

Finances

Rapport annuel 2019



SOMMAIRE

Editorial

Les actions thématiques

- Projet métropolitain
- Dialogue citoyen
- Transition écologique
- Projet managériale
- Action internationale et Europe
- Culture
- Sports
- Enseignement - Recherche – Innovation
- Economie
- Développement urbain
- Emploi
- Logement et habitat
- Égalité réelle
- Climat et énergie
- Déplacements et transports
- Déchets
- Cycle de l'eau
- Environnement et services urbains / Sécurité et risques

Les actions territoriales

- Pôle Sud-Ouest
- Pôle Loire-Sèvre-Vignoble
- Pôle Erdre et Loire
- Pôle Erdre et Cens
- Pôle Loire-Chézine
- Pôle Nantes-Ouest
- Pôle Nantes-Loire

Le rapport financier

- L'intercommunalité au service des habitants de la métropole
- L'action de Nantes Métropole par politiques publiques
- Les grands équilibres financiers du budget général
- L'analyse rétrospective sur 6 ans
- Le compte administratif 2019 du budget général
- Les budgets annexes
- Lexique et principes budgétaires
- Données de synthèse
- Annexes des comptes

Les partenaires de Nantes Métropole

- Les SAEM, SPL, SPR, SPLA, SCIC et SAS
- Les bailleurs sociaux
- Les associations
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt
- Les syndicats mixtes
- Les délégations de service public

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'activité retrace l'activité des services de Nantes Métropole en 2019, afin de mesurer l'ensemble des actions engagées à l'échelle des 24 communes de la métropole. Il est évident qu'à l'heure de publier ce rapport, le contexte a considérablement évolué, notamment en raison de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois. Pour autant, l'année 2019 a révélé tout ce qui a fait la force de la métropole nantaise ces derniers mois, et notamment des politiques publiques menées en proximité et une mobilisation collective des citoyennes et citoyens, des collectivités, des entreprises et des associations pour en faire une terre d'innovation au service de la qualité de vie.

C'est dans cette perspective que 385 millions d'euros ont été investis en 2019 afin de financer des projets structurants alliant cohésion intercommunale et transition écologique. C'est par exemple l'ouverture du nouveau marché d'intérêt national (MIN) à Rezé, qui est venu conforter la stratégie de notre Projet alimentaire territorial pour une alimentation responsable et locale. C'est aussi la transformation de la partie ouest de la carrière Miséry, où se niche désormais le Jardin extraordinaire et sa cascade de 25 mètres. C'est encore, dans le quartier de la Création sur l'Île de Nantes, la pose de la première pierre de l'École de design Nantes-Atlantique et la nouvelle Halle 6, pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux créations numériques.



Promue en 2019 Capitale européenne de l'innovation, la métropole nantaise témoigne d'une innovation vertueuse au service du territoire, à l'image par exemple de l'e-Busway de 24 mètres tout électrique sur la Ligne 4, plus confortable, plus spacieux et plus soucieux de la planète, qui réduit l'émission des gaz à effet de serre liés aux transports.

Car si la mobilité est un élément fondamental de nos vies quotidiennes, elle nécessite en permanence des évolutions et adaptations. En 2019, le Chronobus C5 s'est ainsi transformé en Busway, une nouvelle ligne de Navibus est née, la pratique du vélo a été renforcée tandis qu'un nouveau service de covoiturage « Covoit' TAN » est apparu. Celui-ci permet à un passager empruntant le réseau Tan de cumuler les trajets en tramway, bus et covoiturage dans toute la métropole, au prix d'un ticket de tramway.

Nantes Métropole œuvre aussi en faveur de logements plus sobres, en poursuivant ses efforts en matière de rénovation énergétique et en créant des outils visant à aider financièrement les habitants à réduire leur consommation énergétique : la plateforme web « Mon projet Rénov' » a ainsi été créée en 2019. La poursuite des grands projets menés dans les quartiers prioritaires témoigne du même souci d'offrir des logements de qualité à tous les habitants de la métropole, sur la base d'un dialogue continu et sans cesse renforcé avec eux.

Car le dialogue est essentiel au sein d'une métropole vivante et dynamique, et l'année 2019 aura été marquée par un nouveau Grand débat citoyen, consacré à la longévité, pour contribuer au changement de regard sur le vieillissement. Organisé à l'échelle métropolitaine, ce débat a rassemblé 350 personnes pour imaginer des actions concrètes, à travers une démarche participative. Cette démarche s'est d'ailleurs

poursuivie avec un festival dédié organisé à l'école d'architecture de Nantes, confortant la dimension intergénérationnelle du projet et l'importance de faire dialoguer les représentations.

Dialoguer est finalement au cœur de toute la vie démocratique au sein de Nantes Métropole, notamment afin de valoriser la complémentarité entre territoires urbains, périurbains et ruraux, à l'instar du contrat de réciprocité signé avec le PETR du Pays de Retz ou des cinq sémaphores installés en bord de Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

Ce dialogue, il garantit une prise en compte fine des spécificités et singularités de chaque commune pour leur permettre de lancer ou pérenniser de beaux projets. En 2019, la première pierre de la ZAC cœur de Ville a ainsi été posée aux Sorinières, le premier plan local d'urbanisme commun aux 24 communes de la Métropole a été adopté, un pôle funéraire a été inauguré à Saint-Jean-de-Boiseau et la première lisse des Jardins de Barbara a lancé ce premier projet d'habitat participatif 100 % locatif social dans le Grand ouest.

Ces exemples, nombreux, témoignent d'une volonté partagée, à l'échelle des 24 communes de la métropole, de proposer des services publics efficaces et adaptés, comme les services du quotidien que représentent l'eau, la collecte des déchets, la propreté des espaces publics et l'assainissement. Ainsi, les consignes de tri du plastique ont été simplifiées en 2019 (pour Orvault, Carquefou, Nantes, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne et le Pellerin), afin notamment d'anticiper l'extension du plan national de gestion des déchets.

Mesdames, Messieurs, une nouvelle fois, la richesse de ce rapport d'activité témoigne du travail accompli en 2019 par les 3 750 agents de Nantes Métropole. Je tiens, avec vous, à les remercier pour leur engagement, leur sens du service public et leur professionnalisme.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole

Les actions thématiques

LE RENFORCEMENT DU FAIT MÉTROPOLITAIN

À l'occasion du changement de statut - passage de la communauté urbaine en Métropole le 1er janvier 2015, le conseil communautaire a approuvé le pacte métropolitain le 15 décembre 2014.

Il lie les 24 communes et a comme principale ambition de conforter l'attractivité de Nantes Métropole à l'échelon européen et renforcer sa proximité avec les habitants. L'objectif est de développer une agglomération plus innovante et efficace, aux actions partagées avec les forces vives et les différents acteurs du territoire.

Le pacte métropolitain, socle du dispositif

Ce pacte métropolitain s'appuie sur des principes fondateurs :

- plus de solidarité, en particulier en faveur des communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré ;
- plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique ;
- une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte avec un conseil de développement refondé, une association étroite des acteurs et des citoyens.

La mise en œuvre du pacte se traduit par des actes forts et volontaires : le pacte financier, les transferts d'équipements pour favoriser le rayonnement de la Métropole, les transferts de compétences pour renforcer ses capacités d'intervention et le renouvellement de la gouvernance, notamment le conseil de développement pour favoriser la proximité avec les citoyens et le partage avec les acteurs.

Au titre des transferts d'équipements déclarés d'intérêt métropolitain, on trouve :

- le musée d'Arts de Nantes ; le muséum d'histoire naturelle ; le château des Ducs de Bretagne et le musée d'histoire de Nantes ; le Planétarium ; le musée Jules Verne ; le centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé : le Chronographe ; le stade de la Beaujoire et le centre de formation José Arribas ; le palais des sports de Beaulieu ; les patinoires situées à Nantes et Rezé et le vélodrome de Couëron.

La Métropole exerce des compétences élargies dans les domaines suivants :

- l'archéologie pour faciliter le développement, notamment sur le plan urbain ;
- l'opéra / art Lyrique. L'objectif est de reconnaître le rôle d'acteur structurant de la Métropole et de la région du Syndicat mixte Angers Nantes opéra (SMANO) ;
- le développement et le financement de places en crèches intercommunales d'entreprises (en lien avec les grandes zones d'emploi de l'agglomération).

À noter que lorsque Nantes Métropole a décidé d'exercer la compétence « crèches intercommunales d'entreprises » en décembre 2014, le territoire métropolitain rassemblait 473 places au sein des crèches d'entreprises - notamment 137 sur Nantes (CHU, région et crèche Babilou). Depuis janvier 2015, 207 places supplémentaires ont été recensées, pour l'essentiel des places de crèches inter-entreprises (dont 141 situées sur la ville de Nantes).

En outre, depuis le 1er janvier 2018, elle exerce les compétences auparavant dévolues au Département au niveau :

- du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;

- des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;
- de la voirie.

Le schéma de coopération et de mutualisation

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté mutuelle des maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes. Par ce biais, il vise aussi à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Le schéma prend diverses formes :

- 1) des coopérations renforcées entre plusieurs communes volontaires en matière de lecture publique, de fonctionnement des écoles de musique et d'optimisation des coûts dans le domaine des piscines. Se mettent aussi en place, en fonction des opportunités et des sujets, des réseaux d'échanges de pratiques professionnelles ou de partage de moyens techniques.
- 2) la création de services communs entre Nantes Métropole et des communes.
- 3) des groupements de commandes.
- 4) des fonds de concours en investissement.

1) Les coopérations entre communes

- Dans le domaine de **la lecture publique**, les coopérations ont été poursuivies selon les 2 axes suivants :

- l'interconnaissance : les échanges d'expérience et l'organisation commune de formations (dispensées par le CNFPT) a permis de resserrer les liens entre les équipes de travail, de favoriser la montée en compétences et de mutualiser les moyens ;

- l'action culturelle : 12 communes (Bouaye, Carquefou, Couëron, Indre, Les Sorinières, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou) ont en particulier conjointement participé à la 3^e Nuit de la lecture le 19 janvier 2019 (communication commune, partenariats et programmations croisées).

Parallèlement le groupe technique « lecture » a piloté une étude sur **l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement de la lecture publique** sur le territoire de Nantes Métropole. Il vise à favoriser les complémentarités entre les équipements en adoptant l'offre aux bassins de vie et à développer l'offre en matière de lecture publique.

- Concernant **les écoles de musique**, en 2018-2019, 16 communes ont participé plus activement au réseau dans le cadre de réunions trimestrielles autour de 2 enjeux :

- accompagner l'évolution des projets d'établissement, des pratiques pédagogiques par rapport à l'évolution culturelle et éducative, les besoins des collectivités et les attentes des populations de la métropole nantaise ;

- favoriser l'émergence d'une culture commune à tous les personnels des écoles de musique du réseau métropolitain .

Parmi les actions prioritaires identifiées par le réseau, 2 ont connu des expérimentations positives. Il s'agit de l'élaboration d'un parcours découverte des personnels et la mise en place d'un protocole d'échanges pour la permutation ponctuelle d'enseignants entre deux établissements.

- S'agissant des **piscines**, le schéma directeur réalisé par l'AURAN a mis en lumière des éléments d'usage et techniques importants concernant ces équipements sur le territoire métropolitain. A noter, le lancement de la construction d'un équipement de bain porté par la Ville d'Orvault a permis le rapprochement des collaborations entre villes voisines (Nantes, Saint-Herblain et Sautron) autour de ce projet.

2) Mutualisations entre la Métropole et les communes

Approuvée dans les 24 conseils municipaux et en Conseil métropolitain le 8 décembre 2017, la validation des conventions de services communs a permis au 1^{er} janvier 2018 la mise en œuvre de 4 services communs. La délibération adoptée en décembre 2018 dresse le bilan de la première année complète de mise en œuvre de ces services :

- **le système d'information géographique (SIG) métropolitain** porte sur la mise en commun d'outils, de données et de moyens humains permettant la mise en commun d'informations géographiques. Le début d'année 2019 a été consacré à la structuration du socle technique : organisation et accès aux bases de données partagées et privées, gestion des droits et définition des rôles entre les communes et la Métropole. De plus, deux projets transversaux marquants matérialisent l'émergence d'un patrimoine commun de données géographiques :
 - l'amorce d'un outil de gestion des espaces verts et la production de tableaux de bord pour les communes de Basse-Goulaine, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Rezé, Saint-Herblain et Sainte-Luce-sur-Loire ;
 - la recherche des bureaux de vote via les sites internet des communes pour les citoyens de Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu et Saint-Herblain à l'occasion des élections européennes.Ces chantiers ont affirmé une dynamique intercommunale et métropolitaine pour la co-construction du SIG métropolitain.
- **la gestion documentaire et les archives**, à travers la mutualisation de moyens humains, vise à l'harmonisation des procédures et pratiques, prérequis indispensable à la mise en œuvre du futur Système d'archivage électronique (SAE). L'un des principaux axes de travail engagé en 2019 concerne la préparation des outils, de la méthodologie et des procédures. Cela permettra de réaliser la cartographie des applications et des données (sur les arborescences réseaux) et l'élaboration d'une grille d'audit des applications. A noter : fin 2019, 7 nouvelles communes ont souhaité rejoindre ce service commun.
- **le service commun portant sur l'animation des autorisations de droit des sols (ADS)** vise la mise en commun de moyens humains et l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS. Suite à l'adoption du PLUm en avril 2019, ce service a eu pour objectif majeur d'accompagner les centres instructeurs dans l'évolution de leur cadre de référence (PLUm/PLH). A ce titre, un animateur a déployé un dispositif de formation au PLUm. De même, des ateliers collectifs ont été organisés au sein du réseau pour élaborer des outils d'instruction, échanger sur les pratiques d'instruction et s'exercer à l'instruction sous PLUm. Enfin, un espace collaboratif a été mis en place en juillet 2019 pour partager une base de données des métiers de l'instruction et permettre des échanges entre instructeurs.
- **le centre de supervision urbain (CSU)** répond aux objectifs d'amélioration de la gestion des espaces publics, de sécurité des personnes et des biens. Il s'agit de répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Le dispositif soutient les services de police et gendarmerie pour la résolution d'enquêtes et le secours aux personnes. A noter : les caméras reliées au centre de supervision urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics en proie à une délinquance significative et concernés par des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Le service compte 18 agents dont 15 opérateurs spécialisés qui pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras. Cela permet une prise en charge globale des difficultés de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire.

3) Groupements de commandes

La coopération dans le domaine des achats a montré son efficacité avec de réels gains en qualité et /ou en coûts. C'est aussi une occasion de partager une expertise, une ingénierie tant technique que juridique. Ainsi en 2019, à titre d'illustration, 2 groupements de commande ont été lancés concernant d'une part, des prestations d'architecte conseil en urbanisme, d'autre part, la vidéo-protection des bâtiments.

4) Fonds de concours en investissement

Par délibération du 22 juin 2018, Nantes Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre de fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes. À ce jour, 3 projets sont éligibles :

- la piscine d'Orvault ;
- le multi-accueil de Saint-Herblain ;
- la cuisine centrale de Vertou.

LES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES

Nantes Métropole s'engage depuis plusieurs années dans des coopérations avec ses territoires voisins et les métropoles de l'Ouest. Ensemble, ils s'appuient sur leurs complémentarités et développent des projets communs pour que l'Ouest s'affirme sur le plan national et international.

Des liens entre Nantes et Saint-Nazaire qui se renforcent

Souvent citée en exemple à l'échelle nationale, la coopération entre Nantes et Saint-Nazaire repose sur des bases solides de plus de vingt ans et s'appuie sur les actions menées par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Depuis 2017, le « SCoT 2 » est exécutoire. Adopté le 19 décembre 2016, ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) « nouvelle génération » offre l'occasion d'avancées significatives dans la convergence des stratégies de développement des cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Pays de Blain, Erdre et Gesvres), notamment en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'urbanisme et de mobilités. Ses principales orientations s'imposent désormais aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole.

Ainsi, les territoires s'engagent à réduire de moitié leur consommation de foncier pour l'habitat et les activités ; une trame verte et bleue est pour la première fois dessinée à l'échelle du SCoT ; l'armature urbaine est confortée pour polariser le développement démographique et économique et 100 000 nouveaux logements seront construits (dont 32 % de logements sociaux) à l'échelle du SCoT, soit une fourchette de 5500 à 6200 logements par an pour Nantes Métropole.

En 2019, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a continué à mettre en œuvre son plan d'action 2017-2020. Cela s'est notamment traduit par l'inauguration de cinq sémaphores destinés à ponctuer le futur itinéraire cyclable nord Loire dessiné par le département de Loire-Atlantique, dont un sur la commune de Saint-Herblain et un sur la commune de Couëron. Le pôle a aussi poursuivi la démarche expérimentale « Imaginons l'habitat périurbain de demain » sur quatre communes dont Brains, et ce, en vue de s'adapter et mieux répondre aux besoins évolutifs des populations en matière d'offre d'habitat.

En complément des actions menées par le pôle métropolitain, Nantes Métropole et Saint-Nazaire sont engagées dans des coopérations fructueuses entre autres en matière de développement économique ou numérique. Les domaines de coopération privilégiés sont les suivants :

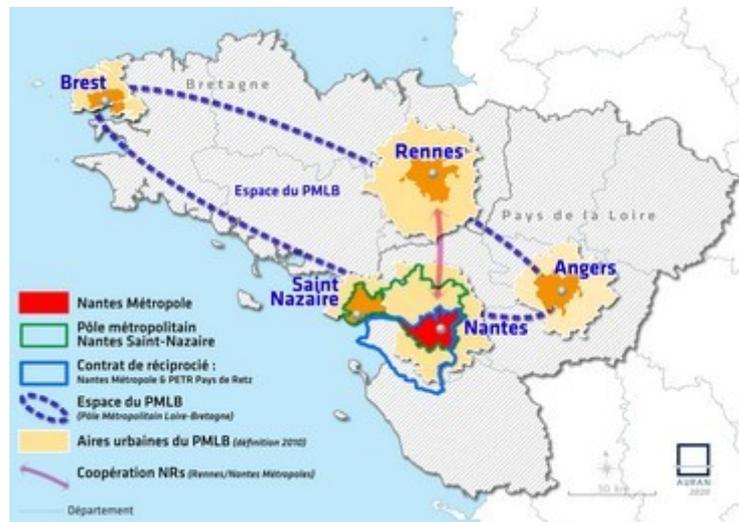
- mise en œuvre de la stratégie de Nantes Saint-Nazaire Développement ;
- filières stratégiques (aéronautique, bio-ressources marines, énergies marines renouvelables, construction navale, numérique...) via notamment l'accompagnement de dispositifs spécifiquement pensés à l'échelle Nantes Saint-Nazaire comme PlugIN ou Maia Mater, ou des événements communs comme la Digital Week ;
- participations communes à des salons nationaux et internationaux comme le MIPIM (salon international de l'immobilier d'entreprise) et le SIMI (salon national de l'immobilier d'entreprise) ;
- mise en place d'un service de fret fluvial entre Nantes et Saint-Nazaire : FlexiLoire, en partenariat avec le Grand Port Maritime.

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB): une coordination politique sur des sujets d'actualité pour le Grand Ouest

La démarche de coopération entre les grandes villes de l'Ouest (Angers, Brest, Nantes, Rennes, Saint-Nazaire) s'est poursuivie en 2019. Les principaux mots d'ordre du PMLB restent les mêmes :

- accroître la visibilité de Loire-Bretagne au niveau national et international au service de l'ensemble des territoires et de leurs habitants ;

- structurer le travail en réseau ;
- promouvoir le dialogue territorial et l'alliance des territoires. A noter que le colloque sur l'alliance des territoires au service des transitions, qui s'est tenu en 2019 à Rennes, fut le point d'orgue de cette démarche. La volonté de mener des projets communs est réaffirmée



Les principaux chantiers :

- amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Grand Ouest. Le pôle métropolitain Loire-Bretagne poursuit sa contribution aux réflexions sur son accessibilité dans le contexte renouvelé de l'abandon de l'aéroport ;
- développement économique. Les grandes villes de l'Ouest, qui composent le pôle métropolitain Loire-Bretagne, participent ensemble à des salons nationaux et internationaux comme le salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) à Paris.
- promotion du territoire.

Nantes – Rennes, colonne vertébrale du Grand Ouest

Initiée en 2009, cette coopération participe à la valorisation des deux territoires à l'échelle nationale et européenne et favorise les conditions de réussite de certains projets importants des deux métropoles. En complémentarité des actions menées avec le pôle métropolitain Loire-Bretagne, elles coopèrent dans les domaines de la culture, de l'accessibilité, de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'attractivité internationale et du tourisme.

En matière culturelle par exemple, Nantes Métropole et Rennes Métropole ont soutenu en 2019 les résidences croisées de 9 équipes entre La Fabrique (Nantes), Au Bout du Plongeur (Rennes) et à La Chapelle Dérézo (Brest) et Rouen. L'enjeu est notamment d'accompagner les artistes lors de résidences d'hiver et de printemps/été, de favoriser la diffusion des œuvres sur les trois territoires et d'offrir une visibilité plus forte aux projets. Nantes, Rennes et Angers ont aussi finalisé leurs réflexions sur le rapprochement de leurs opéras autour d'un projet lyrique commun avec une stratégie de diffusion inter-régionale et la création d'un laboratoire commun.

LA MISSION INNOVATION ET NUMÉRIQUE

L'innovation et le numérique sont au cœur du projet métropolitain. Il s'agit à la fois d'initier des services publics innovants et de soutenir l'innovation issue des acteurs du territoire. L'ambition est de prendre en compte et d'accompagner les changements liés au numérique et de tirer partie des nouvelles formes d'innovations pour construire la ville de demain.

La « smart city » à la nantaise promeut une ville collaborative qui favorise la mise en réseau des acteurs. Ici l'innovation - qu'elle soit économique, technologique, sociale ou culturelle - est partout, par et pour tous. Elle participe à trois enjeux majeurs : développer l'emploi et soutenir le développement économique ; rendre la ville plus facile à vivre ; accompagner la transition énergétique et écologique.

Plusieurs projets-phares illustrent en 2019 cette ambition : la stratégie de la donnée, le WiFi public, les actions de soutien à la médiation numérique, une démarche autour du mobilier urbain et des arts numériques et la 6^e édition de Nantes Digital Week.

Les projets phares menés en 2019

Stratégie de la donnée

Les données de tout ordre sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne. Chacun est concerné comme citoyen, salarié, usager de services publics ou privés. Les enjeux sont multiples : éthiques, juridiques ou économiques. Pour fixer un cadre clair protecteur des citoyens et encadrer les usages de la donnée sur son territoire, Nantes Métropole a fait le choix en 2019 d'élaborer une charte qui pose des principes éthiques. Il s'agit de :

- garantir la souveraineté sur la donnée du service public ;
- protéger les données personnelles des citoyens ;
- garantir la transparence ;
- favoriser de nouveaux usages.

A travers cette charte, la collectivité prend des engagements et, dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs concernés, elle crée les conditions d'un accès aux données au service de l'intérêt général.

Ce sont ainsi près de 60 partenaires publics et privés qui se sont déjà engagés aux côtés de la Métropole en soutien des valeurs de la charte, créant une dynamique vertueuse sur le territoire en matière d'éthique de la donnée : <https://metropole.nantes.fr/charte-donnee>

Cette stratégie de la donnée s'articule avec la démarche Open Data que la collectivité mène depuis 2011 qui repose sur 3 axes :

- favoriser l'ouverture des données pour créer les conditions d'émergence de nouveaux services par les développeurs ;
- développer l'Open Data au service du dialogue citoyen et de la vie publique. Parmi, les jeux de données ouverts en 2019, citons le budget primitif de Nantes Métropole et de la ville de Nantes, les délibérations 2019 des conseils métropolitains et municipaux ou encore le bilan de mandat ;
- enrichir le portail par l'ouverture de nouveaux jeux de données et l'accompagnement des partenaires. Nantes métropole propose une offre d'accompagnement aux communes qui souhaitent ouvrir leurs données sur le portail métropolitain. En 2019, Vertou et Saint-Herblain ont signé une convention pour une ouverture de leurs données sur le site de la collectivité : <https://data.nantesmetropole.fr>

Wi-Fi public dans l'espace public et les transports

Un service de Wi-Fi public gratuit a été expérimenté dès 2017 dans l'espace public et sur deux lignes de transports en commun depuis juin 2017. 9 sites-test font l'objet de cette expérimentation : la place du Commerce, le parvis des Nefs, le Jardin des Plantes, la place Rosa Parks, la place de l'Église à Bouguenais et la place du 8 mai à Rezé, le pôle d'échanges Haluchère-Batignolles, la ligne 4 du Busway et la navette aéroport.

Le bilan de l'évaluation participative a conclu à une réelle attente de WiFi public et gratuit de l'espace public : *Cahier de l'évaluation « Nantes Wifi Public : Quel internet pour tous sur l'espace public ? »* (www.nantes.fr > les-cahiers-de-levaluation). En réponse, Nantes Métropole s'est engagée à poursuivre son action pour :

- proposer une connexion internet accessible au plus grand nombre (espaces publics très fréquentés, transports en commun) ;
- réduire la fracture numérique, avec une attention aux publics en situation de précarité ;
- développer l'attractivité touristique du territoire ;
- préserver les conditions d'accès au service (gratuité ; pas de création de compte ; « signature » Nantes Métropole).

En 2019, la collectivité a fait le choix de pérenniser l'ensemble des sites-testés et a donc lancé un Appel public à Manifestation d'Intentions (AMI) nécessaire pour sortir du cadre de l'expérimentation. Une fois assurée qu'aucun opérateur privé ne souhaitait déployer son propre service sur le territoire, Nantes Métropole a pu engagé une nouvelle phase de déploiement du service pour 2020-2023 en pérennisant 9 sites d'expérimentation et les 2 lignes de transports en commun. En lien, elle va continuer à explorer les possibilités de déployer du WiFi public dans d'autres lieux, notamment en lien avec les communes volontaires de Nantes Métropole.

Appel à projets « arts numériques et mobilier urbain »

Le mobilier urbain offre de nouvelles opportunités pour créer et expérimenter dans la ville. En ce sens et sous l'égide de Nantes Métropole, une collaboration s'est mise en place entre JCDecaux (titulaire du marché de mise à disposition de mobiliers urbains sur une partie du territoire) et l'acteur associatif Stereolux. Un appel à projets a été lancé en 2018 de sorte que quatre écrans numériques interactifs deviennent les supports d'œuvres numériques. Il s'agit de faire cohabiter l'univers des arts numériques, du mobilier urbain et de l'espace public. Parmi 23 projets présentés, les lauréats, Scenocosme avec le projet « Exister » et Screen Club & Superscript² avec le projet « Translate », ont ensuite travaillé en étroite collaboration avec les équipes R&D de JCDecaux pendant plus de 3 mois. Les créations proposent une expérience artistique et interactive inédite. Elles ont pu être découvertes dans l'espace public nantais, du lundi 8 avril au dimanche 12 mai dans 4 lieux (Les Nefs ; Place Graslin ; Place Ricordeau -skate park ; Pôle d'échanges d'Haluchère).

Cette démarche a également permis de sensibiliser et d'accompagner les plus jeunes aux arts numériques et leurs usages. Stereolux a organisé un atelier autour du projet « Translate » au Studio 11/15 (Île de Nantes). Destiné à une dizaine d'adolescents, cet atelier leur permis d'inventer des "tableaux" numériques inspirés de ceux créés par les artistes du projet (réutilisation de briques de codes).

Médiation numérique

En 2019, Nantes a été retenue dans le cadre de l'appel à projets de la Banque des Territoires et de la Mission Société Numérique pour faire émerger des têtes de réseau parmi les acteurs de la médiation numérique : les « Hubs ». Il s'agit notamment de consolider l'offre de médiation numérique sur le territoire et renforcer la cohérence les politiques publiques en matière d'inclusion numérique.

Ainsi, le hub CONUMM regroupe plusieurs acteurs : des Fédérations associatives (Fédérations des centres sociaux, Ligue de l'enseignement), des acteurs de terrain (Ping, Cyb'@njou), des collectivités locales (Nantes Métropole, Départements Loire Atlantique ou Maine et Loire). Il vise à développer :

- un diagnostic du territoire partagé (cartographie des lieux et des acteurs, observatoire des métiers et des compétences) ;

- les formations des différents métiers impliqués dans la médiation numérique (médiateurs, travailleurs sociaux, agents territoriaux) ;
- les dispositifs impulsés par l'État.

Nantes Digital Week

Nantes Digital Week, «la semaine de toutes les cultures numériques», a été créée en 2014 avec l'ambition d'offrir des moments de réflexion, de contribution, de formation, de pratique, de création et d'échanges sur les sujets et enjeux liés au numérique sous toutes ses formes.

L'objectif de cet événement est d'incarner et de donner à voir la pluralité et la densité de ce que les acteurs du territoire imaginent, créent et réalisent dans le champ du numérique :

- des rendez-vous aux formats variés (conférences, ateliers, expositions...);
- des échanges entre différents publics (chercheurs, étudiants, artistes, startupers, TPE/PME, grands groupes, spécialistes, associatifs, citoyens initiés ou profanes...);
- une programmation co-construite avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, chercheurs, écoles...).

En 6 ans, Nantes Digital Week est devenu un événement majeur et fédérateur en rassemblant toujours plus de contributeurs et participants. L'édition 2019 a réuni 80 000 participants et 252 porteurs de projets sur 101 événements répartis dans 80 lieux.

Parmi les événements de cette édition illustrant la richesse de la programmation, notons parmi les événements professionnels : le Salon de la Data, Numérique en commun, le Safari des Métiers, forum Tech for Good, et pour les événements grand public : Scopitone, Totem, Jules Verne 2.0 : l'expérience interactive et immersive, Carrément Robot.

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Nantes Métropole est engagée depuis longtemps dans des coopérations avec ses partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Ces coopérations rendent possibles la mise en cohérence, l'articulation et la complémentarité des différentes politiques publiques territorialisées.

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les dispositifs partenariaux, permettant à nos partenaires de s'engager financièrement à nos côtés.

Les temps forts en 2019

Le début de l'année 2019 a été marqué par la signature du **Contrat d'Avenir** entre l'État et la Région des Pays de la Loire, traduisant les engagements négociés avec Nantes Métropole suite à l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes un an plus tôt.

En juin, Nantes Métropole a délibéré sur un avenant à la convention métropolitaine liée au **Contrat de Plan Etat-Région** (CPER 2014-2020), mettant en adéquation les moyens de l'État et de la Région avec le Contrat d'Avenir.

En octobre, l'État et la Région lançaient ensemble les premiers rendez-vous avec les collectivités locales sur la préparation du futur **CPER 2021-2027**.

Par ailleurs, dès le printemps, la Région a lancé une première consultation en ligne sur le **Feder post-2020**. Nantes Métropole a pris l'initiative d'établir une contribution plus développée sur les objectifs prédéfinis autour d'une ville plus connectée, plus verte... Le séminaire proposé par la Région en novembre à l'ensemble des acteurs locaux lui a permis de finaliser son diagnostic territorial fin 2019.

Le dispositif de soutien aux territoires du Conseil départemental

Pour la période 2017-2021, le conseil départemental de Loire-Atlantique a fixé les modalités de son soutien aux territoires avec quatre thématiques prioritaires, à savoir :

- le développement de l'habitat social ;
- l'éducation pour répondre à la dynamique démographique ;
- la mobilité pour le développement des modes alternatifs à la voiture ;
- le numérique.

Dans ce cadre et en continuité des dossiers soutenus en 2017 et 2018 (e-busway, études liées au tramway, aménagements cyclables structurants, aires d'accueil gens du voyage), Nantes Métropole a obtenu un avis favorable concernant les dossiers déposés en 2019 : aménagement du pôle de mobilité Feydeau-Commerce pour 1,27 M€ et aménagement cyclable entre la Chapelle sur Erdre et Nantes Nord pour 500 000 €.

La Métropole a également bénéficié, au titre du soutien aux quartiers de la politique de la ville, d'une subvention de 123 000 € pour la requalification de la place des Lauriers à Bellevue. La Ville de Nantes a quant à elle reçu 162 000 € pour le regroupement et l'extension du multi-accueil petite enfance de Santos Dumont à Nantes Nord.

Le Contrat de Développement Métropolitain avec la Région

Pour la période 2017-2020, la Région a voté en décembre 2016 sa politique de contractualisation. Elle se décline notamment dans les Contrats de Développement Métropolitain (CDM), lesquels doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers, du Mans et de la métropole nantaise.

Nantes Métropole et la région des Pays de la Loire ont ainsi signé le 27 juillet 2018 le CDM de la métropole nantaise, doté de 17 M€.

Ce contrat intègre des opérations de niveau métropolitain et des opérations d'initiative communale pour lesquelles une dotation de 5 M€ est réservée et fléchée entre les communes au prorata du nombre d'habitants. Une dotation de solidarité est également maintenue pour les plus petites communes de l'agglomération à hauteur de 60 000 €.

Les 4 thématiques prioritaires de la Métropole inscrites au contrat sont :

- l'aménagement du territoire et mobilités ;
- le rayonnement culturel et touristique de la métropole nantaise ;
- la transition énergétique ;
- le développement économique.

A ce titre, après le soutien aux projets de l'E-busway (déploiement de bornes de recharges électriques – participation de 1 M€ + programme SMILE 1,5 M€) et du déplacement du MIN (participation de 3 M€), Nantes Métropole prépare les demandes de financements à venir pour l'aménagement routier Porte de Gesvres (4 M€) et le projet de l'Arbre aux Hérons (4 M€).

En tant que chef de file du CDM, la Métropole accompagne également les communes dans leur dépôt de dossier.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019

L'État a renouvelé, dans le cadre de la loi de finances 2018, la dotation de soutien à l'investissement local visant à soutenir les collectivités, avec un volet « grandes priorités » qui porte sur :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont répondu à cet appel à projets annuel lancé par le Préfet de Loire-Atlantique et ont ainsi obtenu 1,7 M€ de l'État sur la dotation 2019 pour financer le réaménagement des espaces publics du pôle de mobilité Feydeau-Commerce, la démolition du MIN et l'extension du groupe scolaire des Châtaigniers.

Le Feder en 2019

Nantes Métropole bénéficie d'une enveloppe FEDER réservée de 23,47 M€ pour la période 2014-2020.

Nantes Métropole, la Ville de Nantes et d'autres communes ont ainsi déposé 6 projets éligibles au FEDER en 2019 (pour un montant total de 8,22 M€) qui concernent :

- Espace Agnès Varda – ex-restaurant Pierre Landais (CCAS) ;
- Groupe Scolaire Auriol (Saint-Herblain) ;
- Construction d'un multi-accueil Quartier du Bignon (Orvault) ;
- Extension du P+R de la Porte de Vertou ;
- P+R Neustrie ;
- Démolition du MIN (SAMOA).

A noter, d'autres financements peuvent être recherchés selon la nature des projets.

UN DIALOGUE CITOYEN QUI FAVORISE L'ÉMERGENCE D'UNE CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE

Depuis 2014, les métropolitains ont régulièrement été invités à participer à de nombreuses démarches de dialogue citoyen afin d'enrichir les projets et éclairer la décision publique. Il s'agit de développer une citoyenneté qui intègre le fait métropolitain autour de grands projets ou de grands débats qui donnent à partager une vision prospective du territoire de Nantes Métropole.

En 2019, on peut citer le Grand Débat sur la Longévité mais également d'autres projets structurants de l'action publique mis en dialogue selon des formats adaptés.

Un Grand Débat sur la Longévité

Du 16 janvier au 31 mai 2019, le **troisième Grand Débat « Longévité, ouvrons les possibles »** a mobilisé les 24 communes de la Métropole et été suivi par 23 000 participants dont 8 000 contributeurs. Avec plus de 400 contributions déposées sur le site web, dont 91 cahiers d'acteurs, 76 événements en lien avec ce débat, ou encore le festival Citoyen qui a accueilli 3 500 visites sur 3 jours, les participants – citoyens et acteurs - ont témoigné d'une large mobilisation pour aborder les défis posés par la longévité. En ce domaine, ils ont pu partager leurs idées, propositions et initiatives pour l'avenir du territoire.

Le rapport final, synthèse de la production citoyenne issue du Grand Débat, a été présenté au conseil métropolitain du 13 décembre 2019 puis mis à disposition du public via internet. Au vu des conclusions formulées, les élus métropolitains ont voté pour engager Nantes Métropole dans la démarche du réseau francophone des Villes Amies des Aînés. Le rapport permettra aussi de nourrir et inspirer les nouveaux projets, expérimentations et futures coopérations. Au vu des préconisations du débat, une feuille de route sera établie avec l'ensemble des acteurs publiques, économiques, associatifs pour les prochaines années. Les élus ont ainsi confirmé que « la longévité » devient un enjeu stratégique et citoyen pour la métropole de demain.

« Loire au cœur », un projet dialogué démonstrateur de la Fabrique de la ville

A partir d'octobre 2018 et pendant un an, « **Loire au cœur** » a été largement débattu **avec 800 citoyens et acteurs** pour réfléchir à la ville de demain : Désir de Loire, Mobilités du futur, ville nature et espaces apaisés. Les usages ont aussi été pris en compte, en particulier, pour le réaménagement de la place de la Petite Hollande.

Dans ce cadre, trois niveaux de participation ont été proposés aux citoyens et acteurs économiques et associatifs. En premier lieu, les intentions du projet global (plan de cohérence) ont été partagées avec une quarantaine d'acteurs du territoire lors de 4 workshops : attractivité-recherche, mobilités, usage-culture-patrimoine, transition écologique-agriculture urbaine. En second lieu, le programme de réaménagement de la place Petite Hollande a été co-construit à partir d'un dialogue soutenu et itératif : il s'agit d'un atelier citoyen composé de 28 personnes tirées au sort et volontaires ainsi que la maîtrise d'œuvre (groupement TER). Les 6 séances de travail ont permis l'élaboration de préconisations pour une place de la Petite Hollande libérée du stationnement automobile, revisitée par de nouveaux usages et traversée par les nouvelles mobilités tout en maintenant et dessinant le marché de demain. Enfin, un dialogue continu a été mené avec la communauté du projet (environ 500 personnes), laquelle a régulièrement été informée de l'état d'avancement de la concertation.

En 2019 lors du conseil d'octobre, le projet a connu deux inflexions majeures concernant, d'une part le programme de réaménagement de la place (le stationnement et la réflexion sur les usages du square Daviais), d'autre part un renforcement des ambitions (espaces végétalisés, cale vers la Loire).

Projet Alimentaire Territorial « pour une alimentation locale, durable et accessible à tous » et création du conseil métropolitain des acteurs alimentaires

La définition d'une stratégie alimentaire co-construite s'est accompagnée d'un travail d'élaboration d'objectifs chiffrés et d'actions avec les acteurs de l'alimentaire. Pour décliner ces engagements, 28 réunions ont été organisées totalisant 450 participations entre février et juin 2019 avec l'ensemble des acteurs volontaires.

Cela s'est traduit par la rédaction d'une feuille de route comprenant 8 engagements collectifs, 30 actions opérationnelles et 71 objectifs chiffrés. Cette feuille de route adoptée le 4 octobre 2019 par le conseil métropolitain s'inscrit dans la dynamique de l'alliance des territoires et s'appuie sur une gouvernance adaptée.

La gouvernance de ce projet a donné lieu à la création du [Conseil métropolitain des Acteurs Alimentaires](#) (CMAA), souhaité par les intervenants de la filière. Ce CMAA est composé de 22 personnes représentant les entreprises, les associations collectivités, chercheurs, consulaires... Sont concernées l'ensemble des étapes du cycle alimentaire : production, transformation, distribution, consommation. Le CMAA a pour rôle de veiller à la cohérence des actions de la feuille de route, assurer le bilan et le suivi des engagements fixés, rendre compte (production de livrables), assurer des fonctions de veille/ prospective, organiser pour le compte des citoyens et du territoire un droit de suite. Le CMAA a été installé le 17 décembre 2019.

Tram 2 demain : l'expérience des usagers mise à contribution

Dans le cadre du renouvellement du parc de tramway, la SEMITAN et Nantes Métropole ont associé les usagers et acteurs concernés afin de s'assurer que leurs principales attentes et besoins soient identifiés dans les spécifications générales des futurs tramways.

Dès 2018, un groupe de citoyens s'est penché sur les caractéristiques souhaitées des futures rames. [Ce dialogue](#) (première démarche de ce type pour l'achat de matériel roulant) a largement alimenté le cahier des charges des futurs trams afin de répondre aux besoins des usagers : circulation fluide, identité lumineuse de la ligne, facilité d'utilisation des portes, traitement de l'intégration du vélo...

Cette démarche de dialogue, organisée pour la première fois par la SEMITAN, a permis un enrichissement mutuel de l'expertise technique et d'usage (séance organisée au sein de l'atelier de maintenance de Dalby, échanges avec le designer industriel).

L'action publique se structure autour des enjeux de participation

La fabrique de la ville dialoguée face aux défis des transitions

En 2019, Nantes Métropole a continué à se structurer pour organiser les conditions d'un dialogue pérenne qui associe citoyens et acteurs à la fabrique de la ville. De la consultation à la co-construction d'espaces de vie ou de politiques publiques, le spectre de cette participation citoyenne est large et se déploie à toutes les échelles : pied d'immeuble, îlot, quartier, projet urbain, projet métropolitain. Cette évolution de nos pratiques professionnelles vise à la fois à intégrer plus largement la maîtrise d'usage à la fabrique de la ville mais également à mieux prendre en compte les approches écologique et climatique dans les projets. Au niveau managérial, la mise en place, en avril 2019, d'une instance stratégique composée des directions générales métropolitaines et d'opérateurs urbains répond à la nécessité de partager une culture commune autour des enjeux de participation et d'assurer également un débat pour structurer une offre de dialogue « soutenante » pour la conduite de projet. D'un point de vue plus opérationnel, un carnet de route « Fabrique de la ville dialoguée » a été édité en juillet 2019. Il propose aux différents chefs de projets impliqués dans cette fabrique urbaine de partager le sens de l'action intégrant usages et transitions, d'identifier les expériences participatives stimulantes et d'accompagner les professionnels dans l'élaboration d'une démarche de projet dialogué.

105 démarches sur la plateforme du dialogue citoyen

Ouvert en janvier 2019, [l'espace numérique du dialogue citoyen](#) rassemble aujourd'hui le récit de 105 démarches de dialogue citoyen qui ont été organisées à l'échelle de la métropole de Nantes. 130 articles y ont été publiés cette année.

37 000 visiteurs sont passés par l'espace dialogue citoyen en 2019, avec un pic de fréquentation en mai lié à la démarche du Grand Débat « longévité » et la question du réaménagement de la place Petite Hollande.

Les modalités du dialogue citoyen numérique qui accompagnent les ateliers se diversifient. Citons notamment des appels à candidatures numériques pour participer (atelier fragment Gohards), des sollicitations pour des contributions individuelles ou plus collectives par cahier d'acteurs (Grand Débat Longévité, Petite Hollande - Bords de Loire), des collectes d'images (plan paysage et patrimoine de Nantes Erdre) et des initiatives via des appel à projets (Nantes la Nuit).

Au cours du troisième trimestre 2019, un travail de « charte démocratie numérique » a été lancé avec l'appui de Clément Mabi, chercheur à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), afin d'explorer les possibilités offertes par le dialogue numérique. A noter, des évolutions techniques et éditoriales viendront améliorer cet espace en 2020.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Parmi les trois grands axes du projet politique métropolitain, Nantes Métropole a pour ambition d'être une référence en matière de transition écologique et énergétique. À cet égard, elle participe activement aux grands enjeux environnementaux tout en relevant de nouveaux défis transversaux : mobilité sobre et propre, climat, énergies renouvelables, efficacité énergétique et accès à l'énergie pour tous, croissance verte, économie circulaire et prévention des déchets, politique de l'eau, exemplarité de la Métropole.

La transition écologique au cœur du projet métropolitain

Consciente de l'urgence écologique et de la responsabilité des villes à y apporter des solutions, Nantes Métropole s'est engagée depuis 15 ans en faveur du développement durable, un engagement marqué par l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Depuis, la Métropole, suite au grand débat transition énergétique, a accéléré et a franchi un nouveau cap en engageant concrètement le territoire et tous ses acteurs dans la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens.

En 2018, un bilan de l'action de Nantes Métropole a été établi 5 ans après l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Le [rapport Développement durable](#) (connexe au présent document) a pour objectif de faire un point d'étape des avancées concrètes de la Métropole dans la transition écologique, qu'elles portent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la mobilité durable, la questions des déchets, la nature en ville ou encore la qualité de vie au quotidien.

Les perspectives dressées s'inscrivent en lien étroit avec la Feuille de route de la transition énergétique adoptée en février dernier par Nantes Métropole, à l'issue du Grand Débat Transition Énergétique. Elle trace un chemin singulier pour mettre le territoire nantais en transition, en s'appuyant sur les atouts et les acteurs, autour de trois principes :

- une transition 100 % citoyenne ;
- une transition au bénéfice de tous les habitants ;
- une transition qui valorise les ressources locales.

La commande publique durable

L'adoption du Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) par le conseil municipal et le conseil métropolitain de mars 2017 a ancré durablement la politique d'achats, environnementalement et socialement responsables de la collectivité, en fixant des objectifs clairement identifiés et les modalités de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, la direction de la commande publique a évalué les actions mise en œuvre en matière de de développement durable.

La mise en place, fin 2018, et le déploiement, au cours de l'année 2019, d'un nouvel outil de de gestion des marchés, intégrant les indicateurs propres au SPAR, ont permis à la fois l'accompagnement à l'intégration d'une démarche de développement durable.

A cet égard, la commande publique a accompagné la mise en œuvre des trois feuilles de route adoptées en 2018 : transition énergétique, plan alimentaire territorial, économie circulaire. A ce jour, plus d'un tiers des marchés prennent en compte les axes du SPAR.. Ce résultat est encourageant tout en montrant le chemin qui reste à parcourir pour modifier les pratiques d'achat.

Sans surprise, l'insertion constitue le premier objectif pris en compte dans les marchés complété par la dimension environnementale, ce qui est cohérent avec les marqueurs du mandat. A noter, les achats effectués au profit du secteur du handicap (ESAT, EA) affichent une constante progression sur le mandat (plus de 56% entre 2014 et 2018), avec une augmentation de plus de 5% entre 2018 et 2019.

Ce travail d'analyse des données a permis par ailleurs d'identifier la répartition géographique des fournisseurs titulaires des marchés de nos collectivités. Le résultat fait apparaître que près de 50% des

attributaires de nos marchés sont situés sur le territoire métropolitain, 65% sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Parmi les autres actions significatives, il convient de retenir :

- la diminution, voire la suppression des plastiques dans les usages alimentaires, des articles à usage unique, tels les gobelets jetables des distributeurs ;
- un travail sur les perturbateurs endocriniens en lien avec l'engagement de la Ville de Nantes comme territoire sans perturbateurs endocriniens (conseil municipal d'octobre 2019) : des clauses dédiées sont intégrées dans les marchés de fournitures destinées à la Petite Enfance et à l'Éducation (couches-bébé, fournitures scolaires), venant compléter les démarches engagées en matière d'émission de COV et autres composants à risque sanitaire identifié.

Ces démarches plus récentes ne doivent pas faire oublier celles plus anciennes, aujourd'hui bien intégrées dans les achats concernés : prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques, en lien avec la feuille de route transition énergétique, notamment dans les travaux du BATI et de la voirie, exigence de bois certifié issu de filière de production garantissant un mode de gestion durable des forêts, exigences sanitaires pour les peintures, produits d'entretien, mobilier.

Parmi les démarches exemplaires en matière d'achats durables, on retiendra particulièrement :

- l'énergie représente un enjeu majeur, largement pris en compte dans les achats, que ce soit dans les exigences sur les consommations des fournitures (équipements électriques, informatiques...), devant répondre aux certifications Energy Star les plus exigeantes ou lors des illuminations de Noël. Le programme d'entretien durable du patrimoine poursuit son action en faveur d'une maîtrise des consommations énergétiques. Enfin, la collectivité contribue au développement d'installations de production d'électricité renouvelable soit au travers de ses achats d'électricité en consacrant un lot à ces sources renouvelables, soit en intégrant dans ses projets de construction des installations photovoltaïques ;
- le développement durable, c'est aussi l'axe social, prenant notamment en compte les problématiques de l'insertion et du handicap, notamment au travers des marchés faisant appel, par des procédures classiques ou des marchés réservés, à des structures SIAE et EA/ESAT, par exemple pour les prestations d'entretien d'espaces verts ou de blanchisserie. Ces achats sont stables voire en légère augmentation pour cette année. La lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité fait également l'objet de clauses dans un certain nombre de marchés de prestations, tel le marché d'enlèvement de graffitis, dont l'impact est actuellement en cours d'évaluation.

LE PROJET MANAGÉRIAL

Un bilan de fin de mandat

Le projet managérial baptisé « Nous réinventons le service public » place le citoyen-usager au cœur du service public. Il a vocation à faire évoluer notre modèle de management et les pratiques professionnelles des cadres et des agents pour :

- mettre en œuvre le projet de territoire à l'échelle de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes ;
- améliorer et adapter notre service public ;
- être exemplaire en matière de responsabilité sociétale (qualité de vie au travail, empreinte environnementale, loyauté des pratiques...).

L'année 2019 a été l'occasion de dresser un bilan des actions entreprises, via notamment un séminaire des directeurs organisé en novembre.

Les principales actions 2019

- La mise en œuvre de la feuille de route « transition énergétique » votée en février 2018 s'est poursuivie dans ses différentes dimensions (réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments publics et des équipements, déplacements professionnels durables des agents...). Depuis le 1^{er} janvier 2019, Nantes métropole et la Ville de Nantes mettent en place un plan d'actions pour la gestion des déchets d'activités des services décliné en 5 thématiques (déchets des voiries et réseaux divers, déchets du nettoyage, papiers produits dans les bureaux, déchets du bâtiment, déchets alimentaires). La direction du protocole a dans ce cadre mené une étude sur la gestion de ses bio-déchets, laquelle préconise leur valorisation au bénéfice du service des espaces verts de la Ville de Nantes.

Les actions visant à rendre les événements plus éco-responsables se poursuivent. Ainsi en 2019, 90 agents de la collectivité ont participé à la rencontre annuelle « éco-événement », rendez-vous de formation et de partage d'expériences autour de cette thématique.

Le réseau d'éco-activateurs continue par ailleurs la diffusion de bonnes pratiques au plus près des équipes.

- En matière de **gestion des ressources humaines**, les actions en faveur de la qualité de vie au travail et de l'égalité réelle se poursuivent :
 - l'audit réalisé en 2019 auprès des services de la Ville de Nantes, du CCAS et de Nantes Métropole par l'AFNOR a abouti à la reconduction du label diversité et à l'obtention du label égalité professionnelle femmes-hommes ;
 - les risques psycho-sociaux (RPS) ont été intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels et chaque encadrant a bénéficié d'une formation à la prévention des RPS en 2019. Chaque agent bénéficiera d'un temps de sensibilisation en 2020.
- En matière de **numérique**, l'année 2019 a été marquée par l'ouverture du nouvel intranet mutualisé baptisé « Naonantes » offrant de nouvelles fonctionnalités collaboratives. La démarche d'amélioration de l'équipement des agents a été initiée auprès de plusieurs directions (éducation et sports, notamment). Enfin, le guide « Manager avec le numérique » diffusé en 2019 donne des repères sur la place du numérique dans le management, sur les différents usages possibles et les outils disponibles.
- En matière de **prospective**, les réflexions ont porté en 2019 sur les sujets de la gouvernance ouverte et de la proximité.

- Concernant le **dispositif d'appui et d'animation** :
 - la troisième édition de la « semaine de l'innovation » a mobilisé une centaine d'intervenants internes pour proposer 110 ateliers dans 50 lieux différents. Au total, 3 000 participants ont fréquenté les 180 séances organisées sur la semaine ;
 - les parcours de formation de l'encadrement se poursuivent à un rythme plus soutenu avec 3 groupes d'encadrants de proximité et 3 groupes d'encadrants intermédiaires en 2019 ;
 - l'ouverture des conférences mensuelles « Rencontres du management et de l'innovation » à l'ensemble des agents a permis de renouveler le public avec en 2019 18 % de participants de catégorie C et 29 % de catégorie B.

UNE MÉTROPOLE OUVERTE A L'INTERNATIONAL

L'attractivité internationale du territoire est un enjeu majeur de l'agglomération nantaise. Afin de l'entretenir et de la renforcer, Nantes Métropole s'appuie à la fois sur ses valeurs et sur ses projets. Elle développe en particulier des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles étrangères en mobilisant différents acteurs du territoire.

Conforter des partenariats avec le Québec

Au cours des dernières années, la Métropole nantaise a noué des relations très étroites avec le Québec, ce qui a permis de faire émerger de nombreux projets au sein des deux territoires. Ces projets impliquent fortement nos écosystèmes numériques, nos établissements culturels, nos centres de recherche et de développement, ainsi que nos entreprises. Le partage d'expériences et démarches contribuent la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques plus efficaces.

Ces partenariats sont notamment le fruit d'échanges et projets structurants tels que :

La Mission nantaise au Québec de mai 2019 qui a réuni 75 participants issus d'horizons divers : 33 représentants d'entreprises multisectorielles (EDF, La Poste, LACROIX Group, Transway, Blackmeal, Odivi...), 9 représentants institutionnels, 15 représentants du monde culturel et des représentants du secteur enseignement supérieur & recherche.

La poursuite des six projets soutenus par la Métropole retenus dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois de la coopération décentralisée 2019-2020 :

- la coopération entre le Quartier des Spectacles et la Creative Factory sur un programme croisé d'expérimentation numérique dans l'espace public ;
- le partenariat entre Femmes digitales de l'Ouest et le Printemps numérique à Montréal, en association avec Femmes Alpha (Québec), sur la place des femmes dans le numérique ;
- le projet de danse SYNAPSES : soutien à la mobilité pour le spectacle vivant et les écritures en partenariat avec des structures montréalaise et québécoise ;
- la coopération entre Arkham sur Loire et l'association Rhizome à Québec ;
- le projet PUI : rencontres autour du livre sur la photographie ;
- la coopération entre le Muséum d'histoire naturelle de Nantes et le Musée de Saguenay au Québec.

Sur le volet numérique, on peut relever :

- la présence d'une délégation d'une trentaine d'entreprises québécoises lors du Web2Day 2019. 40 entrepreneurs étrangers du Web2Day sont mobilisés dans le cadre du « Parcours francophone numérique » soutenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse. Celui-ci rassemble 4 événements : Web2Day, KIKK (Namur), WebÀQuébec et Africa web festival à Abidjan ;
- lors du printemps numérique 2019 (Nantes Digital Week), une délégation de 26 participants s'est réunie (présence de 11 entreprises tout secteur et de Michèle Boisvert, Déléguée Générale du Québec à Paris). Cela a permis la signature d'un partenariat entre Centech et l'École de design Nantes Atlantique.

Sur le volet culturel, notons :

- la coopération entre la Maison de la Poésie avec Rhizome et la poursuite du projet de résidences croisées ;

- l'entente triennale 2017-2019 entre le CALQ (Conseil des Arts et des lettres du Québec), le Lieu unique et la Ville de Nantes (avec la collaboration de l'Institut Français) ;
- le projet d'une maison pour l'architecture : cela s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois pour la décentralisation (FFQCD), avec un concours financier national et canadien ;
- de nouvelles pistes de collaboration pour la Cité des congrès (Fantasia, Palais des congrès, Maison de la Littérature...).

Enfin, sur le volet académique, on peut noter :

- la signature de collaborations entre l'université de Nantes et les universités de Montréal et de Laval au Québec dans le secteur de la santé et des technologies numériques de pédagogie ;
- des échanges qui se multiplient avec le Centech ETS de Montréal.

Une présence dans les réseaux d'échanges francophones

Dans le cadre de l'association internationale des maires francophones (AIMF), la commission « Villes innovantes » présidée par Nantes Métropole s'est réunie à Phnom Penh (Cambodge) à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AIMF.

UNE MÉTROPOLE AU CŒUR DES RÉSEAUX EUROPÉENS

Nantes Métropole se place au cœur des réseaux européens, avec une stratégie d'influence confortée par ses relations avec de multiples acteurs du continent. Cela contribue à son rayonnement en Europe, espace essentiel pour l'internationalisation du territoire : 80 % des échanges économiques des entreprises régionales sont intra-européens.

Les relations nouées en Europe permettent de s'enrichir des expériences des autres villes de l'Union, de valoriser les réussites métropolitaines et ainsi de contribuer à la visibilité du territoire, tout en défendant les enjeux des collectivités locales au niveau européen. Cette présence forte en Europe est aussi un levier pour bénéficier de fonds européens, véritables accélérateurs de projets pour la Métropole.

Nantes en Europe : une présence au cœur des réseaux

Active au sein de plusieurs réseaux européens, Nantes Métropole peut ainsi se faire entendre en Europe sur des enjeux stratégiques : emploi, cohésion sociale et territoriale, services publics locaux, éducation, culture, changement climatique, développement économique responsable.

Cette présence au niveau européen est primordiale, considérant que 75 % de la législation nationale découle du droit européen. Les décisions européennes impactent directement les politiques publiques locales. Dès lors, par un rôle actif dans les réseaux européens et ses relations avec les institutions européennes, Nantes Métropole exerce une influence sur les processus décisionnels européens et veille à défendre les intérêts du territoire.

EUROCITIES : stratégie post-présidence

Le réseau Eurocities, qui réunit quelques 130 villes européennes de plus de 250 000 habitants, a été présidé par Nantes Métropole de novembre 2014 à novembre 2016. Depuis 2017, Nantes continue de participer à la gouvernance et au rayonnement politique d'Eurocities. La Métropole oriente son implication autour de :

- la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- les apports européens aux problématiques soulevées par les transitions (sociale, économique, démocratique, écologique, numérique) mises en débat sur le territoire métropolitain ;
- le développement de la synergie au niveau local, en renforçant les liens européens avec les citoyens et acteurs du territoire.

Tout en poursuivant ces actions d'influence auprès des institutions européennes, Nantes Métropole reste active au travers des Forums thématiques suivants :

- le **Forum Affaires Sociales**, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées sur la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la RSE. Celui-ci promeut également le socle européen des droits sociaux et les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans ce cadre, ont pu être valorisés le volet social de la politique publique relative à la transition énergétique en octobre lors du Forum de Stuttgart ou encore le dispositif de micro-crédit lors de la conférence annuelle pour une croissance inclusive, organisée à Bruxelles par la Commission européenne. Le projet « 5 Ponts » et la « charte qualité petite enfance » ont été présentés au comité des régions. La Métropole pilote par ailleurs les groupes de travail (GT) emploi, éducation, et participe aux GT migration, intégration des roms et vieillissement urbain. À noter : la participation de Nantes au projet « CITIES-GroW » traitant de l'intégration des migrants et de la lutte contre les discriminations sur le marché du travail et au projet « Gen-Y City » sur le développement d'activités innovantes et créatrices, numériques ;

- le **Forum Développement économique**, dont la Métropole assure la présidence, axé prioritairement sur les thèmes de l'innovation, de la RSE et des nouvelles formes d'économies en général (économie circulaire, économie du partage, économie sociale et solidaire...);
- le **Forum Culture**, dont la Métropole assure la vice-présidence du GT art dans l'espace public ;
- Le **Forum Environnement**, dans lequel a pu être partagé la feuille de route transition énergétique et le nouveau Plan Climat Air et Énergie Territorial, notamment dans le cadre du GT qualité de l'air, changement climatique et efficacité énergétique.

L'action de la Métropole se perpétue en outre au travers des Groupes de Travail (GT) transversaux suivants :

- **citoyenneté créative** : la Métropole copilote ce GT avec Athènes, participant ainsi à la mobilisation citoyenne autour de l'idée européenne via le lancement de campagnes de sensibilisation ou la mise en valeur et l'échange d'expériences remarquables dans ce domaine ;
- **GT services publics, commande publique et achats publics**. Nantes Métropole représente les villes du réseau dans le partenariat de l'agenda urbain sur la commande publique innovante et responsable, visant à faire des marchés publics un outil au service de la stratégie globale des villes et du développement durable. Cela lui permet aussi de valoriser les démarches nantaises et d'influer sur la législation européenne à ce sujet.

AFCCRE/CCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) réunit près de 1500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) fédère les associations nationales, dont l'AFCCRE. Nantes Métropole est membre du bureau de l'AFCCRE/CCRE qui a pour missions d'assister et conseiller les communes dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation européenne afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

Nantes préside la Commission « Environnement et développement durable » de l'AFCCRE.

CEEP

Nantes Métropole est membre du Centre Européen des Employeurs et des Entreprises (CEEP) qui sont en charge de fournir des services publics. Y participent également plusieurs SEM/SPL métropolitaines : NGE, la Folle Journée, la SEMITAN, la Cité Nantes Events Center, Nantes Métropole Aménagement. Cet organisme intervient notamment dans le domaine de la RSE.

Depuis décembre 2015, Nantes assure la présidence du CEEP France.

Depuis juin 2018, Nantes siège au Comité consultatif de l'Assemblée Générale du CEEP Europe.

Le climat, un enjeu européen et international majeur

Nantes Métropole poursuit son engagement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de Eurocities, elle s'implique dans le forum environnement et dans la table-ronde stratégique sur le climat initiée en septembre 2018. Il s'agit de porter une vision stratégique globale sur les problématiques du changement climatique et les politiques relatives mises en œuvre dans les villes membres (Amsterdam, Oslo, Londres, Budapest, Stockholm, Porto, Malmö, Manchester...).

Nantes continue aussi son implication en tant que signataire de la Convention Européenne des maires. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre ont été portés à 50% en 2030.

Dans cette même logique, elle a engagé des échanges avec des experts américains (Charlottesville et Cambridge) et allemands (Heidelberg) sur les questions de transition énergétique sous coordination d'Energy cities. Une délégation a été reçue à Nantes en mars 2019 pour un échange d'expériences autour des politiques nantaises (3 jours d'ateliers impliquant acteurs associatifs, secteur privé...).

En 2019, Nantes a également participé à un atelier sur le thème « ville zéro déchets » co-organisé par ICLEI, Eurocities et la Commission Européenne dans le cadre du réseau des capitales vertes européennes. Ce réseau a pour objectif de promouvoir un modèle de villes durables à travers l'Europe.

Nantes Métropole se mobilise depuis plusieurs années dans la lutte contre le réchauffement climatique. Porte-parole « climat » de l'organisation « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) depuis 2010, elle s'est impliquée pleinement afin que la voix des villes et autorités locales soient entendue dans les négociations internationales et que le rôle des villes en matière de lutte contre le réchauffement climatique soit reconnu et soutenu. À cet égard, Nantes Métropole a accueilli la première édition de Climate Chance à Nantes en 2016 et participé à la seconde édition qui s'est déroulée à Agadir en 2017.

Signature d'un accord de partenariat avec Hambourg 2017 - 2020

Un accord de partenariat multisectoriel a été signé en 2017 pour la période 2017-2020 entre Nantes et Hambourg. Suite à l'année 2018 marquée par la mise en œuvre opérationnelle de cet accord ambitieux, de nombreux projets de coopération entre acteurs des deux territoires ont été accompagnés notamment en matière de développement économique et de culture.

UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La volonté d'ouverture à l'Europe et à l'International de Nantes Métropole se traduit également sur le territoire en proposant aux habitants de la Métropole un véritable parcours de citoyenneté européenne leur permettant de bénéficier des opportunités offertes par des expériences à l'étranger.

Cette ambition repose sur des événements et des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des Métropolitains et sur le soutien de Nantes Métropole à plusieurs associations qui contribuent au développement d'une citoyenneté européenne, ouverte sur le monde.

Partager les enjeux européens et internationaux avec les citoyens

Une citoyenneté européenne et internationale active s'appuie sur une meilleure appréhension des enjeux et de l'impact de l'Europe et de la mondialisation sur notre territoire. Nantes Métropole propose des temps de réflexion et d'échanges en invitant des acteurs clés et des experts européens et internationaux à débattre avec les habitants.

- Du 4 au 27 mai 2019 : les Journées de l'Europe et la Fête de l'Europe, avec un focus spécifique autour des élections européennes de mai 2019.

La Fête de l'Europe a donné lieu à plusieurs manifestations coordonnées par la Maison de l'Europe en partenariat avec le Centre Culturel Européen et impliquant près de 40 partenaires du territoire. De nombreuses animations permettant de découvrir des langues, des cultures, des jeux, des danses et des arts issus de différents pays d'Europe étaient ainsi proposées à l'espace international Cosmopolis ou lors d'actions spécifiques proposées dans plusieurs quartiers nantais et communes de Nantes Métropole. A noter, un éclairage spécifique était porté sur les élections européennes avec un débat réunissant des représentants des listes en présence. De même, une soirée de décryptage des résultats des élections était organisée au Lieu unique, en lien avec Alliance Europa et Euradio.

- 27 et 28 septembre 2019 : 7^e édition des « Géopolitiques de Nantes »

Pour la septième année consécutive, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Lieu unique ont proposé aux citoyens un programme composé d'une quinzaine de tables rondes en présence d'une soixantaine de conférenciers afin de décrypter les défis stratégiques auxquels le monde est confronté. Le footballeur international Lilian Thuram a ouvert l'événement par une leçon inaugurale sur le thème de la « Géopolitique du Sport : patriotisme et/ou internationalisme ? ». S'en est suivie une table ronde sur l'Europe sociale et le rôle des villes dans ce domaine : « A l'heure du trop méconnu socle européen des droits sociaux, quels rôles des villes pour renforcer la dimension sociale de l'Europe ? » avec Abbassia Hakem, adjointe au Maire de Nantes, en charge de la solidarité et de l'insertion, Liz Gosme, directrice de la plateforme COFACE des Familles Européennes, Luis Torres, directeur au Département des Affaires Sociales de la ville de Barcelone, et animée par Denis Bougé, professeur à l'université de Nantes, spécialiste des politiques sociales.

Nantes Creative Generations : la jeunesse au cœur de l'Europe

Nantes Creative Generations (NCG), initiative lancée par Nantes Métropole et la Ville de Nantes en 2009, répond à un double objectif : renforcer la visibilité de la Métropole en Europe et faire de l'Europe une réalité accessible et une opportunité pour la jeunesse.

- Le Forum annuel, temps fort du dispositif, a réuni pour sa huitième édition, du 23 au 26 octobre 2019, une cinquantaine de jeunes métropolitains et européens porteurs d'initiatives citoyennes et innovantes. Pendant trois jours, ils ont pu échanger sur leurs projets et acquérir des compétences en montage de projets européens.

- Le Prix de Coopération NCG 2019 a récompensé trois projets nés de la coopération entre jeunes métropolitains et jeunes européens participants au Forum 2018. Un soutien financier et technique a ainsi permis à ces jeunes d'expérimenter la mise en place d'un projet à dimension européenne.
- Pendant l'été 2019, 12 jeunes métropolitains ayant peu ou pas d'expérience à l'international ont bénéficié du programme « NCG On Tour ». En autonomie, ils ont voyagé en Europe (Palerme -Italie-, Torin -Pologne-, Porto -Portugal-, et Tbilissi -Géorgie-) à la rencontre de jeunes européens, membres du réseau NCG et anciens participants au Forum, puis ont restitué leur expérience, à l'occasion du Forum 2019 à Nantes.

L'Europe à Nantes : un vivier d'associations

Estimant que l'Europe doit être une opportunité vécue par les citoyens, Nantes Métropole accompagne des associations locales qui contribuent à mieux faire connaître l'Europe et ses enjeux. Des associations proposant de nombreuses initiatives d'échanges entre citoyens de l'agglomération et citoyens européens sont soutenues, comme par exemple :

- la Maison de l'Europe, qui informe et sensibilise les citoyens sur les enjeux européens, soutient et accompagne les porteurs de projets du territoire dans l'ouverture vers l'Europe ;
- Euradionantes, la radio-école européenne qui continue à développer l'accès à une meilleure connaissance de l'actualité et des enjeux européens tout en contribuant au rayonnement de la Métropole en Europe. En 2019, l'association a poursuivi le déploiement de son projet à l'échelle nationale, depuis Nantes. Des antennes locales ont ainsi démarré la diffusion en octobre 2019 à Rouen et au Havre. Le CSA a donné son accord en juillet 2019 pour celles de Paris, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux (lancements prévus automne 2020) ou de Tours et Orléans (lancement prévu en 2021). L'accord pour une antenne bruxelloise a été obtenu en juillet 2019, avec lancement prévu à l'automne 2020. A noter : Euradio émet également depuis 2018 à Lille, Lyon et Strasbourg. Sur ces deux dernières villes, embauche de deux journalistes en août 2019 et installation de studios ;
- le Centre Culturel Européen et ses centres culturels binationaux (franco-allemand, franco-espagnol, franco-britannique, franco-italien), lesquels ont pour mission de rendre visibles les différentes cultures européennes sur l'agglomération ;
- Graine d'Europe, Gare de l'Est...

L'année 2019 a également été marquée par la finalisation du projet Europa Nantes inauguré le 25 septembre. « Europa Nantes » est un nouvel espace de 1000 m² destiné à resserrer les liens entre les Nantais et l'Europe. Regroupant les principales associations européennes du territoire au sein d'un lieu ouvert à tous dédié à l'information, l'expérimentation et au montage de projets en direction de l'Europe, il est implanté le long du boulevard de la Prairie aux Ducs. Sa gestion est assurée par la Maison de l'Europe.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Afin de contribuer aux enjeux mondiaux définis dans les objectifs de développement durable de l'ONU, Nantes Métropole mène et soutient des actions de coopération internationale fondées sur la complémentarité.

Aussi, la Métropole et ses collectivités partenaires placent l'amélioration des services aux habitants et leur pérennité au cœur de leurs actions.

L'action de Nantes Métropole et de ses partenaires en Afrique et en Haïti

- **Une cohérence d'actions depuis 2012**

Le programme DANK (2012-2017) a été conçu initialement pour élaborer des politiques publiques eau et assainissement dans une logique de coopération Nord-Sud et Sud-Sud avec les collectivités partenaires de Dschang (Cameroun), de l'Amaga (Association des Maires de la Grand'Anse en Haïti), Nantes et Kindia (Guinée), et de partager leurs expériences sur la structuration de services urbains et la manière d'y associer les habitants.

En complément, Nantes Métropole en partenariat avec Dschang, les 5 autres communes du département de la Menoua et d'autres partenaires au niveau national au Cameroun et à Nantes ont élaboré un programme de déploiement de services urbains à une échelle intercommunale, concernant près de 620 000 habitants. Ce programme, conçu pour être transposable ailleurs au Cameroun et en Afrique, est en cours de recherche de financement.

- **Application de la loi sur l'eau et la prise en compte d'autres enjeux urbains**

L'eau et l'assainissement sont des secteurs prioritaires de l'aide au développement au niveau international. En France, depuis 2005, les collectivités peuvent mobiliser des fonds spécifiques dans la limite de 1 % des ressources des services publics de l'eau et de l'assainissement (pour Nantes Métropole, le plafond est de 0,5 % des budgets eau et assainissement).

Objectif : renforcer les coopérations entre communes de la Métropole et leurs villes partenaires, pour améliorer l'accès de leurs habitants à l'eau potable et aux services d'assainissement.

En 2019, Nantes Métropole a maintenu son soutien, initié en 2017, aux projets émanant d'autres communes de la Métropole répondant à d'autres enjeux actuels : gestion des déchets, prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique et résilience des villes. Elle a ainsi soutenu le programme EduKindia (mené par Orvault, Bouaye, Basse-Goulaine, Saint-Jean-de-Boiseau et Sainte-Luce-sur-Loire, et coordonné par l'Ong Guinée 44) et des coopérations entre Carquefou et Matéri (Bénin), La Montagne et Guédé Village (Sénégal)...

- **Accompagnement de la transition énergétique**

La Ville de Dschang, Électriciens Sans Frontières et Nantes Métropole ont conçu un programme de déploiement de la politique municipale de Dschang en matière d'énergie renouvelable. Ce programme consiste à équiper la ville de micro-centrales hydroélectriques et à gérer un service public de production et de vente d'électricité propre, constante et économique. Il s'agit aussi d'organiser et mettre en place le service municipal chargé de la gestion du service (entretien, distribution, facturation). Il a reçu un cofinancement important de l'Agence Française de Développement (AFD) entre 2017 et 2019 : 405 000 € sur un budget total de 627 000 €.

Ce programme a été complété en 2019 par un 2^{ème} cofinancement de l'AFD permettant d'ouvrir une 2^e phase du programme d'énergie hydroélectrique (construction d'une 3^e centrale) et d'ajouter un programme déchets prévoyant le déploiement d'un service de compostage individuel et municipal à Dschang et dans le département de la Menoua incluant un volet de mobilisation des habitants des différentes collectivités concernées. L'AFD contribuera pour 933 000 € sur un budget global de 1,3 M€ sur 3 ans (2019-2021).

L'action locale de Nantes Métropole

- **Soutien aux associations internationales**

Nantes Métropole a apporté en 2019 un soutien financier à trois associations partenaires de ses coopérations :

- Bolivia Inti Sud Soleil : conduite des actions en faveur de l'énergie solaire et du développement à destination des pays du Sud ;
- Compos'tri : valorisation des déchets ménagers, soutien méthodologique et technique à l'émergence du compostage à Kindia et Dschang ;
- Electriciens sans Frontières : contribution au projet de déploiement de micro-centrales hydroélectriques à Dschang.

- **Contribution au Festival des Solidarités**

Membre de PLATFORMA, réseau européen de collectivités locales engagées en coopération décentralisée, Nantes Métropole a organisé le 15 novembre 2019 sa 3^{ème} édition des « Journées européennes de la solidarité locale ». Cette manifestation annuelle, soutenue financièrement par l'Union Européenne, a pour objectif d'informer les citoyens sur les enjeux de développement durable, de mettre en valeur la coopération décentralisée des collectivités et de renforcer les liens entre les collectivités européennes.

Le thème retenu « Transition vers la ville durable et l'énergie propre : en Europe comme en Afrique, comment les villes et la jeunesse s'engagent-elles ensemble ? » a été débattu par une soixantaine de participants (élus, techniciens et associations) issus des communes de la Métropole et de pays partenaires (Cameroun, Guinée).

LE TOURISME, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'attractivité touristique d'une destination dépend d'un ensemble d'éléments : une image, des animations, des sites et activités, une accessibilité, une ambiance, des hébergements... Le tourisme est un secteur économique qui offre d'importantes opportunités de croissance. Il est un levier essentiel de développement et d'attractivité et peut contribuer largement à façonner et amplifier une dynamique de territoire en développant richesses et emplois.

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique originale et ambitieuse. L'objectif est de faire de l'agglomération une destination urbaine renommée, de renforcer son attractivité et son rayonnement au plan national et européen, auprès des clientèles loisirs et affaires.

Une Métropole créative et attractive

En 20 ans, Nantes Métropole est devenue l'une des agglomérations les plus dynamiques et inventives de France. Un nombre important de créations, d'animations et d'événements l'anime tout au long de l'année, dont certaines d'envergure internationale : La Folle Journée (festival de musique classique), Royal de Luxe (compagnie de théâtre de rue), Estuaire (collection permanente à ciel ouvert d'art contemporain entre Nantes et Saint-Nazaire), le bestiaire mécanique des Machines de l'Île, le Château des Ducs de Bretagne...

L'enquête de fréquentation estivale 2019 (source AURAN) confirme que la destination touristique de la Métropole s'affirme. La présence des touristes parmi l'ensemble des visiteurs et de la clientèle internationale est en forte hausse sur la saison estivale 2019. L'hébergement marchand confirme son développement, avec une performance de l'hébergement nantais en forte croissance ces dernières années.

La destination suscite de la satisfaction avec des activités culturelles et loisirs qui plaisent particulièrement aux touristes étrangers et primo-visiteurs. Avec le temps, la Métropole a su développer et coordonner une offre culturelle et touristique unique, singulière, décalée et accessible à tous, via divers projets mêlant art contemporain, forme urbaine, nature et événements.

En 2019, on relève les faits marquants suivants :

- un enrichissement du « Voyage à Nantes permanent » avec des installations définitives. Citons le Belvédère de l'Hermitage signé Tadashi Kawamata, les œuvres d'Eva Jospin (Le passage, boulevard de la Tour d'Auvergne) et de Stéphane Vigny (Mimer, Le Katorza), une nouvelle version de Jungle Intérieure (Passage Bouchaud, Evor), le mobilier urbain des barbecues et Les meules (Parc des Chantiers, Collectif Fichtre), sans oublier trois nouvelles chambres d'artistes signées Makiko Furuichi (hôtel Amiral), Justin Weiler (Oceania Hôtel de France), Karina Bish (Péniche Le d'O).
- la 8^e édition de l'événement estival Voyage à Nantes. Tout au long de l'année, la SPL le Voyage à Nantes travaille par délégation de service public au développement du tourisme dans la Métropole. La période estivale reste la partie la plus visible de son action : du 6 juillet au 1^{er} septembre, cette édition a rencontré un beau succès avec l'extension du parcours de la ligne verte vers la nouvelle branche Quartier Chantenay : le Belvédère de l'Hermitage a comptabilisé plus de 70 000 visiteurs (compteur installé sur site) et ce visitorat a rayonné sur l'ensemble des établissements culturels présents à proximité : + 60% pour le Musée Jules Verne, + 117% pour le Planétarium ;
- la 1^{ère} édition de l'événement des Tables de Nantes (dans la continuité de Nantes Food Forum 2017 et 2018), du 25 au 29 septembre 2019. Cet événement ambitionne de mettre en synergie culture, tourisme et gastronomie, soulignant ainsi le rôle essentiel du patrimoine culinaire dans l'attractivité du territoire ;

- l'installation du paresseux et d'un colibri dans la Galerie des Machines, issus de l'univers artistique de l'Arbre aux hérons, ont été source d'attractivité pour le site des Machines de l'Île ;
- le lancement d'une campagne de promotion du tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, en partenariat avec le département, les 10 communes riveraines et leurs intercommunalités ;
- la 2^e édition de Débord de Loire, du 23 au 26 mai, fête nautique et culturelle organisée par l'ACE à l'échelle de l'Estuaire, a permis une découverte du fleuve sous toutes ses facettes, portée par une parade nautique inédite de 200 bateaux dont le Belem et l'Hermione ;
- la poursuite des études de l'Arbre aux Hérons ou le lancement de la construction des premiers éléments du bestiaire, comme la Parade Amoureuse des oiseaux de paradis et le premier Grand Héron ;
- de grands rendez-vous continuent de rythmer la vie culturelle et touristique nantaise : la Folle Journée, les Rendez-vous de l'Erdre...

En 2019, Nantes Métropole a confirmé son ambition de développement touristique en confortant la dynamique impulsée par Le Voyage à Nantes. Aujourd'hui, la Métropole est reconnue en tant que destination de tourisme urbain mais aussi d'art et de culture à l'échelle nationale, européenne et internationale. L'originalité et la vitalité de l'offre touristique et événementielle ont contribué au développement économique du territoire. Ont en effet été constatés une hausse du nombre de visiteurs extérieurs, une croissance des nuitées annuelles (et plus particulièrement estivales), une augmentation des retombées économiques.

Une croissance constante qui se vérifie

La fréquentation touristique est en constante croissance depuis 2010, ce qui conforte la pertinence de la stratégie métropolitaine, comme en témoignent les principaux indicateurs de suivi :

- 3 544 767 nuitées en hébergements marchands (source : taxe de séjour et Airbnb), soit une progression de 4,7 % par rapport à 2018 et 42,7 % depuis 2014 ;
- été 2019 (juillet et août) : 660 288 nuitées marchandes, soit une progression de 7,4 % par rapport à l'été 2018, et 45 % en 5 ans ;
- la clientèle internationale est en nette progression : elle représente 18,7% du visitorat des Machines de l'Île en 2019 (15,6 % en 2018) ;
- Site emblématique de la ville, le Château des ducs de Bretagne a accueilli 309 000 visiteurs (musée d'histoire et expositions) en 2019. La fréquentation du musée augmente de 2,5 % et les expositions Rock ! Une histoire nantaise, Cimarron et Amazonie, le chamane et la pensée de la forêt ont accueilli 152 000 visiteurs.

Le tourisme d'affaires : une filière clé et complémentaire

L'industrie des rencontres et événements professionnels (l'organisation de séminaires, voyages d'études, conférences et autres salons) est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers.

Les grands équipements nantais sont depuis des années les acteurs incontournables du développement du marché MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions). Selon la méthodologie de France Congrès, la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions engendrent 259 M€ de retombées annuelles pour le territoire.

Au titre des manifestations remarquables en 2019, on peut par exemple citer la Mer XXL, les Florales, Serbotel, le congrès IASP (International Association of Science Parks and Areas of Innovation) ou encore les Rencontres nationales du transport public (RNTP).

A cet égard, le secteur des rencontres professionnelles contribue au rayonnement du territoire en promouvant la destination auprès de touristes d'affaires qui reviendront pour certains en tant que touristes d'agrément.

Chiffres clés du tourisme d'affaires en 2019

- Cité des Congrès : 120 manifestations MICE, 24 manifestations internationales dont 13 ICCA, une centaine de représentations culturelles.
- Parc des Expositions : 89 manifestations accueillies et 8 manifestations produites pour un public d'environ 600 000 personnes.

En 2019, le « Convention Bureau » de Nantes Saint-Nazaire Développement - chargé de la promotion et du développement économique et international de la Région - a conforté son positionnement. Les organisateurs d'événements peuvent y effectuer des recherches thématiques : hôtels, sites privatisables, traiteurs, agences événementielles, prestataires de services, restaurants... Il anime le club MICE conjointement avec la CCI Nantes Saint-Nazaire. Ce club fédère les acteurs de l'événementiel d'affaire en lien avec l'office du tourisme et les grands équipements. Il a pour objectif d'offrir une bonne lisibilité de l'offre du territoire en matière d'accueil d'événements professionnels. Il doit également promouvoir cette offre au niveau national et international et compte d'ores et déjà 80 adhérents.

Enfin, la Métropole accompagne le développement des filières d'excellence de son territoire. Elle soutient ainsi une quarantaine de manifestations à caractère économique, touristique et scientifique, au rayonnement national et international : Nantes Digital Week, les Journées scientifiques de l'Université, Scopitone ou encore le Salon des métiers d'art...

UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

L'objectif de Nantes Métropole est de soutenir une haute ambition avec une politique culturelle pleinement actrice de la construction du vivre ensemble et du projet de territoire. Elle est fondée sur une vision exigeante de la culture, vecteur d'émancipation individuelle et collective et espace de liberté où la société s'invente et se réinvente dans l'échange.

Dans le partage avec le plus grand nombre, avec une part belle faite aux idées novatrices en proximité comme à l'international, une attention particulière est portée à la prise en compte des capacités d'innovation et de la diversité, que ce soit dans les manières de vivre la culture, dans les démarches de création ou dans les projets culturels.

Une action autour de cinq axes transversaux

- **L'adoption d'une politique tarifaire unique pour l'ensemble des établissements culturels métropolitains**

Elle s'est traduite par des grilles tarifaires harmonisées qui prévoient des critères identiques pour l'application de la gratuité et du tarif réduit, la mise en œuvre d'un « pass musées » au prix très attractif, l'instauration de la gratuité d'accès aux musées pour tous les jeunes de moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minimas sociaux.

Cette politique tarifaire harmonisée vise à : faciliter l'accès de tous à la culture, dynamiser l'appropriation des équipements culturels métropolitains gérés en régie (musées et Planétarium) par tous les habitants de la métropole. Elle permet de lever les barrières économiques qui constituent souvent un frein aux pratiques culturelles.

Dans les musées métropolitains, à titre exemple, près d'un visiteur sur deux du musée d'arts ou du Muséum d'histoire naturelle bénéficie de la gratuité. Ces dispositions favorisent également la fréquentation des jeunes de moins de 18 ans : ils représentent 51 % des visiteurs au Muséum, 31 % au musée d'arts et environ 25 % au musée d'histoire. Les « pass musées », permettant d'accéder à volonté à un musée pendant un an, sont quant à eux plébiscités.

Cette démarche d'incitation à la fréquentation culturelle se manifeste aussi sur la période estivale avec une ouverture 7 jours / 7 et des horaires identiques pour tous les établissements culturels métropolitains (hors Zénith).

- **Une fréquentation en hausse des établissements culturels métropolitains**

Avec 1 126 222 visiteurs dans les sept musées et établissements assimilés de la métropole en 2018, un niveau record de fréquentation a été atteint : hausse de 20,43 % entre 2017 et 2018.

Le Musée d'histoire a connu sa fréquentation la plus haute jamais enregistrée avec 333 995 visiteurs, le Musée d'arts se hisse à la 3^{ème} place des musées d'art en région (326 296 visiteurs), les Biennales Internationales du Spectacle (BIS) ont réuni 13 195 participants, le projet « Transfert » a été un succès (292 580 visiteurs totalisés sur les deux éditions), le Zénith enregistre un accroissement conséquent de sa fréquentation depuis son ouverture...

Si les visiteurs métropolitains représentent en moyenne près de la moitié des visiteurs (c'est le cas notamment au Muséum, au Planétarium, à la Folle Journée), les établissements culturels rayonnent également en dehors de la métropole et attirent un public géographiquement plus éloigné. Ainsi, 50 % du public du Zénith et 51 % du musée d'histoire sont en provenance de Loire-Atlantique, tandis que 45 % des visiteurs du Muséum et 50 % du Planétarium ne sont pas métropolitains. Cet engouement s'accompagne d'une diversification sociale, générationnelle.

L'attractivité des établissements pour les touristes étrangers se situe à un très bon niveau et progresse, en particulier concernant les sites patrimoniaux. Ils représentent 19 % du public pour le Château, le Mémorial, les Cryptes de la cathédrale, le Musée Jules Verne et une part significative du public au Musée d'arts.

- **Une intervention renforcée sur le territoire**

La dimension métropolitaine de l'action des structures culturelles s'est globalement développée et consolidée. C'est le cas notamment de la Folle Journée qui s'est étendue sur le territoire (9 communes concernées pour l'année 2019), de la conduite des missions d'archéologie préventive et d'accompagnement en matière d'archives, de la création en 2017 d'un pôle métropolitain de la culture scientifique, technique et industrielle.

Au niveau des jeunes publics, afin d'encourager la fréquentation des établissements culturels par les jeunes et les scolaires, toutes les écoles maternelles et élémentaires des communes de Nantes Métropole bénéficient dorénavant de la gratuité pour les visites dans les musées (40 000 élèves accueillis au musée d'histoire et au Mémorial, 21 675 au Muséum, 10 000 au musée d'arts, 3 000 au Planétarium, 2 000 au Chronographe pour l'année 2018).

De plus, le déploiement se concrétise par des coopérations culturelles en réseau à l'échelle de la métropole notamment dans les domaines des bibliothèques, des conservatoires et écoles de musique, des festivals (exemple du partenariat du Centre chorégraphique national de Nantes avec le festival Nijinskid porté par l'Onyx qui se déroulera en 2020 à Saint-Herblain, Couëron, Nantes et Indre).

Enfin, ce maillage territorial se traduit par de nouvelles formes de présence artistique comme celle de Pick Up Production à Rezé ou celle de Royal de Luxe à Saint-Herblain.

- **Des actions novatrices**

Cinq volets sont à souligner :

- **la politique d'art dans l'espace public** : avec le triple objectif de partage des arts avec les habitants, de développement du tourisme culturel, de fabrication de nouvelles formes d'urbanité et de lien, une ambitieuse stratégie d'art dans l'espace public est mise en œuvre sur la métropole. Cela passe par la réalisation d'événements à fort pouvoir fédérateur dont les manifestations estivales du « Voyage à Nantes » sont un élément phare. Les opportunités offertes par l'espace urbain selon ses différentes composantes sont explorées (aménagement et mobilier urbains, espaces verts, transports en commun, quartiers, patrimoine). Sont ainsi multipliés les occasions de greffer un traitement artistique et culturel aux projets urbains, de créer des œuvres dans l'espace public, d'investir des friches urbaines ;

- **le rapprochement entre les deux grandes maisons d'opéra sur le Grand Ouest** : Nantes Métropole, Rennes et Angers ont engagé une démarche de rapprochement de leurs maisons d'opéra avec l'objectif de mettre en place une programmation lyrique commune. Cela a abouti à la création en 2019 de l'association « Opéra en grand Ouest ». Les premiers éléments de bilan après une saison d'expérimentation sur 2018-2019 sont positifs. Cette coopération a donné lieu à la réalisation de quatre projets communs de production lyrique et permet le portage de projets artistiques ambitieux. En outre, elle facilite le dialogue avec les autres grands opéras français et aboutit à une augmentation du nombre des leviers de rideaux tout comme la fréquentation du public. Le niveau de diffusion de chaque production atteint est conséquent (les productions communes de l'ANO et l'Opéra de Rennes sont jouées entre 9 et 12 fois contre 6 à 8 représentations par production en moyenne au plan national).

- **la création de « Transfert », zone d'art et de culture** : l'implantation à l'été 2018 de « Transfert » dans une ZAC métropolitaine fut l'occasion du lancement d'un projet d'animation évolutif et temporaire à l'initiative de l'association Pick Up Production. Son ambition est de créer une nouvelle forme d'espace culturel qui donne toute sa place à l'expérimentation, au renouvellement artistique, au dialogue entre art, urbanisme, développement durable, citoyenneté ;

- **l'implantation de la compagnie « Royal de Luxe » dans un quartier en politique de la ville** : en interaction avec un programme de rénovation urbaine, l'installation fin 2018 de « Royal de Luxe » sur le quartier politique de la ville Bellevue traduit une volonté d'ouvrir une nouvelle page dans le dialogue entre culture et espace public. Première en France et prévu sur plusieurs années, ce projet allie performances artistiques et réalisation d'œuvres

pérennes. Il est résolument tourné vers le grand public et la relation que les habitants entretiennent avec leur quartier ;

- **le développement du pôle métropolitain de culture scientifique, technique et industrielle** : ce pôle animé par le Muséum d'histoire naturelle fédère à l'échelle de la métropole l'ensemble des acteurs institutionnels, culturels, universitaires, associatifs autour d'une feuille de route commune. Il a permis de lancer la plate-forme collaborative « Échosciences ». Ce réseau social des amateurs de sciences et technologies réunit les acteurs autour d'une saison culturelle thématique.

- **L'engagement de partenariats structurants dans le champ culturel**

Une convention culturelle pluriannuelle a été signée avec le département de Loire-Atlantique (co-signée par la Ville de Nantes). Elle porte notamment sur le patrimoine, les musées, les arts visuels, la lecture publique et les enseignements artistiques.

Au niveau des communes, deux partenariats privilégiés sont à noter :

- avec Nantes et Saint-Herblain autour du projet développé par Royal de Luxe sur le Grand Bellevue ;

- avec Rezé à travers son implication dans les instances de pilotage relatives aux projets culturels développés sur la commune (Chronographe, projet « Transfert »).

De nouvelles perspectives pour le service métropolitain de recherche archéologique

Agréé en 2015 par les ministères de la Culture et de la Recherche, le service métropolitain de recherche archéologique a bénéficié en octobre 2019 d'une nouvelle extension de son habilitation à la recherche. Désormais, sur le territoire des 24 communes de la métropole, les recherches pourront concerner un spectre d'intervention chronologique englobant les quatre derniers millénaires, soit la période « Bronze et Fer » (de 2200 ans av. J.C. à 50 ans av. J.C.) jusqu'aux périodes contemporaines. Cette extension de compétences s'accompagne d'une convention de partenariat scientifique avec la DRAC Pays de Loire. Les activités scientifiques ainsi déployées ont pour objectif une meilleure appréhension de l'histoire du développement du territoire. La co-organisation à Nantes, en partenariat avec l'Université de Nantes et l'association française d'archéologie médiévale (AFAM), d'un colloque international intitulé : « un Monde en mouvement, la circulation des hommes, des biens et des idées à l'époque mérovingienne (V^e-VIII^e s.) » participe également au rayonnement de cette activité scientifique.

Les activités se sont réparties entre conseils et expertises auprès des maîtrises d'ouvrage de la collectivité et les opérations prescrites par l'État dans le cadre de projets d'aménagements, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, les principales interventions réalisées à Nantes en 2019 concernent les diagnostics de la ZAC Doulon-Gohards et la seconde campagne de fouille du manoir de l'Eperonnière (Caserne Mellinet). Ont été mises à jour des découvertes significatives concernant l'habitat rural à l'âge du fer et l'habitat élitaire de la fin du Moyen Âge.

A Rezé, dans le cadre du réaménagement global du centre-ville, deux diagnostics et une fouille ont permis de mettre partiellement au jour le cimetière médiéval de l'ancienne paroisse Saint-Pierre. Enfin, à La Chapelle-sur-Erdre, Sainte-Luce-sur-Loire et Bouguenais, des diagnostics et fouilles sont en cours de déroulement.

Le pôle de recherche archéologique de Nantes Métropole est intervenu sur plus de 60 opérations réalisées sur le territoire depuis 2010, avec une accélération des opérations ces 4 dernières années (8 à 10 opérations annuelles depuis 2015). Cette dynamique doit se consolider techniquement et scientifiquement, en liaison avec le Chronographe.

Notoriété nationale et nouveaux publics pour le Chronographe

L'année 2019 a vu la place du Chronographe (centre d'interprétation archéologique métropolitain) se conforter dans le paysage des équipements culturels métropolitains. Sa notoriété s'accroît sur les plans scientifiques et culturels, et avec **23 600 visiteurs**, l'établissement maintient un bon niveau de fréquentation. Bien identifié par ses publics cibles que sont les scolaires et les familles, il connaît une forte activité en termes d'accueil des groupes et de propositions d'ateliers pendant les vacances scolaires (toujours complets) : **5 605 scolaires** reçus en 2019 et une forte représentation des moins de 18 ans pour le public individuel (30,5 %). Dans ce cadre, il est à noter que le Chronographe a proposé 4 parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) aux écoles nantaises et rezéennes : 94 classes d'écoles maternelles et primaires de la Métropole ont été accueillies au Chronographe en 2019 (85 en 2018), soit plus de 2 200 élèves métropolitains (dont 31 % classes nantaises).

Deux grandes expositions ont été conduites en partenariat :

- « Comme un boomerang » du 9 février au 12 mai 2019 fondée sur un dialogue art contemporain / archéologie a été conçue en partenariat avec le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et en lien avec la résidence d'une jeune artiste, Blanche Daramir. La fréquentation fut diversifiée et les angles d'approches inédits, notamment envers le très jeune public ;
- « Prenez soin de vous ! Archéologie du soin et de la santé », présentée du 15 juin au 5 janvier 2020, a marqué le partenariat avec l'INRAP (institut nationale de recherche archéologique préventive). Cette thématique originale s'est accompagnée de retombées dans la presse nationale (Science et vie, Sciences & Avenir, Archéologia, Le Monde...). Des partenariats nouveaux ont vu le jour avec le monde de la santé (CHU, Croix Rouge...) et les liens avec l'Université de Nantes se sont renforcés (séminaire archéologie funéraire en novembre, voyage d'étude étudiant en archéologie).
- Le Chronographe a également consolidé son ancrage local en 2019 en proposant des activités :
 - en partenariat avec la Soufflerie, scène conventionnée de Rezé ;
 - une double collaboration avec le site voisin de Transfert par la participation aux « Fanfaronnades » ;
 - la participation au pôle métropolitain de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) lors de la Fête de la science ;
 - lors des Utopiales ou encore « Nantes en sciences ».

Enfin, le Chronographe continue à être un terrain d'expérimentation pour les écoles et parcours de formation supérieure (ExpéNantes, Ecole de Design, Ecole Centrale, Polytech, Masters culturels de l'Université de Nantes, ISEFAC) et poursuit le développement de ses liens avec l'écosystème numérique (Cluster culturel de la Creative Factory-Samoa, RFI-OIC, Digital Week).

La gestion documentaire et les archives : 24 communes / 24 y adhèrent !

Les Archives de Nantes sont chargées de la collecte, de la conservation, du classement, de la communication et de la valorisation des archives publiques (Ville de Nantes, Nantes Métropole et délégataires) et d'archives privées en acquisitions ou en dons. Dans le contexte de l'augmentation de la production numérique et de la dématérialisation des procédures administratives et face à la difficulté pour les collectivités de gérer et conserver une information mixte papier et numérique, l'animation de la fonction gestion documentaire et archives est désormais portée par le service commun Archives de Nantes dans le cadre du schéma de mutualisation métropolitain.

En 2019, le service commun est intervenu auprès des 17 communes adhérentes selon 3 niveaux d'interventions (convention de mutualisation). Au 1^{er} janvier 2020, les 7 communes restantes ont décidé d'adhérer à ce dispositif de coopération au bénéfice de l'ensemble des services des collectivités. Ces adhésions s'effectuent à la carte par degré d'intervention (niveaux 1, 2 ou 3) selon les besoins d'animation de la fonction gestion documentaire et archives, le suivi des procédures d'archivage ou encore la gestion des arriérés.

Parallèlement à l'accompagnement individuel de chaque commune, des groupes de travail spécifiques (« Cartographie des applications métiers et des données », dématérialisation des ADS, des marchés publics...) sont organisés pour harmoniser et mutualiser les outils.

Enfin le projet de SAE (système d'archivage électronique), mutualisé, prévu pour être ouvert aux communes qui le souhaitent, arrive dans sa phase d'étude et de programmation.

Installation au long cours de Royal de Luxe dans le quartier du Grand Bellevue

La compagnie Royal de Luxe a amorcé en 2019 la réalisation d'un projet artistique pluriannuel ambitieux intitulé le « Grand Bellevue ». Ce projet s'articule avec le plan de renouvellement urbain de ce quartier, à cheval sur Nantes et Saint-Herblain. Il vise à installer dans Bellevue une présence artistique inspirée du théâtre populaire pour accompagner les habitants en apportant un souffle de poésie. Il s'agit ainsi de révéler une identité qui transcende les différences et de transformer en profondeur la relation que les habitants entretiennent avec leur quartier, tout comme la vision qui en est donnée à l'extérieur.

Le projet artistique se concrétise par la proposition de « situations imaginaires » qui racontent diverses histoires et prennent la forme d'installations dans l'espace public ou sur des bâtiments, accompagnées à chaque fois d'une dimension événementielle. Des actions de médiations sont engagées en parallèle des différentes images, prioritairement en direction des écoles nantaises et herblinoises du grand quartier Bellevue.

Les « situations imaginaires » mises en œuvre en 2019 :

- premier acte, l'œuvre pérenne « le réverbère à nœud » installée place Mendès-France fin janvier 2019 ;
- deuxième acte, « la Fiat de Monsieur Bourgogne » du 12 au 28 avril 2019 et « la tente de Monsieur Bourgogne » du 23 au 28 avril ;
- troisième acte, la reprise du spectacle « Miniatures » présenté du 23 juillet au 17 août 2019. Le spectacle a attiré près de 16 000 spectateurs ;
- quatrième acte, « l'arbre dans la voiture » installée dans la nuit du 17 au 18 novembre 2019 et « madame Rodéo » présentée lors du marché de Bellevue les 19 et 22 novembre 2019.

« Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes », exposition la plus fréquentée du Musée d'arts depuis sa fondation !

Dès la validation du projet du musée en 2016, il avait été décidé qu'une exposition d'envergure exceptionnelle serait organisée par le musée tous les trois ans. C'était l'enjeu de la grande exposition « Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes » : une exposition pluridisciplinaire, ambitieuse et populaire.

Le grand projet « Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes » vient conforter la thématique des Amériques mise en valeur par le musée. L'œuvre de la première star mondiale du cinéma (Charlot) explore les enjeux de la modernité. Dans cette exposition, Charlie Chaplin et son cinéma, à la fois drôle, touchant et engagé, nous servent de guides pour découvrir et comprendre les œuvres et les artistes d'avant-garde. Ainsi, l'exposition a eu pour objectif de s'adresser aux visiteurs de façon pédagogique, ouverte, immersive et ludique. Cela a permis d'attirer un large panel de visiteurs.

Dans un patio entièrement revisité par la scénographie de Martin Michel, les peintures, photographies, dessins, sculptures, documents et, bien entendu, extraits de films ont mis en évidence l'influence de Charlie Chaplin sur de nombreux artistes. La transformation totale du patio a été saluée comme l'entrée dans un monde nouveau, une façon de réinventer ce lieu emblématique du musée.

L'Usine à rêves, dispositif de médiation au cœur physique de l'exposition, conçu avec « les tables des matières », a été valorisée dans son traitement scénographique, puis dans la communication, comme une partie intégrante du parcours.

La programmation associée a rencontré un grand succès. Elle s'est déclinée dans l'enceinte du musée (ateliers, concerts, performances) et à l'extérieur, notamment grâce au cycle de films proposé par le Cinématographe pendant les premières semaines de l'exposition. Se sont également associés à l'exposition : le Conservatoire, le Katorza, Angers Nantes Opéra.

Le colloque, organisé les 5 et 6 décembre avec l'Université Paris 1 et ouvert à tous, a rencontré un beau succès (malgré les grèves). Les actes seront publiés début 2021.

Avec **147 000 visiteurs** l'exposition *Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes* a ravi un public nombreux et est devenue ainsi l'exposition la plus fréquentée de l'histoire du Musée.

Par ailleurs, même si le calendrier a été bousculé par l'épidémie du Covid-19, une version de l'exposition conçue par le musée sera proposée aux visiteurs du **Louvre Abu Dhabi**, accueillant pour la première fois un projet imaginé par un musée français de région.

Ce type d'événement médiatisé permet d'augmenter sensiblement la notoriété du musée. Le musée s'affirme à la fois, comme lieu de proximité (une partie importante du visitorat est issue de la région des Pays de la Loire) et facteur de rayonnement (visiteurs en provenance de l'extérieur attirés par une exposition originale).

Conçue à Nantes, l'exposition « Chaplin » illustre la qualité des recherches scientifiques du musée. La conservatrice commissaire de l'exposition travaille sur le sujet depuis 2014. Elle s'est appuyée sur des recherches croisées et de nombreuses collaborations (spécialistes de l'histoire de Charlie Chaplin, spécialistes de l'histoire du cinéma, spécialistes de l'histoire des avant-gardes, spécialistes des écoles modernistes françaises américaines, allemandes, russes, tchèques...). L'originalité du projet, de par la richesse de l'exposition, le choix des œuvres notamment, a été saluée par la presse. Pour rassembler les presque 220 œuvres et documents, le musée a emprunté des œuvres en provenance de collections publiques et privées du monde entier : Canada, États-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Russie...

Attractif pour le territoire et faisant appel à des mécènes, le musée participe aussi au développement économique.

Le Planétarium continue d'innover dans un contexte de forte fréquentation

L'ouverture du Planétarium **7 jours sur 7** décidée en juillet 2017 est pérennisée. En 5 ans, la fréquentation est passée de 43 000 à 57 000 visiteurs. Victime de son succès, il ne peut satisfaire toutes les demandes, même si les réservations, la vente en ligne des billets ont permis de fluidifier les visites.

L'offre à destination du public est riche et explique l'attrait suscité par l'établissement (séances en direct sur diverses thématiques dont certaines à partir de 3/4 ans, abonnements, soirées astrothèmes adultes, ateliers enfants...). La nouvelle offre à destination des **scolaires** offre également des projets pédagogiques adaptés à l'enseignement. A noter : des travaux prévus à la rentrée 2020 ont vocation à permettre d'augmenter la jauge à 59 sièges (51 à ce jour) et ainsi d'accueillir 2 classes en même temps.

L'établissement accueille une grande diversité d'élèves et les accompagne tout au long de la scolarité. Sur l'année scolaire 2018/2019, ont ainsi été accueillies 32 classes de maternelles, 219 d'élémentaires, 169 de collèges, 13 de lycées, ainsi que des étudiants ou groupes spécialisés en lien avec les programmes scolaires dans le domaine de l'astronomie.

Les centres de loisirs ou autres structures culturelles plébiscitent également le Planétarium avec environ 200 structures accueillies sur une année durant les vacances scolaires. Cet engouement justifie la mise en place de quotas pour l'accueil de ces groupes.

Depuis ces trois dernières années, une **grande diversité de partenariats** a permis d'offrir au public des actions nouvelles hors cadre, telles par exemple des séances alliant l'astronomie à la danse, à la musique classique ou moderne, à la littérature classique ou BD, au théâtre ou même à l'improvisation, à la poésie, à l'art numérique.

Les **actions récurrentes** mises en place depuis quatre ou cinq ans remportent toujours autant de succès. Les «Sciences noctambules» (soirée d'observation du ciel et de la faune) commencent à devenir nomades sur Nantes et la métropole (287 visiteurs en 2019). Le **village astronomie** accueille toujours autant de curieux et de partenaires sur la butte Sainte-Anne à l'occasion de la Fête de la Science (1 002 visiteurs en 2019). A noter, le développement du quartier avec le Jardin extraordinaire et la promenade des belvédères donne une visibilité accrue au Planétarium.

Le Planétarium de Nantes est le seul établissement à proposer une telle offre en région des Pays de la Loire. La provenance de ses visiteurs illustre son rayonnement : le public est actuellement constitué à 55 % de visiteurs issus du territoire métropolitain (30 % de Nantais et 25 % d'habitants des autres communes de la métropole) tandis que 45 % des autres visiteurs proviennent de l'extérieur.

Le constat du **fort impact territorial** est aussi marquant au niveau du public scolaire. Les scolaires accueillis sur l'année scolaire 2018/2019 viennent à 41 % de Nantes Métropole, 34 % du reste de la Loire-Atlantique et 25 % des autres départements pour accéder à cet outil pédagogique. A noter, l'offre est actuellement limitée à sa seule salle de projection et ne permet pas d'accueillir tout le monde.

Dans le cadre des actions hors les murs, le Planétarium intervient là aussi bien au-delà des frontières de la métropole (en 2019, 6 journées sur Nantes, 10 journées sur les autres communes de Nantes Métropole, et 16 journées sur le reste du département) même si toutes les demandes ne peuvent être satisfaites.

Le Planétarium de Nantes est depuis 2019 positionné en tant que **réfèrent régional** à deux titres. Il est tout d'abord labellisé **École d'astronomie**, et à ce titre, des partenariats avec l'Association française d'astronomie, l'ACCOORD, les Francas et la Société d'astronomie de Nantes sont en cours de construction pour offrir au public un parcours d'apprentissage dédié à l'astronomie quel que soit l'âge, enfant comme adulte amateur. Le second volet sur lequel le Planétarium de Nantes Métropole se distingue s'intitule « Vigie-Ciel ». Il s'agit d'un projet national de science participative sur le sujet des météorites. Les premières formations de bénévoles ont commencé. Elles vont se poursuivre, ainsi qu'un déploiement dans les collèges, lycées et les associations d'astronomes amateurs sur le département.

Sur le **plan national et international**, le Planétarium continue à travailler avec le réseau des planétariums français et étrangers. En 2019, une **coproduction avec le planétarium de Paris** a permis de proposer cet été aux Nantais et aux Parisiens une séance dédiée à l'actualité des missions Apollo. Cette collaboration a été humainement et technologiquement très enrichissante et ouvrira sans doute sur d'autres expériences similaires. Au-delà de l'Award obtenu en 2018 sur l'implication de l'équipe nantaise à l'international, une relation privilégiée avec le planétarium de Montréal se profile ainsi qu'un projet de résidence d'artiste dans le cadre d'un projet d'art numérique avec la Société des arts technologiques montréalaise, Stereolux, les planétariums de Paris et Vaulx en Velin et l'Assemblée Artistique des Diversités Numériques (AADN).

Un projet ambitieux d'une « Cité de l'imaginaire »

À l'issue de six mois de concertation et de travail pour imaginer collectivement l'**avenir du bâtiment Cap 44** (les grands moulins de Loire sur le Bas Chantenay), le choix a été fait en octobre 2018 de préserver et transformer les lieux en respectant leur histoire. Il s'agit de révéler la valeur esthétique et patrimoniale du bâtiment (aujourd'hui masqué par un bardage datant des années 1970) à travers 6 grandes intentions :

- conserver une hauteur à l'Ouest pour offrir un nouveau panorama ;
- abaisser la partie Est pour favoriser la découverte des paysages et la luminosité du site en créant un véritable lien entre la Loire et son environnement ;
- ouvrir le rez-de-chaussée pour permettre les vues entre la Loire et la carrière ;
- révéler un procédé de construction historique, le procédé « Hennebique », unique au monde lors de la construction du bâtiment en 1895 et témoin de l'histoire industrielle, portuaire, maritime et fluviale nantaise ;
- réserver une place privilégiée à la thématique de l'imaginaire (dont Jules Verne est l'un des plus illustres représentants), en interaction avec le futur Arbre aux hérons et son Jardin extraordinaire ;
- créer, sur le parcours des Belvédères, un lieu unique en son genre à l'échelle de la métropole.

Afin de préciser ces intentions, une étude de définition, s'appuyant sur les avis d'un comité scientifique, a été réalisée par les directions générales de la Culture et déléguée à la Cohérence territoriale.

Il est prévu d'affecter le bâtiment à une **offre culturelle et touristique centrée sur Jules Verne et ses univers** dans un lieu spécifique et unique susceptible de transporter ses visiteurs dans des imaginaires plus contemporains. Il s'agit de créer une unité en symbiose avec le Jardin extraordinaire et l'Arbre aux hérons pour en faire un écosystème culturel et touristique cohérent.

Le concept prévoit des dispositifs ludiques, immersifs et une programmation dont chaque événement (exposition, rencontre, festival d'idées...) ouvre un nouveau rêve ou un nouvel imaginaire, interpelle les visiteurs et questionne nos usages.

Une place importante sera donnée à la pluridisciplinarité, à des approches expérimentales, à des visions prospectives ou utopiques. Des créateurs accueillis en résidence contribueront à la

programmation du lieu et aux dynamiques de territoire.

Sont prévus les principaux espaces suivants :

- - sur le **plateau « Hennebique »**, un espace d'exposition permanent remplaçant l'actuel Musée Jules Verne. Cohérente avec le concept du bâtiment, cette implantation a pour objet de combler le décalage qui existe actuellement entre la « grande » image et notoriété universelle de Jules Verne et les moyens limités qui sont actuellement consacrés à la mise en valeur de l'écrivain et de son œuvre, en construisant une offre complète et innovante (« de l'écriture aux images et à l'imaginaire »), répondant aux attentes des différents publics ;
- un **espace d'expositions temporaires**, déployant une programmation (sur les bases décrites ci-dessus) en interaction avec les Utopiales, le lieu unique, le pôle de CSTI (Culture Scientifique Technique et Industriel) et autres partenaires ;
- une **bibliothèque de type « troisième lieu »** dédiée à la thématique des imaginaires et favorisant l'implication des usagers ;
- un **espace de diffusion** fonctionnant en lien avec les espaces d'exposition comme avec la bibliothèque.

Outre la terrasse panoramique accessible à tous, sont également prévus un espace de restauration et une boutique.

Ce lieu s'adressera à **tous les publics** venus pour découvrir ou faire découvrir l'univers de Jules Verne et des mondes imaginaires. Le public scolaire fera l'objet d'une offre spécifique.

Angers Nantes Opéra : un opéra dans l'espace public !

Angers Nantes Opéra (ANO) est un acteur structurant de l'agglomération et de la Région, vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la métropole nantaise.

L'activité de l'ANO enregistre sur sa dernière saison un développement particulièrement significatif de sa fréquentation puisque ce sont 35 % de spectateurs supplémentaires qui ont été accueillis cette année (60 527 spectateurs en 2018/2019 dont 45 040 à Nantes). Le nombre de représentations proposées est également en forte augmentation et se traduit par un passage de 50 à 80 levers de rideaux. La saison lyrique 2018/2019 a pu compter une production (Le Vaisseau fantôme), 6 coproductions et un contrat de cession.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un projet exceptionnel de multidiffusion de l'opéra romantique « Le Vaisseau fantôme » de Richard Wagner le jeudi 13 juin 2019. En complément des représentations prévues au sein de l'Opéra Graslin, deux projections simultanées comportant une forte dimension participative de chœurs d'habitants ont ainsi pu être organisées en plein air sur deux places du centre-ville de Nantes, à Rennes, à Angers et dans de nombreuses communes du grand ouest.

Ces dynamiques sont emblématiques du nouveau projet artistique et culturel porté par cette institution qui entretient l'objectif de toucher un plus large public, notamment en plaçant l'opéra au cœur de l'espace public.

Angers Nantes Opéra contribue au rayonnement de l'art lyrique sur un large territoire à travers ses représentations ou ses projets d'actions culturelles en particulier d'éducation artistique. Il touche un public venant de l'ensemble des communes de la métropole nantaise (1/3 environ) et plus largement régional.

L'association « Opéra en Grand Ouest » créée conjointement par Nantes Métropole et les Villes d'Angers et de Rennes pour mettre en partage la programmation lyrique entre les deux maisons d'opéra a vu le jour en 2019. Dans cette dynamique de coopération, Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes continueront de collaborer, à l'image de leur rapprochement dès la saison 2018-2019 via des programmations lyriques communes (6 productions de spectacles communes prévues sur la saison 2019-2020).

L'ANO maintient par ailleurs son ouverture à d'autres disciplines, notamment la danse à travers sa participation au festival « Trajectoires » mais aussi au cinéma en accueillant le Festival du cinéma Espagnol, ou encore le festival des 3 continents.

Cette ouverture se poursuivra en 2020 également en direction de tous les publics par la consolidation d'actions engagées la saison dernière et visant à accueillir tous les publics, plus particulièrement les

familles et les scolaires à l'occasion notamment de concerts participatifs « ça va mieux en le chantant ».

Chiffres clés 2019

- **Musée d'histoire de Nantes (château) : 356 468 visiteurs**, hors programmation artistique et animations d'accueil. Une année en retrait par rapport à 2018 (année exceptionnelle) mais une fréquentation de +2,5 % pour les expositions permanentes du musée par rapport à 2018.
- **Musée d'arts : 298 556 visiteurs**. 4^e place des musées d'art en région en termes de fréquentation, après le Musée des Beaux-arts de Lyon, le Louvre Lens et le Centre Pompidou Metz.
- **Muséum d'histoire naturelle : 127 000 visiteurs** au Muséum d'histoire naturelle, soit une diminution de 12 % par rapport à 2018 mais en hausse par rapport à 2017 (118 000 visiteurs).
- **Planétarium : 56 837 spectateurs** au Planétarium, soit une fréquentation en hausse de 8 % par rapport 2018 et 9 913 visiteurs de plus en deux ans.
- **Chronographe** (centre d'interprétation archéologique) : **23 600 visiteurs**, fréquentation supérieure aux estimations initiales à 20 000 visiteurs par an.
- **Musée Jules Verne : 38 983 visiteurs** soit 3 544 visiteurs par mois (musée fermé pour travaux en janvier), en progression de 11 % par rapport à 2018 et 28 % par rapport à 2017.
- **221 083 visiteurs au Mémorial de l'abolition de l'esclavage** et **36 229** pour les cryptes de la cathédrale.

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est un vecteur incontournable participant au rayonnement du territoire. À ce titre, Nantes Métropole gère les équipements sportifs métropolitains, soutient les clubs et sportifs de haut niveau, les manifestations et événements sportifs d'échelle métropolitaine.

Promotion et développement de l'élite sportive

Le sport professionnel à Nantes Métropole en 2019, c'est près de 140 rencontres d'équipes professionnelles et 800 000 spectateurs. C'est donc naturellement que les clubs de sports collectifs aux ambitions européennes sont accompagnés.

Pour la saison 2019/2020, 7 équipes professionnelles ont été soutenues : le Football Club de Nantes, le Nantes Rezé Basket (féminin), le Nantes basket Hermine (basket masculin), le HBC Nantes (masculin), le Nantes Atlantique Handball (féminin), le Volley Ball Nantes (féminin) et le Nantes-Rezé Métropole Volley (masculin).

Trois d'entre elles évoluent en Coupe d'Europe en 2019/2020 : le HBC Nantes, le Nantes Atlantique Handball et le Volley Ball Nantes.

On peut citer l'excellent parcours du Volley Ball Nantes lors de la saison 2018/2019 avec un titre de vice-championnes de France ainsi qu'une place de finaliste de la Coupe de France.

À ces clubs, s'ajoutent 2 clubs « amateurs » à forte identité métropolitaine évoluant aux plus hauts échelons de leurs disciplines : le Nantes Métropole futsal et le Nantes Métropole Athlétisme.

Ce soutien passe par l'attribution de subventions et l'achat de prestations de communication pour un montant total de 5,5 M€.

La Métropole assure également un soutien spécifique aux athlètes de haut-niveau (30 sportifs de haut niveau au 1^{er} novembre 2019). Ces sportifs, inscrits sur les listes élites et seniors établies par le ministère en charge des Sports, représentent la France lors des compétitions internationales dans une douzaine de disciplines environ. Le soutien apporté (90 000 €) a notamment permis l'acquisition d'un équipement matériel spécifique ou une participation aux déplacements internationaux.

Les équipements sportifs métropolitains

On peut citer les principaux équipements suivants :

Le Palais des Sports de Beaulieu (PSB)

Après la livraison de la deuxième phase de travaux (d'une durée d'un an), la salle annexe du palais des sports a rouvert pour accueillir des établissements scolaires et le secteur amateur du HBC Nantes. L'ancienne salle de gymnastique rénovée a permis le repli des usagers des quatre salles spécialisées (boxe, dojo judo, dojo karaté, haltérophilie) et d'engager ainsi la dernière phase des travaux.

Le palais des sports a accueilli plusieurs manifestations d'envergure avec le match international de handball opposant l'équipe de France à la Roumanie, le tournoi-hommage à Henri Michel avec la participation de Didier Drogba et Zinédine Zidane, ainsi qu'un meeting de boxe avec un combat de Tony Yoka devant plus de 6 000 spectateurs.

Le Stadium Pierre Quinon

Cette structure spécialisée, dotée d'un anneau de 200 m, d'une piste centrale, d'aires de saut et de 18 terrains de badminton, a accueilli de nombreuses manifestations d'athlétisme en 2019 : 6 championnats départementaux, 5 championnats régionaux, 4 meetings, le championnat pré-France et le championnat de France espoir. Le stadium a également accueilli des événements dédiés aux personnes en situation de handicap, en particulier le championnat de France handisport et deux championnats de France d'escrime.

La salle sportive métropolitaine de la Trocardière

Cette salle spécialisée dans le basket a accueilli les rencontres du Nantes Rezé Basket (club féminin) et du Nantes Basket Hermine (club masculin).

En outre, s'y sont déroulés un match de qualification de l'équipe de France de basket-ball masculine contre la République Tchèque (avec une belle troisième place pour l'équipe de France) ainsi que les championnats d'Europe par équipes de tennis de table (24 équipes nationales féminines et masculines).

La patinoire du Petit Port

Seule patinoire du département, la patinoire est intégrée au complexe sportif du Petit Port et accueille un public varié : associations, scolaires et grand public.

L'année 2019 aura été excellente en matière de fréquentation avec plus de 100 000 entrées publiques.

La patinoire accueille également les matchs des Corsaires de Nantes (qui évoluent en D1), la plupart du temps à guichets fermés. Plus de 20 000 spectateurs ont assisté à ces matchs, avec quelques temps forts comme une soirée match/concert Hellfest !

Soutien à des grands événements sportifs

La Métropole a notamment accompagné :

- le marathon de Nantes en avril ;
- la solitaire Urgo le Figaro en mai ;
- le championnat de France de cyclisme sur route en juin ;
- le championnat d'Europe de volley-ball en septembre ;
- le championnat d'Europe de tennis de table en septembre ;
- le match France / Roumanie de handball au palais des sports de Beaulieu ;
- le match France / République Tchèque de basket à la salle sportive métropolitaine ;
- les assemblées générales des fédérations françaises d'athlétisme et de rugby.

Puis, dans le cadre des manifestations "multi éditions", citons :

- l'open international de squash de Nantes en septembre ;
- l'open Gaz de France (tennis féminin) au stade Laporte à Nantes ;
- la course Odyssée en mars, les Foulées du Tram en octobre ;
- le tournoi International Futsal Erdre ;
- le trophée des sprinters à Couëron.

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Clefs de voûte d'une métropole du savoir, l'enseignement supérieur et la recherche sont à l'origine de nombreuses innovations sur le territoire dans des secteurs comme la santé, les matériaux ou les sciences humaines. En soutenant l'Université de Nantes, les grandes écoles et les nombreux centres de recherche situés sur son territoire, Nantes Métropole participe à la valorisation de l'expertise nantaise et à l'amplification de son rayonnement à l'échelle européenne et internationale.

Campus Nantes : 5 sites répertoriés

Suite à l'approbation des orientations stratégiques de Campus Nantes en juin 2013, des commissions de sites réunissent l'ensemble des partenaires académiques, institutionnels et économiques concernés. Elles abordent les problématiques d'ordre global (aménagement de site, voirie, services...) ou celles plus étroitement liées aux établissements et aux étudiants (habitat et restauration, horaires).

Sur les cinq sites répertoriés par Campus Nantes, des commissions sont mises en place :

Site de la Géraudière, site Tertre-Lombarderie, site Centre-ville/Île de Nantes et Chantrerie-Fleuriaye. Pour le site de l'IRT Bouguenais, la commission s'est tenue parallèlement à l'aménagement et la qualification des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Au cours de l'année 2019, la démarche d'animation s'est poursuivie avec la tenue des commissions de sites sur les secteurs du pôle innovation Jules Verne à Bouguenais et sur le site de la Chantrerie Fleuriaye. Pilotés par la direction des déplacements, les points soulevés lors des commissions par les établissements d'enseignement et recherche relevaient essentiellement de l'accessibilité et de la circulation sur le site. Pour le site Géraudière, la commission a été mise en suspens à la demande des établissements (INRAE et ONIRIS) qui développent en interne une nouvelle organisation du site.

Campus Nantes : la poursuite des conventions de site

Parmi les dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Campus Nantes mise en place par Nantes Métropole, figurent les conventions dites de site. Établies chacune pour trois ans, elles ont pour objectif de contractualiser avec la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'agglomération nantaise. Il s'agit ainsi d'affirmer, de poursuivre et d'accentuer le soutien de la Métropole par le financement d'actions autour d'axes stratégiques issus des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes.

Ces conventions de site récapitulent également l'ensemble des financements octroyés par Nantes Métropole à chaque établissement quel que soit le cadre contractuel et les politiques publiques concernées. Les conventions de site ont été conclues pour 3 ans avec l'université, Audencia et l'école de design de Nantes Atlantique. Une nouvelle convention devait être conclue avec l'école centrale mais différée en fonction de l'évolution du dossier NEXt (Nantes excellence trajectory) et de la nouvelle université de Nantes (NUN).

A noter, la santé constitue l'une des principales filières d'excellence de la recherche au niveau de la métropole nantaise. Elle se caractérise par l'association étroite entre recherche fondamentale et clinique mais aussi entre l'hôpital et les patients. Au titre du contrat de plan État-région (CPER), Nantes Métropole est associée aux études pré-opérationnelles conduites par la région concernant le volet formation supérieure du futur CHU sur l'Île de Nantes et du futur IRS 2020 piloté par le CHU, pour lesquels elle apporte un financement de 2,95 M€, à la même hauteur que la région.

L'enseignement supérieur métropolitain et le projet NExT

En 2019, le projet NexT a connu quelques difficultés :

- la suspension du projet de NExT et de la NUN suite au rejet par le conseil d'administration, en octobre 2019, de l'adhésion de l'école centrale de Nantes au projet de la NUN négocié depuis 2 ans avec l'Université de Nantes.

Ce coup d'arrêt du projet NExT a laissé l'ensemble des acteurs locaux dans l'expectative en attendant une clarification des suites à donner par l'État, le jury international et les établissements partenaires et associés.

En conséquence, l'État a suspendu ses financements sauf pour les actions déjà engagées.

De son côté, la Métropole a maintenu ses engagements liés à la signature de la convention NExT entre l'Université de Nantes et l'agence nationale de la recherche en 2018. Nantes Métropole a ainsi apporté son soutien à l'Université dans le cadre de la convention Campus Nantes reconduite en 2018 en apportant un soutien spécifique de 800 000 €, ce qui porte son soutien global à 1,1 M€. Ces financements concernent notamment l'attraction de nouveaux talents, la mise en œuvre d'outils pour développer l'innovation et le sentiment d'appartenance des étudiants et anciens étudiants aux établissements nantais.

- A noter : la dissolution d'UBL (Université Bretagne Loire), qui regroupait les 9 universités de Bretagne et des Pays de la Loire à la fin de l'année 2019.

Des études ciblées en termes d'équipements

L'année 2019 a vu la poursuite des études liées à divers projets :

- les études liées à la construction de la nouvelle faculté de Santé sur l'île de Nantes sous maîtrise d'ouvrage de la région mais avec un financement à parité de l'État, de la région et de Nantes Métropole. Outre le suivi de la pré-programmation de cet équipement, la Métropole a été à l'initiative d'un projet de restauration sociale étudiante au sein de cette opération, laquelle va accueillir plus de 7 000 étudiants ainsi que la construction d'un parking public souterrain accessible aux futurs usagers du site : faculté de santé et futur CHU (livraison prévisionnelle 2027/2028) ;
- la région a approuvé les études de pré programmation du projet de la nouvelle faculté de Santé (opération à 130 M€ HT). Issu du contrat d'avenir, le financement prévoit la participation de la métropole nantaise à hauteur de 36 M€ HT, sans compter la restauration étudiante évaluée à 14 M€ ;
- les études liées à l'IRS 2020 sous maîtrise d'ouvrage du CHU dont la convention financière a été approuvée en 2018 (livraison prévisionnelle 2026/2027) ;
- les études des bâtiments universitaires pour la construction de l'IUT informatique sur le site de la Lombarderie et la requalification des bibliothèques universitaires (BU) de l'Erdre sur le site du Tertre (livraison prévisionnelle 2021) ;
- le lancement du projet de rapprochement de l'ENSM implanté quartier des Salorges à Nantes sur le site de l'école centrale pour un montant de 11,5 M€ avec une participation de Nantes Métropole de 2,5 M€.

Par ailleurs, les programmes d'équipements numériques et de recherche continuent avec des financements qui se poursuivront jusqu'en 2022 en fonction de l'avancement des différentes acquisitions par les établissements.

La démarche Recherche-Formation-Innovation

Les démarches Recherche-Formation-Innovation (RFI) ont pour vocation d'accompagner des thématiques fortes dans le cadre d'une démarche intégrée. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser les 3 axes (Recherche-Formation-Innovation).

Nantes Métropole a été sollicitée pour le financement de 6 d'entre-elles en cohérence avec ses filières d'excellence (West Atlantic Marine Energy Center/Energies Marines Renouvelables - WeAMEC/EMR, Alliance Europa, Bioregate, Atlanstic, Food For Tomorrow, Industries Créatives et Culturelles – ICC).

Six démarches RFI ont donné lieu à des conventions financières dont quatre portées par l'Université de Nantes (Bioregate, Atlanstic 2020, Alliance Europa et Ouest Industries Créatives) dans le cadre de Campus Nantes, Food For Tomorrow porté par ONIRIS et WEAMEC porté par Centrale Nantes.

Le conventionnement portant principalement sur les équipements de recherche et les démonstrateurs, les actions de communication et les colloques et manifestations internationaux se sont poursuivis avec les 6 RFI en 2019.

L'année a également été marquée par l'évaluation du dispositif de la région. Cela amorçe la fin des RFI sous leur format actuel d'ici fin 2020.

Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)

« Connect Talent » est un appel à projets international lancé par la région des Pays-de-la-Loire en 2013, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales avec l'objectif de soutenir l'accueil de talents, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou avec une équipe, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante.

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi son soutien pour les projets en cours depuis 2016, 2017 et 2018 :

- **le projet UneSEA** (sciences de la mer / maritime) porté par Gwenaëlle Proutière-Maulion. Il s'agit de la création de la première université numérique internationale et interdisciplinaire dédiée à l'enseignement à distance des sciences de la mer ;
- **le projet « Multimodality Imaging In Cardiovascular Disease »**, porté par Romain Capoulade et accueilli au sein de l'institut du thorax (Unité Inserm UMR 1087 / CNRS UMR 6291), vise la constitution d'un centre d'excellence en imagerie translationnelle multimodale, ciblée sur les maladies cardiovasculaires. Cela permettra d'offrir sur place une expertise complète pour l'analyse et l'interprétation des données d'imagerie, afin d'identifier in fine les mécanismes impliqués dans le développement des maladies cardiovasculaires ;
- **le projet MILCOM (Multimodal Imaging and Learning for Computational Medicine)**, porté par Diana Mateus, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) (UMR 6004 - école centrale de Nantes - Université de Nantes – CNRS – Institut Mines Telecom Atlantique). Ce projet, qui associe sciences des données et santé, porte spécifiquement sur l'application de l'apprentissage (machine learning) à l'analyse d'images médicales multimodales pour la validation et la découverte de bio-marqueurs en oncologie. L'ambition est d'améliorer la qualité de l'aide au diagnostic pour des personnes souffrant de cancer à des stades plus ou moins avancés.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu 1 nouveau projet :

- **Le projet CEEV (Controlling Extreme Events)** porté par Ioannis Stefanou, au sein de l'institut de recherche en génie civil et mécanique (GEM) (UMR 6183 - Centrale Nantes - Université de Nantes – CNRS). Ce projet permet de développer les compétences régionales et nationales en matière de simulation numérique. Plaçant les sciences fondamentales (géophysique des failles, mécanique et dynamique) dans une perspective d'ingénierie/simulation, il ambitionne des retombées économiques importantes. De plus, ce projet a pour objectif la protection du patrimoine historique. A noter que le projet bénéficie d'un équipement régional de premier plan (supercalculateur et caméra ultra-rapide) et d'une étroite collaboration avec les experts régionaux en simulation et en expérimentation.

Soutien à la Fondation de l'Université de Nantes, en qualité de membre fondateur

La fondation de l'Université de Nantes œuvre à la transformation et au développement de l'Université de Nantes. Elle accompagne des projets d'enseignants-chercheurs pour favoriser la mutation de l'université et de notre société. Véritable outil stratégique de la promotion et du développement de l'Université, la fondation accompagne des projets qui répondent aux grands enjeux de demain.

Le dispositif en chiffres :

- 3 membres fondateurs (Université, Nantes Métropole, Région des Pays de la Loire) ;
- 43 projets actifs ;
- 4 chaires de recherche ;
- 330 donateurs ;
- 12 ambassadeurs ;
- 8 M€ collectés.

Nantes Métropole, partenaire d'événements internationaux

L'agglomération accueille de nombreux colloques et congrès universitaires. Ainsi, une trentaine de manifestations ont été soutenues par Nantes Métropole au bénéfice de l'université et des principaux établissements ESR de la Métropole, parmi lesquels les rendez-vous scientifiques internationaux suivants :

- le 8^e congrès annuel international « Fundamentals and Development of Fuel cells » (principes de base et développement des piles à combustible) du 4 au 12 février porté par l'Université de Nantes ;
- le Séminaire international Flower Symbiose du 24 au 26 avril porté par l'INRA ;
- le 6^{ème} Symposium « on Enhanced Electrochemical Capacitors ISEECAP 2019 » (condensateurs électrochimiques améliorés) du 6 au 10 mai 2019 organisé par l'Institut des Matériaux de l'Université de Nantes ;
- le congrès international NRCE Recherche et innovation du 20 au 23 mai porté par le CEA ;
- le séminaire international Children's World du 19 et 20 juin à l'Université de Nantes ;
- le congrès European Constitutive Models for Rubber (modèles constitutifs européens pour le caoutchouc) du 25 au 27 juin porté par l'école centrale de Nantes ;
- 55^e rencontre internationale de chimie thérapeutique RICT 2019 du 3 au 5 juillet 2019 organisé par l'université de Nantes ;
- le Congrès Mondial IASP 2019, « World Conference on Science Parks and Areas of Innovation » du 24 au 27 septembre porté par Atlanpole.

Chiffres clés

Nombre d'effectifs étudiants (années 2016/2017) (source : DEPP/BCP - Avril 2019)

- 61 151 étudiants sur la métropole nantaise, dont :
 - 38 083 sur les sites nantais de l'Université de Nantes ;
 - 7 360 dans les sections de technicien supérieur préparant au BTS et dans les Classes préparatoires aux grandes écoles ;
 - 10 368 dans les grandes écoles ;
 - 5 340 dans les autres écoles spécialisées (médico-social, artistique et culturel, gestion et management...).

ENCOURAGER LA CRÉATION, L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

La métropole nantaise a l'ambition de compter parmi les grandes places innovantes et numériques en Europe. Nantes Métropole travaille ainsi à la préservation des activités industrielles, à la valorisation des pôles de compétitivité, à l'accompagnement des niches technologiques et des filières émergentes (numérique, santé, industries culturelles et créatives, environnement).

À ce titre, la démarche stratégique métropolitaine portant sur l'innovation économique et technologique se poursuit. Elle s'appuie sur :

- 2 axes santé et industrie du futur et 6 filières d'excellence d'innovation (numérique, santé, industries culturelles et créatives (ICC), mer, manufacturing, agro-alimentaire) adossées à des projets structurants ;
- l'accroissement de la création et du développement des entreprises / start-ups en orientant les dispositifs vers une logique de marché (pôles de compétitivité, clusters, lien recherche / entreprises, entrepreneuriat étudiant et incubation académique - volet deep tech -, offre de services aux entreprises innovantes) ;
- l'optimisation de l'écosystème public de l'innovation (gouvernance et articulation des structures d'accompagnement) ;
- la consolidation d'une cohérence territoriale autour des coopérations et stratégies partagées (Région, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), Université de Nantes, CHU...);
- l'affirmation d'une ambition européenne (prix CEI) et internationale.

Cette démarche s'articule avec celle de l'État et son ambition en matière d'innovation.

Nantes, capitale européenne de l'innovation 2019

Le 25 septembre 2019, Nantes Métropole a reçu le prix de Capitale européenne de l'innovation pour sa capacité à développer des solutions innovantes grâce à une démarche collective auprès des citoyens, des acteurs privés, des associations...

Après une première phase de sélection qui faisait suite au dépôt de candidatures, 12 villes (Anvers, Bilbao, Bologne, Bristol, Dortmund, Espoo, Glasgow, Hambourg, Leiden, Lyon, Nantes Métropole et Rotterdam) ont été pré-sélectionnées pour un oral devant un jury d'experts indépendants. A l'issue de cet entretien, **Nantes Métropole a obtenu le titre de Capitale européenne de l'innovation, ainsi qu'une dotation d'un million d'euros.** Les 5 autres finalistes (Anvers, Bristol, Espoo, Glasgow et Dortmund) ont reçu une dotation de 100 000 euros.

Lors du dépôt de la candidature, Nantes Métropole a pris trois engagements en cas d'obtention du prix :

- soutenir le développement du dialogue citoyen dans les 24 communes de la métropole ;
- développer le Nantes City Lab XXL ;
- organiser un événement à dimension européenne à Nantes avec la participation de différents réseaux comme Eurocities, iKEN, ou encore, la 27^e région.

Filière Numérique - French Tech Nantes

La métropole nantaise a pour ambition de devenir une grande place du numérique en Europe et rassemble, sous la bannière French Tech Nantes, tous les acteurs numériques du territoire et en particulier les entreprises innovantes et les startups.

Lancée à l'initiative du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique début 2014, la French Tech désigne : la communauté des acteurs et entrepreneurs qui travaillent dans ou pour les start-ups françaises en France ou à l'étranger ; la politique publique innovante menée au service de ce collectif, de la croissance et du rayonnement international des start-ups. La French Tech est entrée dans une nouvelle phase en 2019 avec 4 priorités : les entreprises en hyper-croissance, les deeptech (innovations de rupture), les compétences et la diversité/mixité, la Tech for Good (technologie à impact positif).

L'année 2019 a été marquée par :

- la labellisation Capitale French Tech pour Nantes, octroyée pour 3 ans (2019-2021) ;
- la confirmation de nouvelles dynamiques sur le territoire : NaonedIA (collectif pour une Intelligence Artificielle éthique, responsable et populaire), le mouvement Proptech (technologie et immobilier) et la technologie à impact positif social/sociétal et environnemental (forum en septembre 2019 à l'occasion de la Nantes Digital Week) ;
- le soutien d'actions en faveur de la mixité dans les métiers du numérique, en appui des initiatives portées par par FDOuest et ADN Ouest ;
- des actions de structures locales (FDOuest sur l'entrepreneuriat féminin dans le numérique, Atlangames sur les jeux vidéo) à portée internationale (2 opérations à Montréal) ;
- des actions confirmées en faveur de la diversité des talents dans la filière numérique avec la 3^e édition du Safari des Métiers portée par les entreprises locales de services numériques et ciblant les personnes en reconversion ;
- la stabilité/maturité de l'écosystème numérique avec des dispositifs d'accélération (1Kubator, ADN'Booster, NovaPuls, VillagebyCA...) / startups studio (Imagination Machine) présents et proposant de nouveaux programmes pour accompagner le développement des startups ;
- des investissements dans les startups numériques (99 M€ en 2019 pour l'ensemble des startups) et 2 scale-ups nantaises remarquées (Akeneo et iAdvize dans le classement national des 120 startups « remarquables » de la French Tech) ;
- la poursuite de Plug IN (4^e édition par le Pôle EMC2), dispositif visant au croisement de l'industrie et du numérique, et soutenant plus globalement la transformation numérique des industriels, en partenariat avec la CARENE ;
- une présence des start-ups et entreprises innovantes du territoire à l'international (MTL Connecte, Web Summit...);
- une forte dynamique événementielle soutenue par Nantes Métropole autour de 4 grands temps forts : Web2day, Nantes Digital Week, DevFest et Digital Change ainsi que Motion Motion et Nantes Maker Faire ;
- la fusion des pôles de compétitivité Images & Réseaux et TES (Normandie) reportée en 2020 ;
- l'ouverture de la Halle 6 Ouest (cf. volet ESR), 1^{ère} partie du bâtiment totem de la French Tech Nantes (Halles 6 Est et Ouest).

Chiffres clés :

- 27 000 emplois dans la filière numérique (+ 1800 emplois en 1 an).
- plus de 500 évènements, meetup (soirée de réseautage) dans le numérique tout au long de l'année, avec 4 grands temps forts reconnus à l'échelle nationale.

Développement du Quartier de la création - Filière ICC

Nantes Métropole a pour ambition de développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC), situé sur l'île de Nantes et son Quartier de la Création. Implanté sur près de 15 hectares qui accueilleraient autrefois les activités de l'industrie navale, ce territoire est un lieu unique de concentration de talents créatifs, mêlant entreprises, établissements

culturels, établissements de formation et de recherche, collectifs, start-ups. Le montant de participation de Nantes Métropole à la DSP ICC en 2019 était de 938 875 €.

L'année 2019 a été marquée par :

- **une conférence de presse sur les Halles en chantier en mars 2019** : la réhabilitation des Halles est l'un des grands projets structurants de la métropole nantaise. Centre névralgique du quartier de la création, les Halles contribueront au rayonnement d'un pôle d'excellence de l'économie de la connaissance, favorable aux synergies entre enseignement supérieur, recherche, culture et activités économiques ;
- **la livraison de la halle 6 ouest le 19 septembre 2019** : une des anciennes halles Alstom, où étaient fabriquées des hélices de bateaux, ont été transformées pour accueillir en partie le **1er pôle interdisciplinaire dédié aux cultures numériques en France (13,4 millions d'Euros)**, montant de la réhabilitation, financé à 100 % par Nantes Métropole, dans le cadre du Campus Prometteur). Ce sont 200 étudiants, 50 chercheurs et des entrepreneurs qui collaborent chaque jour ; la création d'un nouveau master Cultures Numériques et 6 licences professionnelles accédant à des équipements spécifiques : userlab, manufacturinglab, learninglab ;
- **la pose de la première pierre du futur bâtiment de L'École de design Nantes Atlantique sur l'Île de Nantes (le 11 décembre 2019)** : l'École de design Nantes Atlantique prendra possession au deuxième semestre 2022 d'un nouveau bâtiment au cœur du quartier de la création. Cette nouvelle implantation doit permettre de répondre à la croissance de l'école qui a vu ses effectifs passer d'une soixantaine d'étudiants à sa création en 1988 à près de 1500 aujourd'hui. Elle s'inscrit dans le cadre d'une ambitieuse stratégie de développement qui vise à offrir à ses étudiants une véritable expérience internationale ;
- **l'approbation en Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019 de la future Délégation de Service Public 2020/2024 avec la SAMOA** pour :
 - le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives sur le territoire métropolitain ;
 - l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1/2, bâtiment totem des ICC sur le quartier de la création, nouveau tiers-lieu fédérateur (espace de travail partagé et collaboratif) dédié à la créativité et l'innovation et qui sera livré en 2021.

« Filière Santé du futur »

Nantes Métropole en partenariat avec la CCI Nantes Saint-Nazaire a lancé une démarche pour définir une stratégie de développement et de structuration de la filière santé à l'échelle de la métropole nantaise et au-delà en prenant en compte les différents segments de la filière : industrie pharmaceutique, dispositifs médicaux, analyse médicale, complémentaire santé, silver économie, biotechnologies, e-santé, transport sanitaire, prévention, services nettoyage et stérilisation, services funéraires...).

La filière santé est aussi au croisement de multiples secteurs comme les matériaux (prothèses), le numérique (télémédecine, e-santé, IA, big data), la cosmétique (dermatologie), la nutrition (compléments alimentaires), le sport (objets connectés), le textile (vêtements intelligents), l'urbanisme, l'architecture...

Dès lors, le positionnement stratégique retenu pour le développement de la filière santé (regroupant 31 000 emplois directs sur la métropole) consiste à consolider les points forts actuels en particulier la recherche translationnelle avec le CHU de Nantes, le secteur des biotechnologies et la silver économie. Il s'agit aussi de développer deux nouveaux axes :

- **Santé & Numérique** (court et moyen terme) : marché en fort développement au niveau national et international sur plusieurs thématiques (e-santé, IA, objets connectés, impression 3D, big data...) en valorisant la labellisation « Capitale French Tech » et le vivier important de startups numériques de Nantes ;

- **Santé & Alimentation** (moyen et long terme) : pour valoriser notamment les "foodtech" locales et impliquer à terme les industriels de l'agro-alimentaire pour compenser l'absence de gros industriels en santé sur la région. L'idée est de coconstruire avec ces industriels des partenariats avec des laboratoires de recherche et des centres d'innovation du territoire pour développer des nouvelles opportunités de développement, notamment en lien avec des travaux de recherche sur la nutrition préventive, thérapeutique ou sur le microbiote intestinal.

Ces orientations sont confortées par la nouvelle feuille de route élargie du pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies qui prévoit un partenariat renforcé avec le pôle Images et Réseaux (santé & numérique) et avec le pôle Valorial sur la nutrition clinique (santé & alimentation). L'ambition du territoire est d'accompagner le développement des entreprises locales et d'attirer des nouveaux talents et compétences sur le territoire avec pour objectif d'ici 10 ans de doubler le nombre d'entreprises « santé » ayant plus de 50 salariés et d'attirer deux à trois leaders mondiaux. En terme de feuille de route, le programme prévoit une vingtaine d'actions réparties sur cinq objectifs :

- animer l'écosystème local en s'appuyant sur les structures existantes ;
- développer l'attractivité du territoire à niveau national et international ;
- mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière « multi-sites » ;
- attirer de nouveaux talents et faciliter le développement des entreprises ;
- impliquer les industriels de l'agro-alimentaire sur le volet « santé / nutrition » .

Création et animation d'un "cluster" d'entreprises santé : dans le cadre de la démarche de structuration de la filière Santé en partenariat avec la CCI de Nantes, plusieurs rencontres ont été organisées avec un panel d'une cinquantaine d'entreprises santé réunissant startups, PME, ETI et grands groupes. Ces réunions du "cluster Santé" ont permis à ces entreprises de mieux se connaître, de faire remonter leurs attentes et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de développement de la filière Santé pour les 10 prochaines années.

Une réunion d'officialisation de la stratégie sur la filière santé en présence de Johanna Rolland et Yann Trichard dans les locaux d'Harmonie Mutuelle à Nantes le 7 novembre 2019. Rassemblant plus de 100 personnes (cluster santé + autres acteurs de la filière), elle a permis de rappeler l'ambition de la métropole nantaise pour faire de la filière santé un axe stratégique du développement économique. Dans ce contexte, outre les projets structurants comme le quartier Santé, la construction du nouveau CHU de Nantes et les nouvelles facultés en santé, le territoire souhaite se doter d'un bâtiment "totem" pour fédérer les acteurs de la filière sur la santé du futur et se donner les capacités d'innovation, de recherche et de développement.

Filière "Usine du futur"

Créé en 2012 à l'initiative du pôle de compétitivité EMC2, l'IRT Jules Verne, avec le soutien de l'État (Programme d'Investissement d'Avenir), des collectivités locales, des industriels et des acteurs académiques du territoire, poursuit sa dynamique de développement.

Dans ce contexte, l'IRT Jules Verne a lancé en 2019 un projet de construction d'un nouveau bâtiment de 6.500 m² à usage mixte industriel et tertiaire en vue d'y accueillir à la fois son siège social et ses différentes activités de R&D collaboratives avec une livraison prévue fin 2021.

L'IRT Jules Verne va offrir cadre idéal pour permettre aux collaborateurs de travailler dans d'excellentes conditions, pour accueillir les délégations nationales et étrangères et pour attirer de nouveaux talents. Aussi, les enjeux architecturaux seront soignés de même que l'aspect urbain du projet pour en faire un "lieu totem" au sein du pôle industriel d'innovation Jules Verne de Bouguenais qui devrait rassembler à horizon 2030, plus de 15.000 emplois, 2.000 chercheurs et 4.000 étudiants.

D'autre part, l'IRT Jules Verne a lancé en 2017 le programme de grappes de thèses "PERFORM" sur la thématique de « l'usine du futur » associant les industriels, les ETI, les PME et les académiques. Ce dispositif ambitieux et original a pour objectif d'accélérer l'innovation et le transfert technologique entre les laboratoires de recherche et les entreprises. En 2019, Nantes Métropole s'est engagée à soutenir la 3^{ème} campagne de ce programme sur la période 2019/2022 aux cotés de la Région des Pays de la Loire et des industriels.

Enfin, Nantes Métropole a participé aux différents groupes de travail du plan « territoire d'industrie ». Lancé par l'État pour renforcer l'écosystème industriel de l'estuaire ligérien (autour de Saint-Nazaire), il porte sur quatre axes : attractivité, compétences, innovation et simplification réglementaire. Ce plan gouvernemental propose également des mesures fiscales aux PME qui s'engagent dans une démarche « usine du futur » (déduction d'une partie des investissements réalisés dans la robotique et le numérique).

L'IRT Jules Verne poursuit sa dynamique et cible un effectif de 200 personnes d'ici 2025. Pour le Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne (PIIJV), il est prévu d'accueillir sur 2020-2025 : 7000 emplois / 700 chercheurs / 1500 étudiants.

Filière Alimentation "FOODTECH"

L'accompagnement à la structuration d'une communauté foodtech métropolitaine en collaboration avec la Région se poursuit :

- soutien et accompagnement de l'évènement **NUTReVENT** ciblé acteurs de l'innovation, de la recherche et du monde industriel au carrefour de l'alimentation et de la santé organisé par Eurasanté, Valorial (pôle de compétitivité dédié à l'alimentation) et ABT (pôle de compétitivité dédié à la santé) en partenariat avec les régions Hauts de France, Bretagne et Pays de La Loire, Lille Métropole, Rennes Métropole et Nantes Métropole. Succès de la première édition sous ce format à Rennes en octobre 2019, édition à Nantes programmée sur 2021 ;
- participation à l'élaboration du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial métropolitain ;
- mise en relation et intégration des acteurs de l'ESR foodtech dans la gouvernance Projet Alimentaire Territorial, lancée officiellement en décembre 2019 ;
- soutien au premier évènement transitions de la « vigne numérique » (promotion de la transition numérique des vignerons du territoire).

Filière maritime

La montée en puissance amorcée depuis 2 ans de la filière maritime s'est poursuivie avec :

- Côté nautisme :

L'étude stratégique nautisme menée avec Saint-Nazaire agglomération et Cap Atlantique a donné lieu à la validation du plan d'actions auprès des représentants de la filière en avril 2019.

Il se concrétise par l'implication de la Métropole confirmée par des conférences de presse :

- à l'occasion de la solitaire Urgo Figaro avec les acteurs impliqués dans la démarche (Centrale Nantes, Université, Pôle Mer Bretagne Atlantique/Atlantpole, CCI Nantes St Nazaire, Néoline, Zephyr&Borée, Nextflow, cluster NINA, Armel Tripon) pour valoriser les actions métropolitaines ;
- concernant le stand région de la Mer XXL pour la signature officielle de la charte régionale d'animation de la filière nautisme avec l'ensemble des signataires .

Le lancement du Sailing Lab nantais est aussi une des actions structurantes du plan d'actions nautisme. Reprenant les principes de fonctionnement du Citylab, il s'agit de mettre à disposition les bassins de navigation et leurs infrastructures aux porteurs de projets du secteur maritime pour tester leurs produits, services... L'idée est d'en faire un laboratoire des problématiques liées aux usages du nautisme du 21^e siècle. Il s'appuie sur un comité d'orientation composé de 30 acteurs représentatifs de la filière (clubs, gestionnaires de ports, PME, start-ups, grands comptes, services de l'État, clusters, pôle de compétitivité, champions/skippers...).

- Côté navale :

Dans le cadre de l'émergence de la filière shipping / cargos voiles, une étude a été co-financée. Il s'agit de promouvoir le transport de marchandises décarboné (association IWSA hub français). Le territoire bénéficie déjà d'un gisement de projets et pépites prometteurs qui ont fait l'actualité 2019 :

- NEOLINE (partenariats avec EDF et SOGESTRAN, contrats avec Renault, Manitou et Bénéteau);
- Zephyr & Borée avec son projet Canopée, le premier cargo à voile moderne, dédié au transport de partenariat avec Jifmar Offshore Service et VPLP design (transport du lanceur Ariane 6).

- Énergies Marines Renouvelables :

La journée franco-américaine de l'innovation (FAID) a été cofinancée en lien avec l'Université de Nantes et WEAMEC (West Atlantic Marine Energy Community). Elle fut coorganisée avec le consulat de France à Boston, la Northeastern University, l'Université de Nantes et POWER-US. Il s'agit du premier d'une série d'ateliers internationaux sur l'éolien flottant (I-FOWT).

A noter également, le lancement de la consultation pour l'étude sur le potentiel hydrolien estuarien de la Loire avec la CARENE, le pôle Mer Atlantique, le GIP Estuaire et le grand port Nantes Saint-Nazaire, les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et EMC2. Attribution du marché en décembre 2019 à Valorem (associé à Innosea).

- Quelques événements :

Trois gros événements nautiques et maritimes ont eu lieu entre mai et juillet 2019 :

- Débord de Loire (première édition estuarienne);
- la Solitaire Urgo Figaro (50 ans de la course et première édition avec les Figaros 3 fabriqués à Nantes);
- la MER XXL (première exposition XXL dédiée à la mer sous ses différentes facettes (sports, sciences, alimentation, environnement, plaisir...). Ce fut l'occasion de valoriser l'identité maritime nantaise.

A noter :

- Nantes est lauréate pour l'accueil de Seanergy, événement international dédié aux EMR en 2020. Lancement du COPIL autour de la Région, Solutions&Co et la CARENE ;
- participation aux réunions régionales pour la mise en place du cluster nautisme régional destiné à l'animation de la filière en Région.

Soutien de Nantes Métropole aux pôles de compétitivité et aux clusters

2019 a marqué la validation de la phase 4 des pôles de compétitivité et le lancement par l'État du processus de régionalisation.

Pôle de compétitivité « EMC2 »

En 2019, le pôle EMC2 a obtenu la labellisation sans réserve de l'État de la phase 4 des pôles de compétitivité (2019-2022) basée sur une exigence d'excellence et sur une forte ambition européenne dans le cadre des orientations stratégiques du Grand Plan d'Investissement (GPI) en faveur des écosystèmes d'innovation en France.

Nantes Métropole, aux côtés de l'État et de la Région Pays de la Loire, a soutenu les activités du pôle EMC2 en 2019 et notamment les principales actions suivantes :

- élaboration de sa feuille de route stratégique SPIRIT 2025 avec des objectifs ambitieux : 900 adhérents (400 aujourd'hui), 800 projets R&D (520 aujourd'hui) dont 200 projets européens, partenariat avec le pôle Images et réseaux sur le volet numérique et le pôle mécanique d'Auvergne-Rhône-Alpes ViaMéca sur l'usine du futur ;
- création d'un bureau permanent à Bruxelles : cet ancrage européen a pour objectif de mieux identifier les opportunités de financements européens, de projets et de nouveaux marchés pour les adhérents du pôle EMC2. Le poste de chargé d'affaires à Bruxelles créé par le pôle EMC2 est mutualisé avec 10 autres membres : Airbus, les Chantiers de l'Atlantique, EDF,

Europe Technologies, IRT Jules Verne, Meca, Naval Group, Socomore, Tronico et l'Université de Nantes ;

- organisation du colloque mondial du titane à Nantes à la Cité des Congrès. Après Pékin (Chine) en 2011 et San Diego (USA) en 2015, Nantes a accueilli cet événement qui rassemble tous les quatre ans les experts du domaine concernant la recherche et les applications de ce matériau au cœur d'enjeux industriels majeurs pour l'aéronautique, l'automobile ou la santé (prothèse).

Pôle de compétitivité « Images et Réseaux » (I&R)

Pôle à vocation mondiale réunissant les acteurs des nouvelles technologies et usages du numérique en Bretagne et Pays de la Loire, I&R a pour ambition de développer la recherche et l'innovation dans 6 domaines technologiques : Confiance numérique & sécurité - Données & intelligence - Réseaux & Infrastructures - Matériel & logiciel - Photonique - Interactivité & immersivité. Pour ce faire, l'objectif est de rapprocher le monde économique et académique, mais aussi d'accompagner ses membres dans la mise sur le marché des technologies issues de la R&D. Pour leur phase 4, les deux pôles de compétitivité numériques du Grand Ouest, Images & Réseaux et TES, ont décidé de fusionner afin de positionner les Régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire comme leaders de l'innovation numérique en France et en Europe d'ici 2022.

Ce rapprochement représentant plus de 400 adhérents (Grands groupes-ETI, TPE/PME, Académiques et Collectivités territoriales) se poursuit.

A noter : en 2019, les équipes du pôle se sont renforcées ; en juillet, l'Open Innovation Camp s'est tenu à Nantes sur le thème des transitions numérique et environnementale.

Pôle de compétitivité « Atlanpole Biothérapies »

En 2019, le pôle Atlanpole Biothérapies a obtenu la labellisation « phase 4 » des pôles de compétitivité par l'État sous réserve d'atteindre en 2020 un objectif de plus de 150 adhérents et d'avoir un financement équilibré 50/50 en termes de recettes publiques et recettes privées.

Dans ce contexte, Nantes Métropole aux côtés de la Région Pays de la Loire et d'Angers Loire Métropole, a renforcé son soutien au pôle Atlanpole Biothérapies pour l'embauche de deux personnes supplémentaires : l'une située à Nantes, l'autre à Angers. Il s'agit d'augmenter le nombre d'adhérents à court terme et le nombre de projets R&D à moyen et long terme.

Par ailleurs, le pôle Atlanpole Biothérapies a redéfini sa feuille de route stratégique pour couvrir les principaux axes de compétence suivants : immunothérapies, médecine régénérative, radiopharmaceutiques (en lien avec le pôle Nucléopolis en Normandie), nutrition clinique & microbiote (en lien avec le pôle Valorial en Bretagne), santé animale et digital (en lien avec le pôle Images et Réseaux en Bretagne).

Le pôle « Mer Bretagne Atlantique »

Pôle d'envergure internationale, il a pour objectif de favoriser le développement de projets collaboratifs en R&D. Ceux-ci accompagnent la croissance des entreprises membres, notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche.

Un ancrage territorial fort est une des conditions nécessaires au succès des pôles de compétitivité. L'extension ligérienne du pôle en 2014 a permis de décupler sa dynamique à l'échelle d'une grande zone interrégionale Bretagne / Pays de la Loire.

En 2019, le pôle a consolidé son ancrage territorial grâce à :

- un partenariat collaboratif avec les autres pôles du territoire : I&R, ABT, EMC2 ;
- son implication dans les programmes et projets participant à la structuration de la filière maritime (RFI WEAMEC, comité de développement de l'ENSM, COPIL groupe de travail

filière nautique, groupe de travail sur le potentiel hydrolieu estuarien Nantes Saint-Nazaire...);

- sa participation aux salons commerciaux et grands événements en collaboration avec les acteurs du territoire (Seanergy, congrès national AFHYPAC, FWP, NAUTIC de Paris...);
- 25 projets R&D labellisés depuis 2014 qui impliquaient des acteurs ligériens ;
- un travail partenarial actif avec Nantes Métropole portant notamment sur les actions d’animation et sur une étude stratégique de la filière maritime.

Néopolia

Créée à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, Néopolia est un réseau qui comptait fin 2018, 245 entreprises au service du développement industriel des Pays de la Loire représentant 130 métiers, plus de 300 compétences remarquables et 45 marchés couverts. Ensemble, ces entreprises pèsent plus de 30 000 emplois qui fédèrent 208 entreprises industrielles de la région. Particulièrement impliqué sur le territoire par le biais de projets ou sa participation aux instances de structuration de filières comme les Energies Marines Renouvelables (EMR), il accompagne depuis près de 15 ans la coopération inter-entreprises de l'agglomération par l'animation de 5 business clusters : Aerospace, Rail, EMR, Marine, Oil&Gas et AtomOuest (nucléaire).

Nantes Métropole soutient et accompagne Néopolia pour ses initiatives qui participent à l’ancrage et au développement des PME, TPE et grands comptes ainsi que pour son accompagnement de projets collaboratifs et d’actions de synergie avec l’écosystème métropolitain.

L'entrepreneuriat étudiant

Nantes Métropole poursuit et structure son soutien à l'entrepreneuriat étudiant. Outre les programmes « Les Entrep' » porté par le Réseau Entreprendre (qui accompagne chaque année des équipes d’étudiants portant un projet de création d’entreprise), notons la poursuite des soutiens en 2019 aux dispositifs et incubateurs suivants :

- le Summer Camp « MAIA MATER » porté par La Cantine (Nantes/Saint-Nazaire), programme d'accompagnement « earlystage » intensif (24H/24h en hébergement sur un lieu atypique) à la création d'entreprise, lancé en 2017 en coopération avec Saint-Nazaire. Il est destiné à soutenir des jeunes primo entrepreneurs ayant une solide formation technologique (les « doers ») mais sans connaissance entrepreneuriale pointue via un programme pluriannuel adapté et construit sur mesure ;
- la première phase de 3 ans sous ce format s’est achevée en 2019. Une réflexion a été lancée pour sa poursuite ;
- « Odyssée », lancé en 2015 plateforme mutualisée de formations et d’accompagnement d’incubation porté par deux incubateurs Grandes Écoles : celui de l’Institut Mines Télécom Atlantique (ex École des Mines) et celui de l’alliance (commun à Audencia, Centrale Nantes et l’École Supérieure d’Architecture / ENSA) ;
- le dispositif d’incubation académique de l’Université de Nantes PEPITE (Pôles Étudiants Pour l’Innovation, le Transfert et l’Entrepreneuriat), soutenu par la Métropole depuis 2016.

Ici, la valeur ajoutée de la Métropole s’appuie sur la coordination avec les acteurs de la création d’entreprises innovantes comme Atlanpole ainsi que sur l’articulation avec l’écosystème de l’innovation et d’autres programmes comme Mash up, contribuant ainsi à l’exhaustivité d’une offre d’accompagnement performante sur le territoire.

FIL Innov' : l'innovation académique avec l'Université

Ce dispositif mené par les universités de Nantes, Angers, Le Mans propose de structurer l’offre de compétences universitaires en matière d’innovation (sur la base de 8 grandes filières identifiées) de manière à rapprocher les entreprises des acteurs de la recherche publique par la diffusion de la culture de l’innovation tant au sein du monde académique que du monde économique.

Véritable outil d'interface des laboratoires avec les entreprises et les acteurs de l'écosystème de la valorisation (SATT, incubateurs, technopoles, pôles de compétitivité...), le dispositif s'est construit et déployé avec la création d'un nouveau profil métier que sont les ingénieurs filières. Dotés d'une compétence scientifique en gestion de projets innovants, ils permettent une prise en charge optimisée des demandes d'accompagnement.

La Métropole finance le projet dans le cadre de Campus Nantes. Le dispositif sera également décliné dans le cadre du programme NExT adossé à la labellisation I Site.

L'innovation par la démonstration : le projet européen mySMARTLife

Nantes Métropole, Hambourg et Helsinki ont été sélectionnées dans le cadre du programme européen Horizon 2020 pour mettre en œuvre le projet européen « mySMARTLife » portant sur les villes intelligentes (smart cities).

Le projet nantais vise à tester des solutions innovantes permettant d'accroître l'efficacité énergétique globale de la Métropole tout en assurant de meilleures conditions de vie pour les citoyens. Nantes Métropole, qui coordonne la mise en œuvre du projet local, est accompagnée des 9 partenaires locaux suivants : Engie, Enedis, Nantes Métropole Habitat, Tan, Cerema, Nobatek, Atlanpole, Télécom Bretagne et École des Mines de Nantes (IMT atlantique). D'une durée de 5 ans (2016-2020), le projet « mySMARTLife » porte notamment sur la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les copropriétés privées, les maisons individuelles et les logements sociaux, la production et le stockage d'énergies renouvelables, la gestion intelligente de l'éclairage public, l'électromobilité (bus, véhicules et vélos électriques), la gestion des données urbaines et le développement d'un Datalab sur l'énergie.

L'innovation par l'expérimentation : Nantes City Lab

Nantes Métropole a installé en 2017 un nouveau dispositif pour accompagner les porteurs de projets ayant besoin d'expérimenter grandeur nature : le Nantes City Lab.

C'est tout le territoire de la Métropole qui devient terrain d'expérimentation. Nantes Métropole guide les porteurs dans leurs projets et met à leur disposition un panel de sites d'expérimentation, d'équipements, de données et d'ingénierie pour tester et accélérer leur concept grandeur nature.

Original tant par le mode de faire que par sa gouvernance, ce dispositif fonctionne avec un système de labellisation. Le Comité d'Orientations est composé de représentants de l'éco-système économique, associatif et académique. Son rôle est d'enrichir les projets : ils doivent répondre à des critères établis par les membres du comité.

En 2019, ce sont 8 projets supplémentaires qui ont été identifiés par le dispositif, ce qui porte à 20 nouveaux projets labellisés depuis la création du Nantes City Lab. Ils portent sur les nouveaux usages de la ville et les enjeux de la transition énergétique : éclairage public (2), logistique urbaine (2), agriculture urbaine (2), accès à l'espace public pour les personnes vulnérables (2), habitat (2), données d'énergie (2), mobiliers et espaces urbains (6), mobilité (2).

Ces deux premières années ont permis de confirmer que l'innovation par l'expérimentation est un vrai mode de faire fructueux. Le Nantes City Lab est reconnu comme un lieu d'échanges et de rencontres entre les acteurs de l'éco-système qui permet d'accélérer les projets. En intervenant sur le champ de l'expérimentation, la collectivité vient compléter les dispositifs d'accompagnement existants sur l'innovation.

Le Très Haut Débit se déploie sur la Métropole

Nantes Métropole ambitionne de couvrir en Très Haut Débit l'ensemble de son territoire d'ici 2022. Dans l'esprit du plan France Très Haut Débit, elle favorise la complémentarité entre intervention publique et initiatives privées.

Les opérateurs privés investissent dans le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

Suite à l'appel à manifestation d'intention d'investir lancé en 2011 par l'État, les opérateurs SFR et Orange se sont engagés à couvrir 23 communes de l'agglomération en fibre optique pour les particuliers d'ici 2020.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de l'action des opérateurs :

- SFR poursuit son intervention les 14 communes qui lui sont confiées : Bouaye, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Herblain, Rezé, St Jean de Boiseau, Sautron, Les Sorinières, St Aignan de Grand Lieu et St Léger les Vignes.

Au 1^{er} janvier 2019, 90 % de la zone SFR est raccordable à la fibre (base insee 2014).

- Orange poursuit son intervention sur l'ensemble de ses 9 communes : Basse-Goulaine, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Thouaré-sur-Loire et Mauves sur Loire.

Au 1^{er} janvier 2019, 75 % de la zone Orange est raccordable à la fibre (base insee 2014).

En parallèle, la commune de Nantes, ouverte à l'ensemble des opérateurs en toute concurrence, est l'objet de déploiements constants (70 % des logements sont raccordables).

En février 2017, Orange et SFR avaient chacun signé, en présence des maires des communes de la Métropole, les conventions de suivi et de programmation des déploiements définissant leurs engagements pour rendre raccordables 100 % des logements d'ici à 2022. Le gouvernement a accepté par arrêté, en juillet 2018, les engagements des opérateurs Orange et SFR pour un objectif de logements raccordables de 92 % d'ici fin 2020 et 100 % d'ici 2022. Ces engagements sont ainsi rendus opposables et sanctionnables.

Les réunions sont toujours menées trimestriellement pour le suivi de leurs interventions, en particulier celles en présence des maires organisée chaque année sous l'égide du premier vice-président de Nantes Métropole et l'adjoint de la Ville de Nantes en charge du numérique.

Allié au site d'information sur le suivi des déploiements mis en place par l'ARCEP (cartefibre), le plan de communication à destination des particuliers, initié en 2016, a encore montré son efficacité cette année par une baisse sensible des sollicitations des particuliers.

Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) « Nantes Networks » continue sa forte progression en 2019.

Ce réseau délégué dans le cadre d'une délégation de service public, commercialise auprès d'opérateurs internationaux, nationaux ou locaux (une cinquantaine), des offres de service à prix de gros destinées aux professionnels.

Ce réseau Très Haut Débit est un atout essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire. Il sera remis à Nantes Métropole en fin de contrat (2037).

Chiffres clés 2019 – Nantes Networks

- 3 000 sites raccordés.
- 114 zones d'activités couvertes en fibre optique.
- 11 points hauts de téléphonie mobile.
- Débit moyen commandé : 59 Mbps.
- Longueur du réseau : 1000 km.
- 70 opérateurs présents.

Chiffres clés 2019 : ATLANPOLE

- un réseau de 480 entreprises et 259 991 emplois.
- 288 diagnostics dont 83 approfondis.
- 31 nouveaux projets accompagnés (18 en création, 1 en développement, 12 en accélération).
- 15 projets issus de la recherche publique.
- 9 incubées directement par Atlanpole.
- 114 entreprises accompagnées par Atlanpole (répartition : 46% numérique et Industries Culturelles et Créatives, 17% santé, 15% mer, énergie, environnement, technologies avancées de production), 22 cleantech.
- 75 projets collaboratifs de recherche et d'innovation montés par Atlanpole et labellisés par 3 pôles de compétitivité (EMC2, Images & Réseaux, Atlanpole Biothérapies) impliquant 78 entreprises.

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Pour conforter sa place de capitale économique du Grand-Ouest, Nantes Métropole doit affirmer sa spécificité parmi les grandes métropoles économiques européennes. Elle le fait en s'appuyant notamment sur ses filières prioritaires et son dynamisme touristique.

Cette économie très ouverte sur le monde prend tout son sens quand elle permet aux entreprises déjà installées sur le territoire de se développer en s'inscrivant dans des projets de plus en plus durables qui préservent le cadre de travail des salariés.

Le développement des entreprises s'adosse au développement des sites économiques

En 2019, les services de Nantes Métropole ont suivi 532 nouveaux projets d'entreprises (développement, transfert, création, implantations nouvelles).

On compte sur la même année, 196 projets aboutis, ce qui représente un volume de près de 3 200 emplois maintenus et une prévision de création d'emplois estimée à 682 emplois à échéance 1 an et 1 800 emplois à échéance 3 ans.

Près de 1 300 actions d'accompagnement ont par ailleurs été proposées aux entreprises métropolitaines concernant des demandes de proximité liées à leur implantation et développement sur le territoire : informations réglementaires, besoins de recrutement, offre de service public, signalétique, travaux d'aménagement, mise en réseau et animation territoriale...

L'année 2019 s'est aussi concrétisée par la poursuite des actions de commercialisation du foncier des parcs d'activités métropolitains (8,5 ha). Toutes ces démarches se font dans la cadre d'un dispositif d'accompagnement des projets d'entreprises et d'animation économique territoriale.

Citons quelques exemples :

- sur la ZAC Bas Chantenay, AIRSEAS a fait le choix de s'implanter sur le bâtiment à venir de l'Usine électrique ;
- sur le Parc de la Chantrerie, (Nantes), le projet "L'ESCARGO" s'est mis en place pour assurer la restauration des salariés du site (capacité de 110 couverts/jour) et offrir une cuisine de qualité, soucieuse des nouveaux marqueurs environnementaux, sociaux et de santé ; livraison du bâtiment IMA et arrivée progressive des 1000 salariés jusqu'à fin d'année 2019 ; accompagnement à l'implantation du Groupe GENERALI (Livraison programmée pour fin 2020, dans un projet . 200 emplois transférés + 50 créations d'emplois ;
- sur la ZAC des Hauts de Couëron 3, (Couëron), le groupe Le Saint a pris possession des locaux de sa nouvelle plateforme de distribution de fruits et légumes, d'une superficie de 12 000 m². La plateforme de 183 salariés sera en charge de l'intégralité des flux provenant d'Italie, d'Espagne, d'Afrique et d'Outre Mer ; les travaux du restaurant La FRATERNE, bar-restaurant-self de 150 places et espaces affaires pour séminaires, porté par TiTi Floris et ADAPEI ont pris fin. Cet équipement de 5500 m² SP (1,4 M€ d'investissement) viendra compléter l'offre de services à destination des salariés et entreprises des hauts de Couëron ;
- sur le parc tertiaire AR MOR (Saint-Herblain), les travaux de Novawest (projet porté par GALEO) ont été lancés. Il s'agit de trois bâtiments de bureaux, un restaurant d'entreprises d'une superficie de 15 600 m², livrables fin 2021 et dont deux ont déjà trouvé preneurs (ARTELIA et RCA) ; inauguration de l'œuvre d'art « Les pensées de Jacques Brel », une installation murale de Pierre Doucin sur le siège de l'entreprise GALEO, au 1, rue Jacques Brel. La fresque est la première œuvre d'art extérieure à être installée sur le parc tertiaire ;
- sur la ZAC du Clouet, la commercialisation a pris fin avec le projet d'extension du village d'entreprises de l'opérateur Concept-Ty ;
- sur le pôle industriel d'Innovation Jules Verne (Bouguenais), les travaux de construction de l'UIMM Pole Formation ont été lancés (13 500 m² SP pour l'accueil de 500 étudiants en

alternance) ;

- sur- Nantes Agropolia (Rezé) la commercialisation s'est poursuivie avec les projets de Ruffault Traiteur, la plateforme Chlorophylle et API Restauration (en lien avec NSD).

Accompagnement au développement des crèches d'entreprises

Une attention particulière a été apportée au développement des services aux salariés s'agissant par exemple du développement de l'offre de restauration ou bien des crèches d'entreprises. En ce dernier domaine, l'action de la Métropole a permis sur les secteurs économiques à forte densité salariale de :

- mobiliser les entreprises pour leur expliquer le dispositif et les avantages liés ;
- accompagner les opérateurs de crèches dans le calibrage de leur projet, en lien avec les stratégies de développement économique de la Métropole ;
- faciliter la recherche d'un local adapté ou d'un foncier disponible.

En 2019, on compte ainsi trois nouvelles crèches d'entreprises sur la métropole :

- la crèche « Na! Enfentillage » sur le secteur de la Géraudière - d'une capacité de 30 places, inaugurée à l'hiver 2018 ;
- la crèche des « Petits Chaperons Rouges » sur le secteur Haluchère à Nantes, d'une capacité de 20 places ;
- la crèche « Happy Ba'bees » sur le secteur de la Rabotière à Saint-Herblain, d'une capacité de 36 places.

Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement commercial du centre-ville de Nantes

L'observatoire des locaux commerciaux met en exergue pour 2019 une bonne attractivité commerciale reposant à la fois sur un taux de vacance faible (2 %) et stable depuis 2014 (oscillant entre 47 locaux vacants en 2015 et 35 en 2017), sur un taux de commercialité élevé et sur une faible part de services non marchands. La stratégie commerciale actée sur le centre-ville est de marquer sa différence par rapport à la périphérie. Sur le plan commercial, la différenciation passe dans un premier temps par l'émergence de petits concepts d'indépendants et d'enseignes dont la concentration spatiale crée une identité particulière et démarque le centre-ville de Nantes de la périphérie ; puis dans un deuxième temps, par l'accueil d'enseignes nationales ou internationales leaders sur leur marché et exclusives sur la métropole. Le taux de renouvellement de l'offre représente en moyenne 7 % de l'offre commerciale. Il s'est accéléré depuis 2016, en dépassant le cap des 130 créations par an en hypercentre. Le renouvellement s'opère principalement au profit d'activités commerciales (entre 60 et 70 activités par an) et de restauration (environ 30 à 50 renouvellement par an). Ces nouvelles implantations se répartissent sur l'ensemble du centre-ville avec une concentration plus marquée sur certaines rues (Contrescarpe, Mercoeur, Rubens, Fosse, Franklin et Copernic). Ces nouveaux concepts et enseignes répondent pleinement aux attentes des consommateurs (bio, éthique, made in France, sur mesure, durable...).

Nantes Métropole, territoire de développement de l'économie circulaire

Après l'adoption de la feuille de route métropolitaine « Économie circulaire » en octobre 2018, la dynamique territoriale autour de l'économie circulaire s'est accélérée en 2019 sur les trois boucles stratégiques définies comme prioritaires, la boucle organique alimentation et biodéchets, le BTP durable et circulaire, le réemploi et la réparation des objets du quotidien. Plusieurs projets structurants sont entrés en phase opérationnelle : le lancement des réflexions sur la structuration des projets Kiosque Paysan (mutualisation logistique et distribution produits alimentaires locaux) et Groupe 3R (plateforme logistique des acteurs du réemploi), la plateforme de collecte et de valorisation des déchets du BTP à Cheviré, le lancement de la démarche d'aménagement circulaire sur la ZAC de Pirmil les Isles, la déconstruction sélective de bâtiments comme l'ancien MIN, l'élaboration d'un plan d'actions réparation à l'échelle métropolitaine. L'année 2019 a également permis d'accompagner techniquement et financièrement des porteurs de projet comme La Tricyclerie (collecte biodéchets à vélo), SupporTerre (ressourcerie du sport), la régie de quartier Océan (déconstruction sélective), l'association Ruptur (chantier à objectif zéro déchet BTP). L'engagement

de Nantes Métropole comme territoire pionnier pour le référentiel économie circulaire de l'ADEME a également été acté.

La concrétisation opérationnelle de l'un des engagements de la feuille de route Transition énergétique

Nantes Métropole a apporté son appui à l'association Plein Centre, association des commerçants du centre-ville de Nantes qui regroupe 450 commerces, pour le recrutement d'un animateur transition énergétique dont la mission consiste à mobiliser et accompagner les commerçants du centre-ville sur les champs de la transition énergétique : réduction des consommations d'énergie, gestion et réduction des déchets... Le déploiement de ce plan d'actions est prévu sur trois années.

Par ailleurs, la collectivité accompagne une expérimentation au sein du parc d'activités de la Vertonne (Vertou) sur les thématiques de l'énergie, des déchets, des déplacements. En lien avec la commune, le club d'entreprises (REV), l'ADEME et la CCI, un premier volet du plan d'action a été lancé. Il s'agit de réaliser une collecte groupée de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)

Afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises, Nantes Métropole propose une offre immobilière économique publique. Celle-ci est principalement positionnée sur le soutien à la création/développement d'entreprises et l'appui à certaines filières stratégiques, avec notamment 10 pépinières et hôtels d'entreprises (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève Bureaux, Mallève II, Les Granits, Bio Ouest Île de Nantes 1, Nantes Biotech) Cela représente :

- 30 000 m² de surface locative ;
- 252 locataires, 918 emplois ;
- 92 nouveaux locataires en 2019 dont 22 créateurs d'entreprises ;
- un taux d'occupation de 94,00 %.

Le soutien à l'entrepreneuriat

Nantes Métropole soutient les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, L'Ouvre-Boîtes 44, Bâtisseurs, CoopChezVous, Oz, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives) et du financement de projets (ADIE, Initiative Nantes, Fondes, Réseau Entreprendre Atlantique).

Elle déploie ainsi une offre de service territoriale qui couvre l'ensemble du parcours entrepreneurial (en 2019, plus de 1 000 projets accompagnés et près de 500 créations/reprises financées).

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, Nantes Métropole agit également sur les leviers suivants :

- animation du réseau des Sup'Porteurs de la création 44 qui réunit les acteurs d'aide à la création et vise à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre pour les porteurs de projet ;
- organisation de la 12^e édition du Salon des Entrepreneurs qui a attiré 11 200 visiteurs en 2019 dont 48 % de femmes ;
- poursuite de la feuille de route visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin, suite à une démarche de dialogue citoyen et dans le cadre des engagements sur l'égalité femmes-hommes ;
- renforcement du dispositif « Osez Entreprendre », qui aide la création et le développement d'entreprises dans les quartiers prioritaires politique de la ville avec BPIFrance ; en 2019, près de 220 personnes ont été accompagnées avant et après la création de leur entreprise ;
- lancement des expérimentations de centres d'affaires de quartier « Coworking ». Ces lieux offrent une solution d'hébergement et des services à des tarifs privilégiés aux entreprises, issues prioritairement des quartiers.

L'attractivité du territoire

L'Agence économique et internationale Nantes Saint-Nazaire Développement remplit 4 missions :

- la prospection des entreprises, des investisseurs et des talents en France et à l'international ;
- l'accueil et l'accompagnement des entreprises, des investisseurs et des talents ;
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles ;
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

En 2019, avec 85 implantations d'entreprises exogènes, l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement anime la création de 1060 emplois d'ici 3 ans.

Chiffres clés 2019

- 65 450 établissements (comprenant les auto entrepreneurs) : + 2093 établissements.
- 278 214 emplois (salariés privés) : + 2,8 % /2017 (+ 1,3 % en France).
- 8 645 créations d'établissement au 1^{er} janvier 2019 .
- 7 501 entreprises créées. La métropole nantaise concentre près de 60 % des créations en Loire-Atlantique et plus de 27 % des créations en Pays de la Loire.
- 7,1% taux de chômage (8,9 % au niveau national).
- Centre-ville commerçant de Nantes parmi les plus dynamiques de France comptant plus de 1 200 activités commerciales, 500 bars et restaurants et 200 d'activités de services, un taux de vacance commerciale extrêmement faible (2,4 %).

LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse de développement urbain et de rendre son territoire toujours plus attractif aux niveaux national et international, Nantes Métropole se dote de grands équipements qui contribuent à son dynamisme.

La nouvelle gare de Nantes

Sixième gare de France en région, la gare de Nantes poursuit en 2019 la transformation initiée en septembre 2017.

Si 11 millions d'usagers l'empruntent aujourd'hui chaque année, cette affluence va passer à 25 millions de voyageurs à l'horizon 2030. Face à cet usage croissant des installations, la gare fait donc l'objet d'une modernisation en profondeur et d'un agrandissement pour gagner en ergonomie et offrir aux voyageurs des services et un niveau de confort bien supérieurs. Les travaux s'achèveront mi-2020.

En outre, en vue d'accueillir les usagers de tous les modes de transports dans les meilleures conditions, SNCF Mobilités et Nantes Métropole effectuent le réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes (en partenariat avec l'État, SNCF-Réseau, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique).

Ainsi, en 2019, parallèlement à la poursuite des travaux de la SNCF concernant le bâtiment gare lui-même, dont le clos et le couvert ont été terminés en fin d'année, Nantes Métropole a achevé la requalification des espaces publics gare nord, autour de la station de tramway rénovée en 2018, et en connexion directe avec le Jardin des Plantes ; le tout nouveau parvis a été inauguré en octobre.

Côté sud, la Métropole a accompagné les études et travaux menés par la SNCF afin de libérer les emprises nécessaires pour le pôle d'échanges et l'achèvement de la ZAC du Pré-Gauchet. Le bâtiment du nouveau centre télécom de la SNCF a été livré, et les travaux d'installation des équipements numériques y ont débuté.

Palais des sports de Beaulieu

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a poursuivi sa transformation. Depuis le printemps 2016, le complexe bénéficie de travaux de réhabilitation et de modernisation. En plus d'une mise aux normes du bâtiment, l'accueil a été amélioré avec de nouvelles entrées, des loges, un espace de réception, une boutique, des guichets et des sanitaires supplémentaires. Aussi, un local antidopage, une salle de récupération et une salle de préparation physique, ont vu le jour. La capacité de la salle principale (« salle 5000 ») est quant à elle passée de 5300 à 5400 places.

Sa livraison a été réalisée (nouvelle entrée publique, parvis, extension des espaces réceptifs) au cours de l'été 2018. Les travaux des salles annexes continuent jusqu'en 2020.

Le MIN

Lancé en 2016 sur la ZAC de la Brosse à Rezé, le chantier du nouveau Marché d'Intérêt National de Nantes s'est poursuivi en 2017 et 2018. Les premières mises à disposition de locaux aux opérateurs ont été effectuées en décembre, avant une livraison globale fin janvier 2019.

Depuis son ouverture en mars 2019, le nouveau MIN accueille une centaine d'entreprises (grossistes, producteurs, services logistiques) sur une zone de 16 ha. Un pôle agroalimentaire est également implanté juste à côté.

Parkings relais (P+R) Vertou et Neustrie

Dans le cadre de la politique de déplacements de Nantes métropole, le conseil métropolitain a approuvé en octobre 2016 la réalisation de 2 P+R situés porte de Vertou et à Bouguenais (Neustrie). Les travaux du P+R de Vertou ont commencé en octobre 2018, pour une livraison pour l'été 2020. Ce nouveau parking disposera de près de 1 000 places de stationnement dont 749 en ouvrage, contre 516 actuellement. Pour le P+R Neustrie, les appels d'offres ont été lancés en 2018 et les travaux initiés au printemps 2019 pour une livraison à l'été 2020. Cet équipement permettra d'offrir aux usagers environ 950 places dont 783 en ouvrage, contre 314 actuellement.

Bâtiment universitaire rue Bias

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), Nantes Métropole porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment universitaire-santé situé 10 rue Bias à Nantes. Inscrit au schéma directeur des formations universitaires, il permettra notamment d'accueillir les étudiants de PACES et de l'UFR de Pharmacie, les utilisateurs de la bibliothèque universitaire Santé, les doctorants et enseignants-chercheurs ainsi que du personnel administratif de l'Université. Les études de conception du projet se sont déroulées en 2018 jusqu'à l'approbation du dossier par le conseil métropolitain en décembre, avec notamment le dépôt du permis de construire. La livraison du bâtiment est prévue pour le 1^{er} trimestre 2021.

Projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes-État

Actuellement implantées à l'ouest de l'île de Nantes sur 15,8 ha, les installations ferroviaires de Nantes-État vont être transférées. Il va s'agir d'optimiser le fonctionnement ferroviaire de l'agglomération en transférant cette activité sur le site de Nantes Blottereau. Dans le même temps, l'objectif sera de maintenir une capacité de retournement des trains sur la voie ferrée le long de la route de Pornic sur la commune de Rezé. Ce chantier permettra en outre à terme d'améliorer les conditions de fonctionnement du système ferroviaire sur la métropole nantaise.

D'un coût global d'environ 108 M€ TTC, cofinancé par l'État, SNCF Réseau, la Région et Nantes Métropole, le transfert est prévu pour fin 2021, avec des travaux de libération à partir de début 2022.

Aéroport du Grand Ouest

Afin d'accompagner le dynamisme du territoire et absorber la fréquentation en hausse de l'aéroport de Nantes-Atlantique, Nantes Métropole et ses partenaires se sont mobilisés dans une démarche de médiation en vue du transfert de l'aéroport.

Il s'agit de défendre l'enjeu et la nécessité que représente pour le Grand Ouest et la Métropole de disposer d'un aéroport international durable et de qualité garantissant l'accessibilité du territoire, la protection des populations et le développement.

Le CHU et le quartier de la santé

Le CHU et le quartier de la santé visent à doter la Métropole d'un hôpital public du XXI^e siècle au sein d'un grand site dédié à la santé regroupant sur un même secteur très accessible : soins, enseignement supérieur et recherche.

Nantes Métropole, en lien avec la SAMOA et sa maîtrise d'œuvre, a contribué à :

- l'élaboration du projet du futur CHU sur l'île de Nantes (PC obtenu mi 2019 - début du chantier - septembre 2020) ;
- la préparation de l'assiette foncière (déconstruction des hangars portuaires et du MIN transféré à Rezé, voie provisoire...);
- la définition du projet urbain du Sud-Ouest de l'Île-de-Nantes, notamment grâce aux travaux de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre désignée (Jacqueline Osty, Claire Schorter) qui viennent intégrer le futur CHU dans la figure paysagère de l'île (la renaturation) ;
- l'engagement des projets d'accessibilité et d'espaces publics qui les accompagnent (ligne tramway, doublement du pont Anne de Bretagne, parkings...).

AMÉNAGER UNE VILLE DURABLE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

Pour assurer le développement équilibré de son territoire, renforcer les centralités et maîtriser l'étalement urbain, Nantes Métropole prépare la ville de demain. Pour ce faire, elle inscrit l'agglomération dans une aire de développement élargie.

L'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Après cinq d'années de co-construction avec les maires des 24 communes et de concertation avec les habitants et partenaires de la Métropole, le PLUm a été approuvé à une très large majorité du conseil métropolitain le 5 avril 2019.

Après l'accomplissement des formalités administratives requises, il est entré en vigueur le 23 avril 2019. Depuis cette date, les autorisations d'occupation des sols des 24 communes sont délivrées conformément aux dispositions réglementaires du PLUm.

Dès mars 2019, Nantes Métropole a mis en œuvre un plan de formation au PLUm, avec des objets (allant de l'appropriation des objectifs à l'approfondissement de l'application des nouvelles règles) adaptés à la diversité des agents de Nantes Métropole et des communes, mais aussi des partenaires qui le mettent en œuvre.

En complément de ces sessions de formation assurées par les agents en charge de la planification urbaine et les référents des directions thématiques, le site internet dédié au PLUm dispose de fiches pédagogiques de présentation des principales nouvelles règles. Elles sont orientées en faveur de la Métropole Nature, de la prévention des risques naturels, de la mixité fonctionnelle et sociale.

Les orientations générales du PADD du PLUm et leur traduction réglementaire via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit et graphique, s'articulent autour de trois grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité ;
- faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique ;
- agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

À l'horizon 2030, le projet de territoire vise notamment à :

- créer les conditions de la création de + 60 000 emplois, dont 25 000 à 30 000 à Nantes ;
- accueillir + 75 000 habitants ;
- construire au moins 6 000 logements neufs / an, dont 3 000 à 3 100 par an à Nantes ;
- atteindre 72 % des déplacements par des modes alternatifs à la voiture ;
- diminuer de 50 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables locales sur le territoire ;
- réduire de 50 % au moins le rythme moyen annuel de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- protéger durablement + de 16 000 hectares de zones agricoles.

Il s'agit ainsi de permettre à tous ceux qui vivent sur le territoire ou à ceux qui souhaitent s'y installer d'avoir accès à :

- un logement qui réponde aux besoins pour tous les temps de la vie et qui corresponde à leur capacité financière ;

- un emploi ;
- des moyens de transport adaptés et accommodants sur tout le territoire de la métropole ;
- des services de proximité qui couvrent les besoins allant de la garde d'enfants à la formation supérieure, en passant par l'instruction ;
- des espaces de loisirs et de détente ;
- des espaces naturels et de respiration.

Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC représentant près de 40 % de la production de logements

De compétence métropolitaine, le recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet à la collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires, d'atteindre ses objectifs en matière de logement social et de logement abordable, en cohérence avec le PLH 3 de Nantes Métropole. Elle permet également de favoriser l'innovation architecturale de même que la qualité architecturale et environnementale par le biais de cahiers des charges établis par les urbanistes, les aménageurs et les collectivités.

Au cours de l'année 2019, les démarches dialoguées avec les citoyens dans les opérations d'aménagement d'initiative publique et les études urbaines se sont fortement développées. La réalisation d'une étude sur la fabrique de la ville dialoguée a été l'occasion de diagnostiquer les pratiques mises en oeuvre dans les projets et d'identifier des pistes d'amélioration : rédaction d'un document socle servant de fil conducteur pour les chefs de projet, élaboration du programme métropolitain de la fabrique de la ville dialoguée, organisation de séminaires et plan de formation à destination des chefs de projet.

En contribution à la feuille de route transition écologique, Nantes Métropole souhaite développer l'essor du bois et des matériaux biosourcés pour atteindre un objectif de 20 % des constructions en bois sur le territoire métropolitain en 2025 et porter cet objectif à 30 % dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC). Un appel à manifestation d'intérêt bois et matériaux bio sourcés a été lancé en partenariat avec Atlanbois afin de soutenir plusieurs projets innovants et favoriser le développement de la filière.

Les principales actions de 2019 sont :

- la Chantrerie à Nantes : redéfinition du plan guide pour transformer ce site « technopolitain » en quartier actif, en concertation avec les usagers du site ; poursuite du renouvellement urbain du quartier ;
- ZAC Doulon-Gohards à Nantes : conception de l'AVP global espaces publics et du dossier loi sur l'eau, engagement des études préalables pour l'école de la Louettrie, attribution de 3 fermes urbaines à des exploitants et conception des sièges d'exploitation, lancement de la première consultation promoteurs sur le site Gohards Nord (200 logements) ;
- ZAC Mellinet à Nantes : engagement des travaux d'aménagement du site, de l'école et de 3 chantiers immobiliers comprenant 250 logements avec une attention forte portée au volet bas carbone des constructions ;
- ZAC boulevard de la Baule à Saint-Herblain : le boulevard Charles Gautier présente son nouveau visage, urbain et apaisé, achèvement de l'aménagement des espaces publics et des espaces verts avec notamment l'ouverture du square Bigourettes. Du côté du pôle santé d'envergure régionale, le site accueille dorénavant toutes les activités dont l'institut ophtalmologique Sourdille depuis fin 2019. Les 160 premiers logements ont été livrés et les premiers habitants ont emménagé cet été, aux abords du rond-point Abel Durand (îlot 9) ;
- ZAC Coeur de Ville aux Sorinières : sur près de 2 ha de friches maraîchères en plein cœur du centre bourg, ce projet prévoit la construction de 185 logements, la création d'une nouvelle offre commerciale et d'un supermarché de proximité et la création d'une nouvelle place publique. Lancement du chantier de l'îlot sud pour une livraison de 106 logements début 2021 ;

- Poursuite de la commercialisation pour l'ensemble des opérations : Ouest centre-ville et Métairie (Couëron), Vallon des Garettes (Orvault), La Jaguère (Rezé), Les Indulgences (Sainte-Luce-sur-Loire), Les Ormeaux (Bouaye), Les Perrières (La Chapelle-sur-Erdre), La Fleuriaye, Le Verger et Moulin Boisseau (Carquefou), Erdre Porterie et Bottière Chénaie (Nantes), Moulin ;
- le secteur de renouvellement urbain Halvêque-Beaujoire-Ranzay : grand site de développement économique métropolitain autour de la route de Paris, il est positionné comme le grand pôle d'affaires dans une stratégie de rééquilibrage de développement tertiaire vers l'Est. Le projet comprendra la mutation nécessaire des 2 grands pôles commerciaux Paridis et Beaujoire en quartiers urbains mixtes autour de la route de Paris qui deviendra l'axe principal du renouvellement urbain du secteur. Les activités industrielles du quartier Haluchère-Batignolles seront conservées ;
- le lancement de plusieurs études urbaines : l'étude de programmation urbaine, économique et mobilités Route de Vannes à Nantes, Saint-Herblain et Orvault devra définir la stratégie de renouvellement urbain de l'axe depuis Beauséjour jusqu'à Cholière-Marcel Paul. Cette étude de programmation urbaine devra envisager le renouvellement de l'axe de façon globale et éviter une mutation par opportunité tout en affirmant et consolidant une qualité urbaine de part et d'autre de l'axe. Elle s'articulera avec les autres politiques publiques (notamment déplacements) ;
- une étude de stratégie et de programmation urbaine du quartier du centre Atlantis a pour objectif de définir les conditions de l'émergence d'une centralité sur le secteur. Il s'agit donc de réfléchir au devenir de ce quartier afin de déterminer une stratégie de développement urbain et permettre le renouvellement urbain à moyen et long termes.

En 2019, ont aussi pris effet sur la Métropole de nouveaux conventionnements avec l'Agence nationale pour le Renouvellement urbain (ANRU) :

- ZAC Bottière Pin-Sec à Nantes : approbation du dossier de réalisation et programme des équipements publics. Conception de l'AVP global espaces publics, études pré-opérationnelles relatives à la démolition du centre commercial et le supermarché du réemploi, attribution de l'îlot cœur de quartier (80 logements et commerces), études pré-opérationnelles pour la réhabilitation de 270 logements à Souillarderie ;
- ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain : ce projet de renouvellement urbain s'étend sur 61 ha et doit permettre la création d'environ 1 000 logements. Sont attendus sur place une maison de santé et un équipement sportif ou encore un pôle artisanal. La maîtrise d'œuvre est désignée : Devillers et Associées. La préparation de l'AVP est en cours ;
- projet global Nantes Nord : élaboration de l'étude d'impact et des études préalables à la réhabilitation des tours Champlain et Québec (500 logements), conception de l'AVP global espaces publics, attribution de l'îlot maison de santé et 70 logements et études préalables à la création d'un pôle artisanal sur Bout des Landes-Bruyères ;
- Dervallières à Nantes : approbation d'une concession d'aménagement pour assurer la requalification de la place des Dervallières (reconstitution du pôle commercial de proximité, logements et requalification des espaces publics)

La Métropole se mobilise également sur d'autres quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec les communes concernées :

- Plaisance à Orvault : validation d'un plan guide dans le cadre d'une démarche dialoguée avec la population et les acteurs du quartiers ;
- Breil à Nantes : engagement des études urbaines et de la concertation citoyenne sur le devenir de la place du Breil ;
- Château Rezé à Rezé : création de la ZAC en octobre 2019. Elle s'étend sur un périmètre d'un peu moins de 10 ha et prévoit le renouvellement urbain de ce quartier politique de la Ville. Ainsi sont prévus, la réhabilitation des logements locatifs sociaux, la requalification des espaces publics, la construction de 300 nouveaux logements diversifiés, de nouveaux équipements publics et services à la population, un pôle médical.

Chiffres clés 2019

- 42 périmètres d'opérations d'aménagement métropolitaines à vocation d'habitat.
- 18 périmètres d'opérations d'aménagement à vocation développement économique.

CENTRALITÉ MÉTROPOLITAINE

Le cœur de la Métropole poursuit son développement. L'ambition est d'y inventer un nouveau cœur d'agglomération pour bâtir une métropole européenne nature, intense, à taille humaine, conviviale, économe en espace et rayonnante autant culturellement qu'économiquement.

Cette ambition renouvelée se traduit par une intensification et une multiplication des grands projets faisant une place centrale au fleuve et à la nature en ville. Cet engagement vient systématiquement nourrir et structurer les intentions de la collectivité, des aménageurs et des maîtres d'œuvre. La centralité est traitée de manière globale tout en veillant à cultiver les singularités de chaque espace et quartier. Il s'agit de bâtir une ville agréable à vivre au quotidien pour ses habitants et salariés, à fréquenter pour les habitants de l'agglomération, à découvrir pour ses visiteurs.

Ce sont à terme 300 hectares qui sont à réinventer. Pour y parvenir, les atouts sont nombreux, à commencer par une politique de mobilité ambitieuse qui porte entre autres trois lignes de tramway à l'étude ou par le projet d'élargissement du Pont Anne de Bretagne à horizon 2026.

L'île de Nantes

L'île de Nantes est l'objet d'un important projet urbain dont l'ambition est de consolider le cœur d'agglomération en le dotant de toutes les fonctions urbaines : habitat, activités économiques, commerces, équipements publics... Il est piloté par Nantes Métropole et confié à la SAMOA.

Le développement de l'île se concentre actuellement sur sa partie sud-ouest. Les transferts du Marché d'Intérêt National (MIN) en avril 2019 et du faisceau ferroviaire, en 2022, participent de ce mouvement. À terme, ce secteur accueillera un authentique quartier de ville intégrant le futur CHU.

L'équipe, organisée autour de Jacqueline Osty et Claire Schorter a défini les intentions qui présideront aux grandes orientations du projet urbain pour les 20 prochaines années : déploiement d'un système de parcs et de la figure paysagère, nouvelle structuration des déplacements, diversité des façons d'habiter, de travailler, d'étudier, de se divertir, de se cultiver. Ce développement a pour socle le manifeste d'une île durable : l'île des communs, l'île des mobilités complices, l'île résiliente (transition écologique), et l'île du bien être (favoriser la santé et le bien être avec la nature, la pause et la solidarité).

Le nouveau quartier République, qui intègre 20 ha à urbaniser et dont les premières consultations ont été menées à bien en 2019, sera le fer de lance d'une nouvelle ambition urbaine : une nature offrant aux futurs habitants et actifs un cadre de vie singulier et doux.

À terme, le sud ouest devrait comprendre :

- près d'1 million de m² construits ;
- 350 000 m² d'équipements structurants (CHU et programmes annexes, FAC, EFS...) et environ 20 000 m² d'équipements de proximité (école élémentaire, gymnase...);
- 360 000 m² de logements (à raison de 6 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants);
- 230 000 m² de bureaux, d'activités, de services et de commerces.

Nouveau CHU : Le permis de construire a été signé par le préfet en juillet 2019 après un an d'instruction. Les opérations de démolition de l'ancien MIN ont débuté selon le calendrier prévu et la mise en place de nouvelles voiries temporaires de contournement de l'assiette des travaux est en cours.

Les équipements : deux projets phare se poursuivent en 2019 : le regroupement du restaurant social « Pierre Landais » et des « bains douches » dans le Quartier de la création et les « 5 Ponts » (lieu atypique -espace d'accueil pour les personnes sans abri- ouvert au grand public). Par ailleurs, l'implantation d'une première école « 2020 » a été actée à l'ouest de la maison des syndicats (travaux en cours – école Joséphine Baker). Un groupe scolaire de 16 classes ainsi qu'un gymnase sont d'ores et déjà programmés dans le quartier République.

Le Quartier de la Création : largement engagée, la réhabilitation du site des halles Alstom s'est poursuivie en 2019. Courant 2020, le site regroupera aussi un pôle universitaire dédié aux cultures numériques, un hôtel d'entreprises innovantes ou encore un « Food court ».

La Prairie-au-Duc : à l'ouest de l'Île de Nantes, le nouveau quartier poursuit son développement au sud du boulevard de la Prairie-au-Duc.

La mise en œuvre de nouvelles opérations emblématiques : leur développement se poursuit dans le secteur diffus à l'instar des opérations au débouché du pont Senghor. Au total, c'est plus de 500 logements et la création de nouveaux espaces libres offrant au quartier Beaulieu de nouveaux accès à la Loire.

De nouveaux espaces publics : les travaux d'aménagement des berges nord sont totalement achevés. La guinguette-belvédère a ouvert au printemps 2019. Les autres espaces publics, y compris les aménagements provisoires, sont à l'étude pour accompagner le chantier du CHU et le développement du sud ouest.

Le centre historique

Le secteur Feydeau-Commerce se dessine

Site emblématique du centre historique de Nantes, le secteur Feydeau-Commerce qui s'inscrit dans le vaste projet de restructuration du parcours de la gare à la Loire bénéficie d'un remodelage important. Le réaménagement de ce secteur de 27 000 m² offrira des espaces piétons généreux et renforcera la présence de la nature en ville. Les travaux sont en cours depuis 2018. Les premières réalisations significatives seront visibles dès 2020.

Un centre historique qui poursuit sa mutation

Après la livraison des 120 logements (dont 48 locatifs sociaux) et du pôle associatif issu de la rénovation de l'ancienne Bourse du Travail, certaines ouvertures ont eu lieu au printemps 2019 : salon Mauduit, multi-accueil de jour et l'écrin paysagé du Jardin Say qui finalisent cette opération emblématique pour le Centre-ville de Nantes.

- La mutation du site de l'ancienne Maison d'arrêt

Les travaux de construction de l'opération "Révélation" se sont poursuivis en 2019. À terme, le lieu sera totalement transformé en un nouveau micro-quartier ouvert sur la ville et sur la nature. Il sera composé de 157 logements dont 75 logements locatifs sociaux et 12 logements relevant de l'habitat inclusif, d'un multi-accueil petite enfance de 40 places, et d'un lieu de restauration doté d'une salle de spectacle. Un parc de stationnement public de 250 places proposera une nouvelle offre de stationnement à proximité immédiate du centre-ville commerçant.

- La Tour Bretagne

Ce bâtiment « IGH » vieillissant connaît des dysfonctionnements et une certaine obsolescence. Néanmoins, son caractère emblématique et sa localisation très centrale génèrent des marques d'intérêts fortes de la part des promoteurs et investisseurs pour porter un projet de requalification complète et de restructuration lourde du bâtiment.

Avant de se lancer dans un tel projet, le conseil syndical, constitué des principaux propriétaires de la Tour dont Nantes Métropole, s'est accordé pour lancer une étude exploratoire de faisabilité technique d'évolution du bâtiment. Cette première approche exploratoire menée en 2019 doit se poursuivre par des études techniques plus approfondies et être complétée par un travail de bilans immobiliers.

- Autres projets
- La Cité des Congrès

Le conseil métropolitain a approuvé en 2019 le programme et l'enveloppe financière pour le projet d'extension de la Cité des Congrès et a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le projet prendra place dans le cadre d'un réaménagement urbain global du site Fleurus. Les orientations urbaines et paysagères sont en cohérence avec les orientations du plan guide du projet « Loire au Cœur » et du schéma de secteur du Canal Saint-Félix.

- La mutation du Site « Notre dame du Bon Conseil »

Situé à proximité immédiate de la rue du Calvaire, le projet vise à développer une nouvelle offre commerciale de centre-ville par la création de nouvelles surfaces et à renforcer le circuit marchand entre la rue du Calvaire et la place Graslin. Le projet prévoit également à ce jour une offre de logements privés. En 2019, la collectivité a continué d'accompagner le maître d'ouvrage sur l'émergence du projet.

- La rénovation du Musée Dobrée

Les travaux ont commencé en mars 2019 avec des travaux de désamiantage et des fouilles archéologiques. Nantes Métropole est étroitement associée à ce projet, porté par le Conseil départemental, concernant la question de l'interface entre le site du musée et les espaces publics environnants.

- Stimulation d'une nouvelle offre commerciale dans l'hyper centre

La construction d'une vaste cellule commerciale de plus 1 300 m² dans un bâtiment contemporain abritant quelques logements s'est poursuivie sur le secteur Fleuriot de Langlé. L'installation d'une grande enseigne commerciale y est actée en 2020.

D'autres sites potentiels sont aujourd'hui identifiés et font l'objet d'investigations économiques, urbaines et immobilières par les services de Nantes Métropole accompagnés par un AMO afin d'y développer ou d'y améliorer l'offre existante.

Petite-Hollande - Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur »

L'agence TER est chargée de penser la transformation de l'hypercentre métropolitain sur la rive nord de La Loire à l'horizon 2030 entre le canal Saint-Félix et le Bas-Chantenay.

Deux démarches sont en cours : l'une sur l'ensemble du périmètre dit de plan de cohérence, l'autre sur le schéma de secteur de la Petite Hollande. Celles-ci préparent les actions envisagées sur ces deux périmètres en proposant une intervention sur les espaces publics des berges de la Loire et des quais, et une mutation de l'îlot l'Hôtel Dieu.

En 2019, une offre de dialogue citoyen complète et diversifiée a débuté portant à la fois sur le périmètre Gloriette-Petite-Hollande et sur le plan de cohérence.

Cette participation citoyenne a permis sur le périmètre Gloriette - Petite Hollande, d'identifier au mieux les usages actuels et projetés de cet espace public valorisant le projet initial de l'agence TER.

Suite à ces temps de concertations, les orientations consolidées de la collectivité ont été présentées en réunion publique, affirmant un projet ambitieux (végétal, mobilités actives, gestion de l'eau, stationnement, sécurité, usages...). Une étape a été franchie lors de la validation du programme d'espace public et de l'enveloppe financière par le conseil métropolitain du 4 octobre 2019.

En 2020, la concertation va se poursuivre sur le secteur Gloriette Petite-Hollande ainsi que sur l'actuel square Daviais qui fera l'objet d'une concertation spécifique afin de préciser sa programmation future.

Autres grands projets de centralité

La nouvelle gare de Nantes

- L'extension de la gare de Nantes doit s'achever durant l'été 2020.
- Le réaménagement des espaces publics Nord est presque achevé : après rénovation de la plateforme de tramway, le réaménagement du parvis a été mené à son terme et livré, intégrant la nouvelle entrée au Jardin des Plantes. En 2020, la place des mobilités accueillera les vélos.
- Côté sud, les opérations de libération des emprises nécessaires au futur pôle d'échange multimodal (PEM) sont achevées et vont laisser place en 2020 à la démolition d'anciens bâtiments pour permettre l'aménagement des espaces publics et la construction du PEM à partir du printemps 2021.

ZAC Pré Gauchet / EuroNantes - Gare

L'avancement du projet s'est poursuivi à un rythme soutenu en 2019 dans le cadre de la poursuite de la réalisation de la phase 3 avec :

- la livraison de l'îlot 1F (8 000 m² de bureaux) ;
- la poursuite de la construction des îlots 1G (102 logements et 4 500 m² d'activités), 5B (parking public de 500 places, 2 500 m² d'activités et 61 logements) et de l'aménagement des espaces publics du boulevard de Berlin et de la rue Marcel Paul ;
- la poursuite des études des îlots 3D (6 000 m² d'activités), 4B (5 000 m² de logements et 16 000 m² d'activités avec en particulier l'implantation d'UCPA) et 8F (61 logements) ;
- le choix de l'opérateur Giboire pour l'îlot Saupin Ouest dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt : le projet retenu prévoit la construction d'un bassin nordique, 1000 m² d'activités et 5 000 m² de logements avec une forte présence du bois . Un concours international d'architecture a été lancé à l'été 2019 pour sélectionner le maître d'œuvre de ce projet ;
- le lancement de la consultation opérateur pour l'îlot ABC du pôle d'échange multimodal (gare routière, cour taxis, parking vélos, parking et services loueurs et 11 000 m² d'activités).

Bas Chantenay

Le projet urbain pris en charge par Nantes Métropole Aménagement s'étend sur une surface de 162 ha constituée de sites portuaires, d'emprises industrielles actives, de friches, d'un faisceau ferroviaire et de secteurs mixtes d'habitats et d'activités. Le dossier de création de la ZAC a été approuvé en juin 2019 par le conseil métropolitain impulsant le développement d'activités économiques sur une surface de l'ordre de 90 000 m², la création de 3 000 emplois et de 1 500 logements.

Cette année a vu se succéder la livraison du Belvédère de Tadeshi Kawamata, de la promenade des 7 Belvédères qui surplombe la carrière Miséry, puis de l'aile Ouest du Jardin extraordinaire en septembre.

L'année 2019 a aussi marqué le début de la transformation du secteur de l'ancienne « usine électrique » (démolition d'un bâtiment) afin d'accueillir le futur pôle maritime nautique et fluvial. Quant au secteur « Cale Dubigeon », on retiendra les travaux de la brasserie LAB qui se sont achevés en fin d'année. Le secteur Bois Hardy sera l'objet quant à lui d'une seconde phase de concertation dans le courant de l'année 2020.

Enfin, sur le secteur Miséry, la démolition du garage Renault a été menée à bien afin de dégager la vue sur la Loire. En parallèle, l'avenir du bâtiment CAP44 s'est fortement précisé. Cet équipement sera composé de plusieurs espaces pour varier les usages : il intégrera le futur musée Jules Verne, un lieu d'exposition temporaire pluridisciplinaire et international, une bibliothèque des imaginaires, un lieu de création et de diffusion dédié au quartier et au-delà, un belvédère offrant un panorama sur la Loire et le jardin extraordinaire.

Pirmil-les-Isles

Créée en juin 2018, la ZAC Pirmil Les Isles est concédée à Nantes Métropole Aménagement, laquelle est accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par Frédéric Bonnet (mandataire OBRAS). Cette opération sera un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : davantage de place à l'eau et à la biodiversité, très forte présence de l'arbre régulateur climatique, aménagements et constructions économes en énergie (bas carbone), phases de conception prenant en compte les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton...

Les objectifs d'aménagement intègrent la mise en valeur des qualités paysagères de ce site de bord de Loire, le renforcement de la trame verte en s'appuyant sur la présence de l'eau, la préservation du tissu résidentiel existant et des secteurs d'activités dynamiques et à forte concentration d'emplois. L'ambition est de proposer de nouveaux quartiers dédiés au travail, à l'habitat et où il fait bon vivre au contact de la Loire et dans un contexte de centralité. Il s'agit de fournir un bon niveau de services urbains et conçus dans l'esprit « faubourg » mêlant mixité des fonctions et diversité des formes

architecturales et urbaines. La desserte des nouveaux quartiers par les réseaux structurants de

déplacements est une condition de réussite du projet.

Les deux secteurs opérationnels sont Pirmil à Nantes et Basse Île à Rezé. Le programme inscrit au dossier de réalisation approuvé au Conseil métropolitain du 13 décembre 2019 intègre :

- environ 240 000 m² d'espaces publics requalifiés ou créés, dont le parc de la confluence à Pirmil et la création d'un parc des berges à Basse Île (4,2 ha d'espaces verts à Rezé et environ 1,8 ha d'espaces verts à Nantes) ;
- 1 000 logements créés à Nantes « Pirmil » et 2 300 logements à Rezé « Basse Île », dont 30 % de logements locatifs sociaux et 25 % de logements abordables ;
- environ 92 000 m² de surface de plancher d'activités, bureaux et commerces ;
- environ 8 000 m² de surface de plancher d'équipements publics de proximité à Rezé dont un groupe scolaire et les équipements sportifs, associatifs, sociaux et destinés à la petite enfance ;
- un emplacement est identifié pour un éventuel équipement public supra communal.

Enfin, concernant cette opération, l'année 2019 a vu la réalisation de l'enquête publique « Loi sur l'eau » et le lancement des études techniques préliminaires et de conception opérationnelle de la ZAC. Un travail approfondi de sourçage a été mené concernant les acteurs et associations de filières intervenant dans le champ de l'aménagement et la construction. Il s'agit de favoriser les processus innovants dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Plus de 50 structures ont été rencontrées sur les questions des matériaux, des services, des mobilités, des sols et des paysages, des montages opérationnels... Des ateliers collaboratifs ont été initiés fin 2019.

LES PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les projets de la politique de la ville s'articulent autour de 4 enjeux transversaux :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique, l'emploi et la formation ;
- le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- de nouvelles modalités de gouvernance avec la co-construction et la participation des habitants.

Certains territoires sont en cours de transformation avec des interventions sur les logements, les espaces publics, les équipements et services et sur l'ensemble de l'action publique.

Quatre projets entrent dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

L'année 2019 a vu se concrétiser le travail de préparation engagé depuis plusieurs années pour les quartiers du Grand Bellevue, de Nantes-Nord, Bottière-Pin sec et des Dervallières, avec :

- d'une part, la signature de la convention 2019-2024 avec l'ANRU formalisant le co-financement par l'ANRU et Action Logement à hauteur de 158,5 M€ (103,8 M€ de subventions ANRU et 54,7 M€ de prêts Action Logement) pour un investissement global à 533 M€ porté par les bailleurs, collectivités et aménageurs ;
- d'autre part, l'engagement opérationnel de nombreux chantiers.

Grand Bellevue

Le projet global de renouvellement social et urbain du Grand Bellevue est en cours. Lancé sur deux communes, Nantes et Saint-Herblain, son objectif est de répondre à l'ensemble des défis concernant l'urbanisme, l'économie, la cohésion sociale et le cadre de vie pour faire du Grand Bellevue un quartier durable, actif et populaire.

L'année 2019 a été marquée par :

- l'engagement des études pour l'avant-projet d'espace public ;
- le lancement de l'opération de réhabilitation par CDC Habitat Social pour la réhabilitation de 265 logement sociaux avenue Winston Churchill ;
- l'engagement de discussions avec les commerçants de la place Mendès-France en vue de leur relogement ou de leur départ ;
- l'organisation d'un temps fort, autour d'un documentaire sur la mémoire de la place des Lauriers, en novembre 2019 par Café Prod. Sont également à noter plusieurs interventions de la compagnie Royal de Luxe sur le quartier : installation éphémère de « M. Bourgogne » sur les immeubles du quartier ayant donné lieu à la mobilisation de plus de 2 300 élèves des écoles ; le spectacle Miniatures à l'été ; l'installation du lampadaire à nœuds et de l'arbre dans la voiture sur la place Mendès-France ;
- la poursuite du relogement des ménages sur les secteurs de la Bernardière à Saint-Herblain et Lauriers-Bois Hardy à Nantes et l'engagement du relogement sur le secteur des Moulins ;
- la déconstruction du linéaire du Doubs et de la dalle des Lauriers ;
- la livraison du programme Bel&co de 41 logements en accession libre et abordable comprenant 3 commerces en rez-de-chaussée ;
- la livraison du parc de la Méta dans le secteur des Lauriers, travaillé en lien avec les collégiens et les habitants ;

- la poursuite du travail pour l'implantation d'un nouveau complexe sportif, ainsi que d'une maison de santé pluri-professionnelle en concertation avec des professionnels libéraux ;
- le développement du « Programme NEVEA » du CIF-Coop Logis, rue d'Aquitaine ;
- la livraison du programme de logements aux Bourderies par Nantes Métropole Habitat.

Dès l'origine, le projet du Grand Bellevue a été initié avec une volonté de co-construction. A ce titre, l'année 2019 a été marquée par l'ouverture de la « Maison du projet » sur la place Mendès-France et la mise en place de la « conférence permanente ». Cette dernière est chargée de suivre le projet du Grand Bellevue avec pour premier thème de travail la place des adolescents dans le quartier.

Dans le cadre de la démarche ANRU+ « Bellevue en transition », l'année a été consacrée à la maturation de projets portés par les acteurs associatifs : petite ferme urbaine, plateforme de valorisation des déchets organiques, gestion circulaire des matériaux issus des déconstructions, maîtrise des consommations en énergie...

Bottière-Pin Sec

Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre la mutation du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec sur le plan urbain, social et économique. Les objectifs sont de rendre le quartier agréable à vivre, accessible à tous et attractif, de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de chaque ménage, de développer l'activité économique et de dynamiser l'emploi.

Au cours de l'année 2019, les études urbaines se sont poursuivies. Afin de préparer la phase opérationnelle du projet, elles ont porté sur la réalisation de faisabilités et fiches de lot. Par ailleurs, les démarches de concertation autour du projet global continuent : journées du projet, atelier maison du projet, lancement du groupe d'accompagnement à la réhabilitation sur le patrimoine de Nantes Métropole Habitat...

Après la création de la ZAC en décembre 2018, le conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation en juin 2019. Le dispositif de relogement des ménages dont le logement est voué à la démolition est lancé. Il concerne pour la première phase 85 logements.

Plusieurs projets immobiliers sont à l'étude en 2019 : la restructuration du local destiné à accueillir Centrakor, l'opération cœur de quartier portée par le CIF, 3 opérations immobilières du secteur Route de Sainte-Luce, l'extension de l'école Urbain le Verrier.

Enfin, les discussions démarrent avec le collectif « Grand Place » et le conseil citoyen autour de la création d'un tiers-lieu pour le quartier, qui s'implanterait en cœur de quartier. Son rôle doit s'articuler autour de grands thèmes : alimentation, réemploi, culture et santé.

Le volet cohésion sociale et développement économique du projet global se structure autour de 2 politiques publiques principales : la culture, avec notamment le partenariat entre le quartier et le Grand T ; l'économie sociale et solidaire, au travers de l'étude menée par les Ecosolies et de l'expérimentation (à l'occasion de l'ouverture du Grand Magasin) de ressourcerie de quartier.

Nantes Nord

Lancé en 2016, le projet global de Nantes-Nord a été préfiguré dans une logique intégrée conjuguant actions sur le cadre de vie, le développement économique, l'emploi et le vivre ensemble. A cette exigence globale de cohésion sociale s'est ajoutée une ambition de dialogue à tous les niveaux.

Le volet cadre de vie du projet vise à mettre en valeur le paysage en confortant la trame verte et bleue, à faciliter les déplacements au sein du quartier et des flots, à rééquilibrer les centres sur ce grand quartier mosaïque et à coordonner l'urbanisation de l'ensemble du secteur.

Après la première phase d'études achevée en 2018, le projet global de Nantes-Nord est entré en 2019 dans une seconde phase et les études pré-opérationnelles en vue de la création de la ZAC ont démarré. Parallèlement, un traité de concession a été passé avec LOMA et a permis le lancement de la construction de la Maison Pluriprofessionnelle de santé, du chantier de renouvellement du centre commercial de la Boissière et de la construction d'une cour artisanale au Bout des Landes.

La formalisation du volet cohésion sociale du projet global a également été relancée.

Une nouvelle équipe de Dialogue citoyen a été désignée, la conception puis le démarrage de l'aménagement de la « Maison Mobile du Projet » lancés.

Le projet européen URBiNAT s'est poursuivi sur le territoire avec l'accueil en juin 2019 de l'ensemble des partenaires du projet à Nantes. Ont été réalisés un diagnostic, le lancement des premières expérimentations et un travail partenarial : balades de santé associant différents partenaires de la collectivité, dont le service de la Santé Publique.

Dervallières

Le quartier des Dervallières poursuit sa mue avec l'engagement d'une nouvelle contractualisation ANRU au niveau régional (programme de renouvellement urbain d'intérêt régional - PRIR). Le plan guide du projet s'articule autour des objectifs suivants : se déplacer et se repérer dans le quartier, se rassembler et occuper les espaces ouverts, diversifier et faire monter en qualité l'offre de logements et de services.

Le projet de reconstruction de la place des Dervallières a fait l'objet d'un atelier avec les habitants mené par « la Luna » en début d'année. A partir de l'été, Nantes Métropole Aménagement a engagé les négociations avec les commerçants en vue de la démolition du centre commercial incendié.

L'année 2019 a également été marquée par la recherche de solutions pour la réinstallation de l'Atelier Bricolage des Dervallières sur site, effectué début 2020 boulevard Jean Ingres.

Le relogement des ménages sur le secteur Lorrain de la Tour a été engagé en vue de l'opération combinant requalification et démolition prévue en 2021.

La rue Renoir et les abords de la Fabrique ont été réaménagés en fin d'année. Doit être soulignée l'ampleur des actions engagées dans le quartier des Dervallières au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité : propreté, stationnement, aménagement d'assises et de jardinières, parcours vélos peints au sol...

Deux autres projets de renouvellement urbain

Château à Rezé

L'année 2019 a été marquée par la création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur la partie nord du quartier Château- Mahaudières. Il s'agit de faire du Château :

- un quartier agréable à vivre et attractif en renforçant le rôle de la centralité François Mitterrand, en diversifiant l'offre de logements, en développant les « sociabilités » sur le registre du vivre-ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes ;
- un quartier durable inscrit dans la transition écologique : l'enjeu est de valoriser la trame verte, favoriser les mobilités douces, requalifier les logements locatifs sociaux afin qu'ils soient moins énergivores, améliorer la gestion des déchets et accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi ;
- un quartier accueillant et solidaire offrant des espaces publics et services à la population, en promouvant l'insertion sociale et l'accès aux droits des habitants les plus vulnérables et en accompagnant les mutations urbaines dans le dialogue avec les habitants ;
- un quartier ouvert à tous et pour tous, ouvert sur la ville et offrant des usages répondant à tous les besoins et à tous les âges.

A titre indicatif, le programme prévisionnel de la ZAC prévoit la création d'environ 300 logements, la requalification et la résidentialisation de 260 logements locatifs sociaux, ainsi que la requalification d'environ 2,6 ha d'espaces publics.

Quartier Plaisance à Orvault

Le projet global pour le quartier Plaisance mobilise trois acteurs : Nantes Métropole, la Ville d'Orvault et Atlantique Habitations autour des objectifs suivants : améliorer le cadre de vie des habitants, la

qualité du parc de logements et sa diversité pour plus de mixité sociale, requalifier les espaces publics et renforcer l'offre d'équipements publics et de commerces.

En 2019, deux grandes actions ont été conduites :

- une mission d'étude urbaine et d'animation de la concertation sur le quartier Plaisance engagée par Nantes Métropole en lien avec la Ville d'Orvault et le bailleur (réalisée par les cabinets Passagers des Villes et SENNSE). 4 ateliers de concertation se sont tenus sur l'espace public et en salle de juin à septembre ; 1 atelier de restitution a eu lieu en novembre pour restituer les préconisations citoyennes sur le plan-guide. Environ 50 habitants ont participé à ces ateliers ;
- le relogement d'environ 100 ménages de l'immeuble Trieux, lequel sera déconstruit courant 2020.

AGIR POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

L'emploi est une préoccupation forte des habitants et un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit donc d'une priorité politique du mandat.

Depuis 5 ans, l'emploi salarié progresse sur le territoire de Nantes Métropole, et en 2019, presque l'ensemble des secteurs d'activité ont bénéficié de cette reprise. Avec un taux de chômage parmi les plus faibles des métropoles françaises, Nantes Métropole poursuit une politique de l'emploi et de l'innovation sociale, partenariale. L'enjeu est de permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de cette embellie, avec une attention particulière à ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, mais également de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, en travaillant étroitement avec les entreprises.

Nantes Métropole soutient principalement l'activité des structures dédiées à l'emploi : l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC - regroupant les activités de la Maison de l'emploi, du Plan Local pour l'Insertion par l'Économique- PLIE- et de la Mission Locale) et L'École de la 2^e Chance (E2C).

Le Pacte métropolitain pour l'emploi

Lancé en septembre 2015 par Nantes Métropole et 23 partenaires institutionnels, économiques, académiques, acteurs de l'emploi et partenaires sociaux, le Pacte métropolitain pour l'emploi est un incubateur de nouvelles solutions et un espace collectif de partage d'informations en matière d'emploi et de compétences.

En 2019, la mise en œuvre de la feuille de route opérationnelle a été poursuivie selon les deux priorités définies avec les partenaires : l'emploi des jeunes et l'anticipation des mutations économiques sur la filière numérique, en matière de transition énergétique et numérique, et l'agro-alimentaire avec les entreprises du Marché d'Intérêt National (MIN).

Les objectifs, inchangés, s'efforcent de :

- susciter l'innovation et l'expérimentation de nouvelles solutions répondant à des besoins non ou mal couverts ;
- faciliter le déploiement des dispositifs et initiatives des partenaires en matière d'emploi sur le territoire.

L'évaluation des actions et services proposés et de la démarche du Pacte métropolitain pour l'emploi met en évidence les résultats suivants :

- près de 850 participants aux actions sur les secteurs d'activité et filières (découverte, sensibilisation, formation, pré-recrutement) avec :
 - 344 sur les métiers numériques ;
 - 93 sur les métiers du recyclage, réemploi ;
 - plus de 360 sur les métiers du MIN et du pôle agroalimentaire ;
 - près de 50 professionnels de l'emploi.
- près de 350 jeunes touchés par les dispositifs qui leurs sont spécifiquement dédiés ;
- près de 580 personnes ayant concrétisé leur projet ;
- 385 entreprises ayant participé et/ou bénéficié des actions et services mis en place.

Les travaux de l'observatoire partenarial de l'emploi et du développement économique de la métropole nantaise

Mis en place en 2016, l'observatoire a produit 3 baromètres conjoncturels en 2019 et alimenté les travaux du Pacte Métropolitain pour l'Emploi sur la filière numérique (en partenariat avec ADN Ouest et le Conseil régional).

La plateforme RSE de la métropole nantaise : co-construire avec les entreprises engagées pour l'emploi et le développement économique responsable

En 2019, Nantes Métropole poursuit son dialogue avec les entreprises en faveur de l'emploi. Elle met en œuvre la feuille de route en faveur du développement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), définie en 2014 dans la cadre de la plateforme RSE de la métropole nantaise. Celle-ci fédère les différents acteurs du développement économique du territoire pour engager les PME et TPE dans des démarches RSE cohérentes. Il s'agit d'améliorer leur impact social, environnemental, économique et territorial dans le cadre d'une gouvernance transparente et participative.

Cette feuille de route s'articule autour de 5 objectifs complémentaires :

1) Accompagner les PME et TPE du territoire dans le développement de leur performance économique, sociale et environnementale

Chiffres clés de la plateforme RSE depuis la création en juin 2013 du site internet (<https://rse.metropole.nantes.fr/>) :

- 311 901 visites depuis le lancement du site et mise en ligne d'une nouvelle version en novembre 2019 pour plus de lisibilité et de réactivité ;
- plus de 120 initiatives d'acteurs du territoire dans le domaine RSE et 75 fiches de bonnes pratiques d'entreprises recensées.

L'année 2019 a été marquée par :

- un important travail pour recenser l'offre de service du territoire à destination des entreprises souhaitant s'engager dans un **Parcou'RSE** (plus de 120 offres recensées en partenariat avec la Région et les Chambres consulaires) et notamment à s'engager à être « **Entreprises Accueillantes** » (près de 70 offres recensées en lien avec la Maison de l'emploi) ;
- l'organisation de **Social Change**, le 15 novembre à la Cité des Congrès. Événement majeur destiné à inciter et sensibiliser les TPE et PME du territoire, engagées ou non encore engagées en RSE, Social Change a réuni, pour sa deuxième édition, 1000 visiteurs dont 25 % de TPE et 25 % de PME. Plus de 100 acteurs et experts du territoire se sont mobilisés.

2) Inciter les PME et TPE à mieux intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans leur développement économique

Via l'action des services, Nantes Métropole poursuit sa propre démarche interne en faveur du développement durable, des achats responsables et de la diversité dans l'emploi. Un travail a ainsi été mené depuis 2009 en matière de critères RSE dans les marchés publics. La démarche s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats Responsables, voté en 2017 et piloté par la Direction de la Commande Publique.

Par ailleurs, Nantes Métropole participe à l'expérimentation de Planet'RSE. Cette association a été créée en 2014 à l'initiative des réseaux économiques du territoire et de Nantes Métropole, avec le soutien d'Audencia Business School. Elle a pour mission d'attribuer aux entreprises une notation pour valoriser les démarches RSE auprès des acheteurs et des financiers. Une centaine d'entreprises ont été auditées depuis sa création.

3) Faciliter l'accès des PME et TPE à des financements pour développer leur performance économique, sociale et environnementale

Une dizaine de prêts « entreprises engagées » ont été accordés depuis le lancement. Nantes Métropole co-finance, aux côtés de la Région, du département de Loire-Atlantique et de plusieurs banques, le dispositif porté par France Active Pays de la Loire.

4) Mobiliser les acteurs économiques autour de la stratégie et des politiques définies par Nantes Métropole

En 2019, trois thématiques prioritaires ont été retenues par les membres de la plateforme RSE :

- **le télétravail**, avec la contribution au « Défi télétravail » lancé par Nantes Métropole pour accompagner les entreprises volontaires sur le territoire (à ce jour, plus de 40 entreprises inscrites) ;
- **les sujets du numérique responsable et la marque employeur responsable**, avec la création d'un module de sensibilisation « NumériqueTraining » en partenariat avec la Chaire RSE d'Audencia Business School et des experts locaux du numérique responsable (Institut du Numérique responsable...) et un support pédagogique « Marque employeur responsable » issu d'une enquête menée auprès de plus de 600 salariés, demandeurs d'emplois et étudiants entre mai et octobre 2019 ;
- **la simplification des critères RSE dans la commande publique.**

5) Valoriser les performances des acteurs du territoire dans le domaine de la RSE au niveau national et international pour renforcer l'attractivité

Cette année 2019 aura été marquée par l'essaimage du programme #NégoTraining, dispositif inédit en France, initié et piloté par la Chaire RSE d'Audencia Business School, qui grandit à Nantes mais aussi à Cherbourg, Angers, Paris, Rennes, Cholet, Lille et même à Munich. Le but est que le dispositif soit déployé sur tout le territoire français voire à l'international.

La Plateforme RSE de la métropole nantaise est présente au niveau européen à travers le réseau de villes Eurocities, mais aussi, depuis 2019, à travers **le programme européen URBACT « Cities4CSR »** mené conjointement avec 10 villes européennes. La Plateforme RSE rejoint ainsi une plateforme multinationale d'échanges de bonnes pratiques et d'entraide mutuelle pour les 2 prochaines années. Dans ce cadre, elle constituera un observatoire territorial de la RSE, dans la perspective de l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable en 2030.

Une action de proximité avec l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences -ATDEC

L'année 2019 a été la première année d'activité de l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC). C'est aussi l'année qui a vu l'ensemble des activités des Opérateurs Territoriaux de l'Emploi (ATDEC et E2C) s'inscrire dans un projet partagé visant à renforcer la cohérence de leurs actions et des relations aux différents partenaires.

1) Les services aux jeunes métropolitains grâce aux activités de la Mission locale

La Mission Locale propose un suivi personnalisé aux jeunes de moins de 26 ans. Elle les accompagne dans la recherche d'un emploi mais aussi pour résoudre les difficultés du quotidien (logement, mobilité, santé...). Soucieuse d'offrir un service de proximité, elle accueille le public sur 10 sites et 18 permanences extérieures.

L'année 2019 a été marquée par :

- l'accompagnement de 8 739 jeunes dans leur parcours, dont 3 992 jeunes reçus en premier accueil ;
- l'entrée en formation de 1 052 jeunes ;
- le positionnement en emploi de plus de 4 400 jeunes, dont 378 en alternance et l'immersion en entreprise de 833 jeunes ;
- la poursuite de la Garantie Jeunes bénéficiant à 505 jeunes métropolitains (+25% par rapport à 2018) qui ont intégré un parcours dynamique et intensif de 12 mois vers l'emploi. 21% de ces jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). 61 % d'entre eux

- bénéficient d'une sortie en emploi et/ou d'une formation ou périodes d'immersion en entreprises (+ 55% par rapport à 2018) ;
- la 8e édition du forum de l'Alternance, dont le but est de favoriser les rencontres entre les entreprises, les centres de formation et les jeunes en recherche de contrats en alternance ;
- une attention particulière portée aux jeunes habitants des quartiers prioritaires dans le cadre d'actions spécifiques :
 - l'accès au permis B pour 39 jeunes engagés en 2019 ;
 - l'accompagnement d'une cohorte jeunes femmes en situation de monoparentalité : 51 jeunes femmes accompagnées - 47% sont en emploi et 14% en formation ;
 - l'accompagnement d'une cohorte alternance spécifique aux jeunes issus des QPV : 84 prescriptions et 63% en alternance, en emploi classique ou en formation ;
 - l'insertion par l'activité économique : 406 jeunes accompagnés par la Mission Locale, ont bénéficié d'un parcours IAE dont 30% de jeunes issus des QPV.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le fonds d'aide aux jeunes permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins urgents ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 24 ans révolus. Il s'adresse à un public ne pouvant s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille ne pouvant leur assurer un soutien matériel dans l'accès à l'autonomie

En 2019, 933 jeunes métropolitains ont bénéficié du fonds pour un montant total de 294 525 €, correspondant à 1 662 aides. Ces aides sont liées principalement à la subsistance (85 %), à la formation (3 %) et au logement (4 %). 37 % des jeunes bénéficiaires sont des femmes, 84 % d'entre eux ont moins de 23 ans et près de 41 % ont un niveau scolaire inférieur au CAP / BEP.

2) Les services aux jeunes grâce aux activités de l'E2C estuaire de la Loire devenue l'E2C Nantes-Saint-Nazaire

Pour l'E2C, l'année 2019 a été marquée par un changement de locaux, de nom et la montée en charge de l'antenne de Saint-Nazaire.

Sur cette même année, ce sont 160 jeunes qui ont été accueillis sur l'antenne nantaise, dont 40 % sont issus des QPV de la métropole. Le taux de sortie positive (emploi, formation qualifiante) est en progression et s'établit à 69%. Ce résultat est notamment rendu possible grâce au solide réseau d'entreprises accueillantes qu'entretient l'école.

3) Les services proposés par la Maison de l'Emploi

Sur 8 sites mutualisés avec la Mission Locale, la Maison de l'emploi accueille tous les publics et facilite leur recherche ou retour à l'emploi en partenariat avec Pôle Emploi, les réseaux économiques et les acteurs associatifs. Pour ce faire, elle co-construit des projets et des actions avec les réseaux économiques afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, elle conduit des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur les filières et secteurs d'activité porteurs afin d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du monde du travail.

L'année 2019 a été marquée par :

- 21 409 visites sur les huit cyber-bases emploi pour 13 887 usagers ;
- 341 ateliers (techniques de recherche d'emploi, inclusion numérique...) pour 1316 personnes.

De plus, l'offre de services a été consolidée à travers :

- la poursuite du pilotage ou co-pilotage d'événements emploi : « Place à l'Emploi » à Atlantis, Job Dating dans l'industrie (en partenariat avec l'UI 44 et Pôle Emploi), dans les services à la personne, pour les entreprises du MIN. Certains événements sont conduits en lien étroit avec les communes : « Les Rencontres de l'Emploi » de la Chapelle-sur-Erdre ou encore un Job Dating à Rezé Château en partenariat étroit avec Pôle emploi ;

- un renforcement des actions de recrutement, soit près de 200 actions dédiées à des recrutements, dont 180 se sont déroulées dans un quartier prioritaire. 7 400 participants ont été concernés. 1 850 personnes ont participé à 190 actions de pré-recrutement (format « sur-mesure »), aboutissant pour 52 % d'entre eux, à un recrutement ;
- l'accompagnement des filières sur les enjeux de GPEC pour des filières prioritaires telles que le numérique, la relation clients à distance, l'industrie, les services à la personne, la propreté, l'agroalimentaire, le maraîchage et l'agriculture, la transition énergétique et le transport logistique. En 2019, 125 actions sur l'attractivité des métiers ont été conduites. La plupart des actions de recrutement ont concerné des secteurs en tension (essentiellement l'industrie et l'agroalimentaire). Des parcours innovants ont été proposés pour l'acquisition d'un premier niveau de compétences (numérique, SAP, logistique et propreté) : 7 programmes avec 88 animations, pour 176 participants.

Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion

Dans le cadre du **Plan local pour l'insertion et l'emploi** (PLIE), dispositif cofinancé par le fonds social européen (FSE), l'ADTEC coordonne des programmes d'insertion et propose un accompagnement jusqu'à l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées. Répondre au plus près aux besoins des publics pour réussir leur insertion professionnelle, est la priorité du PLIE.

En 2019 ce sont :

- 1 859 personnes qui ont été accompagnées (dont 78% de niveau inférieur ou égal au niveau CAP/BEP, 27 % de seniors âgés de 50 ans et plus, 36 % de résidents de quartiers prioritaires) ;
- 566 personnes qui ont accédé à un contrat de travail en structure d'insertion par l'activité économique et 1 155 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail en milieu ordinaire.

Avec le soutien du FSE et de Nantes Métropole, des actions innovantes ont été conduites pour préparer les publics à l'emploi, par exemple, en agissant de manière simultanée sur les freins liés à la mobilité et à la mauvaise maîtrise du français. En lien avec l'association AGIRabcd, il a été proposé l'apprentissage du code de la route à un public peu à l'aise avec la langue française. 24 séances de 2h30 chacune se sont tenues 2 fois par semaine. Elles ont permis d'installer le vocabulaire de base du code de la route et de préparer les publics à se présenter à l'examen.

Par ailleurs, Nantes Métropole a poursuivi en 2019 son soutien aux 39 **structures d'insertion par l'activité économique**. Chaque année, celles-ci permettent la mise en situation de travail de 3 300 personnes en difficulté pour accéder à l'emploi (soit 1 000 salariés en équivalent temps plein).

L'engagement de Nantes Métropole pour ce secteur se résume à trois rôles :

- financeur (avec un budget dédié constant depuis plus de 10 ans) ;
- donneur d'ordre (en réalisant des heures d'insertion sur des marchés publics) ;
- facilitateur (par la présence dans les instances de l'insertion sur le territoire, les comités de pilotage des structures, et en assistant la maîtrise d'ouvrage pour des donneurs d'ordres mobilisant des heures d'insertion...).

L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale

Depuis 2004, Nantes Métropole favorise la création d'emplois et l'intégration professionnelle par l'intermédiaire de sa politique d'achats. Elle intègre des clauses d'insertion socioprofessionnelle qui réservent une partie du travail à des salariés en insertion dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, de l'environnement, de la propreté et des services. Ce dispositif permet de promouvoir l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. De plus, il s'agit de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Une équipe de 6 personnes est dédiée à ce dispositif avec un rôle d'accompagnement des donneurs d'ordre et des entreprises. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des clauses, de mobiliser les professionnels de l'emploi et de l'insertion et d'évaluer des actions. Nantes Métropole coopère dans cette démarche avec 53 maîtres d'ouvrage.

Depuis 2014, plus de 4 400 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail sur près de 3 100 marchés grâce à la clause d'insertion, dont 57 % ont accédé à l'emploi et à la professionnalisation. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation par 60 donneurs d'ordre de 2,1 millions d'heures d'insertion, réalisées par plus de 700 entreprises.

La lutte contre les discriminations et la levée des freins à l'emploi

La Métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité. elle s'attache à faciliter les parcours vers l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés en agissant, à son niveau, sur les freins linguistiques et les obstacles à la mobilité.

La démarche « parcours linguistiques » mise en œuvre en lien avec la Mission Égalité de la ville de Nantes s'est notamment concrétisée en 2019 par :

- la mise en place de permanences d'évaluation et d'orientation linguistique au sein des sites Maisons de l'Emploi. 312 chercheurs d'emploi ont pu bénéficier d'une orientation vers une action de formation ;
- le soutien d'ateliers linguistiques à visée professionnelle, passerelles vers les dispositifs d'accompagnement et de qualification professionnelle, pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- l'expérimentation d'un atelier « Français Langue Étrangère code de la route » pour des femmes accompagnées par le PLIE.

Par ailleurs, les actions visant la levée des freins à la mobilité ont été poursuivies dans le cadre de la Plateforme Mobilité Emploi, via le soutien à des opérateurs associatifs du territoire : auto-école sociale, garage solidaire, location de véhicules à moindre coût, formation à la mobilité autonome.

Enfin, Nantes métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations via le soutien des actions du groupe « ressources » animé par la Maison de l'emploi qui permettent la formation des professionnels intermédiaires de l'emploi, la sensibilisation des entreprises sur les discriminations à l'embauche et l'accompagnement des publics susceptibles d'être discriminés.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS), vecteur de cohésion territoriale, d'innovation sociale et de richesse économique représente près de 37 000 emplois sur l'agglomération (16 % de l'emploi privé).

Dans le cadre de son plan d'action de soutien à l'économie sociale et solidaire et par le biais d'un nouveau fonds d'amorçage, Nantes Métropole soutient une activité de recherche et de développement des innovations et l'émergence de projets, qui irriguent de nombreuses politiques publiques.

La mise en œuvre de la feuille de route ESS 2020

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route co-construite avec les acteurs du territoire en 2015. Celle-ci porte sur 3 axes principaux :

- inciter, accompagner, soutenir l'innovation et les coopérations entre les acteurs dans leurs diverses activités et actions ;
- affirmer l'innovation sociale comme un réel enjeu au même titre que l'innovation technologique et contribuer à la transition énergétique ;
- favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois avec pour objectif d'accompagner 200 projets à l'horizon 2020.

5 secteurs ont été reconnus comme prioritaires : les services à la personne et aux familles, les déchets et les ressources, les circuits courts et l'alimentation, l'habitat, le numérique.

Dans le prolongement de l'appel à projets, **ESS Nantes Factory** a été lancé en 2017 pour soutenir les porteurs de projets. Pour les partenaires du dispositif, à savoir Nantes Métropole, FONDES, Ecosolies, Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, l'objectif est de :

- continuer à soutenir des projets dans leur phase d'émergence mais aussi faciliter l'accès des porteurs de projets et des entrepreneurs à d'autres sources de financement, dans les phases d'amorçage et de développement de leurs projets ;
- favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- avoir une attention renforcée sur la vie des projets au-delà de leur phase d'amorçage.

Doté de plus de 900 000 €, le dispositif prévoit de financer 14 nouveaux projets par an.

Un premier bilan du dispositif a été réalisé en novembre 2019 avec les partenaires associés. 51 projets ont été accompagnés et financés, permettant d'ores et déjà de créer 160 emplois. Les subventions de Nantes Métropole (à hauteur de 340 000 €) ont permis de lever plus de 3 M€ de financement des partenaires pour financer le démarrage de ces jeunes entreprises.

En 2019, a été attribué le troisième **prix de l'Innovation Sociale**, dédié au thème « *Consommons responsable ! Agir pour une alimentation de qualité, locale, et durable et solidaire* », en partenariat avec Terrena. Doté de 25 000 €, celui-ci vise à valoriser des projets collectifs d'innovation sociale et/ou environnementale ; projets dont l'impact doit être positif pour les habitants de la métropole en matière d'innovations de service, d'usage et/ou d'innovations de produit. Le prix a été décerné au projet de plateforme logistique mutualisée pour faciliter l'approvisionnement en produits bio et locaux, porté par le Kiosque Paysan.

Pôle de coopération et d'innovation sociale : Le Solilab des Ecosolies, un emblème de la diversité économique du territoire

Installé sur 9 000 m² de terrain et 4 000 m² de bâti, rue de Saint-Domingue sur l'île de Nantes, le Solilab est en activité depuis février 2014.

Il s'agit d'un des premiers espaces d'initiatives, d'innovations et multi-activités sur le champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en France. Animé par l'association Les Ecosolies, ce Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) vise à rendre plus visible l'ESS au cœur du projet de l'éco-métropole nantaise grâce à :

- un pôle pour favoriser les coopérations, la création d'activités et d'emplois non délocalisables ;
- une offre de service multi-activités pour le développement de l'entrepreneuriat social, la création et la sécurisation des entreprises à finalité sociale, un accompagnement pour une montée en compétences des structures de l'économie sociale et solidaire de la Métropole ;
- un lieu d'initiatives, d'expérimentations et d'innovations. Y est rassemblé une palette d'outils au service de la promotion, de la consolidation et du développement économique de projets tournés vers l'économie sociale et solidaire (incubateur/pépinière, hôtel d'entreprises, espace événementiel, magasin collectif, cantine solidaire).

Quelques chiffres clés de l'activité du Solilab à fin 2019 :

- 158 entreprises locataires et partenaires coopérateurs hébergées au Solilab ;
- 168 structures de l'ESS, toutes adhérentes des Ecosolies, mobilisés lors des 3 principaux événements commerciaux ;
- 17 idées d'entreprises testées en collectif dans les ateliers Pop Corn ;
- 8 entrées dans l'incubateur ; 23 projets accompagnés ;
- 1 événement collectif entrepreneurial reconduit : « Demain Mode d'Emploi », qui a réuni plus de 200 participants autour de la thématique du « Changement d'échelle » : repérage et analyse des conditions d'accélération de 9 projets ESS ;
- 29 événements organisés au Solilab, dont 5 de plus de 200 personnes et 22 visites de délégations soit 350 personnes extérieures.

Chiffres clés 2019

- 16 projets ont été financés via ESS Nantes Factory.
- 12 emplois solidaires (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi et emplois d'avenir).

PRODUIRE DES LOGEMENTS POUR TOUS

Avec 646 522 habitants (2017), Nantes Métropole confirme son rang de 6^e agglomération française par sa croissance démographique. Pour accueillir les nouveaux habitants, elle mène une politique active qui trouve sa source dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La politique de peuplement métropolitaine

Afin de faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires, la Métropole s'est dotée depuis 2013 d'une conférence intercommunale du logement (CIL) qui réunit les 24 communes, les bailleurs sociaux, l'État et « Action Logement », acteur majeur du logement social en France. Cette conférence s'est élargie en 2016 aux acteurs associatifs intervenant dans le champ du logement.

Pour mémoire, le 17 octobre 2016, le conseil métropolitain a adopté le document d'orientations stratégiques de la CIL métropolitaine. Ce document est structuré autour des trois enjeux suivants : la fluidification des parcours résidentiels des ménages ; l'équilibre territorial ; l'équité de traitement de l'ensemble des ménages et l'égalité d'accès au logement locatif social. Les orientations sont déclinées dans deux documents (validés par la CIL) fixant les objectifs, les engagements des partenaires et le programme de travail 2017-2022 :

- la « convention intercommunale d'attributions » : fusion de l'accord collectif intercommunal (ACI), de la convention d'équilibre territorial (CET) et de la charte métropolitaine de relogement (CMR), approuvée en conseil métropolitain du 10 février 2017 après avis favorable du comité responsable du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et du préfet ;
- le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » (PPGDLSD), approuvé en conseil métropolitain du 26 juin 2017 après avis des communes et du préfet.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue apporter des précisions sur la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les conférences intercommunales du logement. Si les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole s'inscrivent dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté, certaines précisions ont néanmoins été ajoutées, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Aussi, suite à un travail commun au sein de la CIL de Nantes Métropole, les documents cadres (document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attributions (CIA)) ont été modifiés (priorisation des fiches actions) puis présentés et validés en janvier 2018. Ils ont été approuvés par le conseil métropolitain de décembre 2018. Le plan partenarial nécessitant préalablement l'avis des communes et de l'État a été approuvé en juin 2019.

Suite à la CIL de mars 2019, les groupes de travail doivent se pencher sur des solutions permettant le logement des publics prioritaires et le rééquilibrage dans l'occupation des quartiers prioritaires (avec la déclinaison, pour chacun de ces quartiers, de stratégies d'attributions adaptées à leurs évolutions).

A noter également en 2019, l'engagement de l'expérimentation de location active, laquelle renforce la visibilité des offres de logements des bailleurs sociaux (ESH, OPH) présents dans 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit ainsi de permettre aux demandeurs de logements de se positionner plus facilement sur un ou plusieurs logements. Pour favoriser l'installation des ménages dans ces quartiers, l'expérimentation repose sur l'idée de « choix » : que les ménages s'y établissent par prédilection et non plus par défaut.

Les orientations du programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025

Suite au conseil métropolitain de décembre 2016, les années 2017 et 2018 ont été consacrées à l'élaboration du projet de PLH 2019-2025 : diagnostic et enjeux, orientations stratégiques. Ces deux

phases ont été ponctuées :

- d'analyses statistiques sur les évolutions socio-démographiques du parc de logements de la Métropole ainsi que des marchés de l'habitat, en lien avec l'Agence d'Urbanisme AURAN ;
- d'études spécifiques (logement des plus démunis, logement des personnes en situation de handicap) ;
- de rencontres avec les partenaires de l'habitat dans le cadre d'une série de 10 tables rondes ;
- de réunions avec les communes de la Métropole.

Le nouveau PLH a ainsi été arrêté au conseil métropolitain de juin 2018 et après avis des 24 communes et de l'État. Il a été définitivement approuvé lors du conseil métropolitain de décembre 2018.

Ce 3^e PLH vient conforter les ambitions quantitatives de la politique de l'habitat et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains et adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants. À cet effet :

- un accent a été mis sur le parc existant dans la réponse aux besoins en logements avec des ambitions plus soutenues en matière énergétique (réhabilitation énergétique de 5 000 logements/an) et démographique (adaptation aux attentes des ménages, en particulier adaptation au vieillissement et au handicap dans le parc privé et dans le parc social) ;
- la construction neuve doit permettre de répondre aux besoins non couverts. Le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs par an ;
- le PLH réaffirme une volonté de diversification de l'offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants avec le maintien des objectifs qualitatifs annuels du PLH (2 000 logements sociaux, 500 locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable) et la création de nouveaux « produits logements » pour compléter les réponses et fluidifier les parcours résidentiels : les logements sociaux à loyer accessible et l'accession intermédiaire (250/an) ;
- la réponse aux besoins en logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit s'appuyer sur une diversité de réponses allant de l'adaptation du parc existant à la production de logements adaptés en diffus ou regroupés.
- doit être mise en œuvre une politique du logement en premier lieu pour les ménages les plus précaires. Priorité donnée au « logement d'abord ».

Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4 500 à 5 000 logements par an. Ils ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2015 a été de 7 500 logements autorisés par an, avec un rythme intense entre 2010 et 2012 (7 900 logements autorisés par an), et plus doux entre 2013 et 2014 (6 800 logements par an). La modification du PLH, approuvée pour la période 2014-2018, avait porté les objectifs de 5 500 à 6 000 logements neufs par an, ce qui correspond à un niveau de production mesuré et équilibré. A noter : entre 2014 et 2018, près de 7 300 logements ont été autorisés en moyenne par an.

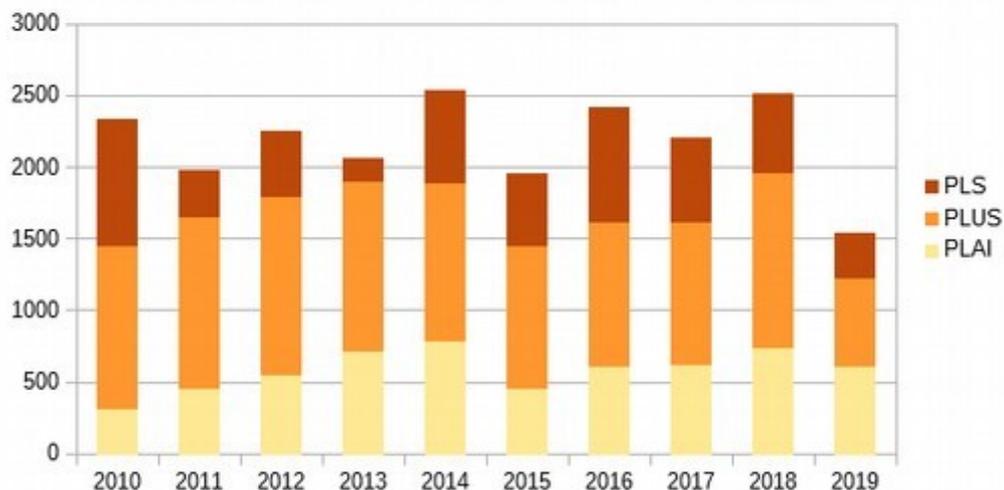
Le nouveau PLH confirme un objectif de 6 000 logements neufs par an pour la période 2019-2025. Les logements autorisés en 2019 permettent de répondre à cet objectif avec plus de 6800 logements construits.

Une offre locative sociale forte qui se maintient

En 2019, 1 235 logements locatifs sociaux (prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)) ont fait l'objet d'une décision de financement dont 78 % de logements familiaux et 6 % de logements en structure (structure d'accueil insertion). Cela représente un volume financier d'aides directes de 7,117 M€ pour Nantes Métropole.

Au total, ce sont 1 652 logements locatifs sociaux financés par an en moyenne depuis 2010 (l'objectif étant de 1 800 à 2 000 logements par an).

Programmation des logements locatifs sociaux et abordables de 2010 à 2019



Source : Direction Habitat

Le logement abordable, une offre en progression

Le locatif abordable PLS (prêt locatif social)

Il sert à produire des logements dédiés pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées mais également des logements familiaux.

314 logements PLS ont fait l'objet d'une décision de financement en 2019 (23 % sont des logements dédiés et 77 % des logements familiaux).

Depuis 2010, la moyenne annuelle des logements locatifs PLS agréés est de 527 logements pour un objectif initial de 500.

PROGRAMMATION 2019 total

Vocations	PLUS	PLAI	PLUS ANRU	PLAI ANRU	PLS	TOTAL	%
Logement familial	500	203	55	114	236	1108	72 %
Logement familial - personnes âgées	46	17	0	0	5	68	4 %
Logement familial - adapté / insertion	0	9	0	0	3	12	1 %
Logement familial - adapté / pers. Hand	0	8	0	0	0	8	1 %
EHPAD - résidence autonomie	20	16	0	0	4	40	3 %
Handicap	0	13	0	0	0	13	1 %
FJT / Jeunes salariés / Apprentis	0	154	0	0	0	154	10 %
Etudiants	0	0	0	0	66	66	4 %
Structure d'accueil (maison relais...)	0	80	0	0	0	80	5 %
TOTAL	566	500	55	114	314	1549	100 %

Source : DH - Parc Social

L'accession abordable

Ce dispositif permet aux ménages avec des revenus moyens (plafonds de ressources PSLA) de trouver sur le territoire de Nantes Métropole une offre compatible avec leurs capacités financières : autour de 2400 à 2500 €/m² habitable alors que les prix du marché libre se situent au-delà de 4 000 €/m². Le PLH fixe un objectif de 800 logements par an.

En moyenne annuelle, depuis 2010, 734 logements abordables ont été autorisés. La programmation de logements abordables à réaliser dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours constitue l'essentiel de la production des logements en accession abordable.

Ces logements sont produits par des acteurs sociaux (bailleurs sociaux et coopératives) grâce au prêt PSLA et à la TVA minorée au sein des « quartiers politique de la ville » et dans un périmètre alentour de 300 m.

En 2019, 17 programmes de location accession (PSLA) ont été agréés, ce qui représente un total de 386 logements qui seront mis en commercialisation dans les prochains mois. Dans le même temps, 484 logements en accession abordable, qui relèvent de la location accession PSLA ou de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), ont été réservés par des acquéreurs.

S'y ajoute la vente par les bailleurs sociaux de logements issus de leur patrimoine : 257 logements vendus en 2019 à des prix abordables, prioritairement aux occupants ou locataires d'HLM.

Par ailleurs, l'organisme de foncier solidaire (OFS) de Loire-Atlantique, Atlantique Accession Solidaire, porté par le département, la CARENE, Nantes Métropole et 14 bailleurs et coopératives d'HLM, a été constitué pour développer une nouvelle offre de logements en accession abordable (avec dissociation du foncier et du bâti), plus attractive et pérenne.

La réponse aux besoins spécifiques en logement

Parmi les logements locatifs sociaux et abordables financés en 2019, certains répondent à des besoins spécifiques :

Des logements pour les étudiants/jeunes actifs

- Résidence étudiants et jeunes actifs située à la Trocardière à Rezé portée par Espacil en lien avec les clubs de baskets (l'Hermine et Nantes Rezé Basket) : 50 logements étudiants, 50 logements jeunes actifs et 10 logements locatifs intermédiaires pour les jeunes salariés en mobilité ainsi qu'un logement de fonction.
- Résidence jeunes actifs de 100 logements portée par Espacil à la Chantrerie à Nantes (ex site SCE).
- 16 logements abordables PLS meublés et prioritairement dédiés à des jeunes de moins de 30 ans ont été agréés à Sainte-Luce-sur-Loire, avenue des Cèdres.

Des logements pour les personnes âgées

- Une résidence autonomie intégrant 40 logements accompagnés et 24 logements familiaux prioritairement dédiés aux personnes âgées a été agréée dans la ZAC de la Métairie à Couëron. Cette opération portée par Habitat 44 et gérée par Adelis a été validée par l'appel à projet Résidence Autonomie du conseil départemental (CD44) en juin 2019.
- 4 opérations avec des logements familiaux prioritairement dédiés aux seniors avec services/animations (dits logements ASV) proposés :
 - avenue du Moulin à Bouaye : 24 logements sociaux ;
 - opération « Ad Alta » à Bouguenais (ex-école Notre Dame) : 6 logements ;
 - opération « Symbios » à Nantes, boulevard Lauriol (ex site RTE) : 8 logements ;
 - opérations « Opale », rue du Landas à Saint-Jean-de-Boiseau : 6 logements.

Des logements et hébergements pour les ménages en situation de handicap

- 13 logements en résidence accueil dédiés à des personnes en situation de handicap psychique ont été financés à Vertou en lien avec l'association « vie.toit.44 » et portés par

Nantes Métropole Habitat.

- 8 logements inclusifs validés par l'appel à projet du CD44 en février 2019 ont été financés dans l'opération « Révélations » (ex Maison d'arrêt à Nantes). Ils se destinent à des personnes avec handicap psychique dans le cadre du dispositif « familles gouvernantes » porté par l'UDAF 44.

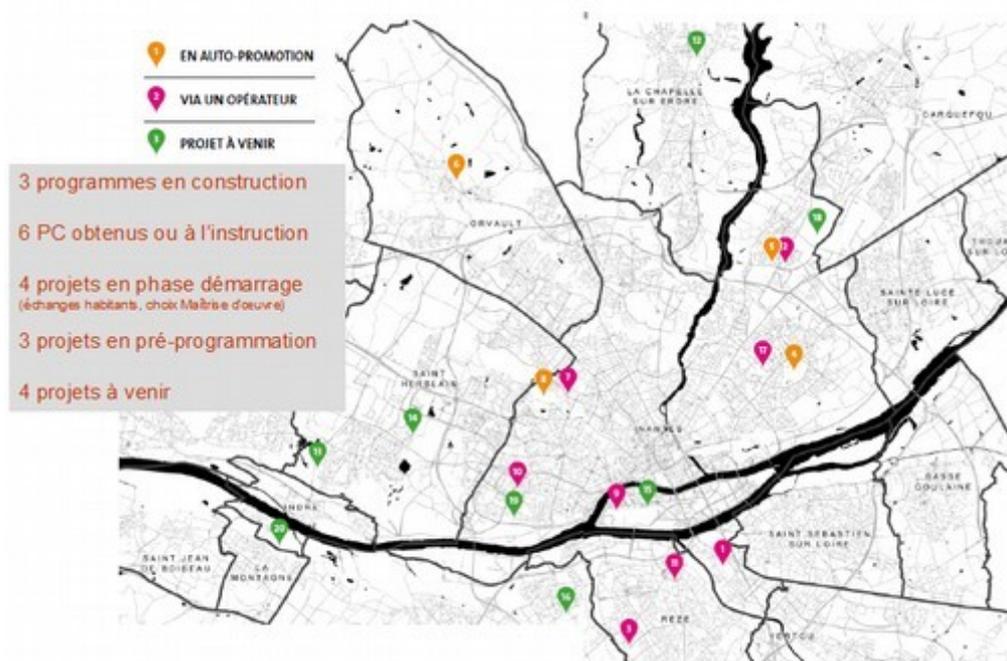
Des logements et hébergements pour les ménages défavorisés

- 10 logements sociaux avec accompagnement social et/ou gestion locative adaptée et 3 PLS ont été agréés en 2019 dans le cadre de 5 opérations situées à Nantes et à Bouguenais.

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif a été lancée début 2016. Une vingtaine de sites sont identifiés. Il s'agit de développer une nouvelle façon d'habiter son logement en associant les futurs occupants, de la conception du programme à la mise en service et la gestion future des locaux ou espaces partagés.

20 sites sont identifiés dont treize projets en phase de montage avec les groupes d'habitants, les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres. Les premiers permis de construire ont été déposés courant 2018.



Source : Direction Habitat

L'amélioration du parc privé existant

Engagées depuis 2010, des actions d'animation « climat » sont à l'œuvre en réponse aux enjeux d'amélioration énergétique du parc existant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50 % d'ici 2030). Nantes Métropole a ainsi développé un dispositif d'accompagnement pour les copropriétés qui envisagent des travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif s'appuie sur une équipe de conseillers « climat » qui apporte une méthodologie aux conseils syndicaux et aident les copropriétaires à identifier les financements auxquels ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et maintenir des loyers accessibles dans les logements privés, Nantes Métropole pilote des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le lancement en 2018 d'un nouveau dispositif complet d'aides financières « Mon Projet Renov » fait suite au vote de la feuille de route Transition Énergétique, avec la mobilisation d'un budget de 56 M€ sur la période 2018-2025.

L'année 2019 a été marquée par :

- l'achèvement des opérations : OPAH « multi-sites Copropriétés Dégradées Confluence » (octobre) et « Bords de Loire » (juillet) ;
- la poursuite des actions engagées dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain avec notamment, en 2019, la tenue de 4 ateliers collectifs et d'un atelier de « théâtre-débats ». Le POPAC s'est achevé fin novembre ;
- la création de l'organisme de foncier solidaire « Atlantique Accession Solidaire ».

Chiffres clés 2019

- 8 quartiers concernés par l'expérimentation « location active ».
- 1 235 logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLA I (Prêt locatif aidé d'insertion), dont 78 % de logements familiaux.
- 314 logements PLS (prêt locatif social).
- 386 logements agréés PSLA (prêt social location accession).
- 2 611 demandes d'aides pour des diagnostics ou des projets de travaux au titre de la politique d'amélioration du parc privé ancien avec les financements de l'ANAH et/ou de Nantes Métropole (+ 1 127 logements par rapport à 2018).
- 27 copropriétés agréées pour un accompagnement ou des travaux en parties communes (1 215 logements).

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

La Métropole est mobilisée dans l'accompagnement social lié au logement. Grâce à l'outil fonds de solidarité logement (FSL) et au plan « Logement d'abord », elle aide individuellement les ménages locataires du parc social ou privé rencontrant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le fonds de solidarité logement (FSL)

Effet de la loi Notre, la compétence FSL s'applique à l'échelle métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce nouvel outil du programme local de l'habitat (PLH), intégré à la feuille de route « transition énergétique », vise à :

- prévenir et traiter la situation des personnes pour qui l'accès au logement et le maintien dans un logement représente un obstacle financier ;
- soutenir les ménages les plus vulnérables au niveau énergétique et prévenir les situations problématiques ;
- devenir un outil majeur au service de la solidarité concernant les habitants des 24 communes de la Métropole.

Un chantier important a été mené en 2019 : la réécriture du règlement intérieur d'intervention autour de trois grands principes que sont la prévention, la lisibilité et la facilité d'accès. Adopté au conseil métropolitain du 13 décembre 2019 pour mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2020, ce règlement répond à différents objectifs de la politique d'inclusion sociale :

- lutter contre le non-recours en permettant une meilleure lisibilité et une saisine facilitée ;
- s'adresser à un public plus large en ouvrant l'accès au FSL au-delà des minima sociaux et en élargissant le dispositif aux propriétaires occupants ;
- renforcer la lutte contre la précarité énergétique, notamment grâce à une nouvelle aide : la possibilité de remplacer des appareils énergivores ;
- intervenir dès les premières difficultés avec des réponses individualisées et travailler en partenariat avec les acteurs engagés dans la démarche.

Le FSL en quelques chiffres

- 4 401 ménages aidés (+ 10,37 % en 2019).
- 3,8 M€ de budget (dont 1,7 M€ d'aides directes et 2,1 M€ de subventions).

Le « logement d'abord »

Le « logement d'abord » est une politique publique nationale dans laquelle Nantes Métropole s'est engagée en signant une convention pour une mise en oeuvre accélérée en 2018.

En 2019, deux types d'actions ont été conduits dans ce cadre :

- une structuration de la démarche et l'élaboration de la feuille de route. Celle-ci a été établie et validée après une phase de concertation de 6 mois avec plus d'une centaine de partenaires (collectivités, État, opérateurs de logement, tissu associatif...) ;

- des actions concrètes d'accompagnement social et d'accès au logement pour les plus précaires, parmi lesquelles :
 - la mise en place et le lancement de la plateforme du « logement d'abord », nouvelle instance d'analyse et d'orientation partenariale et pluri-disciplinaire des situations individuelles complexes ;
 - l'ouverture de la 2^{ème} opération Igloo (insertion globale par le logement et par l'emploi) ;
 - l'ouverture de la maison des femmes ayant un parcours de rue ;
 - la création d'un outil d'observation sociale du « logement d'abord » avec un rapport initial d'observation ;
 - la coordination des acteurs de la veille sociale.

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole agit pour améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, elle s'appuyait sur un Syndicat Mixte.

Les obligations légales d'accueil sont reprises dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2010-2016, lequel a été renouvelé fin 2018 pour la période 2018-2024. Ce document fixe également des orientations en matière d'habitat pour les gens du voyage en ancrage territorial et d'accès aux droits.

Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires

Le territoire métropolitain dispose, fin 2019, de 17 aires d'accueil pour une capacité totale de 205 emplacements.

Au regard des besoins en stationnement identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 6 aires d'accueil restent à construire pour offrir 70 emplacements supplémentaires.

L'année 2019 a été marquée par la livraison de :

- l'opération de reconstruction/extension de l'aire d'accueil d'Orvault avec 16 emplacements, pour une ouverture mi 2019 ;
- l'opération de construction de l'aire d'accueil de La Chapelle-sur-Erdre avec 15 emplacements, pour une ouverture en septembre 2019.

Accueillir les grands passages estivaux

Les grands passages estivaux réunissent ponctuellement de grands groupes de voyageurs (50 à 200 caravanes) qui se déplacent ensemble pour des raisons familiales ou religieuses. L'État conduit ce dispositif d'accueil en coordonnant et autorisant le stationnement des grands passages estivaux. Nantes Métropole participe quant à elle avec la mise à disposition d'un site aménagé loué sur le domaine du Grand Port Maritime. Elle assure par ailleurs la gestion des accès, la collecte des déchets et la médiation nécessaire à l'accueil des différents groupes.

Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), Nantes Métropole poursuit son engagement en matière de développement de l'habitat adapté, notamment au regard des ménages recensés dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Dans ce contexte, Nantes Métropole a initié en 2011 une démarche visant, d'une part, à améliorer la connaissance des lieux et des situations d'ancrage territorial, d'autre part, à développer une offre d'habitat adapté aux besoins des familles.

L'année 2019 a été marquée par :

- la poursuite des travaux de construction d'une opération d'habitat adapté sur Nantes (6 logements) et d'une étude d'opérations d'habitat adapté (7 logements) sur Bouguenais
- la réalisation de cinq terrains familiaux locatifs rue Robert Schuman à Saint-Herblain (montant prévisionnel de 550 k€ HT)
- la réalisation des travaux d'amélioration du terrain familial locatif situé au 7 chemin Moulin des Marais à Nantes (montant prévisionnel de 300 k€ HT).

A noter, la loi du 2 janvier 2017 relative à l'égalité des chances et à la citoyenneté a donné une nouvelle compétence aux métropoles : « La métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes : « création, aménagement, entretien et gestion (...) des terrains familiaux locatifs... » (art. L5217-2 CGCT). Nantes Métropole est donc désormais en charge de

l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs sur son territoire.

Expérimentation d'un habitat temporaire habité pour publics précaires

A l'issue du concours de micro-architecture « Mini Maousse 6 » initié par la Cité de l'architecture et du patrimoine sur le thème de l'habitat temporaire, la Ville de Nantes a proposé de mettre à disposition le terrain d'insertion du 58 quai Wilson pour expérimenter le prototype lauréat nommé « Woodstock ». Ce projet d'habitat, expérimental innovant, répond aux exigences du développement durable. Il contribue à valoriser la filière bois locale et apporte une réponse nouvelle aux besoins réels de logement de publics en situation de précarité.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

L'année 2019 s'est portée sur :

- un projet de livret pour l'accès aux droits des résidents des aires d'accueil ;
- la consolidation du projet innovant « Groupement d'intérêt économique (GIE) » composé de huit récupérateurs de métaux issus de la communauté des gens du voyage. Ce GIE récupère les métaux sur la déchèterie de Rezé dans le cadre d'une convention avec Nantes Métropole. Sur la base des préconisations issues d'une évaluation, Nantes Métropole va poursuivre cette action dont la finalité est l'inclusion économique des voyageurs, parallèlement aux actions d'inclusion sociale ;
- la poursuite des missions de médiation sociale sur les terrains familiaux de la Ville de Nantes et sur les aires d'accueil de l'agglomération, dont la mise en œuvre de l'action Aparthé / café convivial. Cette médiation permet notamment de favoriser le lien social et l'accès effectif aux droits .

Changer le regard porté sur les gens du voyage

Les associations Tissé Métisse, SRI et ADGVC, soutenues dans leur fonctionnement par Nantes Métropole, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement.

A noter, un projet exceptionnel porté par l'association départementale des gens du voyage citoyens (ADGVC44) et l'association JetFM : la réalisation d'un documentaire sonore, issu notamment de la collecte de témoignages pour la commémoration de l'internement des tsiganes au cours de la seconde guerre mondiale (en avril 2019).

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE ACTION VOLONTARISTE ET CONCERTÉE

Propulsés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, les projets de Nantes Métropole en matière de handicap et d'accessibilité s'articulent autour de quatre axes stratégiques fondant le plan d'actions 2014/2020 :

- favoriser l'accessibilité universelle aux services publics ;
- construire une société inclusive ;
- renforcer la place de l'utilisateur au cœur de l'action publique ;
- dynamiser et renforcer l'action publique.

Ces quatre axes sont les piliers d'une prise en compte transversale du handicap dans les différentes politiques publiques : déplacements, espace public, habitat, emploi...

Renforcer les instances de concertation de la Métropole

La Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU). Officiellement renouvelée le 2 février 2016, elle donne corps à l'accessibilité universelle par son ouverture aux représentants des personnes âgées et du monde économique, au-delà des vice-présidents métropolitains et des associations représentant les personnes en situation de handicap.

La CMAU se réunit en plénière trois fois par an et de manière régulière en ateliers thématiques (transports, espaces publics, grands projets urbains...).

Le Groupe d'accessibilité universelle 24 (GAU 24). Composé de maires et d'élus en charge de la politique handicap dans les 24 communes de l'agglomération, il a pour objectif de partager les politiques métropolitaines et communales en matière de handicap et d'accessibilité.

Améliorer l'accessibilité de la Métropole

- **Garantir la continuité piétonne avec des trottoirs sans obstacles :** en 2016, Nantes Métropole s'est doté d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA). Ce sont 600 km d'itinéraires à aménager en priorité répartis sur les 24 communes qui ont été diagnostiqués en 2016/2017. Il s'agit de connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et de définir une programmation pluriannuelle des travaux afférents. 37 % sont déjà accessibles aux personnes en fauteuil et 48 % aux personnes aveugles et malvoyantes.
- **Proposer des transports en commun et à la demande accessibles à toutes et tous :** le schéma directeur d'accessibilité programmé pour les transports collectifs (SDAPTC) de Nantes Métropole a été approuvé en octobre 2015 par le conseil métropolitain. En sus des investissements pour les lignes structurantes, 250 k€ sont investis chaque année pour la mise en accessibilité des arrêts existants. Fin 2019, avec 100 % des véhicules de la TAN, 82 % des arrêts de bus et 100 % des arrêts de tram accessibles, le réseau nantais de transport en commun est parmi les plus accessibles de France.

En 2016/2017, une évaluation concertée du service à la demande Proxitan a été réalisée. Une réponse argumentée et des préconisations ont été formulées. Elles sont prises en compte par le délégataire dans le cadre de la nouvelle délégation de service public 2019-2026. A noter : le projet de la Gare de Nantes et de ses abords continue de faire l'objet d'une attention particulière et la concertation avec les membres du CMAU est régulière.

- **Accueillir les usagers dans des locaux adaptés :** cela s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) s'étalant sur 9 ans et portant sur 82 établissements recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP). Ce sont 5,6 M€ qui ont été investis. 65 ERP ont été rendus accessibles, ce qui porte à 79 % le taux d'accessibilité du patrimoine bâti de Nantes Métropole.

Par ailleurs, un guide pour une signalétique universelle a été réalisé en partenariat avec les usagers et les associations, ainsi qu'un catalogue de pictogrammes.

En outre, Nantes Métropole apporte son soutien aux associations gérant des établissements notamment par la mise à disposition de locaux et de terrains.

Enfin, la mission égalité contribue au changement de regard en proposant une offre de service permettant d'animer des actions de sensibilisation avec des mises en situation (combinaison de simulation du vieillissement, parcours en fauteuil, expositions...).

Chiffres clés 2019

- Sur 82 ERP et IOP, 65 (soit 79%) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- 82 % des arrêts de transport en commun (TAN) sont accessibles.

SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

L'un des enjeux stratégiques d'une agglomération attractive et en développement comme Nantes Métropole est d'œuvrer pour renforcer la solidarité entre ses différents territoires. Le rôle de la politique de la ville est d'analyser et de corriger les décrochages, les écarts entre certains quartiers populaires et le reste de l'agglomération.

C'est ainsi que 25 quartiers de Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain, mais également d'autres communes de l'agglomération, font l'objet d'une attention particulière afin de renforcer les politiques publiques mises en œuvre tant sur les plans social, urbain, qu'économique. Est également en jeu la mobilisation des acteurs associatifs et les habitants au travers notamment des conseils citoyens présents sur ces quartiers prioritaires.

Mobiliser et soutenir les habitants et les partenaires

La mission politique de la ville et renouvellement urbain mobilise les partenaires et accompagne les habitants des quartiers prioritaires en menant différentes actions :

- le pilotage du contrat de ville, qui s'inscrit dans une gouvernance participative et ouverte. L'année 2019 a permis de consolider la présence et la participation de l'inter-associatif, des conseils citoyens et de l'inter-bailleurs au sein du comité de pilotage, fortement investis lors de l'élaboration de l'avenant de prolongation du contrat de ville, mais également dans le suivi des actions menées au titre du contrat de ville ;
- l'appel à projet « contrat de ville », copiloté par Nantes Métropole et l'État en lien avec les villes concernées. Celui-ci soutient chaque année plus de 300 actions portées par des associations très implantées sur les territoires prioritaires et participant au renforcement du lien social, de l'éducation, de l'insertion, de l'amélioration du cadre de vie, de la santé... La réflexion menée avec « l'inter-associatif » en 2019 a permis de mieux adapter cet appel à projets aux besoins des associations pour le millésime 2020 : avancement du calendrier et du versement des subventions, déploiement des conventions pluri-annuelles d'objectifs, organisation de rencontres collectives avec les acteurs associatifs par quartier afin de favoriser les synergies... ;
- le fonds de soutien « Habitants & Cadre de Vie ». En 2019, 15 projets déployés dans les quartiers, nouveaux ou reconduits, ont été soutenus à ce titre ;
- le soutien renforcé au lancement de projets répondant particulièrement aux enjeux identifiés au sein du contrat de ville :
 - Urban's Band, orchestre à l'école, déployé aux Dervallières et au Breil ;
 - démarche de préfiguration pour la création d'une structure touristique et culturelle dans les quartiers prioritaires de la Métropole par l'association Les Greeter's ;
 - « Gueuteurs d'injustices : faire renaître l'espoir », démarche destinée à 500 jeunes de 11 à 25 ans par l'association « Ville simplement », centrée sur la prise de conscience liée aux injustices et inégalités sociales ;
 - « Les Compagnons bâtisseurs », pour leur action d'auto-réhabilitation accompagnée auprès d'habitants de la Bottière.

Poursuivre la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain

La convention pluri-annuelle de financement des quatre projets globaux pour les quartiers du Grand Bellevue, de Nantes-Nord, de Bottière-Pin sec et des Dervallières a été signée en octobre 2019, pour la période 2019-2024. Autour de Nantes Métropole, porteur du projet d'ensemble, ce sont ainsi 8 bailleurs (Nantes Métropole Habitat, CDC Habitat social, Atlantique Habitations, Aiguillon Constructions, Vilogja, Harmonie Habitat, Cif Coopérative et Habitat 44), les Villes de Nantes et de Saint-Herblain, les aménageurs Loire Océan Métropole Aménagement et Nantes Métropole Aménagement qui sont mobilisés pour améliorer les conditions de vie des 35 000 habitants de ces

quartiers, avec le soutien financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), d'Action Logement, de la Caisse des Dépôts et du Conseil départemental.

Nantes Métropole accompagne également les projets de renouvellement urbain, sans soutien de l'ANRU, pour les quartiers Château à Rezé et Plaisance à Orvault.

Chacun de ces projets s'attache ainsi à articuler étroitement les politiques d'aménagement et d'équipement avec les politiques de cohésion sociale et de développement économique, en cohérence avec les objectifs du contrat de ville, pour contribuer à transformer en profondeur chacun des quartiers, afin d'améliorer leur attractivité, leur intégration dans la ville et la qualité de vie pour les habitants. Cette stratégie renforcée, qui mobilise l'ensemble des politiques municipales et métropolitaines, soutient l'action des partenaires institutionnels et associatifs et s'appuie sur une démarche de dialogue citoyen dédiée, constitue le projet global de chacun des quartier en renouvellement urbain.

Sont à noter en 2019 l'ouverture de la Maison du Projet à Bellevue et la mise en place de la conférence permanente pour le suivi du projet du Grand Bellevue.

Mobiliser les politiques publiques

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville et dans un objectif de cohésion sociale et territoriale, Nantes Métropole est co-pilote du contrat de ville avec l'État. Elle s'assure que toutes les politiques publiques sont pleinement mobilisées et coordonnées sur les territoires fragilisés ou en décrochage. Sont impliqués dans le dispositif les communes concernées, la Métropole et les autres partenaires de ce contrat 2015/2020.

Après avoir réalisé un bilan à mi-parcours du contrat de ville et actualisé les connaissances sur la situation démographique, sociale et économique des quartiers prioritaires, Nantes Métropole a mené une réflexion collective avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville. 50 engagements opérationnels ont été retenus et regroupés dans un avenant validé par l'ensemble des partenaires, le contrat de ville ayant été prolongé jusqu'en 2022. Il s'agissait en particulier pour le territoire métropolitain de reprendre dans cet avenant les plans d'actions établis et mis en œuvre par les villes suite aux émeutes urbaines de juillet 2018, comme celui de Nantes « 26 actions pour les quartiers prioritaires » dont certaines sont pilotées directement par la Métropole ou le plan d'actions établi par la Ville de Rezé pour le quartier Château.

Dans ce cadre, les perspectives ont été tracées afin de favoriser la transition environnementale, alimentaire, énergétique et numérique dans les quartiers prioritaires, en lien avec les acteurs associatifs des quartiers. L'objectif est, conformément aux orientations dégagées à l'issue du bilan à mi-parcours du contrat de ville réalisé en 2018, de mettre en œuvre des actions concrètes au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, dans une relation de confiance renforcée avec les acteurs du territoire.

Agir contre la récidive, prévenir la délinquance et favoriser l'accès au droit

Dans le cadre de sa compétence « prévention de la délinquance », la Métropole soutient une dizaine d'associations œuvrant en faveur de l'accompagnement des personnes incarcérées et de leurs familles, de la lutte contre la récidive ou de l'aide aux victimes. En 2019, ce soutien s'est traduit par un budget global de plus de 220 k€ (incluant la contribution apportée à la Maison des adolescents par la Métropole).

Avec la Ville de Nantes, la Métropole agit en partenariat avec le ministère de la Justice pour accueillir dans les services des personnes condamnées à un travail d'intérêt général ou une réparation pénale.

Enfin, le domaine de l'accès au Droit - rapprochement entre la justice et les habitants pour les accompagner dans la défense de leurs droits - est un axe du volet « cohésion sociale » du contrat de ville. Avec l'entrée de la Métropole au sein du GIP CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) et un principe de financement partagé entre la Métropole et les 24 communes des structures d'accès au droit (Maisons de la Justice et du Droit, Point d'accès au droit), l'objectif est de travailler au sein du GIP à une meilleure couverture territoriale des points d'accès aux droits à l'échelle de la métropole.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu pour le territoire car il s'agit d'un vecteur de cohésion sociale à l'échelle métropolitaine. Nantes Métropole s'est engagée sur cette question en adhérant à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par délibération du Conseil Métropolitain en date du 13 avril 2015.

Cette volonté se traduit par une attention particulière portée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une mise en mouvement pour faire progresser concrètement cette préoccupation sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre des politiques publiques portées par Nantes Métropole, plusieurs actions ont ainsi été réalisées en 2019 dans des domaines variés (emploi, développement économique, lutte contre les violences, commande publique, gestion des ressources humaines...). Ces projets démontrent le volontarisme de Nantes Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire

La Métropole s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat féminin en donnant aux femmes les moyens d'agir. En effet, aujourd'hui, seules 32% des entreprises sont créées par des femmes en France. Face à cette inégalité, le Conseil de l'Égalité Femmes-Hommes de la Ville de Nantes, en collaboration avec Nantes Métropole, a organisé en 2016 un atelier citoyen. Cet atelier a permis d'élaborer en 2017 une feuille de route visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire. En 2019, un groupe de suivi s'est réuni afin de suivre sa mise en œuvre, d'enrichir les actions, de mesurer leurs résultats et impacts. Ainsi, un travail évaluatif a été engagé avec la mission évaluation de Nantes Métropole, en partenariat avec des étudiants d'Audencia pour suivre les évolutions au moyen d'indicateurs ciblés.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été confortées en 2019 : un plan de communication dédié en mars élaboré par la DGIRC (site internet, réseaux sociaux, Nantes Passion) ; un programme événementiel intégrant une composante « entrepreneuriat féminin » plus importante (salon Profession'L, salon des entrepreneurs) ; le dispositif « Osez entreprendre » renforcé avec une attention portée aux femmes...

Le soutien des associations de lutte contre les violences faites aux femmes

Les associations œuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficient d'un soutien financier de Nantes Métropole. Ces structures viennent en aide auprès des victimes de violences conjugales, familiales et d'incestes ou d'agressions sexuelles. Elles proposent un accompagnement afin que les femmes soient prises en charge et puissent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. Par ailleurs, ces associations développent également des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels.

L'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines de la collectivité

Les enjeux en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes sont portés par la démarche « Égalité au travail », diversité mixité menée au sein des services municipaux et métropolitains. La charte interne diffusée à l'ensemble des agent.e.s en rappelle les principaux objectifs :

- agir pour l'égalité de toutes et tous au sein des services ;
- tendre à ce que les services reflètent la diversité de la population ;
- assurer, au-delà des seules garanties statutaires et à compétences égales, une réelle égalité professionnelle femmes-hommes en favorisant une meilleure mixité dans les emplois et niveaux de responsabilité.

La démarche de double labellisation Diversité – Égalité qui mobilise l'ensemble des acteurs permet un engagement à l'amélioration continue afin de garantir et promouvoir l'égalité réelle de toutes et tous. Suite à un audit sur site mené par AFNOR Certification du 14 au 22 octobre 2019, la Métropole, la ville de Nantes et son CCAS ont confirmé l'obtention de leur label diversité et obtenu pour la première fois le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Quelques actions phares menées par la Ville et Nantes Métropole en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes :

- guide du recrutement : rappel des principes de non-discrimination et de promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle (féminisation des intitulés des postes, diversification des viviers de recrutement, sensibilisation des jurys à la lutte contre les stéréotypes et préjugés...);
- promotion des métiers de la Fonction Publique Territoriale (forums emplois, accueil stagiaires/apprentis...): 374 stagiaires accueillis à Nantes Métropole en 2018 dont 150 femmes et 31 apprentis dont 9 femmes en 2018 ;
- groupe de sensibilisation interne à la mixité diversité qui intervient dans les différents services (226 hommes et 77 femmes sensibilisés en 2019) ;
- plan de communication interne « égalité au travail » qui relaie les engagements et actions en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- mesures favorisant l'exercice de la parentalité et assurant une meilleure articulation des temps de vie (PGJE, CESU, autorisations spéciales d'absence ...) ;
- mise en œuvre du protocole PPCR et du RIFSEEP qui contribuent à réduire certains écarts inhérents au statut. Ces mesures prises en faveur du déroulement de carrières et d'une meilleure rémunération ont notamment bénéficié aux agentes de catégories A, B et C ;
- Création en 2019 de l'Observatoire de l'égalité des rémunérations qui associe les représentants du personnel aux diagnostics et actions à entreprendre pour réduire les écarts de salaires femmes/hommes ;
- mise en place du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité, instance de dialogue sur les enjeux d'égalité qui réunit organisations syndicales, agent.e.s volontaires (50 membres) et représentant.e.s de l'administration. Les propositions des groupes de travail (gestion des âges, prévention des agissements et violences sexistes au travail...) alimentent la politique RH ;
- Nouveau cycle de formation « Égalité au travail » qui a permis de former 163 hommes et 155 femmes en 2019. Près de 6000 agent.e.s ont à ce jour été formé.e.s.

Quelques données chiffrées et extraits du Rapport de Situation Comparé 2019

- 3 838 agent.e.s titulaires à la Métropole dont 1 440 femmes : filière technique majoritaire qui se féminise légèrement : + 1 point par rapport à 2017 (14 % de femmes en 2019 contre 13 % en 2017).
- 10 500 jours total de formations réalisées et 3 154 agent.e.s formé.e.s dont 35,8 % de femmes et 64,2 % d'hommes.
- Si les écarts persistent, la rémunération nette mensuelle moyenne des femmes augmente depuis 2014 alors que celle des hommes stagne depuis 2017.
- 25,8 % des femmes et 4,3 % des hommes sont à temps partiel, avec une augmentation de 2,1 points pour les femmes et de 0,7 point pour les hommes, par rapport à 2017.

ACCUEILLIR LES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST ET RÉSORBER LES CAMPEMENTS ILLICITES

Depuis 2007, le territoire de Nantes Métropole est confronté à l'émergence de campements d'habitat précaire occupés de manière illicite par des populations migrantes d'Europe de l'Est, essentiellement en provenance de Roumanie. En septembre 2016, Nantes Métropole a décidé d'engager, aux côtés de l'État, du Département et des 24 communes, une démarche de solidarité partenariale reposant sur deux principes : humanité et fermeté. Ainsi, sont mises en œuvre :

- une démarche humanitaire qui vise à stabiliser les familles migrantes d'Europe de l'Est dans une situation légale d'habitat pour faciliter l'émergence d'un projet de vie en France, l'autonomie vers le droit commun, un parcours d'insertion global donnant accès à la scolarisation, la formation, à l'emploi et aux soins médicaux ;
- une démarche de fermeté à l'encontre des occupations illégales de terrains tant publics (appartenant aux communes ou à Nantes Métropole avec engagement systématique de procédures d'expulsion) que privés (accompagnement des propriétaires dans le dépôt de plainte).

Dans ce contexte, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a été mise en place en février 2018 pour une durée de 3 ans. Elle est pilotée par Nantes Métropole pour le compte des communes et déléguée par marché public à l'Association Saint-Benoît Labre. Les objectifs sont de réaliser un état des lieux des campements illicites dans l'agglomération, repérer des opportunités concourant aux parcours d'insertion. Il s'agit aussi de mener des diagnostics sociaux (ménages accueillis sur 15 campements prioritaires sur les 40 existants sur le territoire) et d'accompagner environ 500 personnes au niveau social.

Par ailleurs, les différents acteurs associés à la problématique interviennent dans leurs champs de compétences pour déployer des actions complémentaires spécifiques, notamment en matière d'habitat temporaire (terrains d'insertion temporaires).

Parallèlement, Nantes Métropole soutient financièrement (sous forme de fond de concours) les communes dans la réalisation de terrain d'insertion temporaire (TIT), visant à offrir une solution d'hébergement et un accompagnement social aux familles concernées, après réalisation du diagnostic et orientation par la MOUS. Un terrain a ainsi été ouvert en 2019 à Nantes, 380 route de Sainte-Luce.

PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs climatiques de Nantes Métropole visent à réduire de 30 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 2003. À l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre une baisse de 50 % de ces GES. 2019 fut l'année de la mise en œuvre de la feuille de route transition énergétique définie en février 2018 suite au Grand Débat transition énergétique et du plan climat air énergie territorial adopté fin 2018.

Nantes Métropole contribue à sécuriser les approvisionnements en énergie et maîtriser les charges associées. Elle poursuit aussi ses efforts pour améliorer ses dispositifs d'animation territoriaux, développer les énergies renouvelables locales et œuvrer pour une meilleure coordination entre ses réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur).

La concrétisation des nouveaux engagements en matière d'Énergie et Climat

Les actions « énergie climat » de Nantes Métropole en 2019 se sont amplifiées avec la mise en œuvre des engagements de la feuille de route Transition Énergétique et le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les traductions opérationnelles de la feuille de route

Les 3 axes de la feuille de route transition énergétique ont donné lieu à des réalisations tangibles en 2019 :

- une transition énergétique au bénéfice de 100 % des habitants, notamment sur le logement et les mobilités : poursuite des rénovations des logements de maisons et co-propriétés, lutte contre la précarité, intermodalités, logistique urbaine, co-voiturage, ville apaisée, promotion du vélo... ;
- une transition énergétique qui valorise 100 % des ressources renouvelables locales : toits utiles, énergies renouvelables, urbanisme décarboné, îlots de fraîcheur, économie circulaire, zéro gaspillage, biodéchets, alimentation durable... ;
- une transition énergétique 100 % citoyenne et qui augmente le pouvoir d'agir des habitants : 100 « Labs Citoyens », actions diverses dans les communes, mobilisation des acteurs économiques, conférence ouverte de la transition énergétique, mise en place du laboratoire unique de la transition énergétique (« Bureau de la Terre »).

Fin 2019, près d'une cinquantaine de délibérations ont été votées en Conseil Métropolitain pour la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment en matière d'enveloppes dédiées à la rénovation énergétique, aux déplacements, à la prévention des déchets...

La conférence ouverte de la transition énergétique composée d'une trentaine d'acteurs du territoire a poursuivi son travail tout au long de l'année pour produire en 2020 un suivi évaluatif concernant une dizaine d'engagements de la feuille de route.

Le « Bureau de la Terre », traduction opérationnelle de la feuille de route s'est traduit par l'accompagnement de porteurs de projets et leur mise en relation avec des organismes ressources. Ce sont une vingtaine de rendez-vous individuels (près de 400 participants aux « Midis de la transition énergétique ») qui ont été organisés tout au long de l'année 2019 et qui ont porté successivement sur les toits utiles, les déplacements professionnels, les « Labs Citoyens » et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial

Réduire les émissions de gaz à effet de serre énergétique, bâtir une ville plus végétale tout en renforçant sa résilience face aux événements climatiques extrêmes, ce sont des enjeux partagés pris en compte par le Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET - adopté à l'unanimité en Conseil métropolitain de décembre 2018.

Le PCAET s'articule autour d'un volet « atténuation » issu de la feuille de route de la transition pour

réduire les émissions de gaz à effet et d'un volet « adaptation » pour faire face aux modifications du climat à venir.

Ses objectifs sont désormais intégrés dans le PLH et le PLUm (Orientation d'Amélioration Programmée « Air, Énergie, Climat»). A noter, les instructeurs des permis de construire de l'ensemble des communes de la Métropole suivent des formations pour traduire opérationnellement les enjeux du volet « adaptation » dans les opérations d'urbanisme.

2019 a aussi permis de réaliser des points sur différents champs thématiques du PCAET (mobilité, énergie, déchets, urbanisme...) pour préparer la labellisation « Cit'ergie » en 2020. Cet outil de management et d'évaluation du PCAET est utilisé par Nantes Métropole depuis plusieurs années. Le dernier audit complet Cit'ergie, réalisé de façon indépendante sur la base d'un référentiel européen, date de 2015 et doit être reconduit en 2020 pour juger du chemin parcouru.

La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers, avec :

- information et conseils aux particuliers via l'Espace Info Énergie géré par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée) avec 2 521 contacts en 2019 (contre 1 556 en 2018) : 174 demi-journées de permanences fréquentées à 98 % ;
- 4 forums « énergie et habitat » tenus à Sainte-Luce sur Loire, Bouaye, Saint-Sébastien, 7 ateliers à l'Eco-appart (Nantes) ;
- poursuite du défi « Familles à Énergie Positive » animé par l'association Alisée avec 147 familles engagées en 20 équipes ayant réduit en moyenne de 11 % leur consommation d'énergie et d'eau sur l'édition 2018-2019 ;
- fonctionnement effectif du dispositif complet d'aides « Mon Projet Renov » pour répondre à l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route transition énergétique. Pour mémoire, un budget annuel de 7 M€ a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;
- amplification des dispositifs de communication et d'information pour faire connaître ces nouveaux dispositifs en lien avec le site web www.monprojetrenov.fr. L'édition et la diffusion de nouveaux outils de communication, campagnes d'affichage en ville, les réunions d'information des acteurs professionnels et autres conférences de presse ont favorisé la diffusion d'informations sur les aides disponibles. Les personnes qui le souhaitent ont pu être mises en relation avec des conseillers indépendants et/ou des entreprises pour finaliser leurs projets de travaux.

L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et co-propriétés

Nantes Métropole a poursuivi l'accompagnement de la rénovation énergétique défini dans la feuille de route. Ainsi, en 2018 et 2019, notons :

- décision d'effectuer des travaux de rénovation énergétique pour 1 073 logements grâce à l'appui financier de Nantes Métropole ;
- 1,547 M€ de subventions octroyées pour des travaux BBC ;
- pour les maisons : 74 audits et 6 rénovations BBC réalisés ;
- pour les copropriétés : 15 audits (800 logements) votés et 306 logements rénovés BBC.

L'accompagnement de la Métropole vis-à-vis des copropriétés a des impacts directs sur le territoire comme :

- des logements valorisés et plus confortables (une toiture isolée peut offrir une température de 1,5 °C de plus en hiver) ;
- des économies d'énergie et des émissions de CO₂ en moins ;
- de l'activité économique en plus pour les entreprises.

Notons la montée en puissance du dispositif en 2019 avec les aides locales « Mon Projet Renov » et les campagnes de communication.

La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire

Concernant les logements sociaux, un premier dispositif d'aides à la rénovation a été voté en juin 2019 avec un objectif de performance après travaux équivalent au niveau BBC neuf lorsque cela est possible (a minima au niveau BBC rénovation amélioré de 20%).

Pour les bâtiments tertiaires, un diagnostic a été conduit en 2019 par l'AURAN (Agence d'urbanisme de la Région nantaise) dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie pour identifier les consommations du parc tertiaire et cibler les typologies de consommateurs. Il s'agit de mobiliser en priorité les plus gros consommateurs afin de construire une stratégie et les outils associés à l'horizon 2020.

Une politique publique de l'énergie volontaire

Au-delà des seuls objectifs de réduction de gaz à effet de serre, Nantes Métropole doit garantir aux acteurs du territoire de l'énergie disponible de manière pérenne dans un contexte énergétique en forte mutation. Sa politique publique de l'énergie se décline selon deux orientations stratégiques afin de mettre en œuvre la transition énergétique.

Développer et optimiser les services publics de l'énergie au plus près des usagers, soit :

- renforcer l'ambition concernant la transition énergétique ;
- optimiser la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé ;
- garantir des services publics proches des usagers.

Réduire l'empreinte énergétique du territoire, consommer moins et produire plus d'énergie en :

- assurant la maîtrise technique et financière des énergies au niveau du patrimoine des collectivités (exemplarité) ;
- améliorant la qualité énergétique des logements existants ;
- atteignant les objectifs du PCAET dont 50 % d'énergies renouvelables locales dans les consommations du territoire à 2050 (20 % à 2030) et réduire la consommation finale d'énergie par habitant de 50 % entre 2003 et 2030.

Pour mettre en œuvre ces deux axes stratégiques, les actions suivantes se sont concrétisées en 2019 :

- l'engagement d'un travail collaboratif avec l'AURAN, les directions de l'urbanisme, des déplacements, de l'habitat, du développement économique et de la logistique pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Énergie permettant d'identifier les scénarios de production d'énergies renouvelables (EnR) et de réduction des consommations d'énergie du territoire nécessaires à l'atteinte des objectifs du PCAET ;
- la poursuite de l'action de Nantes Métropole pour faire émerger le principe d'autorité organisatrice de l'énergie, condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique :
 - **de la distribution de l'électricité**, c'est-à-dire son acheminement sur les réseaux basse et moyenne tensions allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport d'électricité) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à Enedis (ex-ERDF) et représente 3 231 GWh d'électricité distribuée en consommation, 209 GWh en production, 5 873 km de réseau, 380 937 points de livraison et plus de 3 185 points de production dont 3 146 photovoltaïques ;
 - **de la distribution de gaz**, à savoir son acheminement sur les réseaux basse et moyenne pression allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport gaz) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à GRDF et représente 3 703 GWh de gaz distribué, 2 337 km de réseau et 188 353 points de livraison raccordés actifs.

Des réseaux de chaleur en expansion

Trois objectifs :

- donner l'accès au plus grand nombre à une énergie sûre et aux coûts maîtrisés : en 2020, plus de 30 000 logements seront raccordés aux réseaux de chaleur dont la moitié des logements sociaux de la Ville de Nantes ;
- permettre le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- réduire les gaz à effet de serre (68 000 tonnes de CO₂/an en 2020 soit 10 % de l'objectif global du Plan Climat Énergie Territorial).

Les aménagements réalisés :

- **le réseau de chaleur Centre Loire** : dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la rénovation et l'extension du réseau de chaleur Centre Loire ont franchi un palier. Fin 2019, le linéaire total de ce réseau atteint 85 km, soit 60 km d'extension depuis 2012. Ce réseau est alimenté en priorité par la chaleur issue de l'incinération des déchets du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves, à défaut, par le bois et par le gaz en appoint/secours. Pour cela, la chaufferie de Malakoff (30 MW bois) est relayée par la chaufferie Californie, dont la partie gaz est déjà en service depuis fin 2016. La nouvelle chaudière bois Californie a été mise en service au printemps 2019. Actuellement, le réseau dessert 17 900 logements et de nombreux équipements, avec un taux d'énergies renouvelables et récupérables à hauteur de 71 %. Les extensions et accès au réseau vont se poursuivre dans les prochaines années : ce taux devrait atteindre l'objectif de 84 %.
- **le réseau de chaleur Bellevue** : exploité par la société Nadic (DALKIA), il dessert fin 2019 plus de 9 600 logements à l'Ouest de Nantes et à Saint-Herblain, pour un linéaire total de 23 kilomètres de canalisations. La chaleur est produite par une chaufferie bois de 13 MW mise en service en mars 2013. Elle assure une alimentation du réseau par plus de 51 % d'énergies renouvelables ;
- **le réseau de chaleur de la ZAC de la Noë à Saint-Jean-de-Boiseau** : exploité par NOVAE (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre en moyenne 70 % des besoins en chaleur et dessert 140 logements. Sa gestion est intégrée depuis 2018 dans la nouvelle délégation de service public Nord Chézine ;
- **le réseau de chaleur sur la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire** : exploité par IBEM (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre plus de 60 % des besoins en chaleur et dessert 250 logements. Une commission permet des échanges réguliers entre usagers et exploitant dans une perspective d'amélioration permanente du service ;
- **le réseau Nord Chézine** : nouveau réseau de chaleur structurant dont les travaux sont toujours en cours. Cette délégation de service public a été attribuée en janvier 2017 pour l'exploitation et le développement du réseau de chaleur Nord Chézine à NOVAE (IDEX). Alimenté majoritairement par l'usine de traitement et de valorisation des déchets Arc en Ciel, le réseau s'étendra dans les quartiers Nord de Nantes (Bout-des-Landes, Bout des Pavés, Boissière...), sur Orvault, Saint-Herblain et potentiellement Couëron pour alimenter près de 10 000 logements. A fin 2019, 22,5 km de réseau ont été déployés et 4 908 logements alimentés en chaleur dont 1 580 logements raccordés à la chaufferie de Couëron.

Un territoire producteur d'énergies renouvelables

Le plan d'actions Énergies Renouvelables (EnR) permettra l'augmentation significative de la production d'énergies renouvelables locales tout en réduisant la consommation des énergies fossiles fortement émettrices de CO₂.

L'objectif de Nantes Métropole est d'avoir 50 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales à 2050.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la structuration d'un plan « Soleil » qui vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire :

- poursuite de la plateforme en ligne du cadastre solaire développé par « In Sun We Trust » ;

- livraison des centrales solaires photovoltaïques sur le MIN. La société Legendre Énergie (anciennement Armorgreen) a développé ce projet d'environ 31 000 m² qui constitue la plus grande centrale solaire en toiture de l'Ouest. Cette centrale, permettant l'autoconsommation du bâtiment, bénéficie d'un montage spécifique avec un financement citoyen. A noter : l'entrée de Nantes Métropole comme co-actionnaire dans la société d'exploitation MIN à Watt ;
- livraison des ombrières photovoltaïques sur les parkings P2 et P3 du Zénith portés par Legendre Énergie (15 600m²) ;
- achèvement des travaux sur l'ancien CET de Tougas du parc photovoltaïque au sol porté par la société VSB Énergies (45 000m²).

Par ailleurs, Nantes Métropole a également porté son action sur les autres filières d'énergies renouvelables :

- méthanisation : à titre d'exemple, signature d'une promesse de vente de terrain à la société Vol-V Biomasse pour la réalisation d'une unité de méthanisation ;
- chaleur renouvelable : poursuite du contrat d'objectif COTER engagé en 2018 financé par l'ADEME visant au développement de la chaleur renouvelable auprès des secteurs privé et public (bois énergie, chaleur de récupération, solaire thermique, géothermie), avec comme cible l'objectif ambitieux de 18 projets permettant de produire 573 tep (tonnes d'équivalent pétrole) d'énergies renouvelables sur 3 ans.

Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille

Poursuite du dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les collectivités, engagé depuis le 1^{er} janvier 2018. Le but est d'accompagner les collectivités de moins de 10 000 habitants de la Métropole avec la mutualisation d'un poste de conseiller énergie sur des missions opérationnelles pour :

- le bilan énergétique, analyse et suivi des consommations du patrimoine des collectivités ;
- l'analyse des bâtiments et préconisations d'actions pour réduire les consommations ;
- l'accompagnement des projets des collectivités en lien avec la maîtrise de l'énergie.

Sur les 13 communes éligibles, 9 se sont engagées depuis 2018 dans la démarche : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan-Grandlieu et Sautron. En 2019, 3 nouvelles communes de moins de 10 000 habitants ont demandé leur adhésion au dispositif : Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes.

L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi sa démarche d'optimisation énergétique de l'éclairage public en appliquant le principe « éclairer juste » (sobriété énergétique). Elle a continué son travail sur l'adaptation de l'éclairage en fonction des usages. Une baisse des niveaux de luminosité dans certaines zones a été mise en œuvre, le cas échéant, avec :

- remplacement des luminaires par du matériel plus performant ;
- poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers avec les communes qui le souhaitent ;
- éclairage restreint au cœur de la nuit : uniquement pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités.

Dans le même temps, Nantes Métropole assure une veille technique pour des solutions innovantes d'éclairage (leds, détection de présence...).

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière était en cours de finalisation fin 2019.

A noter :

- Une étude du CEREMA en collaboration avec les services de Nantes Métropole est engagée concernant les effets des zones éclairées sur la biodiversité afin, à terme, de réaliser des

actions de préservation de la faune et de la flore.

- Suite au nouveau marché attribué en 2017 à JCDecaux (communes de Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien, Orvault, Sautron et La Chapelle-sur-Erdre), le nombre de mobiliers urbains de communication métropolitains (entre 2m² et 8m²) a diminué de 12 % (au total, 840 mobiliers de communication, contre 952 auparavant).
- Une sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie dans les commerces et entreprises est en cours de définition. Il s'agit de mettre en avant la problématique de l'éclairage et des enseignes lumineuses (nouvelle réglementation relative à la limitation de la pollution lumineuse de décembre 2018).

Chiffres clés 2019

- 2 031 contacts pris auprès de l'Espace Info Énergie.
- Sur le territoire, fin 2018, 5 873 km de réseaux électriques, 2 337 km de réseaux gaz et 110 km de réseaux de chaleur.
- Plus de 36 000 logements raccordés aux réseaux de chaleur et autant de chaleur distribuée pour des équipements publics.
- 63 %, c'est la part de chaleur renouvelable et récupérable distribuée via les réseaux de chaleur (bois et déchets).
- Plus de 230 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés sur le territoire fin 2019.
- 1 017 GWh produits issus d'énergies renouvelables et de récupération à fin 2018.

DÉPLACEMENTS URBAINS : LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PDU

Succédant au plan 2010-2015, le nouveau PDU 2018-2027 « perspectives 2030 » a été adopté par le conseil métropolitain le 7 décembre 2018. Il constitue la feuille de route de la politique de déplacements dont la mise en œuvre est continue. Outre les actions en faveur du changement de comportement, des mobilités douces et du développement des services de mobilité, plusieurs démarches ont été réalisées ou engagées en 2019 pour atteindre les objectifs du PDU.

On peut citer notamment :

- la mise en service e-busway qui a marqué une étape supplémentaire dans l'engagement (feuille de route transition énergétique votée en février 2018) d'accélérer le développement de la flotte de véhicules propres sur le territoire métropolitain ;
- la poursuite des études pour le développement de nouvelles lignes de tramway desservant le futur CHU, lesquelles ont été annoncées en juin 2019 et devant faire l'objet d'une concertation à l'automne 2020 ;
- l'annonce des lauréats en juin 2019 de l'appel à projets en logistique urbaine durable (FLUX) avec des projets visant à déployer de nouvelles solutions de transport et de stockage de marchandises en ville plus respectueuses de l'environnement et du cadre de vie ;
- la mise en œuvre en juin 2019 de la 1^{ère} étape de la refonte de la réglementation des livraisons dans le centre-ville de Nantes donnant un bonus environnemental aux entreprises livrant avec des véhicules à énergies alternatives (plage horaire de livraison élargie pour les véhicules propres). Une deuxième étape interviendra en 2020 avec des règles plus claires et lisibles pour tous les acteurs de la livraison ;
- l'étude du schéma directeur d'aménagement d'itinéraires vélos (en cours) ;
- l'étude du schéma directeur des aménagements bus (en cours) ;
- l'élaboration d'un observatoire des déplacements et d'un système d'information géographique ;
- la réalisation d'études dans le cadre du développement urbain et de l'attractivité métropolitaine menées en faveur de la croissance de modes alternatifs à la voiture « solo ». Parmi les actions phares :
 - une étude de déplacements à l'échelle du quadrant nord-est (en cours) ;
 - l'étude du schéma directeur de la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique et de la zone aéroportuaire (en cours) ;
 - l'étude sur l'amélioration de l'usage des grandes voiries métropolitaines (notamment voies réservées au covoiturage) ;
 - l'accompagnement de deux projets de navettes autonomes : l'une portée par un consortium d'entreprises entre Neustrie et l'aéroport, l'autre par la SNCF sur l'ancienne voie ferrée Doulon-Carquefou ;
 - l'accompagnement de diverses études urbaines : route de Vannes (en cours), Atlantis (en cours) ;
 - l'étude du schéma directeur du nœud ferroviaire de Nantes et de l'axe Nantes Angers Sablé ;
 - l'étude d'amélioration de la performance, du temps de parcours et de la capacité sur les liaisons Nantes-Paris.

DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS ORGANISÉS, COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSIBLES

Nantes Métropole dispose d'un réseau de transports publics performant et coordonné avec les réseaux Tan, Aleop et TER pour desservir au mieux l'ensemble des communes de l'agglomération.

Plus de 144,8 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau au titre de l'année 2019, soit une hausse de plus de 3,4% de la fréquentation. L'offre kilométrique est en hausse, atteignant 29,6 millions de km.

Les faits marquants de l'année 2019

- **Mise en œuvre de la première année du nouveau contrat de délégation de service public** pour l'exploitation des transports collectifs qui couvrira la période 2019-2025. Ce nouveau contrat intègre le rôle de coordinateur de mobilité qui se met en place progressivement.

- **Une augmentation importante de l'offre en septembre 2019.**

Pour accompagner la croissance de la demande, **le réseau de transport a vu son offre progresser d'environ 357 000 km à la rentrée 2019 avec notamment** le renfort de plusieurs lignes pour permettre l'absorption des surcharges, la refonte du service de nuit LUCIOLE en partenariat avec les acteurs de la nuit, des développements d'offre sur la ligne 85 et les lignes du Sud Ouest (lignes 78, 68 et E8) et enfin le prolongement de la C5 pour accompagner l'arrivée de la nouvelle ligne de Navibus « Hangar à Bananes – Bas Chantenay ».

- **Lancement en novembre 2019 d'un service de covoiturage intégré au réseau TC « covoit'Tan ».**

Ce service est gratuit pour les bénéficiaires d'un abonnement et le conducteur proposant des trajets est rémunéré.

- **La mise en service des e-busways 100 % électrique de 24 m sur la ligne 4** : plus de 50 M€ de dépenses cette année sur ce projet, répartis entre la livraison des 22 e-busways avec une livrée spécifique pour chaque véhicule (« œuvre d'art » unique sur chacun des véhicules), la création du nouveau CETEX pour l'entretien et la maintenance de ces nouveaux véhicules sur la commune de Vertou, la réalisation des travaux d'aménagements nécessaires à la mise en service sur la ligne (notamment la mise en place de totem de recharge aux terminus de la ligne). Cette première mondiale est le projet le plus significatif en matière de transports sur cette année 2019.

- **Accueil des « Rencontres nationales du Transport public »** : du 2 au 4 octobre 2019 au parc des expositions de la Beaujoire, cette manifestation a rassemblé toute la filière des acteurs de la mobilité et du transport public urbain, ferroviaire et routier. Les chiffres de fréquentation sont en hausse pour cette édition nantaise (plus de 8 000 participants, +5 % de fréquentation visiteurs et +10 % de congressistes) qui montrent l'attraction du territoire et le dynamisme de notre action en matière de déplacements.

- **Concernant les projets en cours d'études :**

- **renouvellement des rames de tramway** : lancement de la consultation auprès des constructeurs en 2019. Choix du constructeur attendu en 2020. Engagement en parallèle de l'opération d'adaptation des infrastructures et CETEX existants afin de permettre à ces nouvelles rames, plus longues, de circuler sur le réseau ;

- **prolongement connexion L1 L2 Phase 2 / CETEX Babinière** : réalisation de la concertation publique au printemps 2019 et décision d'engager l'opération intégrant notamment le prolongement du tramway de la ligne 1 de Ranzay à Babinière ainsi que la réalisation du nouveau CETEX tramway permettant d'accueillir les nouvelles rames de tramway en cours d'acquisition ;

- **rénovation tramway ligne 1 Feydeau-Commerce** : poursuite des études et travaux

préparatoires à la rénovation de l'infrastructure tram prévue pour l'été 2020 en coordination avec les travaux d'aménagement de l'espace public. Choix des nouvelles aubettes tramway : déclinaison des principes mis en place sur la station Duchesse Anne Château en 2018 ;

- **développement de nouvelles lignes de tramway (DNL)** : décision du conseil métropolitain de juin 2019 de poursuivre les études de manière coordonnée sur les 3 lignes prévues avec les acteurs du projet urbain intervenant sur la Centralité (Île de Nantes, Petite Hollande-Bords de Loire, Pirmil-les-Isles, Bellevue) en cohérence avec le projet d'élargissement du pont Anne de Bretagne et décision d'engager la concertation en 2020 ;

- **transfert des installations ferroviaires de Nantes État** : lancement des travaux depuis le printemps 2019 visant à libérer le site de Nantes État des équipements ferroviaires, à l'ouest de l'Île de Nantes, d'environ 16 ha afin de permettre la réalisation du projet urbain de la ZAC Sud Ouest de l'Île de Nantes et notamment la mise en place des nouvelles infrastructures de tramway ;

- **renouvellement des matériels roulants** : livraisons de bus articulés ayant permis notamment leur mise en place sur les lignes C3 et C4. À noter : hormis quelques bus hybrides électriques / diesel, les opérations d'acquisition de bus engagées en 2019 permettront à la Métropole de ne plus avoir de bus diesel en 2020 sur son parc de matériel roulant (hors bus affrétés) ;

- **Schéma Directeur Accessibilité secteur Aéroport** : engagement de l'étude en 2019 co-financée par l'État, la Région et Nantes Métropole. Objectif de finalisation : été 2020.

Chiffres clés 2019

- La Métropole possède un réseau de tramway de 45 km et 7 km de Busway.
- Les lignes Chronobus représentent un réseau de 95 km.
- 44 lignes de bus sillonnent l'agglomération.
- 2 lignes de Navibus (Erdre et Loire).
- La fréquentation du réseau TAN enregistre 144,8 millions de voyages, soit une hausse de plus de 3,4 % de la fréquentation.
- Les RNTP (Rencontres Nationales du Transport Public) ont réuni plus de 8000 participants et 220 exposants.

LES DÉPLACEMENTS DOUX FAVORISÉS

À travers ses plans vélos successifs, Nantes Métropole continue d'accompagner la promotion de la petite reine.

En 2020, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a d'ailleurs désigné Nantes comme la seconde ville la plus cyclable de France (dans la catégorie des villes de plus de 200 000 habitants) via son baromètre national « cyclabilité ».

Les résultats de cette enquête font suite à 184 483 réponses recueillies au niveau national (dont 6 000 interventions de cyclistes de la métropole nantaise). Cela récompense le travail engagé depuis le premier plan vélo en 2010 et encourage à poursuivre cette politique en faveur des déplacements à vélo.

Un plan vélo 2015-2020 ambitieux

Avec son second plan vélo (2015-2020) adopté en février 2016, Nantes Métropole souhaite investir 50 M€ en faveur d'une politique cyclable audacieuse.

Au cours de l'année 2019, 16 km d'aménagements pour vélos ont été réalisés sur le territoire métropolitain, portant la longueur totale des continuités cyclables à 586 km dont 144 km de pistes cyclables et 242 km de bandes cyclables.

Les grands axes du plan vélo :

1) Des actions relatives au stationnement

En 2019, on compte 1 414 places abritées et sécurisées ou en accès libre dans les « véloparcs » et parcs-relais (P+R), ainsi que 1 341 places de stationnement vélos dans les parcs en ouvrage du centre et de la gare.

Par ailleurs, 2 abris collectifs sécurisés (de 48 places chacun) et 2 abris collectifs ouverts (de 20 places chacun) ont été installés aux gares de Couëron et Saint-Herblain.

2) Des actions relatives à la sécurité

Ces actions concernent l'espace public. En 2019, 16 km de nouveaux aménagements et d'améliorations de réseau ont permis de conforter les itinéraires cyclables via :

- de nouveaux aménagements aux abords de la gare nord et notamment la trémie du boulevard Stalingrad ;
- les aménagements des rues Bretagne à Sautron ; André Maurois à Carquefou ; de la Loire à Sainte-Luce-sur-Loire ; Sauvestre à Rezé ; ou route de Gachet à Nantes ;
- la mise en service de la passerelle dédiée aux modes doux au niveau de la porte de Rezé.

3) Des actions relatives au développement des services

En 2019, parmi les outils destinés à faciliter le recours au vélo pour les citoyens, les services de location longue ou courte durée tels que le « bicloo » et « Vélocampus », continuent de séduire :

- le nombre d'abonnés à « Bicloo Plus » s'établit à 21 700 avec une flotte de 1 300 VLS dans 123 stations ;
- le nombre de locations moyenne et longue durée à « Mon Bicloo » a été de 1 851 vélos (VAE, cargo, triporteur, classique, pliant) dont 40 % sont des habitants hors Nantes ;
- 7 643 subventions ont été octroyées pour l'achat d'un VAE (depuis le lancement du dispositif en 2010) dont 562 pour l'achat par les particuliers d'un vélo cargo et familial pouvant bénéficier d'une aide de 300 € maximum (depuis le lancement du dispositif en 2012) ;
- depuis mars 2016, une aide existe dans la limite de 400 € à destination des professionnels à

vélo. Fin 2019, 162 aides ont été versées pour un montant de 79 411 €.

4) Un dispositif d'éco-mobilité scolaire

L'objectif du dispositif d'éco-mobilité scolaire est de limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-école au profit des modes alternatifs : marche à pied, vélo, trottinette, transport en commun.

En septembre 2019, 43 écoles étaient entrées dans le dispositif dont 17 écoles nantaises et les établissements de 20 autres communes (La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Les Sorinières, Sainte-Luce-sur-Loire, Le Pellerin, Saint-Herblain, Sautron, Mauves-sur-Loire, Bouaye, Couëron, Indre, Basse-Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Carquefou, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau, Rezé, Bouguenais, Thouaré-sur-Loire, La Montagne). Après expérimentation puis bilan, le dispositif s'est accompagné de la mise en place de trois aires piétonnes temporaires le matin aux écoles du Bois Saint-Louis (Orvault), Ledru Rollin (Nantes) et Robert Badinter (Saint-Jean-de-Boiseau).

À noter, la présence d'un stand Nantes Métropole pour promouvoir les différents services autour des mobilités lors d'événements dans différentes écoles et la réalisation fin mars 2019, de 129 animations avec une moyenne de 4/5 animations par école.

Enfin, deux « Rues aux Enfants » ont été organisées, en lien avec Rue de l'Avenir Grand Ouest, le 27 avril à l'école de la Contrie (Nantes) et le 28 septembre à l'école Beauregard (Saint-Herblain).

5) Inauguration du prolongement de l'axe structurant cyclable Nord/Sud sur les bords de l'Erdre

En juillet 2019, a été inauguré le prolongement de l'axe nord-sud allant du pont Morand au pont de la Tortière sur une distance de 2 km. Il emprunte les quais Ceineray, Sully, Barbusse, pont de la Motte Rouge et boulevard Van Iseghem. Il s'agit d'un aménagement en site propre avec des espaces séparés entre piétons et vélos.

6) Poursuite des travaux sur l'axe express Saint-Herblain-Nantes

Afin de supprimer quelques discontinuités cyclables, le retraitement du boulevard Allende a été réalisé lors de l'été 2019.

7) Jalonnement

Différents itinéraires ont fait l'objet d'un jalonnement, notamment Nantes/Vertou, Nantes/Rezé/Les Sorinières, les ponts Morand et de la Tortière.

8) Événements 2019 :

- une Véloparade le 25 mai entre Couëron et Nantes dans le cadre de la manifestation nautique Débord de Loire ;
- le 22^e congrès du Club des Villes et Territoires Cyclables à Nantes du 1^{er} au 3 octobre 2019 ;
- une première manifestation « Feydeau vélo » organisée avec les associations vélos, vélocistes et JCDecaux, permettant de faire la promotion du vélo a eu lieu le 19 octobre 2019.

Chiffres clés 2019

- 586 km d'aménagements cyclables : pistes et bandes cyclables, couloirs de bus ouverts aux cycles, chaudioux, voies mixtes piéton-vélo, voies vertes, liaisons cyclables et zones de rencontre.
- 2 755 places en ouvrage dont 1 973 en espace sécurisé et 782 en accès libre.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE MOBILITÉ

Développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement implique de sensibiliser les usagers aux impacts de leurs choix de déplacements et de leur donner envie d'adopter de nouvelles pratiques. Pour ce faire, Nantes Métropole informe, conseille et soutient les habitants en accord avec leurs besoins.

La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacements alternatifs à la voiture « solo », Nantes Métropole a travaillé avec différents partenaires régionaux ou nationaux à la mise à disposition du grand public d'outils d'information sur les déplacements :

- [Destineo](#), un système d'information multimodal porté par la Région des Pays de la Loire (y compris les départements) et 12 autorités organisatrices de mobilité comme Nantes Métropole et la CARENE. Ce calculateur est intégré aux outils numériques de la SEMITAN et de la Métropole (sites internet et applications mobiles ainsi que « Nantes Dans Ma Poche ») pour permettre aux internautes de préparer leurs voyages ou de connaître l'horaire du passage du prochain bus à leur arrêt, et en situation de mobilité, d'avoir les informations en temps réel. La version 4 de l'outil a été lancée en décembre 2018 ;
- [Géovélo](#), un calculateur d'itinéraires spécifique au vélo et multicritères (rapidité, sécurité, touristique). Géovélo informe les utilisateurs de la localisation et des disponibilités en temps réel des stations de vélos en libre-service bicloo. Les aménagements cyclables et les stationnements vélos sont également intégrés dans l'outil, lequel offre aux utilisateurs une cartographie contributive pour corriger et enrichir ces informations ;
- [Ouestgo.fr](#), le nouveau service interne de covoiturage, public, gratuit, interrégional, solidaire et en open-source. Lancé en juillet sur la métropole en remplacement du site internet covoiturage-nantesmetropole.fr, cet outil de mise en relation a été développé et animé dans le cadre d'un partenariat avec cinq autres grandes collectivités territoriales de l'Ouest ;
- 44 jeux de données « Mobilité » ont été intégrés à la plate-forme [data.nantesmetropole.fr](#), laquelle a favorisé l'émergence d'applications locales dont certaines sont plébiscitées par les Nantais, comme [Naonedbus](#) ;
- un partenariat avec la plate-forme d'accès nationale [transport.data.gouv](#) pour favoriser une plus grande réutilisation des données et faire connaître plus largement aux usagers l'offre de mobilité de la Métropole. Ce partenariat permet également d'enrichir les jeux de données et de garantir leur qualité.

Les aides à l'achat de vélos

Depuis 2010, pour renforcer la pratique du vélo sur son territoire, Nantes Métropole incite les particuliers et les entreprises métropolitaines à acquérir des vélos classiques ou à assistance électrique. En 2019, la Métropole a ainsi subventionné l'acquisition de 253 vélos : 190 vélos familiaux (cargo) et 63 vélos à usage professionnel, pour un montant global de subvention de 79 852 €.

Le plan de mobilité

Un déplacement sur quatre dans l'agglomération est lié au travail. Or, ce trajet domicile-travail est aussi en moyenne le plus long de la journée et celui qui détermine en grande partie les modes de transport utilisés pour effectuer les autres déplacements quotidiens. Il est donc important d'agir en ce domaine.

Aussi, depuis 2004, Nantes Métropole accompagne les employeurs et leurs salariés pour trouver les solutions de mobilité les plus adaptées. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture « solo » et de

développer le recours à la marche, au vélo, aux transports publics et à la voiture partagée.

Le dispositif de soutien de la Métropole aux démarches de plans de mobilité est composé de 4 piliers :

- l'assistance-conseil ;
- les réductions sur le prix des services de mobilité pour les salariés et les employeurs ;
- l'information et animation à destination des salariés ;
- la formation de référents mobilité **du côté** des employeurs.

En fin d'année 2018, une nouvelle formule d'accompagnement des entreprises a été adoptée. Elle propose des dispositifs sur-mesure en fonction du niveau d'implication souhaité par chaque société dans la promotion de la mobilité durable auprès de ses salariés. 3 niveaux existent :

- pack 1 : avantages-information ;
- pack 2 : événementiels ;
- pack 3 : conseil en mobilité.

Au total, fin 2019, 533 employeurs totalisant plus de 137 000 salariés étaient engagés dans une démarche pack mobilité (67 % étant dans le pack 1).

Les démarches de management de la mobilité à l'échelle de pôles d'activité

En complément de ce soutien individuel aux employeurs sur la mobilité durable, Nantes Métropole a engagé deux grandes opérations de co-construction (solutions de mobilité avec les employeurs) sur deux pôles d'activités économiques : La Chantrerie (Nantes) et le pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grandlieu). L'enjeu est de dessiner une mobilité plus responsable s'agissant de l'accès aux lieux de travail, et ce, en amenant les employeurs et la collectivité à déployer des actions conjointes. Objectif : faire changer les comportements de mobilité dans le sens de la transition énergétique.

Éco-mobilité pour les élèves : animation autour des « transports et déplacements » et visite-découverte de la zone à trafic limité (ZTL)

En 2019, pour sensibiliser les scolaires à l'éco-mobilité dès l'école primaire, Nantes Métropole a de nouveau confié à l'association Écopôle, qui agit pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, une série d'animations. Il s'agit de visites-découvertes sur le thème de l'éco-mobilité s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route des transitions écologique et énergétique.

Ainsi en 2019, 19 animations du module « transports et déplacements » et 17 visites de la ZTL du cœur de Nantes ont été menées auprès de 36 classes des 19 écoles réparties sur 8 communes de la Métropole. 533 élèves ont assisté à ces animations.

Émile le Serpent Mobile

Pour inciter les parents et leurs enfants à venir autrement qu'en voiture à l'école, Nantes Métropole propose le défi d'éco-mobilité ludique européen « Emile le serpent Mobile ». En 2019, cinq écoles de Bouaye, Couëron, Carquefou et Nantes y ont participé avec 1 089 élèves de 41 classes.

SécuriTan : une animation en classe réalisée par la TAN

Proposée aux classes de CM2 des écoles desservies par des circuits de transports scolaires, SécuriTan est une animation d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. Elle sensibilise à propos des trajets domicile-école effectués via les transports en commun, les cars scolaires ou le vélo. Organisée à l'initiative de Nantes Métropole, cette animation est assurée par des médiateurs de la SEMITAN. D'une durée d'1 heure, elle se déroule en deux parties :

- une première partie théorique avec la projection d'un film axé sur les différents modes de déplacement s'offrant à un élève de CM2 de l'agglomération nantaise : transports en commun (comportement à l'arrêt, à l'abord du véhicule et à l'intérieur, règlement d'usage...), vélo ou marche à pied ;

- une seconde partie pratique avec l'organisation d'un jeu de questions/réponses relatives au réseau de transports en commun, à son utilisation et à la sécurité ;
- en 2019 : 1 609 élèves formés dans 65 classes.

Ces outils et animations proposés à toutes les écoles publiques et privées de la métropole sont priorités pour les établissements engagés dans le dispositif d'éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole.

Les écoles concernées se voient également proposer des animations spécifiques, comme les cours de vélo pour les CM1 et des temps forts de sensibilisation à l'éco-mobilité organisés auprès des parents et des enfants. En 2019, 12 écoles étaient engagées dans ce dispositif pour des cours de vélo ou des animations spécifiques.

Chiffres clés 2019

- 533 employeurs engagés dans une démarche pack mobilité, soit plus de 137 000 salariés impactés.
- 253 vélos subventionnés pour un montant de 80 k€.
- 44 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr.
- 36 classes, soit 533 élèves de l'agglomération, ont participé à une animation découverte transport et déplacements et/ou visite ZTL.

UNE CIRCULATION APAISÉE

Afin de renforcer l'attractivité et la vitalité des pôles urbains, Nantes Métropole veut apaiser la circulation dans l'ensemble de l'agglomération.

Des efforts particuliers continuent d'être déployés pour améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention auprès des scolaires. À ce titre, les communes de la Métropole ont densifié le nombre de zones apaisées où la circulation est limitée à 30 km/h.

Une circulation motorisée qui cède la place aux modes doux

La gestion de la circulation est un levier important pour changer les comportements et favoriser une meilleure cohabitation et mobilité entre les différents usagers de la route en milieu urbain.

Les objectifs consistent à :

- rendre la circulation moins dense grâce, notamment, à la modération des vitesses ;
- laisser plus de place aux modes actifs (cycles, piétons).

En 2019, dans le prolongement des aménagements réalisés depuis 2012, les communes de la Métropole ont poursuivi le développement des zones apaisées limitées à 30 km/h et des zones de rencontres à 20 km/h.

Pour rappel, le PDU métropolitain vise un objectif de réalisation, à l'horizon 2027, de 70 % de voiries « apaisées » situées en zone agglomérée, hors les voies principales.

La circulation sur l'agglomération

En 2019, le débit moyen global de circulation sur l'agglomération a baissé de 1 % par rapport à 2018. Néanmoins, on relève une augmentation du temps moyen de parcours de 4 % le matin et de 1 % le soir.

Des outils de système d'exploitation mutualisés

Depuis février 2014, les services de l'État gestionnaires du périphérique nantais sont dotés d'un Poste Central (PC) baptisé Sextan (Système d'exploitation du trafic de l'agglomération nantaise).

Cet outil permet de gérer en temps réel l'ensemble du trafic sur le périphérique. Son interconnexion avec le PC de Nantes Métropole a permis de mieux régir l'ensemble du trafic sur l'agglomération et d'orienter les usagers grâce aux matériels en place (caméras, panneaux à messages variables, systèmes de mesure).

Il permet aussi de mieux gérer la fermeture du périphérique Est en cas d'inondation et du pont de Cheviré en cas de vent violent ou d'accident grave.

La sécurité routière

Nantes Métropole a fait le choix de s'engager plus encore en faveur de la sécurité routière par la création en juin 2016 d'une commission métropolitaine de sécurité routière. Celle-ci se réunit une fois par an sous la présidence de Claudine Chevallereau, vice-présidente de Nantes Métropole déléguée à la sécurité routière, en présence de représentants de la Métropole, des 24 communes, des services de l'État, du conseil départemental, des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44), de l'Éducation nationale et du secteur associatif. Cette commission se veut un nouveau lieu d'échanges, de partage et de mutualisation des initiatives.

La Métropole a mis en place un dispositif de suivi de l'accidentologie sur l'agglomération qui a notamment pour objectif d'analyser l'impact des aménagements réalisés sur la sécurité routière.

Elle participe également au développement des campagnes de prévention auprès des scolaires (écomobilité) et intervient régulièrement auprès de la population, en lien avec ses partenaires (Éducation nationale, gendarmerie, prévention routière...).

Chiffres clés 2019

- 3 772 km de voirie (tous types de voie confondus) dont 501 km en domaine privé et 41 km au Département.
- Fréquentation du Pont Senghor : 14 014 véhicules par jour.
- Fréquentation du Pont Tabarly : 15 559 véhicules par jour.
- Fréquentation du cours des 50 otages : 5 308 véhicules par jour.
- Aires piétonnes urbaines : 22 km soit 22 ha.
- Linéaires des aménagements cyclables : 552 km (hors zones 30).
- Zone 30 : 717 km (selon les arrêtés de circulation) et 142 km de voie à 30 km/h. Parmi ces zones : quartier Ouest centre-ville de Couëron, quartier Garenne, Chaume et Briandière à La Montagne, Quartiers Châtaigniers et Convention à Nantes...
- Zone de rencontre (voies sur lesquelles les piétons sont prioritaires) : 18 km (selon les arrêtés de circulation).
- Zone à trafic limité (ZTL) : 2 km.
- Giratoires : 1 144 unités dont 50 doubles.
- Fréquentation Nord/Sud place Graslin : 3 983 véhicules par jour (avant aménagement : 25 000 véhicules par jour sur la place).
- 269 accidents corporels (chiffre provisoire), 22 décès.

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT QUI S'ÉTOFFE

Le stationnement est l'un des leviers de la politique des déplacements de Nantes Métropole. C'est un outil de régulation de l'usage de la voiture sur le territoire. Depuis plusieurs années, un panel de mesures a été mis en œuvre afin de réglementer l'offre et la demande sur différents secteurs : le centre-ville, les abords de la gare et la périphérie de l'agglomération.

Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs

Couverts ou en surface, à accès libre ou contrôlés, les parcs-relais (P+R) permettent aux automobilistes, conducteurs de deux-roues motorisés, mais aussi aux cyclistes (aménagement de stationnements vélo sécurisés) de laisser leur véhicule et de terminer leur parcours en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Après une année d'exploitation, le dispositif de gestion des P+R sous contrôle d'accès (19 P+R, 3 394 places) a atteint ses objectifs de libération des places de stationnement au profit des usagers des transports en commun. Ce dispositif donne un accès préférentiel aux utilisateurs du transport collectif (gratuité maintenue pour les détenteurs d'une carte Libertan) et permet ainsi de réguler l'accès aux P+R pour les automobilistes souhaitant se déplacer dans la métropole en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Particulièrement visibles dans les P+R du nord Loire, ces effets seront renforcés côté sud Loire avec la livraison en 2020 des nouveaux P+R Porte de Vertou et Neustrie (été 2020). Les travaux d'extension qui ont démarré en 2019 représentent 1 000 places de stationnement supplémentaires pour les usagers des transports en commun.

Côté ferroviaire, la gare de Couëron est équipée de nouveaux espaces de stationnement (120 places P+R dédiées aux usagers des TER). Les P+R ont été livrés aux usagers en avril 2019 côté gare nord (83 places) et en août 2019 côté gare sud (37 places). Par ailleurs, l'extension du P+R de Bouaye est programmée en 2020. Ce sont 190 nouvelles places qui seront mises à disposition des voyageurs.

Notons enfin que les travaux d'extension du P+R Duguay Trouin, boulevard Charles Gautier à Saint-Herblain sur la ligne chronobus C3 doivent démarrer courant 2020. Le P+R de 180 places sera disponible au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier réservé au tertiaire (livraison attendue en 2022).

Fin 2019 : au total, ce sont 60 P+R qui sont répartis sur le territoire métropolitain. Cela correspond à 6 939 places de voitures et 1 187 places de vélos, soit un total de 8 126 places de stationnement.

Les parcs de stationnement dans le centre-ville et la gare

Les travaux du parking Descartes débutés fin 2018 se sont prolongés en 2019 pour permettre une ouverture au public mi 2020. Ce parking de 250 places s'inscrit dans un projet d'aménagement et de réhabilitation du site de l'ancienne prison. Il permettra de compenser la fermeture du parking Commerce pendant les travaux d'aménagement de la place du Commerce.

Dans le cadre des travaux Feydeau-Commerce, le parking Commerce sera modernisé et équipé d'un ascenseur pour le rendre accessible aux PMR. Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté en 2019. Les travaux nécessiteront une fermeture totale.

Sur l'Île de Nantes, les travaux de construction du parking de l'École du Design ont démarré. Dès 2022, ce nouveau parking public offrira 500 places de stationnement au cœur du quartier de la création.

Le nouveau parking Gare Sud 2 sera mis en service en 2020. Cet équipement de 500 places situé au cœur du projet urbain Euronantes viendra compléter l'offre de stationnement du quartier et permettra de libérer la cale Malakoff du stationnement existant (parking gare sud 2 actuel) pour des usages à forte valeur touristique, culturelle et récréative.

Entre 2018 et 2019, la fréquentation des parcs en ouvrage et en enclos est restée stable, enregistrant une très légère hausse de 1,1%. En 2019, 3 918 965 visiteurs ont profité des parcs de stationnement du centre-ville et de la gare.

Chiffres clés 2019

- 60 P+R offrant 6 939 places de stationnement dont 1 187 pour les vélos.
- 15 parkings en ouvrage et 14 parcs en enclos, soit 10 285 places de stationnement en centre-ville de Nantes dont 1 337 places pour les vélos.

RÉDUIRE, TRIER, COLLECTER, VALORISER LES DÉCHETS

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour les 24 communes du territoire.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont par définition les déchets produits par les habitants, ainsi que les déchets des professionnels et administrations lorsque ces derniers sont assimilables aux déchets ménagers eu égard à la quantité produite et à leur nature.

Le plan d'action 2014-2020 et la feuille de route pour la transition énergétique

Nantes Métropole place l'utilisateur et les territoires au cœur de ses projets et décline son plan d'action Déchets en 3 axes stratégiques :

- faire des citoyens-usagers des acteurs éclairés et faciliter l'accès aux services ;
- inscrire la politique publique de gestion des déchets dans la transition énergétique et écologique ;
- proposer un service performant adapté aux enjeux du territoire.

La politique publique « déchets » se situe au croisement de nombreux enjeux environnementaux et sociétaux. Elle poursuit des objectifs ambitieux en termes de prévention et de valorisation des déchets :

- d'ici 2030, réduire de 20 % les DMA par rapport à 2010 (en kg/hab/an, hors gravats). Cet objectif s'inscrit dans la continuité de la trajectoire cible du programme national de réduction qui vise une réduction de 10 % des DMA (hors gravats) entre 2010 et 2020 ;
- atteindre 65 % de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats et déchets dangereux).

Entre 2010 et 2019, la production de DMA (hors inertes) est passée de 444 kg/hab/an à 419kg/hab/an, soit une réduction de 5,6 %. (le taux de valorisation est indisponible à la date de parution du rapport, nos prestataires n'étant pas en capacité de nous donner les informations. Elles seront intégrées dans le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service), disponible à l'automne).

Dans la continuité du dispositif « zéro déchet, zéro gaspillage » et pour atteindre ces objectifs, Nantes Métropole renforce les actions de prévention et de valorisation des déchets, notamment à travers les 5 engagements de la feuille de route pour la transition énergétique de Nantes Métropole en matière d'économie circulaire :

- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- favoriser le réemploi et la réparation des objets localement ;
- développer des solutions pour le tri et la valorisation organique des biodéchets ;
- rendre le geste de tri naturel ;
- optimiser le recyclage et la valorisation énergétique des déchets.

La direction déchets contribue par ailleurs aux engagements suivants de la feuille de route pour une transition 100% citoyenne :

- proposer une offre pédagogique territoriale en matière de transition énergétique ;
- animer 100 « labs citoyens » pour mettre les initiatives en réseau et poursuivre les communautés et défis engagés dans le cadre du Grand Débat ;
- donner un nouvel élan aux dispositifs d'accompagnement proposés aux petites et moyennes entreprises et aux commerçants du territoire sur la mobilité, l'énergie, les déchets ;

- accompagner 1 001 éco-événements d'ici 2025.

Un engagement à tous les niveaux

La direction Déchets est certifiée ISO 9001 depuis mai 2015. Cette distinction, décernée par l'association française de normalisation (AFNOR), définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. Il s'agit notamment de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des pratiques pour satisfaire au mieux les besoins et les attentes des usagers. Afin de conserver cette certification, laquelle démontre le niveau de maîtrise des activités par les agents, un audit de renouvellement a eu lieu en avril 2019.

La direction Déchets s'est fixée un objectif de triple certification en Qualité, Sécurité et Environnement à horizon 2021.

La mise en œuvre du plan d'actions pour l'année 2019

Afin de concrétiser ce plan et atteindre les objectifs qu'il fixe, l'année 2019 se caractérise par des actions renforcées dans les domaines suivants :

En matière de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets, des animations ont permis de rencontrer les habitants dans leurs lieux de consommation et de vie avec notamment :

- Les « Grandes tables de l'Agglo » : animation de 3 villages anti-gaspi alimentaire, à Vertou (temps fort « agricultivons » autour de la consommation locale et responsable), la Montagne (forum des associations) et Orvault (forum plus belle nos vies autour du bien être), pour sensibiliser près de 900 personnes aux enjeux de l'alimentation et la réduction des gaspillages ;
- des animations pour sensibiliser le public sur la réduction et le tri des déchets, sur une quinzaine d'évènements, notamment Sainte-Luce en fête (juin), le village zéro déchet lors de la « Journée citoyenne de la propreté » (21 septembre) et la manifestation Débord de Loire (mai) à Nantes ;
- l'animation pour la 4ème année d'un défi « familles zéro déchet », en parallèle du « défi énergie ». Le nombre de citoyens engagés est passé de 150 foyers en 2018 à 180 en 2019, soit plus de 500 personnes. Ils ont relevé le défi de réduire de 35 % leurs déchets en 3 mois ;
- la semaine européenne de réduction des déchets : programme d'animations organisé en lien avec Ecopôle et son collectif de 20 associations, avec des ateliers pratiques des visites, des forums et stands d'information sur la consommation responsable, la réduction des gaspillages et la réparation des objets sur tout le territoire métropolitain. Des villages d'animation zéro déchet ont par ailleurs été installés dans les galeries d'Atlantis et de Beaulieu, avec plus de 600 personnes mobilisées. Au total, 1 800 personnes ont participé à cette semaine ;
- les interventions de l'équipe d'ambassadeurs déchets dans des manifestations sur les quartiers et les communes (2 800 personnes concernées), dans les écoles (1 953 élèves) et en porte à porte (56 600 personnes).

Nantes Métropole accompagne également les professionnels dans une éco-démarche avec :

- l'accompagnement des organisateurs d'évènements vers des solutions plus éco-responsables : pour la 7e année, l'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements vise à épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'« événements zéro déchet » via la formation des organisateurs, le diagnostic de leurs pratiques, un appui dans leurs actions de terrain (dons des invendus alimentaires, gobelets non jetables, compostage, tri, sensibilisation du public...). À noter, le site www.reseau-eco-evenement.net/, dédié à cet accompagnement ;

- la démarche « Entreprises réduisez vos déchets, réduisez vos dépenses », co-animée par la DGDEAI et la direction des déchets, 8^e année de partenariat avec la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'Ademe. Elle a permis en 2019 la poursuite de l'appui aux entreprises volontaires dans la réduction et la gestion des déchets, à travers entre autres l'organisation d'une rencontre professionnelle sur les pertes alimentaires et le développement du vrac dans la grande distribution, avec notamment la participation de dirigeants de grandes surfaces alimentaires lors de la journée internationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le 16 octobre 2019 ;
- l'accompagnement des communes dans leurs actions de réduction du gaspillage alimentaire en restaurations collectives et scolaires : 2 séminaires avec visites terrain et partages d'expériences organisés sur l'année 2019.

Nantes Métropole renforce ses actions pour le développement du compostage en proximité des restes alimentaires et des végétaux :

- une aide au compostage et lombricompostage individuel : près de 18 350 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010. En 2019, 1 026 nouveaux foyers ont bénéficié du dispositif d'aide. Depuis le 1^{er} novembre 2018, ces aides ont été augmentées : pour l'achat d'un composteur individuel, le remboursement de 20 € est passé à 30 €, et pour l'achat d'un lombricomposteur, le remboursement a doublé, passant de 20 à 40 € ;
- le soutien à l'association Compostri pour accompagner les habitants dans le compostage collectif citoyen : 39 nouveaux sites ouverts dans les quartiers en 2019 (soit 234 composteurs accessibles à près de 4 000 foyers sur l'ensemble du territoire, dont 33 composteurs pédagogiques installés dans les écoles) ;
- 109 animations organisées ;
- 14 opérations de broyage de végétaux menées sur 8 communes du territoire ;
- en 2019, la direction Déchets a piloté pour la 2^e année la collecte et le broyage des sapins sur les 11 quartiers nantais (3 fois plus de sapins déposés en 2019 / 2018). D'autres opérations de broyage de sapins ont été organisées sur les autres communes, à leur initiative.

En complément du développement du compostage de proximité, la direction Déchets a démarré en décembre 2019 une expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires :

- l'expérimentation concerne près de 1 700 foyers du quartier Nantes Nord, qui ont été équipés de sacs kraft compostables et de bio-seaux pour le tri des déchets au quotidien. Des bacs marron ont été distribués aux habitants collectés en porte-à-porte. 13 points de collecte en apport volontaire ont également été installés ;
- les déchets alimentaires sont collectés chaque semaine et acheminés chez Compost'in Situ, une coopérative qui valorise les déchets alimentaires en compostage, en partenariat avec des agriculteurs de la Chapelle sur Erdre. Ainsi, les déchets alimentaires ont une nouvelle vie et contribuent au développement d'une filière locale de valorisation organique ;
- cette expérimentation vise à identifier les solutions adaptées, en vue d'un déploiement à l'échelle de la Métropole à horizon 2025.

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers sont également poursuivies :

- la présence d'espaces de réemploi sur 9 déchèteries/écopoints, en partenariat avec 3 associations et structures d'insertion. Des équipements de collecte des textiles sont présents sur 9 déchèteries et écopoints ;
- des projets portés par le milieu associatif (ressourceries® de quartier, ateliers de réparation...) et une réflexion globale animée par le réseau des Ecosolies, soutenue

financièrement par Nantes Métropole et France Active Pays de la Loire, pour accompagner le développement d'une filière réemploi et réparation sur le territoire ;

- la mobilisation des bailleurs sociaux, qui mettent à disposition des locaux pour le pré-tri, la collecte d'objets et encombrants, la mise en place de partenariats, l'implication d'habitants-ambassadeurs. Ainsi, 2 locaux ont été ouverts par Nantes Métropole Habitat en 2019 dans le quartier de la Bottière.

En 2019, concernant la collecte, on note :

- 5 516 280 sacs jaunes translucides et 16 688 831 sacs tri'sac mis en circulation en 2019 ;
- pour tri'sac : 156 RDV de quartiers, 60 395 passages au comptoir du tri, environ 60 points relais dits de « dépannage » et 3 points de vente de sacs ;
- la distribution en porte-à-porte et 24 relais municipaux et métropolitains pour les sacs translucides ;
- 1 261 conteneurs enterrés (dont 91 installés en 2019), 1 155 points d'apport volontaire (PAV) aériens implantés sur la métropole dont 911 pour le tri du verre.

Focus sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques :

- mise en place sur le second semestre 2019 de la 1ère phase de l'extension des consignes de tri (tous les emballages plastiques triés dans le sac/bac jaune). Elle concerne les communes de Nantes, la Montagne, le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau (communes collectées en régie publique), soit environ 150 000 foyers ;
- afin de préparer le déploiement des extensions des consignes de tri sur toutes les communes de la métropole avec l'ensemble des prestataires, prévu au 1^{er} janvier 2021, un test est réalisé depuis le 1^{er} juillet 2019 sur certains quartiers des communes d'Orvault et Carquefou. Objectif pour la collectivité : recueillir des données techniques sur l'impact des extensions des consignes de tri (temps de collecte supplémentaire, impacts sur le nombre de sacs ou de bacs jaunes collectés...) ;
- pour accompagner ce changement, une trentaine d'agents du prestataire « Trait d'Union » ont réalisé une sensibilisation en porte à porte sur les secteurs concernés pour expliquer les nouvelles consignes aux habitants.

Des équipements de traitement optimisés

Nantes Métropole continue d'optimiser ses équipements de traitement et de valorisation des déchets.

Dans le cadre de la gestion des flux de déchets, dont la direction des déchets a la charge, les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et le tout-venant sont traités dans les usines Arc-en-ciel 2034 et ALCEA (délégations de service public).

- **Arc-en-ciel (AEC) 2034** : unité de valorisation énergétique, centre de tri et production de combustible solide de récupération de Couëron

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) de Couëron a pris fin le 28 février 2019. Pour prendre le relais, un nouveau contrat de DSP a été signé avec l'entreprise Geval, filiale de Veolia après 6 mois de négociations et de mises au point. D'une durée de 15 ans, il est le fruit d'un partenariat avec la CARENE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) sous forme de groupement d'autorités concédantes. Le nouveau dispositif vise à rechercher une optimisation économique, technique et environnementale des installations existantes et futures, tout en s'inscrivant dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

- 229 358 Mwh de vapeur produite et 13 581 Mwh d'électricité produite.

- 69 151 t de vapeur vendue à Arcelor et 6 017 Mwh d'électricité vendue à EDF.

- 18 590 Mwh d'énergie auto-consommée.
- Performance énergétique atteinte en en 2019 : 69,5 %

Depuis octobre 2019, AEC 2034 a démarré le nouveau centre de tri. Celui-ci permet notamment de trier tous les emballages : 11 flux de matériaux recyclables sont produits en sortie d'usine. La mise en service de la nouvelle ligne s'effectue de façon progressive.

- **ALCEA** : usine d'incinération, centre de séparation Tri'Sac et quai de transfert de la Prairie de Mauves

Les négociations menées en 2017 avec ALCEA et ERENA (exploitant du réseau de chauffage urbain) ont permis une optimisation de la valorisation énergétique d'ALCEA dès 2019 : 184 MWh de chaleur vendue au réseau de chaleur (178 GWh en 2018) et 5 665 MWh électriques produits en 2019 contre 6 421 MWh en 2018 (priorité au réseau de chaleur).

- Performance énergétique atteinte en 2019 : 74,6 %

- **Plate-forme de déchets verts de Saint-Herblain** : un nouveau marché d'exploitation de la plateforme de compostage de Saint-Herblain pour le traitement des déchets verts a été signé avec VEOLIA pour un démarrage de contrat au 1^{er} mars 2019.

Deux flux de déchets sont collectés principalement sur la plateforme :

- les déchets végétaux (déchets verts) en provenance de déchèteries et éco-points de Nantes Métropole : 28 588 tonnes apportées en 2019 ;
- les déchets verts d'apporteur de tiers constitués par différents professionnels (paysagistes, élagages, chantiers de TP...) : 8 115 tonnes apportées en 2019.

En termes de valorisation, trois types de produits sortent de la plateforme de compostage :

- de l'Amendement Végétal Stabilisé (AVS) qui est envoyé chez les agriculteurs pour fertiliser les sols : 25 861 tonnes en 2019 ;
- de la biomasse qui alimente les différentes chaufferies du territoire de Nantes Métropole : 18 878 tonnes en 2019 ;
- du compost qui alimente des entreprises paysagères, particuliers... : 4 037 tonnes en 2019.

Les autres flux issus notamment des déchèteries (amiante, gravats, bois, papiers...) sont traités dans le cadre de marchés publics.

Chiffres clés

Entre 2010 et 2019 :

- Baisse de 15,8 % des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées (249,7 kg/hab/an en 2010 et 210,22 kg/hab/an en 2019).
- Baisse de 5,2 % des quantités d'emballages et papiers collectées (53,2 kg/hab/an en 2010 et 50,55 kg/hab/an en 2019).
- Augmentation de 19,6% de la quantité de verre recyclé (28 kg/hab/an en 2010 et 33,49 kg/hab/an en 2019).
- Augmentation du mobilier collecté (3 448 tonnes collectées en 2019/3 142 tonnes en 2018).
- 234 équipements de compostage collectifs suivis par l'association Compos'tri.
- 18 350 composteurs individuels subventionnés.

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur les aspects eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'Eau. Elle intervient pour les 24 communes de l'agglomération.

Depuis 2001, Nantes Métropole est autorité organisatrice des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dont 640 000 habitants sont bénéficiaires. Elle a fait le choix de la mixité des modes de gestion de l'eau sur son territoire. Cela permet d'offrir une eau certifiée de grande qualité et un tarif unique pour tous les usagers.

Tarification sociale de l'eau : prolongation de l'expérimentation

La Métropole de Nantes garantit l'accessibilité de l'eau pour tous avec :

- un tarif unique de l'eau appliqué dans les 24 communes depuis 2006 ;
- un prix maîtrisé grâce à sa mixité des modes de gestion.

Pour renforcer la solidarité, Nantes Métropole a mis en place une tarification sociale depuis 2016 pour favoriser l'accès à l'eau pour tous (« loi Brottes » du 15 avril 2013).

Ce nouveau droit garantit de ne pas consacrer plus de 3 % de ses revenus au paiement de sa facture d'eau pour une consommation raisonnée de 30 m³/an/personne. Le calcul de cette aide tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale.

En 2019, plus de 6 500 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, pour un montant total de 415 000 € d'aides versées. Cette expérimentation est prolongée jusqu'en avril 2021 au niveau national, période au terme de laquelle une évaluation sera menée.

Usine de la Roche : la modernisation se poursuit

Construite dans les années 70, l'usine de l'eau produit environ 40 millions de m³/an (85 % de la consommation de la métropole et 45 % de la consommation de Loire-Atlantique). Pour pérenniser la qualité et l'approvisionnement en eau dans les 40 prochaines années, Nantes Métropole a entrepris un grand chantier de modernisation à l'horizon 2022 pour un montant de 83 M€ HT.

Après la mise en service des premiers ouvrages fin 2017, les travaux de démolition ont démarré fin 2019 pour lancer la construction des deux derniers ouvrages : les nouveaux filtres à sable, un procédé à lampes ultraviolet qui constituera une protection supplémentaire contre les parasites, ainsi que le pompage des eaux traitées. Leur mise en service sera réalisée fin 2022.

En parallèle du chantier, Nantes Métropole, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), poursuit son suivi de la qualité organoleptique de l'eau à travers son observatoire du goût de l'eau.

Chaque trimestre, onze habitants volontaires de la métropole goûtent des échantillons d'eau prélevés en différents points du territoire. Fréquence cardiaque, sudation et micro-circulation cutanée... l'expérience inédite associe des mesures physiologiques aux réactions sensorielles classiques via des capteurs. L'objectif est de repérer si le goût de l'eau évolue pendant les travaux et de pouvoir ajuster les processus si besoin. Les premiers résultats indiquent une eau potable plutôt appréciée par les participants métropolitains. En parallèle, un travail sur la mise en place d'un indicateur de la qualité gustative de l'eau s'est poursuivi en 2019.

A l'écoute des usagers : enquête sur la réalisation des branchements eau et assainissement

Dans une logique d'amélioration du service rendu aux usagers, Nantes Métropole a réalisé fin 2019 une enquête de satisfaction auprès de 307 foyers ayant bénéficié de branchements neufs en eau ou en assainissement dans l'année afin d'évaluer le service produit et les étapes à améliorer. L'enquête téléphonique concernait aussi bien les démarches d'information, la constitution du dossier de

demande de branchement, la mise en œuvre des travaux que la facturation du service. Les enseignements :

- 81 % des usagers ont estimé qu'il a été facile d'obtenir des informations sur les démarches à entreprendre ;
- pour 91 % des sondés, la constitution du dossier n'a pas posé de difficultés majeures ;
- 93 % des usagers sont satisfaits des travaux réalisés ;
- un bémol : 33 % des usagers n'ont pas été informés de la fin des travaux contrairement à leur souhait ; sur le volet facturation, pour 37 % des usagers, le devis était plus élevé que ce qu'ils avaient envisagé.

En 2020, ces résultats vont permettre d'améliorer le service rendu : simplification de la démarche pour les non-professionnels, communication en phase travaux ou facturation du service.

Bassin de stockage-restitution des eaux usées Barbin : le dialogue citoyen en action

Après la construction du bassin de stockage et de restitution (BSR) Maquis de Saffré, la réalisation d'un nouveau bassin a été initié. Le BSR Barbin, quartier Hauts-Pavés Saint-Félix, permettra également à terme d'améliorer la qualité des eaux de l'Erdre en limitant les rejets d'eaux usées dans le cours d'eau par temps de pluie et de sécuriser le captage d'eau potable de la prise d'eau de secours du canal Saint-Félix. Avant la phase de travaux prévues entre 2021 et 2024, une concertation citoyenne a été mise en place pour permettre aux habitants du quartier de mieux s'approprier le projet et d'apporter leur contribution. Des ateliers ont été organisés autour de deux thèmes principaux : l'identification de préconisations pour le suivi de chantier et la définition de propositions d'aménagement en surface de la future parcelle.

L'autosurveillance en assainissement bien équipée

Dans cette même idée de limiter les impacts sur le milieu naturel, des dispositifs d'autosurveillance ont été installés depuis 2018 sur 57 postes de refoulement et déversoirs d'orage et 4 stations d'épuration. Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des dysfonctionnements des réseaux et ouvrages d'assainissement. En 2019, le déploiement du logiciel de gestion et de bancarisation des données collectées, baptisé METR'EAU, permet d'assurer, en temps réel, le suivi du fonctionnement des réseaux, d'anticiper les dysfonctionnements et de mieux valoriser les suivis de la qualité d'eau existants sur le territoire.

Assainissement : révision des schémas directeurs

Depuis début 2019, la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et l'élaboration d'un schéma directeur sur la gestion des boues de station d'épuration ont été lancées. Les études structurantes menées permettront de dresser un état des lieux de la situation et du fonctionnement actuel des systèmes d'assainissement des eaux usées et de gestion des boues, d'identifier les défis à relever à plus ou moins long terme et enfin de définir les travaux prioritaires à engager pour y répondre d'ici 2035. Le devenir des boues constitue notamment un enjeu pour Nantes Métropole sur les différents modes de valorisation existants en tenant compte de l'impact potentiel sur l'environnement.

De nouveaux travaux de restauration des cours d'eau prévus

Construite autour d'une trame verte et bleue, Nantes Métropole est riche d'une diversité de milieux naturels souvent méconnue de ses habitants. C'est pourquoi une démarche cohérente et concertée de protection, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques est menée. Cette démarche est renforcée depuis le 1er janvier 2018 avec le transfert à Nantes Métropole de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations).

Toujours en vue de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)), des études sur les bassins versants du Charbonneau, du Cens, du Gesvres ont été menées en 2019 afin de déterminer la qualité de ces milieux et les actions à engager pour améliorer

leurs fonctionnalités. Ces programmes de restauration, pour les 6 années à venir, ont été approuvés en Conseil Métropolitain de février 2020. Ils intègrent des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, de rétablissement de la continuité écologique et d'effacement des plans d'eau qui débiteront fin 2020 après dépôt des dossiers réglementaires.

Accompagner la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle

Les futures constructions seront-elles raccordées au réseau d'assainissement collectif ou gérées en assainissement autonome ? Quelles mesures devront-elles être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols sur ma parcelle ? Les zonages des eaux usées et pluviales définissant ces règles ont été annexés au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et adoptés en avril 2019.

Dans le contexte d'un changement climatique pouvant se traduire par des épisodes de fortes pluies, la gestion des eaux pluviales, à partir des règles du zonage pluvial, a pour objectif de réduire les surfaces imperméabilisées. Cela se traduit par l'usage des revêtements perméables et la collecte des eaux pluviales là où elles tombent pour les restituer au milieu naturel, si possible par infiltration dans le sol. Un accompagnement via un appui technique, des formations et des outils d'informations à destination des professionnels et des usagers pour favoriser l'application de ces règles ont été mis en place en 2019.

Chiffres clés 2019

- 3,49 € TTC : prix unique au 1^{er} janvier 2020 du m³ consommé (pour une facture type de 120 m³) incluant notamment l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- 111 432 m³ d'eau/jour produits en moyenne par l'usine d'eau potable de La Roche en 2019.
- 2 grandes stations d'épuration intercommunales jugées conformes pour l'année 2019 : Tougas à Saint-Herblain (600 000 équivalents-habitants) et la Petite-Californie (180 000 équivalents-habitants).
- 600 km de cours d'eau et 400 km d'étiéris de marais sur le territoire.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La diversité des espaces naturels et agricoles de la métropole nantaise contribue fortement à la qualité du cadre de vie des habitants. La préfiguration de cette « Métropole nature » a été définie dans le cadre du PLUm afin de préserver et améliorer le patrimoine naturel et agricole tout en répondant à ses obligations réglementaires et à ses besoins de développement. Cela passe également par la recherche d'une conciliation entre développement urbain, économique au niveau local (notamment agricole) et préservation de la biodiversité.

Afin d'assurer la préservation et la valorisation de ces espaces, Nantes Métropole mène une politique environnementale axée sur :

- la préservation de la biodiversité ;
- le développement de l'arbre et des forêts ;
- le maintien de l'agriculture ;
- la mise en œuvre d'une feuille de route alimentaire.

Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire

Une des priorités de Nantes Métropole est de donner un cadre structurant, transversal et partagé de préservation et de reconquête de la biodiversité sur le territoire en accord avec le PLUm.

L'année 2019 a été marquée par :

- la validation du PLUm, intégrant les données naturalistes notamment les données « zones humides et haies bocagères » ainsi que la trame verte et bleue, avec des outils de protection spécifiques ;
- la préfiguration d'un cadre stratégique, grâce à une démarche interne, conduite avec des ateliers impliquant toutes les directions concernées ;
- la poursuite du travail avec des partenaires naturalistes (LPO, Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, Groupe D'Étude des Invertébrés Armoricaux, le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes et le Conservatoire Botanique National de Brest, Fédération de Pêche 44) afin de favoriser l'échange sur les connaissances, les pratiques et les savoir-faire. Un travail spécifique d'état des lieux des connaissances naturalistes a été réalisé dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine ; cette démarche aboutira à la définition des enjeux en 2020 de manière territorialisée dans le cadre de la « Métropole Nature » ;
- l'adoption d'une stratégie métropolitaine territorialisée intitulée « éviter – réduire - compenser » (ERC) par délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2019. Il s'agit d'engager la Métropole dans une démarche innovante qui propose une vision globale et mutualisée et non par projet individualisé. Elle est en effet intégrée dans chacune des étapes de la séquence ERC et ambitionne un « gain net écologique » pour le territoire métropolitain. Il est prévu que les compensations s'opèrent à une échelle plus large que celle des projets par la restauration anticipée de sites naturels dégradés de la trame verte et bleue, la mise en place d'une gouvernance dédiée et de critères exigeants en matière de compensation. Ces critères seront basés sur la prise en compte rigoureuse des enjeux écologiques dès l'amont du projet. Cela permettra aussi d'aller plus loin que la contrainte réglementaire de neutralité écologique, en cohérence avec les politiques publiques ;
- l'animation d'un réseau des « stations réservoirs » de l'Angélique des estuaires et du Scirpe Triquètre pour lesquels des plans d'action ont été définis en termes de conservation.

Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines

Depuis 2006, Nantes Métropole s'est engagée dans le développement d'un projet de forêts urbaines qui se déploie sur 1 400 ha d'espaces naturels et agricoles, répartis en 3 sites sur 8 communes de l'agglomération nantaise.

Le but de ce projet :

- favoriser la présence de l'arbre sur ces espaces sous différentes formes (boisement, haie bocage, verger), en lien avec les propriétaires publics comme privés et différents partenaires institutionnels ;
- développer des sites « puits de carbone » et des îlots de fraîcheur sur le territoire, s'inscrivant dans la feuille de route transition énergétique et contribuant au PCAET ;
- offrir aux habitants des espaces de loisirs et de découverte de la nature à proximité des zones urbaines.

L'année 2019 s'est caractérisée par :

- la validation du plan-guide « L'arbre et les forêts de demain », document fixant un cadre pour développer la place de l'arbre sur le territoire, à la fois sur les trois sites « expérimentaux » des forêts urbaines et sur d'autres secteurs de la métropole à horizons 2030-2050. Ce plan-guide, qui résulte d'une démarche de concertation avec les différentes parties prenantes du projet (propriétaires, agriculteurs, représentants d'usagers, professionnels forestiers et agricoles...), est structuré autour de 4 orientations (développer et valoriser les espaces boisés, découvrir les forêts, innover à partir de l'arbre, faire ensemble) ;
- la poursuite d'un plan de gestion forestier sur un site d'environ 50 ha et des travaux de plantations et d'entretien sur les autres parcelles métropolitaines et communales ;
- la poursuite d'animations pédagogiques et de découvertes sur un cycle « Arbre-Bois-Forêts » réalisées auprès de 9 classes des 8 communes concernées par le projet.

Soutenir et développer l'agriculture

Dès sa création, Nantes Métropole a considéré l'agriculture comme une activité économique essentielle au développement équilibré de l'agglomération. Elle a institué les partenariats nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé, avant de s'engager pour le renforcement de l'agriculture périurbaine dans les documents d'urbanisme.

L'année 2019 a notamment permis à Nantes Métropole, associée à la Chambre d'Agriculture, CAP44, GAB44, Terre de Liens et la SAFER, de poursuivre différentes actions :

- l'accueil des porteurs de projet qui a vu l'accompagnement de près de 50 porteurs de projet via un appel à manifestation d'intérêt pour réfléchir à leur implantation sur le territoire et à la concrétisation de 9 nouvelles installations ;
- la contribution au Projet Alimentaire Territorial (PAT), en particulier concernant l'engagement n° 1 « Développer des productions alimentaires contribuant à la transition écologique » et la prise en compte des autres engagements concourant à « une alimentation locale, durable et accessible à tous ».

Définir et mettre en œuvre les objectifs opérationnels de la feuille de route alimentaire

L'année 2019 a été dédiée prioritairement à la définition des objectifs opérationnels du PAT, de façon collective et concertée.

9 ateliers thématiques, 28 rencontres collectives et 450 participations cumulées ont permis de décliner les engagements collectifs de la feuille de route en 71 objectifs chiffrés. Quelques exemples concrets fixés pour les 10 ans à venir : 50 % de production bio à l'horizon 2025, 10 fermes urbaines en 2030, 400 foyers engagés dans les « Défis Alimentation » entre 2019 et 2021, 100 % des écoles sensibilisées à l'alimentation durable, des espaces comestibles dans tous les parcs et jardins, 1001 éco-événements « PAT compatibles »... Tous ces objectifs ont été votés à l'unanimité lors du Conseil Métropolitain du 4 octobre 2019.

A noter, la mise en place du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation, qui a été formalisée dès le 12 décembre 2019. Les 22 membres qui le composent sont particulièrement représentatifs de la diversité de système alimentaire local. Issus des réseaux professionnels et associatifs, ils se sont engagés individuellement et pour 3 ans. Ils ont en charge le suivi évaluatif de la feuille de route, en toute indépendance.

Avec 8 engagements collectifs, 71 objectifs chiffrés et une gouvernance dédiée, le PAT bascule dans une dimension très opérationnelle. Il confirme ainsi la capacité du territoire à expérimenter de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques pour changer de modèle alimentaire, réduire notre impact environnemental, accompagner la transition écologique et énergétique indispensable au bien-être de tous. Ce sont autant de perspectives encourageantes pour renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de la Métropole.

Chiffres clés 2019

- 16 427 ha d'espaces naturels, soit 30,7 % du territoire, dont 9 250 ha de zones humides (issus du PLUm).
- 16 772 ha d'espaces agricoles exploités, soit 31,4 % du territoire (issus du PLUm).
- 241-exploitations agricoles générant 1 400 emplois directs.
- 5 zones Natura 2000 protégées à l'échelle européenne sur 7 062 ha, soit 13,5 % du territoire.
- 31 Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), dont 21 de type I (dimensions réduites et accueillant au moins une espèce déterminante ou un habitat écologique patrimonial) et 10 de type II (plus étendues, représentatives d'entités paysagères bien conservées).
- 154 espèces végétales remarquables (protégées, rares ou menacées) dont 88 liées aux zones humides et milieux aquatiques.
- 408 espèces animales.

PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

Nantes Métropole exerce la compétence « Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions ». À ce titre, elle développe depuis 2001 une approche globale et concertée des risques, pollutions et nuisances, basée sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux : les 24 communes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et acteurs économiques, la société civile, les chercheurs. Depuis décembre 2014, Nantes Métropole est également compétente en matière de police spéciale des périls sur 8 communes de la Métropole dont Nantes.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des habitants, les objectifs de Nantes Métropole sont :

- d'apprendre à vivre avec les risques et de réduire les vulnérabilités du territoire ;
- d'améliorer la qualité du milieu de vie et de lutter contre les nuisances.

Vers un territoire résilient

La résilience d'un territoire est sa capacité à gérer une catastrophe et à la surmonter.

À Nantes Métropole, cette vision de la gestion des risques articulée autour de la notion de résilience passe notamment par :

- la prévention, via une politique d'urbanisme intégrant les risques ;
- l'anticipation, via des plans de gestion de crise à l'échelle communale et métropolitaine.

Mesures significatives :

- appui de Nantes Métropole aux 24 communes pour réaliser et faire vivre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : 22 communes ont arrêté leur PCS fin 2018 et les 2 autres sont en cours ;
- Plan d'Intervention en cas de Crise sur la métropole (PIC) : il permet aux services métropolitains de réagir rapidement en cas de situation exceptionnelle (incendies, problèmes de circulation routière, coupures d'eau, tempêtes, inondations, déminages...);
- principe d'amélioration continue avec des exercices de simulation de crise, la formation des élus et des agents, la capitalisation des retours d'expérience qui permettent de consolider cette organisation de l'urgence.

Des dispositifs dédiés à la gestion des Risques

Nantes Métropole dispose de trois services spécialisés pour organiser son action sur le terrain :

- le Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique (CRAIOL) : un numéro unique pour joindre Nantes Métropole 24 h/24 et 7j/7. Un opérateur répond aux sollicitations urgentes, analyse la demande et l'information (notion d'urgence, contexte, domanialité) et déclenche les actions nécessaires (demande d'intervention, de décision, information des services...). Il gère également les pics d'appels en cas d'événements importants et devient un soutien en cas de crise majeure ;
- la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques (COPR) : elle est composée d'une équipe opérationnelle de techniciens chargés de la lutte contre les pollutions (eau, air, sols) et de la prévention des risques industriels présents sur le territoire ;
- le secteur Prévention et Gestion des Risques : il s'agit d'une équipe opérationnelle intervenant sur les sinistres survenant sur le territoire nantais. Agissant le plus souvent en complément de l'intervention des services de secours, cette équipe prend toutes les mesures d'urgence permettant la sauvegarde de la population sinistrée. En cas d'événement majeur affectant une autre commune de Nantes Métropole, elle viendrait si besoin en soutien de l'organisation municipale concernée.

En complément, sur le volet prévention du risque d'incendie, Nantes Métropole, aux côtés des sapeurs-pompiers et des maires, s'assure de la bonne couverture de ce risque et du bon état du réseau des 7 030 points d'eau incendie publics et 788 points d'eau incendie privés implantés sur l'agglomération.

À noter que les moyens métropolitains et nantais dédiés aux risques et à la sécurité civile ont été mis en commun depuis le 1^{er} janvier 2015 avec le secteur « Prévention et gestion des risques » qui pilote la politique publique de prévention et de gestion des risques de la Ville et de la Métropole.

L'application locale de la Directive européenne inondation

11 communes de la Métropole sont identifiées « Territoire à Risque Important d'Inondation » au titre de la Directive inondation : une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été adoptée en 2018. Ainsi, un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI d'intention Loire aval) comportant 29 actions sera décliné entre 2018 et 2021 afin de réduire les impacts d'une inondation majeure de la Loire sur le territoire.

Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants

En matière d'air et de risques émergents, Nantes Métropole est associée aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie :

- Plan Régional Santé Environnement « 3 » et Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère avec une participation active aux études et aux travaux engagés par Air Pays de la Loire chargé de surveiller la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le bruit, conformément à une directive européenne, Nantes Métropole a élaboré son projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à anticiper, réduire et corriger les effets du bruit.

En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Il s'agit de permettre la poursuite du développement numérique du territoire, indispensable à son attractivité.

Enfin, Nantes Métropole gère la fourrière intercommunale, déléguée par convention à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

Une coopération intercommunale pour rationaliser les moyens et optimiser le dispositif

Dans le cadre de la loi Notre et d'un schéma de mutualisation entre la Métropole et les 24 communes, un groupe de travail engagé avec 10 communes a identifié les besoins de couverture sur certains espaces publics en matière de vidéoprotection.

Au regard des réseaux existants et de l'impératif de protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une démarche collective de mutualisation des moyens et des coûts est apparue nécessaire (complexité, pilotage dynamique).

C'est ainsi qu'il a été proposé aux communes volontaires, dans le cadre d'un service commun métropolitain, la création d'un Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU).

Ce dispositif vise le développement d'un système de vidéoprotection raisonné, cohérent, compatible et évolutif, tout en assurant l'implantation de caméras sur le territoire des communes intéressées. En adhérant au service commun, les communes participantes bénéficient d'une part, d'une assistance technique permettant la mise en œuvre de caméras, leur exploitation et leur maintenance, d'autre part, d'une mutualisation des coûts d'exploitation et de maintenance. Nantes Métropole participe également financièrement à la constitution des réseaux de caméras implantés sur leur territoire.

4 communes ont souhaité intégrer ce service commun :

- Nantes (104 caméras) ;
- Saint-Herblain (22 caméras) ;

- Rezé (8 caméras) ;
- Vertou (5 caméras).

Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public

La mise en œuvre du centre de supervision urbain métropolitain, créé le 16 avril 2018, s'inscrit dans le strict respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection. De plus, si elle le souhaitent, les communes participantes peuvent créer une charte et/ou un comité d'éthique chargé de veiller à la protection des libertés individuelles.

Les caméras reliées au Centre de Supervision Urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Des sites spécifiques à enjeux, du fait de leur configuration ou de leur situation de vulnérabilité particulière, peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens ;
- répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes ;
- participer au secours aux personnes.

Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique

Les missions du CSU consistent à :

- recevoir les flux vidéo des caméras des communes. 15 opérateurs spécialisés pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras ;
- prendre en charge globalement les préoccupations de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné ;
- travailler en lien étroit avec les forces de l'ordre (signaler des faits délictueux, effectuer des recherches) et contribuer au secours aux personnes ;
- réaliser les extractions d'images sur réquisitions judiciaires (conservation de 15 jours) et renvoyer de manière continue les images à l'Hôtel de Police de Nantes.

Un dispositif complémentaire : la vidéoprotection des bâtiments publics

À la demande des communes, Nantes Métropole a lancé un marché en groupement de commandes visant à équiper en vidéoprotection les bâtiments publics. Ce marché a été notifié en décembre 2018.

16 communes (Basse-Goulaine, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou) ont adhéré à ce groupement.

Chiffres clés 2019

- 22 Plans Communaux de Sauvegarde.
- 18 130 appels traités par le CRAIOL (9 510 appels entrants nécessitant 8 620 appels sortants).
- 142 interventions de la COPRE en matière de pollutions des milieux, 151 visites et dossiers préventifs sur sites et activités effectués.
- 1567 contrôles débit / pression.
- 45 hydrants installés, 141 hydrants renouvelés, 70 hydrants réparés ou déplacés.
- 68 procédures de péril engagées dont 8 ayant été suivies d'arrêtés.

- 430 supports de stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole (pylônes, châteaux d'eau, églises, immeubles).
- 5 comités techniques Intercommunaux en charge de viser les projets d'implantation sur le territoire métropolitain.
- 695 stations radioélectriques (antennes des exploitants d'infrastructures radioélectriques).

CSU :

- 3 644 dossiers traités par le CSU en 2019.
- 848 visionnages vidéo réalisés par les opérateurs du CSU, sur demande des forces de l'ordre.
- 624 extractions d'images réalisées sur réquisition judiciaire.

Les actions territoriales**PÔLE SUD-OUEST**

Le Pôle Sud-Ouest regroupe huit communes :

Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes

52 961 habitants (INSEE-RP- population municipale 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2017)

3009 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

18461 emplois estimés-secteur privé (AURAN, à partir INSEE-SIRENE 2017)

20 518 logements (DDTM 01/01/2019)

3 390 logements sociaux (16,52%) (DDTM inventaire SRU mars 2020)

420 km de voirie (Pivert 2018)

13079 hectares

114 agents

Coordonnées :

Parc de la Bouvre

3 boulevard Nelson Mandela

44 340 Bouguenais

Tél. : 02 28 00 16 00

Budget du pôle 2019**Fonctionnement dépenses :**

Budget : 1 503 904 € ; mandaté : 1 321 912 € soit 88 %

Fonctionnement recettes :

Budget : 24 818 € ; mandaté : 106 957 € soit 830 %

Investissement :

Budget : 10 335 577 € ; mandaté : 9 595 085 € soit 93 %

Budget assainissement 2019**Eaux usées**

Branchements et extensions : 689 922 € ; mandaté : 636 539 soit 92 %

Réhabilitation : 970 162 € ; mandaté : 917 509 € soit 94 %

Eaux pluviales

Branchements et petites extensions : 112 133 € ; mandaté : 76 087 € soit 68 %

Travaux de réhabilitation structurelle : 237 646 € ; mandaté : 193 955 € soit 82 %

Budget Déplacement

Aménagement voirie bus et quai bus : 55 225 € ; mandaté : 757 € soit 1,3 %

Budget Stationnement

Extension P+R : 150 000 € ; mandaté : 139 590 € soit 93 %

Bouaye

7 844 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

459 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

1 328 emplois - total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

3 341 logements (DDTM 01/01/2019)

443 logements sociaux (13,26%) (DDTM mars 2020- Inventaire article 55 SRU)

61 km de voirie

1 383 hectares

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Aménagement de la place du Marché et rue de la Gare
- Aménagement chemin du Tour
- Réfection de chaussée VM11, rues de Saint Aignan, des Treilles, de l'Étier, de l'Ouche Arbelle et des Terres Quartières
- Aménagement des abords de l'école Maryse Bastié (suite à l'étude éco-mobilité scolaire) : barriérage, marquage au sol ludique et ralentisseur de type trapézoïdal
- Remplacement de 188 luminaires rues Schoelcher, de la Sénaigerie, des Sablons, des Coteaux de Grand Lieu, Ancienne Église, Lézinière, chemin du Tour

Gestion des espaces publics

- Réfection de chaussée revêtement enrobé tiède type Easycold route de la Cormeraie
- Réfection de l'accotement et création d'un cheminement piétonnier en bicouches route de la Tindière (sortie du village vers la VM751a), pose d'un abri scolaire bois
- Pose de barrières de ville rue de l'ancienne église entre la rue de la Gignonnerie et l'école Notre Dame
- Création d'un fossé en éléments béton village de l'Épine verte
- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Réfection de la signalisation d'information locale et remise à niveau de la signalisation directionnelle dans le centre-bourg
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Suivi de proximité sur la ZAC Les Ormeaux

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Rues de l'Ancienne Église et des Treilles (fin des travaux d'extension réseau eaux pluviales + création bassin d'orage)
- Dévoiement de réseaux d'eaux pluviales rue de la Gare

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Opérations d'habitat en ZAC : Les Ormeaux
- Opération d'habitat dans le diffus : Les Échoppes (OAP)
- Instruction réglementaire de 113 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 236 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 165 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 26 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : site de la Mévellière
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : construction d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Μοκ* PROJET RENOV
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive, animation CCAS...)
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 88 créations d'établissements sur la commune, lesquels intègrent à la fois les entreprises artisanales mais aussi les auto entrepreneurs, les commerçants, les professions libérales (source : DIANE)
- Commercialisation de la zone d'activités des Coteaux de Grand Lieu : organisation d'une consultation pour l'attribution des lots S2 et S3 et validation de trois nouveaux prospects ; un accord de cession a été donné à l'entreprise "SAPRENA" lot S2 d'une surface de 5 047 m², à l'entreprise "SOCODEP" « QUB » lot S3 d'une surface de 4 546 m². Remise en état et bornage des lots S2 et S3 en vue de leur commercialisation. Coût : 3 215€HT ; signature d'une promesse de vente pour le lot D (1 774 m²) avec l'entreprise Novalt Energie ;

poursuite de la réflexion sur la commercialisation de l'îlot 6c et rencontre de nouveaux prospects ; finalisation de la procédure de remise des ouvrages et de rétrocessions foncières.

- Une étude commerciale, réalisée sur la commune en 2018, a permis de préciser le calendrier de développement des différents secteurs du bourg. Ainsi, un premier projet est constitué par un programme immobilier privé face à la place des échoppes qui accueillera des cellules à vocation commerciale, à échéance 2025

Déplacements

Sur Bouaye :

- Fin des études d'extension du P+R de la gare
- Aménagements cyclables avenue Schumann et rue de la Gare (1,045 km)
- Début étude sécurisation des arrêts de bus VM751A accès à la ZA de la Forêt

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Bouguenais

19 331 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

1274 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

10 666 emplois secteur privé- total estimé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

8 400 logements (DDTM 01/01/2019)

1 762 logements sociaux (20,98 %) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU)

120 km de voirie

3150 hectares

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Début travaux d'aménagement du centre-bourg
- Début travaux rue de la Forge
- Étude d'aménagement du village Rolly
- Réfection de chaussées rues de l'Aviation, Général de Gaulle, de Tournelle, des Massereaux, de la Voute, des Roseaux, des Chaudières, de la Marche et chemin du Puits d'Argent
- Remplacement de 302 luminaires rues de la Haie d'Ancheteau, Léon Blum, Jules Vallès, des Chaudières, Albert Camus, des Terras Neuvas et chemin de l'Ouchette, Mermoz, Venelles, Christophe Colomb, Paix, Cendrie, Epinettes, Canuts, Bauches, Petit Pavés, Jacques Prévert, Aéronautique, Aviation
- Rue du Champs Toury, remplacement de câbles
- Insertion des 2 roues vers la voie verte de la rue Moulin Cassé depuis la rue Jules Vallès : trottoir partagé

Gestion des espaces publics

- Quartier des Patios (Croix Jeannette), réalisation d'allées en béton désactivées, reprise d'enrobés
- Village des Bauches du désert, reprise des accotements en bicouches en entrée de village rue de la Bauche Bertin
- Rue Des Indes Galantes, création d'une chicane, mise en place de mobilier et marquages au sol
- Rue des Drouards, création d'une écluse, mise en place de mobilier et marquages au sol, mise en place d'un abri scolaire bois
- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Travaux de voirie utiles au déploiement de la navette autonome dans le pôle IRT Jules Verne : mini-giratoire, signalisation, élagage...
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant
- Suivi de proximité sur la ZAC Moulin Cassé / Croix rouge

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées du centre-bourg
- Fin des études de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Croix Jeannette

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle.
- Opérations d'habitat dans le diffus : participation aux rencontres de présentation des projets aux riverains et aux instances consultatives : rue Jean Mermoz, ancienne école Notre Dame, rue de la Commune de Paris 1871, Croix Jeannette, habitat participatif Grande Ouche, OAP Coteaux.
- Accompagnement d'un projet immobilier à la Résidence de La Croix du Gué (EHPAD)
- Instruction technique de 249 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Foncier
 - Instruction de 369 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 48 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation :
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Ranjonnière
 - Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles, en lien avec les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, GAB, CAP 44, Terres de Liens, CIAP, SAFER) – site retenu pour l'accueil d'une activité agricole : Sensives Boirières - installation d'un éleveur de porc de plein-air
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mon* PROJET RENOV
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)
 - Projet Forêts Urbaines : développement de la trame verte boisée à travers 3 sites expérimentaux, dont un à Bouguenais. Déploiement d'une démarche de concertation multi-acteurs et grand public pour élaborer le plan guide des forêts de la métropole à horizon 2030-2050
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020
 - Suivi de l'étude hydro écologique de la Grande Vallée

Développement économique

- 287 nouveaux établissements comprenant les entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, professions libérales nouvelles entreprises se sont installées sur la commune avec créations et transferts d'activités
- Zone d'activités de la Bouvre : mise en place d'une nouvelle signalétique de zone conformément à la charte métropolitaine, présentation du projet aux entreprises, démontage de la signalétique existante, pose des noms de rue et des numéros
- Finalisation de l'étude commerciale relative au secteur des Couëts. Restitution aux commerçants et mise en œuvre du plan d'actions
- Accompagnement de la réflexion sur la restructuration du centre commercial de la Croix Jeannette
- Accompagnement des commerçants durant le réaménagement du centre-bourg (mise en place d'une CRA)
- Réunions de travail régulières avec les services du Port de Nantes Saint-Nazaire. Interface avec les autres directions de Nantes Métropole
- Suivi des projets des entreprises, en lien avec les services du Port de Nantes Saint-Nazaire : Legendre rue de l'île Pointière, solution locative d'entrepôts logistiques (24 000m²), plateformes de traitement et valorisation des terres
- Suivi des entreprises de la filière nautique sur le secteur de Port Lavigne
- Pôle industriel d'innovation Jules Verne : réunion régulière d'une commission de site ; animation du site : ateliers avec les entreprises relatifs à la mobilité des salariés et services aux salariés

Navette autonome : de février à mai 2019, une expérimentation a été lancée portant sur un itinéraire d'une longueur de 2,5 km, dont la vitesse limite autorisée est de 30 km/h. La navette, modèle AUTONOM SHUTTLE de NAVYA, entièrement électrique, transportait jusqu'à 8 passagers assis. Elle a assuré une liaison entre le Technocampus Océan et le restaurant inter-entreprises (RIE) du D2A. Elle desservait 3 arrêts fixes sur l'itinéraire.

- Signature d'un pacte d'attractivité et de développement économique entre Nantes Métropole et Airbus
- Commercialisation fonciers ZAC Croix Rouge/Moulin Cassé (l'entreprise Williamson)

En 2019, 8790 m² ont été cédés sur le parc du Moulin cassé et 19 171 m² sur le PA du Nautilus (Actémium, centre de formation de l'IUMM, Jules Verne Manufacturing academy, IRT Jules Verne).

Déplacements

Sur Bouguenais :

- Fin des études aménagement Loire à Vélo – Port à bois
- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Chateaubriand

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Brains

2 755 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

122 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

101 emplois – secteur privé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

1 099 logements (DDTM 01/01/2019)

62 logements sociaux (5,64%) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU) - non soumise à l'article 55

44 km de voirie

1 531 hectares

Principales actions 2019**Voirie – Espace public****Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)**

- Aménagement village de la Gautronnière et rue des Primevères
- Réfection voirie rues de l'Acheneau, du Patis et route des quatre Vents
- Fin de l'étude d'aménagement rues de la Guerche et du Coteau et carrefour de l'Acheneau et Port Saint Père
- Remplacement de 24 luminaires rue des Prés, du Vieux Moulin, Moulin du Breuil, Bel Air, des Primevères et impasse des Cèdres
- Remplacement de deux armoires Joussinière et Acacias

Gestion des espaces publics

- Réfection de chaussée revêtement enrobé tiède type Easycold CR9 (complément programme 2018)
- Rue de la Bauche, reprise de chaussée et réalisation d'une écluse en bordures collées
- Rue de la mairie création d'une place PMR (entrée du cimetière)
- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Fin des études de réhabilitation du réseau d'eaux usées rues des Primevères et Iris

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Étude urbaine : secteur des Cartrons - Projet de ZAC, dossier de création en cours d'étude préalable à la réalisation d'une opération d'aménagement de 200 logements au total (études environnementales et schéma d'aménagement)
- Projet du Pôle Métropolitain sur ancien terrain de football – secteur des Cartrons : 15 logements individuels groupés et intermédiaires avec Nantes Métropole Habitat
- Instruction réglementaire de 26 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 39 dossiers ADS

- Foncier
 - Instruction de 81 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 20 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Μοκ* PROJET RENOV
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 15 nouveaux établissements installés sur la communes dont des entreprises artisanales, auto entrepreneurs, professions libérales : accompagnement des entreprises de la commune dans leurs projets et demandes
- Opération « ma boutique à l'essai » : soutien de la commune pour la mise à disposition l'ancien local de la Poste au bénéfice de l'opération « Ma Boutique à l'Essai ». Un appel à projet a été lancé. 2 dossiers ont été présentés devant le comité de sélection. Le dossier retenu est le projet d'une boutique de créateurs rassemblant des créateurs locaux et proposant des ateliers créatifs. Ouverture prévue au printemps 2020.

Déplacements

Sur Brains :

- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Jules Verne

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

La Montagne

6 231 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

324 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

1 571 emplois-secteur privé (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

2 668 logements (DDTM 01/01/2019)

387 logements sociaux (14,51%) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU)

36 km de voirie

364 hectares

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Fin de l'étude d'aménagement des rues Violin et de la Mairie
- Réfection de chaussée rues de la Chaume, de la Belle Etoile et Haie d'Ancheteau
- Réfection de trottoirs rue de la Belle Étoile
- Remplacement de 127 luminaires rues des Champs, Thébaud, Haie d'Ancheteau, place de la Mairie et route de Bouguenais et de la Briandière, Place Similien Guerin
- Remplacement de deux armoires , Union et Aragon

Gestion des espaces publics

- Place S.Guérin, modification du stationnement, pose de mobilier et réalisation de marquages
- Rue Jules Verne, reprise de l'accotement en enrobé, mise à sens unique et réalisation d'un contre sens cyclable, réalisation de marquages
- Programme annuel de marquages routiers
- Schéma directeur d'Accessibilité (SDA) : démolition/reconstruction de trottoirs place Mitterrand, côté rue de La République ; réfection du trottoir ouest de la rue du Drouillard (entre le route de Bouguenais et la rue de la Gaudinière) ; réfection d'un trottoir de la rue de La Gaudinière
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Extension du réseau d'eaux pluviales rue Violin

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Opérations d'habitat dans le diffus : plusieurs projets sur la route de Bouguenais, rue Aristide Briand
- Opérations d'habitat en ZAC : La Gaudinière, préparation du dossier de réalisation, accompagnement du pôle Sud-Ouest
- Suivi du projet de construction de la nouvelle caserne du SDIS – ZAC Montagne Plus
- Instruction réglementaire de 80 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)

- Instruction technique de 111 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 147 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 5 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : la Haie Durand – secteur aussi concerné pour la compensation des zones humides ZAC Montagne Plus (caserne du SDIS)
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : construction d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : Μοκ PROJETS RENOV
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 44 nouveaux établissements ont été créés sur l'année 2019. Ces chiffres intègrent les entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales.
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets et demandes
- Visites spontanées d'entreprises
- Réalisation d'une étude économique à l'échelle de la commune avec analyse du tissu industriel, artisanal et commercial

Déplacements

Sur La Montagne :

- Extension de zone apaisée : 1,3 km
- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Jules Verne

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Le Pellerin

5 100 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

232 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

335 emplois – secteur privé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

2 160 logements (DDTM 01/01/2019)

321 logements sociaux (14,86 %) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU)

47 km de voirie

3 065 hectares

Principales actions 2019

Voie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Aménagement d'une liaison douce entre la rue de la Jouardais et du 11 novembre
- Aménagement rue de la Jaunaie et giratoire Bois Tillac
- Réfection de voirie rues du Clos Roux, de la Jouardais et de l'Enclos et quai Provost
- Remplacement de 93 luminaires rues de l'Hotel, du Moulin, du Canal, de la Jouardais, Jean Monnet, Grand Chemin

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Boulevard Jean Monnet, réfection de trottoirs en bicouches côté nord entre Hermitage et rue de la Jouardais
- Rue de la Jouardais, réfection de l'accotement en bicouches côté habitations entre le nouveau cimetière et la rue de la Génolière
- Réhabilitation du parking Hubert-Chiche en revêtement type Starmine, pose de mobiliers
- Schéma directeur d'Accessibilité (SDA) : réfection des trottoirs de la rue de La Jouardais (des deux côtés près du collège, du côté ouest près du supermarché)
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Opération d'habitat diffus : Croix Hubin, Château Sourdille, opérations rue de la Jaunaie
- Instruction réglementaire de 13 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 187 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 116 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 35 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes

- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Sud Gaillard
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mon* PROJET RENOV
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 47 créations d'établissements parmi lesquelles des entreprises, artisans, commerçants, auto entrepreneurs, professions libérales : accompagnement des entreprises dans leurs projets et leurs demandes
 - ZAC de la Bréhannerie 2 : poursuite de la commercialisation de la ZAC de la Bréhannerie (taux de commercialisation : 20% / reste à commercialiser : 57 004 m² de terrains)
- Travaux réalisés en 2019 : travaux de finition de la rue des entrepreneurs et de l'aire d'accueil du RIS pour un montant de 65 K€ HT
- Installation de la fibre dédiée aux entreprises sur la ZA de la Bréhannerie et présentation de l'offre aux entreprises de la ZA

Déplacements

Sur Le Pellerin :

- Liaison mode doux Jouardais/ 11 novembre
- Aménagement chaucidou rue de la Jaunaie (1,2 km)

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

3 944 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

309 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

4 186 emplois-secteur privé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

1 568 logements (DDTM 01/01/2019)

101 logements sociaux (6,44%) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU)

45 km de voirie

1 794 hectares

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Aménagement de la route de la Marionnière
- Aménagement des villages Ecobuts et Nosterie
- Réfection de chaussée route de la Noue et du Bois Cholet
- Remplacement de 32 luminaires routes de la Forêt, des 12 Traits, rues de Frémiau, Gendronnerie, Epinais
- Remplacement de 10 projecteurs place de l'Église

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Route des Douze traits réalisation d'un cheminement piétonnier sablé et d'une traversée piétonne, pose de mobiliers et réalisation de marquages
- Route de la Groizonnerie réhabilitation de l'accotement en bicouches
- Travaux de voirie utiles au déploiement de la navette autonome dans le pôle IRT Jules Verne : mini-giratoire, signalisation, élagage...
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Suivi de projets d'habitat diffus : La Gendronnerie, Le Pommereau
- Instruction réglementaire de 18 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 94 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 99 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 34 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes

- Agriculture / Alimentation
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Bel Air/Bertetteries
 - Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles, en lien avec les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, GAB, CAP 44, Terres de Liens, CIAP, SAFER) – site retenu pour l'accueil d'une activité agricole : Bel Air Gauchoux
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mon* PROJET RENOV
 - Poursuite de l'étude AURAN-EDF sur la rénovation énergétique groupée de maisons individuelles avec 3 secteurs d'expérimentaux sur l'agglomération dont Saint Aignan de Grand Lieu. Les conclusions seront rendues début 2020
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Projet Forêts Urbaines : développement de la trame verte boisée à travers 3 sites expérimentaux, dont un à Saint Aignan de Grand Lieu. Déploiement d'une démarche de concertation multi-acteurs et grand public pour élaborer le plan guide des forêts de la métropole à horizon 2030-2050
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 35 nouveaux établissements se sont installés parmi lesquels des entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, et professions libérales : accompagnement des projets et demandes des entreprises de la commune
- Zone de la Forêt : mise en place d'une nouvelle signalétique de zone conformément à la charte métropolitaine, présentation du projet aux entreprises, démontage de la signalétique existante, pose des noms de rue et des numéros, mise à niveau de la signalisation directionnelle d'approche (sur les M751A et 11)
- Visite d'entreprises
- Pôle industriel d'innovation Jules Verne : réunion régulière d'une commission de site ; animation du site : ateliers avec les entreprises relatifs à la mobilité des salariés et services aux salariés

Navette autonome : de février à mai 2019, une expérimentation a été lancée portant sur un itinéraire d'une longueur de 2,5 km, dont la vitesse limite autorisée est de 30 km/h. La navette, modèle AUTONOM SHUTTLE de NAVYA, entièrement électrique, transportait jusqu'à 8 passagers assis. Elle a assuré une liaison entre le Technocampus Océan et le restaurant inter-entreprises (RIE) du D2A. Elle desservait 3 arrêts fixes sur l'itinéraire.
- Signature d'un pacte d'attractivité et de développement économique entre Nantes Métropole et Airbus
- Commercialisation fonciers ZAC Croix Rouge/Moulin Cassé (l'entreprise Williamson)

En 2019, 8790 m² ont été cédés sur le parc du Moulin cassé et 19 171 m² sur le PA du Nautilus (Actémium, centre de formation de l'IUMM, Jules Verne Manufacturing academy, IRT Jules Verne).

- Poursuite de la veille foncière réalisée dans le cadre du périmètre d'étude

Déplacements

Sur Saint-Aignan de Grand Lieu :

- Aménagement voie verte rue de la Marionnière (0,90 km)
- Aménagement quais bus Plinguetière
- Début de l'étude cheminement piétons Renardières et Frémiou
- Début de l'étude d'aménagement deux roues rue de la Garotterie

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Saint-Jean-de-Boiseau

5 827 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

230 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

259 emplois – secteur privé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

2 381 logements (DDTM 01/01/2019)

376 logements sociaux (15,79%) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU)

43 km de voirie

1 140 hectares

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Aménagement rues de la Métairie et du Mortier
- Aménagement du cimetière et crématorium métropolitains
- Début des travaux du lotissement des Genêts
- Fin des études d'aménagement impasse de la Rivetière
- Réfection de voirie rues de la Fenêtre et de la Rivetière
- Remplacement de 30 luminaires rues du Surchaud, des Frères Gohaud, du Vieux Four
- Rue des Genets, remplacement du réseau
- Modification d'une armoire rue de la Rivetière

Gestion des espaces publics

- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Réfection de chaussée revêtement enrobé tiède type Easycold rue de la Parisienne
- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Robert Badinter : Création de deux dépose-minutes (rues du Landas et du Onze Novembre)
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Extension du réseau d'eaux usées rue du Bac
- Fin des études d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Cruaudière

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Opérations d'habitat dans le diffus : rue de la Croix Truin
- Instruction réglementaire de 141 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 139 dossiers ADS

- Foncier
 - Instruction de 127 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 71 DIA SAFER
 - Pôle funéraire : livraison de l'équipement et finalisation des négociations foncières
 - Poursuite des négociations foncières pour la création de cheminements piétons (chemin des Diligences et rue de la Rivetière)
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
 - Régularisation de servitudes
- Agriculture / Alimentation :
 - Friches agricoles - secteur prioritaire retenu : Plateau des Gras
 - Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles, en lien avec les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, GAB, CAP 44, Terres de Liens, CIAP, SAFER) – site retenu pour l'accueil d'une activité agricole : Plateau des Gras – installation d'une activité maraîchère
 - Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles
- Énergie
 - Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique
 - Animation du dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Μοκ* PROJET RENOV
 - Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)
 - Mise en œuvre des priorités de la politique énergétique communale avec le Conseiller en Énergie Partagé
 - Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 46 nouveaux établissements se sont installés sur la commune comprenant les entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales : accompagnement des projets et demandes des entreprises de la commune
- Suivi et mise en action de l'étude commerciale réalisée sur la commune
- Zone d'activités du Landas : taux de commercialisation : 40% reste à commercialiser : 82 242 m² de terrains (étude ERC en cours). Les ventes signées : Chambre funéraire : 2 261m², Ouest Hydraulique : 1 563 m², DK ELEC pour 1 900 m² (sous compromis)

Travaux réalisés en 2019 : entretien du site et sécurisation des parcelles et création d'un branchement eau potable pour la parcelle cédée à l'entreprise Ouest Hydraulique pour un montant de 13 K€ HT

Lancement d'une consultation pour un projet de village d'artisans sur un lot à l'entrée du lotissement (9 à 12 cellules artisanales)

Déplacements

Sur Saint-Jean-de-Boiseau :

- Extension de zone apaisée quartier Vieux Four (1,20 km)
- Aménagement de voies vertes rues du Landas, chemin du Bigand et des Echobus , pôle funéraire (0,90 km)
- Dispositif éco-mobilité scolaire – École Robert Badinter

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Saint-Léger-les-Vignes

1 844 habitants (INSEE - population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

66 établissements (AURAN, INSEE-SIRENE 2017)

15 emplois – secteur privé (AURAN à partir INSEE SIRENE 2017)

739 logements (DDTM 01/01/2019)

35 logements sociaux (4,74%) (DDTM mars 2020 - inventaire article 55 SRU) - non soumise à l'article 55

22 km de voirie

649 hectares

Principales actions 2019

Voie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- Début des travaux d'aménagement du centre-bourg
- Fin des études de réfection de chaussée rues de Pornic et giratoire échangeur RD751
- Remplacement de 36 luminaires rues de la Chausserie, de la Fontaine, du Grand Fief et de la Haute Galerie
- Remplacement coffrets illumination rue de Nantes

Gestion des espaces publics

- Réfection de chaussée revêtement enrobé tiède type Easycold CR9 (complément programme 2018) et route des Quatre vents
- Rue de la vigne du bois et rue de L'ennerie confortement en bicouches
- VM71a plantations de végétaux sur accotement
- Programme annuel de Point à Temps Automatique (gravillonnage), curage, fauchage, marquages routiers...
- Visites annuelles des ouvrages d'art (murs et ponts) et travaux d'entretien courant

Habitat, urbanisme et environnement

- PLUm : mise en place du réseau ADS sud-ouest animé par les services du pôle pour une prise en main et appropriation du nouveau règlement. Aide à la constitution d'une doctrine d'instruction pour les instructeurs des communes et du Pôle
- Opérations d'habitat dans le diffus : rue de la Crémaillère
- Accompagnement et suivi de la réflexion sur le secteur des Galochets avec une nouvelle étude sur les zones humides du secteur
- Instruction réglementaire de 227 dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- Instruction technique de 133 dossiers ADS
- Foncier
 - Instruction de 98 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
 - Instruction de 17 DIA SAFER
 - Suivi des dossiers de classement de voies et de transfert dans le domaine public
- Agriculture / Alimentation :

→ réunion menée avec l'ensemble des exploitants de la commune pour partager les enjeux et dynamiques de l'activité agricole : déprise des espaces agricoles, installations, transmissions, foncier disponible...

→ Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration d'une feuille de route comprenant 8 engagements à décliner via des actions opérationnelles

- Énergie

→ Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition Énergétique

→ Animation d'un dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : *Mon* PROJET RENOV

→ Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique (permanences de l'Espace Info Énergie, Quinzaine de la Rénovation Énergétique, Défi Familles à Énergie Positive...)

→ Bilan des réalisations 2019 inscrites au contrat de co développement 2016/2020

Développement économique

- 14 nouveaux établissements se sont installés sur la commune (entreprises, artisans, commerçants, autoentrepreneurs, profession libérale) : accompagnement des entreprises dans leur développement et leurs demandes

Déplacements

Sur l'ensemble du pôle :

- Extension de zone apaisée : 2,5 km
- 3,235 km d'aménagements cyclables

Le Pôle Loire, Sèvre et Vignoble regroupe cinq communes et un quartier nantais :

Saint-Sébastien-sur-Loire, Rezé, Les Sorinières, Vertou, Basse-Goulaine et le quartier Nantes Sud

124 261 habitants (pour les communes : INSEE-RP-population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ; pour les quartier nantais : INSEE RP – population municipale 2016)

10 047 établissements (INSEE sirène 2018 ou Compas 2018)

43 046 emplois (AURAN à PARTIR INSEE-SIRENE 2016)

55 617 logements (08/2019)

9 674 logements sociaux (17,4%) (08/2019 ; inventaire art. 55 SRU)

813 km de voirie dont 611 métropolitains (2019)

9 062 hectares

141 postes permanents (identique à 2018)

Coordonnées :

6 Rue Marie-Curie

44 120 Vertou

Tél. : 02 72 01 26 00

Budget du pôle 2019 (budget principal)

Fonctionnement (hors masse salariale) :

- Dépenses : 1 646 084 €TTC

- Recettes : 1 055 736 €TTC

Investissement :

- Dépenses : 12 504 251 €TTC

- Recettes : 1 639 478 €TTC

Mandats et bons de commande : 3 629

Marchés publics : 22

Budgets annexes 2019 (dépenses d'investissement)

Assainissement : 765 066 €HT

Stationnement : 55 048 €HT

Transports : 461 563 €HT

Activité administrative

Courriers traités : 822 (+44%) ; Appels téléphoniques : 20 124 (+13%) ; Accueil visiteurs : 4 774 (+24%)

Rezé

42 154 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

3 381 établissements (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

14 273 emplois (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

19 548 logements (08/2019)

4 434 logements sociaux (22,3%) (08/2019 - Inventaire article 55 SRU)

199 km de voirie (2019)

1378 hectares

Budget investissement du pôle en 2019 pour Rezé (budget principal) : 5 102 856 €TTC

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements, et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement vélo Lainé/Nogues : 164 041 €, construction d'un parking paysagé sur 400m² à l'angle avec la rue Emile Blandin pour compenser les stationnements supprimés par la chaucidou.
- Réaménagement complet de la rue de l'aérodrome : 453 960 €, Effacement des réseaux aériens et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales, création de trottoirs, de pistes cyclables et plantation de 12 arbres.
- Rue Ernest Sauvestre : 617 119 €, réaménagement de la voie avec création de trottoir, pistes cycles et d'une voie bus centrale pour la section du rond-point Condorcet au carrefour de la Carrée soit 230ml y compris plantation de 12 arbres.
- Secteur Confluent, avenue de la Libération : 1 509 418 €, réalisation d'une esplanade piétonne sur 200ml avec pose de contrôles d'accès, réalisation d'une piste cycles, de stationnement et d'espaces verts (dont 43 arbres ou arbustes). Adaptation du couloir de bus à proximité. Cela s'accompagne du réaménagement de l'entrée du parking route de la Gare, pour permettre les retournements.
- Abords du groupe scolaire la Houssais : 192 232 €, aménagement de la voirie et du trottoir, effacement des réseaux ainsi que la création du parvis rue Maurice Jouaud au droit de l'établissement scolaire et d'espaces végétalisés.
- Autres (diffus) : 268 413 €

Aménagements de proximité

- 323 945 €TTC mandatés en 2019, correspondant au traitement des rues : trottoirs traversants impasse des Lauriers verts et rue de l'ilette, l'accessibilité du groupe scolaire Ouche Dinier, protection des accès rue Blanchet, apaisement de la circulation rue Pierre Legendre, amélioration de l'arrêt bus rue de la Robinière, l'extension du parking rue de l'île Macé.

Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées)

- 1 573 728 €TTC mandatés en 2019, rue des Ajoncs sur 210 ml, rue Eugène Boutin et rue Pierre Cérésolle.

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 1140
- Certificats d'alignements : 583

Éclairage public

- Opérations d'entretien rénovation sécurité pour la maintenance des points lumineux et des armoires de commande d'éclairage public : 158 points lumineux réparés sur Rezé en 2019. Opérations d'effacement des réseaux ENEDIS et Orange rues Ernest Sauvestre, de la Houssais et de l'Aérodrome. Rénovation des supports et appareillages avenue de la Libération.

Assainissement

- 665 616 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2019.
- 77 branchements réalisés.
- 275 contrôles de conformité.
- Extension du réseau d'assainissement eaux usées sur 1227 m.

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : approbation en conseil métropolitain le 05/04/2019. Participation au réseau ADS et suivi des formations d'acculturation du nouveau document. Accompagnement de la commune.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2019, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Études préalables au renouvellement urbain du quartier du Château de Rezé (politique de la Ville).
- Poursuite des études de conception des ZAC Pirmil-Les Isles et Vert-Praud (stade APS).
- Opérations d'aménagement : ZAC de la Jaguère : travail sur les conditions de stationnement tranche 1, tranche 2 en attente ; Lamour Les Forges : signature de convention de PUP, conception des voiries en fonction de la trame verte et bleue ; Place Daviais : premières démolitions, diagnostic archéologique.
- 308 logements neufs autorisés sur la commune.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 901.
- Foncier : 10 acquisitions, 4 cessions.
- Agriculture : travail sur la remise en cultures des friches situées dans le secteur des carterons, acquisition des parcelles par la Ville de Rezé en cours.

Environnement

- Gestion des déchets : 8 385 tonnes d'ordures ménagères et 1 815 tonnes de déchets secs triés collectées (2018 ; données 2019 non disponibles par commune).

Développement économique

- **Axe commercial Confluent/Ragon** : nouvelle rencontre avec les commerçants de Pont-Rousseau, organisée, afin de présenter les projets immobiliers du quartier, le plan d'actions commerciales et relancer l'association. Toute la signalétique des pôles commerciaux de proximité en entrée et en sortie a été installée ou remplacée à neuf.
- **Château de Rezé** : premier quartier bénéficiant du dispositif « Boutique à l'essai ». 3 dossiers de candidature reçus (parmi 15 contacts), non aboutis à ce jour.
- **Projet urbain Pirmil-Les-Isles (Nantes-Rezé)** : l'étude de programmation économique a permis de revoir à la hausse les capacités de développement, notamment de m² de bureaux à long terme : +30.000m² aux 55.000m² programmés initialement (dossier de réalisation de la ZAC en décembre 2019). Plus de 17 établissements ont été accompagnés dans le développement d'activité (maintien, extension, cession, redéploiement ou transfert). On peut citer le centre Leclerc, Leroy Merlin, Scopéli, Bathô, But, CGED, JVD, la Ressourcerie de l'île la Savonnerie de l'Atlantique, SGT, Alva, Matbéton...

- **Parc d'activités Océane Nord** : ouverture du nouveau Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes Métropole et l'emménagement d'opérateurs du MIN au sein de leurs propres locaux du pôle agroalimentaire – Nantes Agropolia avec des aménagements d'espaces publics et une signalétique livrés. Organisation début novembre avec les acteurs de l'emploi et Loire Océane Développement de la 1^{ère} réunion d'animation territoriale MIN/Nantes Agropolia, réunissant l'ensemble des gestionnaires, associations et représentants locaux des entreprises : SEMMINN, l'ACMINN, Nantes Agro MIN, Locowest et les ville de Rezé et des Sorinières. En parallèle, le pôle automobile a poursuivi son développement avec une nouvelle enseigne sur une ancienne friche de plus de 2ha.
- **Quartier Ragon/Porte de Rezé** : projet hôtelier de 79 chambres (groupe Akena), équipé de panneaux solaires, complété par un programme tertiaire de 5,500m² réalisé par IFI développement. Ces investissements vont générer l'implantation de centaines de nouveaux emplois à court terme.
- **Accompagnement de projets d'entreprises** : 7 projets d'implantation aboutis (56 emplois), 25 rendez-vous entreprises et 28 contacts/porteurs de projets dont 6 liés au dispositif de ma boutique à l'essai.
- **Échanges avec les réseaux d'entreprises AERB et Rezéo** : temps d'informations sur le PLUm adopté en avril 2019, invitation à la 1^{ère} rencontre des professionnelles de Pirmil les Isles.
- **Pépinière Rezé Créatic** : 13 entreprises hébergées (dont 3 implantations nouvelles et 3 ayant poursuivi en hôtel) soit 23 emplois.
- **Mouvements d'entreprises** : 592 créations et 184 cessations

Déplacements

- **Ville apaisée** : mise en œuvre de la ville à 30km/h avec le début du déploiement sur les quartiers de Pont-Rousseau et Hôtel de ville.
- **Schéma Directeur d'Accessibilité** : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement sur l'espace public.

Saint-Sébastien-sur-Loire

27 508 habitants (Insee - Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

1 750 établissements (Compas 2018)

6 593 emplois (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

13 155 logements (2015)

1 783 logements sociaux (13,80%) (2018- Inventaire article 55 SRU)

105 km de voirie (2019)

1 166 hectares

Budget investissement du pôle en 2019 pour Saint-Sébastien (budget principal) : 1 585 827 €TTC

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements, et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Rue des Plantes : 123 817 €
- Réaménagement des pistes cyclables avenue de la Martellière : 245 745 €, cheminements piétons, création de places de stationnement et reprise des espaces-verts pour la section entre les ronds-points Bois Praud et Libération.
- Acquisition foncière place Marcellin Verbe : 250 000 €, dans le cadre des l'opération d'aménagement urbain et préparant les futurs espaces publics.
- Allée de la gare d'Anjou : 263 986 €, finition des aménagements des parvis en dallages granits.
- Autres (diffus) : 159 109 €

Aménagements de proximité

- 92 716 €TTC mandatés en 2019, notamment aménagement de la rue des Châtaigniers (stationnement en quinconce) et aménagement rue de Fougères (continuité cheminements piéton vers l'arrêt bus de la rue des Plantes), ainsi qu'une phase provisoire test de sécurité rue de la Mayenne.

Opérations ERS

- 450 455 €TTC mandatés en 2019

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 477
- Certificats d'alignements : 381

Éclairage public

- Opérations d'entretien rénovation sécurité pour la maintenance des points lumineux et des armoires de commande d'éclairage public : 15 points lumineux rénovés sur Saint-Sébastien-sur-Loire en 2019.

Assainissement

- 58 221 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2019.
- branchements réalisés.

- 277 contrôles de conformité.
- Extension du réseau d'assainissement eaux usées sur 54 m.

Habitat Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : approbation en conseil métropolitain le 05/04/2019. Participation au réseau ADS et suivi des formations d'acculturation du nouveau document. Accompagnement de la commune.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2019, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement : OAP Ouche Catin – Henri Lesage : PC délivrés avec définition d'un espace public à créer ; Marcellin Verbe : acquisitions/cessions avec Bâti Nantes.
- 373 logements neufs autorisés sur la Commune.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 402.
- Foncier : 6 acquisitions.

Environnement

- Gestion des déchets : 5 382 tonnes d'ordures ménagères et 1 562 tonnes de déchets secs triés collectées (2018 ; données 2019 non disponibles par commune).

Développement économique

- **Frêne Rond (porte de Saint-Sébastien)** : identifié comme l'unique pôle de loisirs métropolitain au Sud Loire et l'un des plus vastes de l'agglomération, ce parc d'activités a fait l'objet d'une étude de programmation économique et d'une étude de déplacements. L'amélioration de l'offre en cours se poursuit avec celle d'Urban Village, 15.500m² destinés à accueillir du foot en salle, du trampoline, du jeu laser, des restaurants et salle de sports.
- **Ouche-Catin** : ce secteur est identifié comme l'une des polarités commerciales à développer le long de la route de Clisson (OAP au PLUM). Cet engagement se traduit par l'accompagnement des services auprès des commerçants et services existants invités à se repositionner au sein des programmes immobiliers à venir.
- **Échanges avec les associations et clubs d'entreprises** : accompagnement d'ARCADES sur l'offre de services de la Métropole, notamment lors d'une animation sur la mobilité.
- **Accompagnement de projets d'entreprises** : 1 projet d'implantation abouti (soit 17 emplois concernés), 3 rendez-vous entreprises et 5 contacts /porteurs de projets.
- **Mouvements d'entreprises** : 260 créations et 120 cessations.

Budget annexe transports

- 13 418 €HT de dépenses d'investissement en 2019.

Déplacements

- Frêne Rond : réalisation d'un étude de déplacements tous modes, à partir d'un diagnostic initial, pour permettre aux collectivités de se projeter à horizon 2030 en matière de trafic, de transports collectifs, développer les modes actifs et quantifier les besoins en stationnement de la zone.

Vertou

24 868 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

2 246 établissements (Compas 2018)

9 024 emplois (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

10 434 logements (2015)

1 148 logements sociaux (11,10 %) (2018 - Inventaire article 55 SRU)

199 km de voirie (2019)

3 568 hectares

Budget investissement du pôle en 2019 pour Vertou (budget principal) : 2 601 458 €TTC

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements, et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Requalification du parc d'activité de la Vertonne : 201 178 €
- Parvis provisoire quartier de la Gare : 109 554 €, aménagement trottoir, stationnement+ voirie et création d'un parvis impasse de la gare en accompagnement de l'opération immobilière.
- Aménagement abords nouveau collège : 415 000 €, dans la section du boulevard Luc Dejoie au boulevard des Sports, amélioration de la zone d'arrêts des cars scolaires, gestion des accès notamment pour les livraisons, réaménagements des trottoirs et des voies, création d'espaces verts (plantation de 45 arbres et arbustes).
- Route de Nantes (en lien avec la rue du Gué): 199 194 € - Rue du 30/12/1866, aménagement giratoire franchissable sortie P+r, réaménagement du parking à proximité.
- Route du vignoble : 388 367 €, Section rue des Mazères au giratoire des grands chataigniers soit 450ml- effacement des réseaux, création de 2 trottoirs aux normes PMR, reprise de la voie, réalisation d'un plateau au niveau de la rue des Fielfs
- Autres (diffus) : 232 882 €, notamment réaménagement de zone de stationnements temporaires de compensation pendant la neutralisation du parking en surface lié à la construction du P+R en ouvrage porte de Vertou

Aménagements de proximité

- 460 050 €TTC mandatés en 2019, notamment la réalisation de la zone 30 du Planty, sécurisation du carrefour Pedriau, Sécurisation piétons et apaisement de la vitesse route de la Haie Fouassière, et route de st Fiacre.

Opérations ERS

- 595 233 €TTC mandatés en 2019

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 848
- Certificats d'alignements : 423

Éclairage public

- Opérations d'entretien rénovation sécurité pour la maintenance des points lumineux et des armoires de commande d'éclairage public : 13 points lumineux rénovés sur Vertou en 2019. Opération d'effacement des réseaux ENEDIS et Orange Route du Vignoble.

Assainissement

- 649 916 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2019
- 293 contrôles de conformité
- 88 branchements réalisés
- Extension du réseau d'assainissement eaux usées sur 906 m.

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : approbation en conseil métropolitain le 05/04/2019. Participation au réseau ADS et suivi des formations d'acculturation du nouveau document. Accompagnement de la commune.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2019, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Poursuite étude Centre-Ville ; secteur gare : poursuite des acquisitions/cessions, livraison du programme face à la gare.
- Opérations d'aménagement : OAP Ouche Catin – Henri Lesage : définition d'une programmation urbaine et de l'espace public, réalisation d'un plan de composition.
- 478 logements neufs autorisés.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 556.
- Foncier : 30 acquisitions et 3 cessions.
- Agriculture : travail sur la remise en activité des friches agricoles – 1 secteur remis en culture.
- Forêts Urbaines : travail sur la sécurisation du site en commun avec Les Sorinières.

Environnement

- Gestion des déchets : 4 375 tonnes d'ordures ménagères collectées et 930 tonnes de déchets secs triés collectées (2018 ; données 2019 non disponibles par commune).

Développement économique

- **Requalification du parc industriel de la Vertonne** : poursuite du plan d'actions 500k€ mobilisés

Mission 1 - Optimisation foncière afin de dégager de nouveaux espaces d'accueil d'entreprises : Un architecte urbaniste a rencontré 15 entreprises volontaires (travail sur le foncier existant pour dégager des marges de manœuvre foncières, recherche de terrain à vendre ou à aménager par leurs propriétaires). 12 projets ont été identifiés pour un potentiel d'extension bâti de 10 000 m².

Mission 2 - Pôle fédérateur / village artisanal : Création d'un pôle de services aux entreprises et d'un village artisanal. Les négociations foncières sont en cours pour réaliser un nouveau pôle fédérateur. Il comprendra par exemple : une salle de réunion mutualisée, des services aux entreprises comme une conciergerie pour se faire livrer, des espaces de co-working et de restauration...

- **Mission 3 - Signalétique et synergie inter-entreprises** : Approche environnementale : depuis le mois de juin 2019, sous l'impulsion de Nantes Métropole, l'Ademe, la CCI, l'Orace et la Ville de Vertou, 4 ateliers ont été organisés pour évoquer la réalisation d'actions autour de la transition énergétique (ex : possible mutualisation de la gestion de déchets revalorisables comme les palettes ou les D3E). 21 entreprises se sont mobilisées.
- **Porte de Vertou** : nouveau programme tertiaire « Koad » en cours de construction par Urban ouest +2500m² de surface plancher comprenant deux niveaux de bureaux et un rez-de-chaussée configuré pour accueillir une crèche inter-entreprises et une agence d'intérim.
- **Henri-Lesage** : ce secteur est identifié comme l'une des polarités commerciales à développer le long de la route de Clisson (OAP au PLUM). Accompagnement des services à trouver des solutions en partenariat avec le maître d'ouvrage du projet urbain et la ville de Vertou pour maintenir et répondre au développement de la société RMA filiale du Groupe Vyv (Harmonie mutuelle).
- **Échanges avec le réseau d'entreprises REV (150 adhérents)** : accompagnement et participation à la 2nde édition du salon Culture Entreprises (20 et 21 juin 2019) qui a accueilli plus de 500 visiteurs. Participation à l'A.G. de l'association le 14 mars 2019. Validation de l'adhésion de la Métropole au REV.
- **Accompagnement de projets d'entreprises** : 3 projets d'implantation aboutis (soit 16 emplois concernés), 20 rendez-vous entreprises et 14 contacts /porteurs de projets.
- **Mouvements d'entreprises** : 358 créations et 118 cessations

Budget annexe transports

- 179 662 €HT de dépenses d'investissement (aménagement lignes de bus) en 2019.

Budget annexe stationnements

- 55 048 €HT de dépenses d'investissement (accompagnement P+R) en 2019.

Déplacements

- Ville apaisée : déploiement de la ville à 30km/h sur les quartiers de Planty et Pégères-Reigniers.
- Schéma Directeur d'Accessibilité : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement sur l'espace public.

Nantes Sud

11 794 habitants (Insee -Population municipale 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2018)

1 110 établissements (Compas 2018)

6 602 emplois (Compas 2018)

5 465 résidences principales (taxe d'habitation 2013)

1 531 logements sociaux (28%) (RPLS 2013)

30 km de voirie (2019)

274 hectares

Budget investissement du pôle en 2019 pour le quartier Nantes Sud (budget principal) : 1 464 794 €TTC

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements, et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Place du Pays Basque, rue Saint Jean de Luz : 1 010 032 €, Réaménagement de la voie, création de zone de stationnement, aménagement du parvis de l'école, création d'une esplanade à vocation piétonne en cœur de quartier, réhabilitation des jeux d'eaux.
- Rue des Frères Louis : 41 960 €, premiers accompagnements du programme immobilier de la Persagotière.
- Plan paysage et territoire : 36 953 €
- Autres (diffus) : 8 652 €

Aménagements de proximité

- 37 068 €TTC mandatés en 2019, réalisation zone 30 secteur Riposssière et secteur Gilarderie, Amélioration des traversées piétonnes rue des Bourdonnières, résidentialisation du stationnement secteur Pirmil.

Opérations ERS

- 330 129 €TTC mandatés en 2019

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 363
- Certificats d'alignements : 51

Assainissement

- 14 303 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2019
- 95 contrôles de conformité
- 5 branchements réalisés

Éclairage public

- Opérations d'entretien courant pour la maintenance des points lumineux.

Habitat et Urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : approbation en Conseil Métropolitain le 05/04/2019. Participation au réseau ADS et suivi des formations d'acculturation du nouveau document.
- Poursuite des études de conception de la ZAC Pirmil-Les Isles.
- Opérations d'aménagement : OAP Lion d'Or : programmation urbaine avec relocalisation du Lidl en front de voie.
- Résidentialisation du stationnement sur le secteur de Pirmil-Goudy.
- Nombre de logements neufs autorisés sur le quartier : 82.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 16.
- Foncier : 2 acquisitions, 1 classement de voie.

Développement économique

- **Schéma de développement de quartier** : mise en œuvre au gré des initiatives et implications des entreprises en lien avec l'équipe de quartier.
- **Outillage Armor** : accompagnement de cette entreprise industrielle, historiquement installée dans le quartier. Cette société est positionnée comme fournisseur de l'industrie automobile et aéronautique. Un travail complexe de relocalisation de l'activité a été engagé, le pôle industriel d'innovation Jules Verne est pressenti pour accueillir l'entreprise.
- **Polarités commerciales Saint-Jacques et Lion d'Or** : contributions aux différents projets urbains, notamment celui du Lion d'Or route de Clisson.
- **Projet urbain Pirmil les isles/centre commercial Châtelets** : la programmation économique s'affine, la veille immobilière se poursuit au rythme du projet urbain dont la réalisation est concédée à Nantes Métropole Aménagement.
- **Accompagnement de projets d'entreprises** : 1 projet d'implantation abouti (soit 1 emploi concerné), 2 rendez-vous entreprise et 2 contacts/porteurs de projets.

Déplacements

- Étude de déplacements sur le quartier Nantes sud.
- Études de stationnement sur le secteur est du Clos Toreau, et rue des Frères Louis.
- Ville apaisée : déploiement de la ville à 30km/h sur le secteur Gilarderie / Civielière.
- Schéma Directeur d'Accessibilité : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement sur l'espace public.

Basse-Goulaine

9 268 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

809 établissements (Compas 2018)

3 213 emplois (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

3 639 logements (2015)

382 logements sociaux (10,5 %) (2018 - Inventaire article 55 SRU)

61 km de voirie (2019)

1 374 hectares

Budget investissement en 2019 du pôle pour Basse-Goulaine (budget principal) : 1 190 610 €TTC

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements, et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Route du Loroux Bottereau : 490 800 €, aménagement trottoir piste vélos côté impair sur 1 550 ml pour desservir le lycée de la Herdrrie, ainsi que l'aménagement des arrêts bus par des quais.
- Zone 2 AU Launay Bruneau : 253 416 €, création d'un giratoire, trottoirs, piste cyclable, réfection de voirie et cheminement piéton (1 000ml). Création d'un parking en poche.
- Placette rue Busson Billault et rue de la Razée : 212 330 €, réalisation d'une placette piétonne de centre-ville, avec zone de repos (pose de bancs) et d'espaces verts, mise en valeur d'un puits.
- Autres (diffus) : 76 181 €

Aménagements de proximité

- 80 441 €TTC mandatés en 2019, dont des aménagements test de sécurité rue du Hamelin et rue de la Cassardière, protection des cheminements piétons par potelets bois, et aménagement de sécurité rue des Croupies, reprise des revêtements sur cheminement piéton rue de la Quintaine, mise en conformité du trottoir rue de l'Abbaye.

Opérations ERS

- 77 442 €TTC mandatés en 2019

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 208
- Certificats d'alignements : 127

Éclairage public

- Opérations d'entretien courant pour la maintenance des points lumineux. Opération d'effacement des réseaux ENEDIS et Orange route du Loroux Bottereau.

Assainissement

- 23 315 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2019.
- 73 contrôles de conformité
- 3 branchements réalisés

- assainissement eaux usées sur 70 m

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : approbation en conseil métropolitain le 05/04/2019. Participation au réseau ADS et suivi des formations d'acculturation du nouveau document pour une doctrine commune. Accompagnement de la commune dans sa lecture.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2019, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- 54 logements autorisés.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 165.
- Foncier : 6 acquisitions dont 1 classement de voie, 1 cession, 2 classements de voies.

Environnement

- Gestion des déchets : 1 683 tonnes d'ordures ménagères et 309 tonnes de déchets secs triés collectées (2018 ; données 2019 non disponibles par commune).

Développement économique

- **Pôle sud secteur commercial et artisanal** : suivi de plusieurs projets commerciaux autour du centre Leclerc, de grandes enseignes et de nouveaux commerces de proximité. Vigilance pour le maintien d'un tissu de PME et PMI. La Métropole a procédé à la pose de tous les numéros en façade des entreprises qui facilite la localisation des entreprises pour leurs clients et fournisseurs.
- **Accompagnement de projets d'entreprises** : 1 projet d'implantation abouti (soit 7 emplois concernés), 1 rendez-vous entreprise et 2 contacts/porteurs de projets.
- **Mouvements d'entreprises** : 98 créations et 26 cessations.

Budget annexe transports

- 268 484 €HT de dépenses d'investissement (aménagement lignes de bus) en 2019.

Déplacements

- Ville apaisée : déploiement de la ville à 30km/h sur un quartier.
- Schéma Directeur d'Accessibilité : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement sur l'espace public.
- Rue du Grignon, réalisation d'un couloir bus temporel (première Européenne) de 145 ml et création d'une poche de stationnement de compensation (accompagnement de la ligne C9)

Les Sorinières

8 669 habitants (Insee -Population municipale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

751 établissements (Compas 2018)

3 341 emplois (AURAN à partir Insee Sirene 2016)

3 376 logements (2015)

396 logements sociaux (11,50%) (2018 - Inventaire article 55 SRU)

58 km de voirie (2019)

1302 hectares

Budget investissement en 2019 du pôle pour Les Sorinières (budget principal) : 558 706 €TTC

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements, et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Schéma Directeur d'Accessibilité : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement sur l'espace public.
- Rue de la Poste : 128 444 €, Effacement des réseaux, création de 2 trottoirs aux normes PMR, reprise de la voie (400ml), réalisation d'un plateau au niveau de la rue du Clos de la Foret
- Extension de zones apaisées : 10 715 €
- Autres (diffus) : 16 925 €

Aménagements de proximité

- 80 183 €TTC mandatés en 2019, notamment rue des Ecoles, sécurisation cheminements piétons avec ronds de couleur en traversée de voies, réalisation d'une zone de rencontre et rue de la Fernière, sécurisation des piétons.

Opérations ERS

- 318 439 €TTC mandatés en 2019

Divers actes administratifs

- Arrêtés de voirie : 319
- Certificats d'alignements : 149

Éclairage public

- Opérations d'entretien courant pour la maintenance des points lumineux. Opération d'effacement des réseaux ENEDIS et Orange rue de la Poste.

Assainissement

- 37 720 €HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2019.
- 75 contrôles de conformité.
- 3 branchements réalisés.
- Extension du réseau d'assainissement eaux usées sur 44 m.

Habitat, Urbanisme et Environnement

Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : approbation en conseil métropolitain le 05/04/2019. Participation au réseau ADS et suivi des formations d'acculturation du nouveau document . Accompagnement de la commune.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2019, préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025.
- Opérations d'aménagement : côté ZAC des Vignes, viabilisation de la tranche 2, poursuite des études de la tranche 4 ; côté ZAC Cœur de Ville, viabilisation îlot Sud, pose de la première pierre îlot Sud ; délivrance PA du secteur de la Cassière.
- 374 logements neufs autorisés.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 184.
- Foncier : 11 acquisitions dont 1 classement de voie, 1 cession, 4 classements de voies.
- Forêts Urbaines : travail sur la sécurisation du site avec Vertou.

Environnement

- Gestion des déchets : 1 627 tonnes d'ordures ménagères collectées et 245 tonnes de déchets secs triés (2018 ; données 2019 non disponibles par commune).

Développement économique

- **Étude urbaine porte sud.** Il s'agit de reconfigurer l'entrée de ville nord des Sorinières (accueil de nouveaux villages d'entreprises TPE-PME au contact du parc d'activités la petite Meilleraie, équipements publics et logements). Le cabinet Magnum missionné par la Métropole a organisé et animé différents ateliers de travail qui ont permis d'aboutir à un plan-guide.
- **Parc d'activités Océane Sud.** Cette année 2019 conclut la commercialisation de cette zone d'aménagement concerté avec la cession du dernier foncier d'1,4ha à l'entreprise Fidel Fillaud qui conforte son siège social.
- **Bilan de l'expérimentation de la navette desservant Océane sud.** La SEMITAN et les services de la Métropole ont présenté aux dirigeants du RESSOR et à la commune les résultats de ce test grandeur nature d'une solution de mobilité depuis le dernier arrêt du chronobus C4. Faute d'une fréquentation suffisante après 2 années d'expérimentation, ce service n'est pas pérennisé. La Métropole met en avant en solution alternative la future offre de service mobilité de la SEMITAN en matière de covoiturage : CovoitTan <https://entreprises.tan.fr/covoit-tan>.
- **La Désirée.** Ce site fait l'objet d'un projet de nouveau parc d'activité en continuité d'Océane sud traduit au sein du PLUm par une opération d'aménagement et de programmation. Les services de la Métropole en collaboration avec la Ville engagent l'ensemble des études et acquisitions nécessaires à l'aménagement des terrains destinés à accueillir de nouvelles entreprises sur environ 10ha de terrain.
- **ZAC Cœur de Ville.** L'enjeu économique réside dans l'implantation d'un commerce alimentaire de 800 m² de surface de vente. L'année 2019 a permis de dialoguer avec les enseignes candidates et retravailler leur projet sur un format cohérent adapté aux besoins de la population. Un plan de découpage évolutif du rez-de-chaussée commercial est étudié par le groupe Chessé.
- **Échanges avec le club d'entreprises :** échanges réguliers avec le RESeau d'Entreprises des Sorinières (RESSOR env. 80 adh.). Réponses aux questions des entreprises, veille économique locale déclinaison de l'offre de services, organisation de la visite du nouveau MIN, actualité des projets urbains.
- **Accompagnement de projets d'entreprises :** 1 projet d'implantation abouti (soit 2 emplois concernés), 7 rendez-vous entreprises et 8 contacts/porteurs de projets.
- **Mouvements d'entreprises :** 102 créations et 32 cessations.

Déplacements

- Plan de mobilités : bilan expérimentation navette avec le C4.
- Ville apaisée : déploiement de la ville à 30km/h et zones de rencontre devant les groupes scolaires.
- Schéma Directeur d'Accessibilité : mise aux normes d'accessibilité à l'occasion de tous les travaux d'aménagement sur l'espace public.

PÔLE ERDRE ET LOIRE

Le Pôle Erdre et Loire regroupe quatre communes et deux quartiers nantais :

Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, quartiers Doulon-Bottière et Nantes-Erdre

106 069 habitants (pour les communes : Insee - Population municipale 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ; pour les quartiers nantais : Insee RP - population municipale 2013)

6 093 établissements (pour les communes : Insee Sirene 2015 ; pour les quartiers nantais : Insee Sirene 2013)

57 983 emplois total estimé (emploi total estimé : AURAN à partir Insee Sirene 2016)

46 100 logements (pour les communes : parc de logements Filocom 2013 ; pour les quartiers nantais : résidences principales Taxe d'habitation 2013)

11 242 logements sociaux (pour les communes : DDTM 1^{er} janvier 2015 inventaire SRU ; pour les quartiers nantais : RPLS 2013)

695 km de voirie (Piver 2015)

10 574 hectares

195 postes d'agents

Coordonnées :

222, boulevard Jules Verne

44 923 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 28 20 22 00

Budget du pôle 2019

Investissement : **14 032 885 €**

Fonctionnement : **2 307 587 €.**

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) instruites : **1 497**

Autorisations du Droit des Sols (ADS) instruites : **779**

Carquefou

Principales actions en 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Sécurisation du carrefour Rocher / Pintinière
- Aménagement des rues André Maurois et Notre Dame la Blanche
- Aménagement de l'avenue du Housseau (y compris renouvellement patrimoine arboré)
- Aménagement des rues Schweitzer et Ecomart
- Aménagement de la rue de la Fauvelière
- Études :
 - pour l'aménagement du chemin de la Savaudière en accompagnement de la ZAC du Verger ;
 - pour l'aménagement de la rue de la Charmelière et la sécurisation de la VM 37 ;
 - pour l'aménagement des Chevrettes ;
 - pour l'aménagement de l'Avenue des Villages ;
 - pour la sécurisation du carrefour de l'Ebeaupin ;
 - pour l'aménagement du secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens.

Opérations ERS

- Rénovation de la route de Paris, du rond point des Bornes à l'accès au centre commercial (en partenariat avec Sainte Luce sur Loire, prise en charge financière de 50 % chacun)
- Rénovation de chaussée rue de Bel Air entre les ronds points Fonderie et Château de Bel Air
- Rénovation de chaussée secteur Zone Industrielle Antares : rues Jupiter, Capella, Véga
- Rénovation de chaussée allée des Sapins entre les ronds points Belle Etoile et Capella / Jupiter
- Rénovation de chaussée rue du Nouveau Bêle entre entrée plate forme Lidl et Mainguais
- Rénovation de chaussée et des accotements route de Carquefou entre la route du Morbihan et le rond point du Housseau
- Rénovation de chaussée rue François René de Chateaubriand entre la place Saint Pierre et la rue de l'Hôtel de Ville

Aménagements de proximité

- Extension des zones apaisées sur l'ensemble du territoire communal
- Aménagement de trottoirs et remise en état du réseau pluvial rue de la Cadranrière, du côté de la rue du Château de Bel Air
- Suppression des espaces verts sur trottoir dans l'allée de la Garonne
- Aménagement de trottoirs dans le cadre de l'extension de la Zone 30 secteur Bois St Lys
- Aménagement de 2 écluses doubles route des Tourbières

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : village de la Gouachère – ensemble du lotissement du bois Saint Lys – ronds points de : port Jean, Fleuriaye, Savaudière, Eersel – rue de la Savaudière – Avenue du Housseau – rues Erato, Clio, Muses, Bignon, Bois, Bécasse, Orée du bois – dans la zone d'activité : rue du nouveau Bele et rue de la Mainguais

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projets îlot centre-ville, base nautique municipale Port-Jean
- ZAC de la Fleuriaye 2 : préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier
- ZAC du Verger : préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier
- ZAC du Moulin Boisseau : expertise technique sur le volet espaces publics
- ZAC Haute-Forêt : préparation des remises d'ouvrages
- ZAC du Clouet Est : transfert de foncier en cours
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, la Mission de Programmation Urbaine (MPU) et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 288
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 348

Environnement

- Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles
- Suivi des informations de vente par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- Accompagnement de projets d'entreprises : 26 projets suivis dont 11 aboutis dans des domaines d'activités très variés : commerces, services à la personne...
- Mouvements d'entreprises : 49 créations, 7 nouvelles implantations, 18 transferts, 47 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Rencontres régulières avec le GIE de la Fleuriaye

Commercialisation ZAC économiques

- Suivi opérationnel des travaux et de la commercialisation avec l'aménageur : ZAC Haute-Forêt – 18 entreprises : projets en cours, contacts commercialisation sur 3 lots **restants, soit 2,7 ha.**
- ZAC Clouet – 2 cessions en 2019 : lot n°1, 2 448 m² à l'entreprise OTT ; lot n°8 4 159 m² à l'entreprise FACE ATLANTIQUE. ZAC entièrement commercialisée.
- ZAC Fleuriaye 2 : programme tertiaire Cécodia : commercialisation des 3500 m² achevée, accompagnement projet reprise local « La Cafette » par Food Court.
- Requalification de la ZAC Moulin-Boisseau : accompagnement des porteurs de projets du pôle Indoor sur le volet économique. Pour rappel : 56 400 m² de logements collectifs, 46 maisons individuels, 6 000 m² d'activité économique tertiaires, 900 m² de commerces, 1 pôle sportif indoor et des jardins partagés.
- Projet aménagement secteur Belle Étoile Nord : dialogue avec l'opérateur immobilier Quartus, recherche de prospects industriels, étude de projet d'aménagement sur un potentiel de 35ha.
- Secteur déchetterie Carquefou : étude projet économique en complémentarité avec la future déchetterie et destiné à accueillir/recycler les déchets des professionnels.
- Requalification sites industriels : accompagnement démarrage du projet de plate-forme logistique LIDL (12ha, 74.000 m² couverts à démolir et 53.000 m² à reconstruire) à la place du bâtiment ex-SEITA, Parc du Tertre (site ex-Trelleborg) : accompagnement commercialisation (2 entreprises, 1 Village d'Entreprises), Zone Industrielle Nantes-Carquefou (Projet M. Labiche, Projet GDE, reprise bâtiment ex-CIC).

Commerces

- Actualisation de diagnostics des pôles commerciaux de proximité du centre-bourg de Carquefou, de la galerie marchande du Super U de la Fleuriaye et de La Désirade en lien avec l'Auran.
- **Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...**
- **Mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude de positionnement sur les commerces du centre-bourg de Carquefou.**

Sainte-Luce-sur-Loire

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement de la rue de la Loire
- Aménagements cyclables sur les rues du Stade, de la Bougrière, des Noës, des Hortensias, des Pâtureaux, du boulevard Pasteur dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal des Déplacements Doux (phase 2)
- Étude des aménagements sur le secteur Plessuis / Charmilles
- Étude de faisabilité pour la connexion Sainte-Luce-sur-Loire / Thouaré-sur-Loire depuis la route de la Barre

Opérations ERS

- Rénovation de la chaussée VM 723, entre la bretelle A811 et le giratoire des Bornes (en partenariat avec Sainte Luce sur Loire, prise en charge financière de 50 % chacun)
- Rénovation de la chaussée rue du Moulin des Landes (entre Beau Soleil et VM 723)
- Rénovation de la chaussée rues de Londres, Bruxelles, Lisbonnes
- Rénovation de la chaussée avenue des Jonquilles

Aménagements de proximité

- Aménagement de protections place Monseigneur Rabine
- Aménagement point de présentation rue de la Loire

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : Berberis, Cytises, Capucines, Carterons, Roseaux, Oréades, Perrières, Loire

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projet intergénérationnel de résidence senior associée à MAM rue de la Loire, suivi AMO îlot Loire (OAP centre-ville 2)
- ZAC des Thébaudières : préparation des prescriptions pour la tranche 3
- ZAC de la Minais : participation aux études urbaines sur les secteurs restant à urbaniser, instruction technique de permis de construire, récolement et analyse des DOE pour les autres secteurs
- ZAC des Indulgences : participation à la définition du projet d'aménagement autour des îlots Coty et Luciole et instruction technique de permis de construire
- ZAC Maison Neuve 2 : préparation des remises d'ouvrages (récolement et analyse DOE)
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, la Mission de Programmation Urbaine (MPU) et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)

- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 139
- **Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 257**

Environnement

- **Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles**
- **Suivi des informations de vente par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural**
- **Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles**
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille économique

- **Accompagnement de projets d'entreprises : 20 projets suivis et 8 projets aboutis**
- **Mouvements d'entreprises : 27 créations ; 4 nouvelles implantations ; 15 transferts ; liquidations, dissolutions ou cessations d'activité**
- **Déploiement de la signalétique sur les Parcs d'Activités de Sainte-Luce-sur-Loire**

Commercialisation de la ZAC économique de Maison-Neuve 2

- **17 entreprises + 4 cessions foncières : 41 283 m² foncier ; 14 880 m² de surface plancher (SP) avec 673 emplois immédiats et un potentiel de création de 17 emplois. Suivi opérationnel des travaux et de la commercialisation avec l'aménageur. Appui à la commercialisation du village artisanal Concept-Ty**
- **ZAC Maison Neuve 2 : préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier + cession des lots 8 et 9b. Lot 9b, 1 947 m², acquis par l'entreprise ALEO. Lot 8 : Brison (2 000 m²) + Isolavie (2 688m²)**

Commerces

- **Actualisation des diagnostics des pôles commerciaux de proximité du centre-bourg de Sainte-Luce-sur-Loire et de la rue de la Cadoire en lien avec l'Auran**
- **Suivi de l'étude de développement commercial sur le territoire de la commune. Accompagnement à la mise au point d'un plan d'action en lien avec l'association des commerçants**
- **Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...**

Thouaré-sur-Loire

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement de la rue de Mauves (section République / Bellevue)
- Aménagement de la rue du Val de Loire et de la place centre ville (début des travaux en octobre)
- Étude pour l'aménagement de la rue de la Maurienne
- Étude de faisabilité pour la connexion Sainte-Luce-sur-Loire / Thouaré-sur-Loire depuis la route de la Barre

Opérations ERS

- Route de Paris (entre Bornes et Belle Etoile) VM723 – CA53 % StL17 % TH30 % – Reprise du Tapis de chaussée Avril 2019 (fin Budget 2018)
- Rue des Etangs (800m) - VM37 – reprise du tapis de chaussée + accotements
- Rue du Belem – reprises chaussée et remplacement de 4 coussins berlinois
- Rue de Homberg (14-16) – reprise du Parking face à l'Ecole

Aménagements de proximité

- Avenue de l'Europe – création Aménagement piétons
- Rue de l'île de la Réunion - mise en sens unique du second tronçon de la rue
- Rue de la Barre Andrée - création d'un dos d'âne
- Rue de la Saulzaie Château – fourniture et pose d'une lisse en bois
- Nouveaux panneaux d'entrées de ville – Ville jumelée - fourniture et pose
- Rue du Danube angle Rue des Etangs - aménagement RIS + stationnement
- Rue de Beaulieu angle Vallon – étude pour création plateau surélevé en Intersection

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Rue de la Clémencière – Reprise des trottoirs

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : impasse du Rocher, Cheverny, Amboise, Villandry, Valençay
- Pose d'un luminaire autonome solaire rue de la basse Hilière

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers, notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : accompagnement de la ville pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur son projet de lotissement communal associant multi-accueil et logement sociaux

- ZAC du Saule Blanc : complément techniques d'ouvrages, récolement et analyse des DOE en préparation de la clôture de la ZAC
- ZAC des Deux Ruisseaux - tranche 1 : remise des ouvrages en cours
- ZAC des Deux Ruisseaux - tranche 2 : instruction technique de permis de construire
- ZAC des Deux Ruisseaux - tranches 3 à 8 : participation aux échanges relatifs aux études pré-opérationnelles de la ZAC
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, la Mission de Programmation Urbaine (MPU) et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 94
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 188

Environnement

- **Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles**
- **Suivi des informations de vente SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)**
- **Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles**
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- **Accompagnement de projets d'entreprises : 9 projets en cours et 4 projets aboutis**
- **Mouvements d'entreprises : 19 créations ; 2 nouvelles implantations, 10 transferts ; 14 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité**
- **Commercialisation des zones d'activités en fonction des projets d'implantation des entreprises**
- **Accompagnement de projets d'entreprises sur leur emprise foncières**
- **Suivi du pôle dans les actions conduites par le club d'entreprises « Thouaré Dynamic »**
- **Participation au Forum Emploi**
- **Déploiement de la signalétique sur les parcs d'activités thouaréens**

Commerces

- **Actualisation des diagnostics du pôle commercial de proximité du centre-bourg de Thouaré-sur-Loire en lien avec l'Auran**
- **Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...**
- **Réalisation d'une étude commerce par le cabinet AID. Diagnostic et plan d'actions**

Mauves-sur-Loire

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Requalification des espaces publics du centre-ville – phase 2

Opérations ERS

- Rue des Bras de Loire (Partie Est) - réfection du tapis de chaussée
- Route de Sucé (entre Le Jarry et Longrais) VM89 - réfection du tapis de chaussée
- Rue Agrippa d'Aubigné - réfection du tapis de chaussée
- Rue du Clos du Moulin - réfection du tapis de chaussée, trottoirs et stationnement
- Route de Saint Mars du Désert (Les Piliers / Beaucour) VM31 - reprise du tapis de chaussée
- Rue de la Sensive (entre Dauptain et Vieux moulin) - reprise des trottoirs

Aménagements de proximité

- Sur l'ensemble de la commune – panneaux d'affichage libre – fourniture et pose
- Divers mât de jalonnements directionnels

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- Rue de la Sensive (au droit du cimetière) – Aménagements de Trottoirs PMR et Stationnement
- Avenue de Bretagne (2^{de} partie entre Aquitaine et Auvergne) - Aménagement des trottoirs

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité, pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande, réalisées sur la commune dans les voies suivantes : rond point de la Croix sur la VM 723
- Renouvellement des luminaires rue de la mairie dans le cadre de l'aménagement de la voie

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : OAP Jacques Prévert dont mise en place d'un PUP, projet d'implantation d'un groupement de professionnels de santé
- ZAC Pontereau-Piletière : expertise technique sur le projet d'aménagement
- ZAC Centre-Bourg : accompagnement de la phase travaux et instruction des permis de construire
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, la Mission de Programmation Urbaine (MPU) et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Est agglo)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets : finalisation des transferts de foncier liés aux compétences métropolitaines
- Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 78
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 59

Environnement

- **Poursuite de la démarche reprise d'activité sur les friches agricoles**
- **Suivi des informations de vente SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)**
- **Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov maisons individuelles**
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- **Accompagnement de projets d'entreprises : 3 projet en cours et 2 projets aboutis, accompagnement relocalisation Loiretech**
- **Mouvements d'entreprises : 4 créations ; 3 transferts ; 3 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité**

Commerces

- Actualisation des diagnostics du pôle commercial de proximité du centre-bourg de Mauves-sur-Loire en lien avec l'Auran
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, la législation sur l'accessibilité des commerces...

Nantes Doulon/Bottière

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement rue Jean Julien Lemordant

Opérations ERS

- Rénovation de la chaussée rue du Pâtis Rondin
- Rénovation de la chaussée chemin des bâtelières
- Rénovation de la chaussée route de Sainte-Luce et création d'une boucle de comptage

Aménagements de proximité

- Création d'une chicane au carrefour Rivière/Loing
- Rue du Croissant, carrefour Croissant / Maraîchers
- Extension du trottoir traversant au carrefour Rivière/Loing
- Sécurisation des passages piétons rue des Perrines
- Création d'un dispositif de ralentissement et reprise des trottoirs rue de la Marrière avenue Jacques Auneau

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité (pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande) réalisées sur la commune dans les voies suivantes : Grandjouan, Haluchère, Plantiveau, Perray, Epinal, Pilotière, Guiotton, Valenciennes, Nancy, Metz, Platannes, Thann, Leverrier, Croissant, Bel Air, route de Sainte Luce

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projet des abords de la mairie de Doulon associé au projet privé rue des Epinettes, résidentialisation de la résidence du Perray (NMH)
- ZAC Doulon-Gohards : expertise technique sur les projets d'aménagement et instruction des permis de construire
- **ZAC Bottière-Chénaie : instruction des permis de construire et récolement des DOE en prévision des remises d'ouvrages**
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, la Mission de Programmation Urbaine (MPU) et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Nantes Est)
- Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine **public de la voirie**) en régularisation ou en accompagnement de projets
- **Veille foncière : identification d'une opportunité de préemption au n°9 rue de Toul, pour abonder le parc de logements à vocation sociale, à l'attention des publics les plus précaires (opération en cours de montage avec bail rénovation à un acteur de l'économie sociale et solidaire)**

- **Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 66**
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 329

Environnement

- **Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov copropriétés et maisons individuelles**
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- **Accompagnement de projets d'entreprises : 25 projets en cours et 13 projets aboutis**
- **Mouvements d'entreprises : 74 créations ; 5 nouvelles implantations ; 18 transferts ; 72 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité**
- **Hôtel d'entreprises : 1 entreprise accompagnée**
- **Étude de requalification de la ZA de Nant'Est achevée fin 2018. 2019 : budgétisation des actions/travaux à mener à Court, Moyen et Long terme**
- **Commercialisation de la zone d'activité de Nant'Est Entreprises en fonction des projets d'implantation et de développement des entreprises**
- **Suivi et appui au club d'entreprises « Nant'Est Entreprises » sur leurs différentes problématiques**
- **Déploiement de la signalétique sur la ZA Nant'Est Entreprises**
Pilotage du volet économique du projet ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine)
- **Suivi de l'étude de programmation d'un pôle ESS sur le quartier BPS (étude pilotée par la DEIS et réalisée par les Ecosolies)**

Commerces

- **Actualisation de diagnostics des pôles commerciaux de proximité du Vieux Doulon, Bottière-Chénaie, Bottière et de la Mitrie en lien avec l'Auran**
- **Suivi mise en œuvre étude commerce secteur Vieux Doulon**
- **Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique...**
- **Dans le cadre du projet ANRU BPS - Nouveau cœur de quartier : rencontres et accompagnement des commerçants du quartier pour leur intégration dans ce nouveau projet.**

Nantes-Erdre

Principales actions 2019

Voirie – Espace public

Principales opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Aménagement des abords de la maison de quartier et du ruisseau des Sourdes à Port Boye
- Aménagement du parking PSH Beaujoire
- **Aménagement du chemin de la Boisbonnière**
- **Études pour l'aménagement de liaisons cyclables rues de Koufra**
- **Études pour l'aménagement du parvis de futur équipement public Halvèque et accompagnement de l'extension de l'école Beaujoire**
- **Étude pour l'aménagement des carrefours Belges / Tortière / Lemoine et Belges / Coudray**
- **Études de l'aménagement de la rue de l'Île de Sein – phase 2**

Opérations ERS

- **Rénovation de la chaussée rue de Racapé**
- **Rénovation de la chaussée rue de Cornouaille**
- **Rénovation de la chaussée rue Jacques Duclos**
- **Rénovation de la chaussée du giratoire Duclos / Port Boyer**
- **Rénovation de la chaussée rue de Port Boyer**
- **Rénovation de la chaussée rue du Sénat**
- **Reprise du carrefour boulevard des Belges / rue des Boers, suite au tassement de la tranchée du réseau de chaleur ERENA**

Aménagements de proximité

- Création d'un plateau ralentisseur rue du Bêle

Travaux plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité (SDA)

- **Mise aux normes du chemin des Farfadets entre la route de Saint Joseph et l'allée de Portricq**

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- **Aménagement de la rue de l'Île de Sein**

Éclairage public

- Opérations d'entretien de rénovation et de sécurité (pour la maintenance et le renouvellement des points lumineux et armoires de commande) réalisées sur la commune dans les voies suivantes : moulin des Carmes, Gosselin, Saint-Exupéry, Cornouaille, rond point de Paris, port Durand, Falaise, Barthoulot, Marie Lebel, Louis Lefevre, professeur Auvigné, Champ de tir, Embellie, Niepce, boulevard de la Beaujoire

Habitat, urbanisme et environnement

Habitat et urbanisme

- Accompagnement des projets immobiliers notamment sur la programmation de logements sociaux et leurs interfaces avec les espaces publics (prise en compte des contraintes de gestion future) : projets dans secteur de l'Ouche Buron, projet Iconik, production de scénarios de desserte pour OAP Batignolles
- ZAC Erdre Porterie : récolement des DOE en préparation des remises d'ouvrages parallèlement à la phase chantier sur les sites Bourg Ouest et Bêle-Champ-de-Tir et instruction technique des permis de construire
- ZAC Champ de Manœuvre : expertise technique sur les projets d'aménagement et instruction des permis de construire
- Approbation, mise en application et appropriation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en lien avec la commune, la Mission de Programmation Urbaine (MPU) et la Direction Générale du Développement Urbain (DTA Nantes Est)
- Participation aux instances techniques et politiques relatives à la mise à jour des fiches de suivi de programmation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- **Action foncière (acquisitions, cessions, constitution de servitudes, classement dans le domaine public de la voirie) en régularisation ou en accompagnement de projets**
- **Instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) : 114**
- Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : 316

Environnement

- **Accompagnement de propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique : Mon Projet Renov copropriétés et maisons individuelles**
- Animation de la feuille de route Transition énergétique

Développement économique

Veille et accompagnement

- Accompagnement de projets d'entreprises : 42 projets en cours et 14 projets aboutis
- Mouvements d'entreprises : 63 créations ; 3 nouvelles implantations ; 5 transferts ; 39 liquidations, dissolutions ou cessations d'activité
- Pépinière Hub Créatic : 4 entreprises accompagnées sur 57 hébergées
- Accompagnement projets restructuration/extension site des Batignolles (ACB, Kelvion, Altéad)
- Accompagnement volet économique lancement étude urbaine Route de Paris

Commercialisation de la ZAC économique de la Chantrerie

- Fin de la commercialisation de la ZAC avec l'aménageur. Réflexion sur l'extension à venir ZAC Chantrerie
- Accompagnement des réflexions menées sur la Chantrerie : Démarche de co-construction éco-mobilité avec les acteurs et élaboration du plan d'action avec 4 axes stratégiques, Appel à projet restauration sur foncier NMA et sélection projet L'Escargo, Devenir foncier Ecole Design, Plan Guide et aménagement urbain
- Concertation avec l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) Chantrerie, association fédérant les acteurs
- Appui à la programmation et à la commercialisation des espaces privés à vocation d'activités : site Bouygues/Vilogia (ex-MHS), site Cogedim (ex-SCE), site Equatop (boulevard des Européens), site Elacom (rue **Kastler**)

Commerces

- Actualisation en lien avec l'Auran des diagnostics des pôles commerciaux de proximité de Saint-Joseph de Porterie, de l'Eraudière, Halvêque-Beaujoire, Croissant-Jules Verne et Coudray-Montbazon
- Accompagnement des porteurs de projets et entreprises sur des recherches immobilières de locaux commerciaux et des demandes d'informations concernant les futurs aménagements, la signalétique, les flux de circulation...
- Pilotage de l'étude Stratégie Commerce de proximité sur le secteur HBR et mise en œuvre plan d'action
- Accompagnement dans l'information travaux auprès des associations de commerçants (ARDAN, Coudray-Monbazon...)
- Appui à la commercialisation des rez-de-chaussée actifs au sein des programmes immobiliers (Marsauderies, Erdre Porterie, Bd de la Beaujoire...)

PÔLE ERDRE & CENS

Le pôle Erdre & Cens regroupe 3 communes de la métropole et 1 quartier nantais :

La Chapelle Sur Erdre, Orvault, Sautron et Nantes Nord

78 928 habitants

35 016 emplois total estimé

33 360 logements

3 325 logements supplémentaires (objectif PLH 2019-2025)

8 589 hectares

116 postes d'agents

Coordonnées

48 boulevard Einstein

44300 Nantes

Tél : 02 51 83 65 00

Budget du pôle 2019

Investissement :

Budget : 10 335 577 €

Sautron

8 192 habitants

739 établissements (Insee : établissements actifs 2015)

3 725 logements (Insee : logements 2016)

1 710 hectares

Principales actions en 2019**Voirie - Espace public**

Principales Opérations Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- installation de sanitaires place de la Gendarmerie
- étude chemin de la Hubonnière

Voirie ERS

- rénovation de la chaussée rue de la Bastille entre la rue de Plaisance et l'autoroute
- rénovation de la chaussée et création d'une voie verte route de Brimberne entre l'autoroute et la limite de la commune

Travaux de proximité

- rue du Cens : création d'un stationnement pour le conteneur à verres
- rue des Genêts : mise en place de barrières afin de protéger le passage piéton
- rue des Mossières : création d'une traversée piétonne
- rue de l'Orangerie : marquage de places de stationnement
- chemin des Plis : jalonnement de la ZA les Norgands

Travaux réalisés en régie

- 7 710m de curage de fossés effectués

Aménagements SDA/accessibilité

- rue de la Rivière : mise en conformité des trottoirs

Éclairage public

- rues du Bois Colin, du Pont Millau, de Bellevue : remplacement candélabres vétustes
- rues de la Bastille, de la Serpentine : remplacement câble souterrain HS
- rue de Bretagne : effacement réseaux et rénovation de l'éclairage public

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- contrôles de conformité pour mutation immobilière
- reconstruction du réseau eaux usées du centre commercial du Haut Cormier 34ml en tranchée ouverte

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

ADS :

- 127 dossiers ADS transmis au pôle pour avis.
- 84 logements autorisés dont 22 logements sociaux. Les opérations significatives sont :
 - 42 logements pour l'opération Cogedim rue de Bretagne - OAP Jules Verne ;
 - 22 pour l'opération Nacarat (angle rue de Bretagne rue de la Chézine).
- 9 logements commencés en 2019.

Rappel des objectifs PLH 2019-2025

- 50 logements supplémentaires/an

Environnement, transition énergétique

- Accompagnement du conseiller en énergie partagé
- Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la feuille de route pour la Transition Énergétique
- Poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : Mon PROJET RENOV
- Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique via des permanences de l'Espace Info Énergie couplées avec celles d'Orvault. 4 propriétaires de maison ont profité de ces permanences, non pas sur Orvault mais sur les communes de Couëron, Saint-Herblain et à la maison de l'habitant. À la demande des élus sautronais, des permanences de l'EIE se tiendront sur les communes à partir de janvier 2020

Agriculture

- Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration du plan d'actions comprenant 8 engagements déclinés en 30 actions pour 2030

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau de la commune : 137 DIA + 29 DIA SAFER (en 2018 : 121 DIA + 10 DIA SAFER) ;
 - au niveau du pôle : 1092 DIA + 129 DIA SAFER (en 2018 : 1020 DIA + 96 DIA SAFER).
- 3 acquisitions dont 2 PV d'abandon
- 1 préemption : 12 rue de l'église

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- Création du lotissement des Norgands et démarrage de sa commercialisation (une entreprise installée et un projet de village d'entreprises avec un PC accordé en 2019)
- Passage d'une partie de la zone économique en habitat dans le cadre du PLUm (rue de la Hubonnière)
- Perspective du déménagement de la plateforme logistique de Lidl (déménagement prévu en 2021) située à Tournebride
- Mise en place d'une Commission de Règlement Amiable (CRA) pour les travaux rue de Bretagne, qui a donné lieu à l'indemnisation de nombreux commerçants

Orvault

26 355 habitants

2 197 établissements (Insee : établissements actifs 2015)

12 116 logements (Insee : logements 2016)

2 778 hectares

Principales actions en 2019**Voirie - Espace public**

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- aménagements pour C20, rue de la Patouillerie
- aménagements voie verte sur la VM 42
- aménagement de l'avenue du couchant – Bois Raguenaïs

Voirie ERS

- rénovation de la chaussée : VM 75 Route de Basse Indre entre les giratoires Bois Cesbron et Bugallière ; avenue Claude Antoine Peccot entre Bigeottière et Bois Cesbron ; rue des Boutons d'Orvault ; chemins des Buttes (partie chemin piéton), de la Guidoire, de la Gendronnière, de la Rouazière, de la Vigne de Gagné et du Pré de l'Aulnay – Euclide
- mise en conformité des ralentisseurs avenues de la Paquelais, Charles de Gaulle et Bugallière

Travaux de proximité

- chemin du Doucet : mise en place d'une écluse provisoire et marquage des stationnements
- rue Marcel l'Alouette : marquage de stationnements au niveau de la palette
- chemin de la Maillardière : mise en place d'une écluse provisoire
- rue du Raffuneau : création d'un plateau au droit de la maison de retraite et mise en place d'un chaudiou
- rue du pont Marchand : création d'un parvis devant l'école et pérennisation de l'écluse
- rue de Vénus : création d'un parvis devant l'école

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- coulée verte côté Dahlias : modification de l'éclairage public suite vandalisme
- coulée verte : modification de l'éclairage public

Travaux réalisés en régie

- 4 843 ml de curage de fossés effectué

Aménagements en faveur des transports en communs et vélos

- rue du Pont Marchand : mise en conformité des trottoirs

Aménagements SDA/accessibilité

- rue du Pont Marchand : mise en conformité des trottoirs

Ville apaisée

- allée des Tilleuls école de la Salentine mise en place d'une zone 30 et 20
- rue Hubert de la Brosse école Saint Joseph mise en place métropiéton
- secteur Petit Chantilly 1ere tranche, secteur Botte d'Asperges : mise en place zone 30
- rue de Venus école la Bugallière : mise en place zone 20

Éclairage public

- remplacement candélabres vétustes : avenue de la Cholière ; lotissement Mulonnière (rues Hergé, Foron, Pratt, Velter, Brunhof) ; rues Antoine Bourdelle, du Héron Cendré, du Martin Pêcheur
- prise en compte dans le patrimoine NM de 2 armoires de commandes et 120 candélabres Vallon des Garettes

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 36 branchements EU et EP
- 224 contrôles de conformité pour mutation immobilière
- extension eaux usées : rue du Petit Saint Jean 28ml + 2 branchements ; chemin des Buttes pour le 10 rue de la Grée 54,8ml + 1 branchement
- reconstruction du réseau eaux pluviales 8 rue de la Perche 14ml en tranchée ouverte +1 création de branchement
- réhabilitation du réseau eaux pluviales avenue Félix Vincent 216,80ml par chemisage et tranchée ouverte

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

Plan Local d'Urbanisme métropolitain : suite à l'approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril, l'année 2019 a été consacrée à la formation et l'approbation du nouveau règlement, dans le cadre notamment du réseau des instructeurs ADS des communes animé par Nantes Métropole.

Urbanisme opérationnel et études

ADS :

- 236 dossiers ADS transmis au pôle pour avis.
- 358 logements autorisés dont 121 logements sociaux. Les opérations significatives sont :
 - 129 logements pour Marignan avenue Claude Antoine Peccot, OAP Peccot ;
 - 30 pour Atlantique Habitations rue des Dahlias ;
 - 68 pour Cogedim, angle route de Rennes rue de la Praudière, OAP route de Rennes ;
 - 42 pour HPL Pont du Cens, route de Rennes, OAP route de Rennes ;
 - 8 pour SCI Mozaik, ZAC du Vallon des Garettes, habitat participatif.
- 448 logements commencés en 2019
- ZAC Vallon des Garettes : Urbanisation de la tranche 3 : L'équipe MILLE retenue fin 2019 pour l'urbanisation de l'îlot F7 (48 logements).
- Étude centre-bourg : lancement par la ville d'une concertation citoyenne accompagnée par le cabinet In situ. 3 ateliers organisés en 2019
- Étude route de Vannes : lancement de l'étude de programmation urbaine de la route de vannes : diagnostic et définition des invariants

- Plaisance : mise en œuvre de la concertation avec les habitants : 3 ateliers réalisés en 2019. Étude urbaine de plan guide réalisée par le groupement retenu par la Métropole (Passagers des Villes, SENNSE et Artelia)

Rappel des objectifs PLH 2019-2025

- 190/200 logements supplémentaires/an

Environnement, transition énergétique

- Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la feuille de route pour la transition énergétique
- Démarche Cit'ergie : poursuite des engagements du plan d'actions pour 2018/2021 en lien avec le pôle de proximité. La ville occupe la 3^e place des collectivités labellisées en France (Besançon et Dunkerque étant les deux premières)
- Accompagnement de 2 copropriétés en phase d'audit (1^{ère} phase sur 3) - Grand Large Habitation et 30 rue de la Vallée
- Accompagnement de 6 propriétaires de maison en phase audit
- Réalisation d'une Traque aux watts avec l'Espace Info Energie (financement de l'animation par Nantes Métropole) et retour auprès de la cinquantaine de participants avec présentation du dispositif Mon projet rénov
- Poursuite de l'étude AURAN-EDF sur la rénovation énergétique groupée de maisons individuelles avec 3 quartiers expérimentaux sur l'agglomération dont Bois Raguenet. Les conclusions seront rendues début 2020
- Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique via 7 permanences de l'Espace Info Énergie à la bibliothèque municipale. 22 propriétaires de maison ont profité de ces permanences. Certains Orvaltais ont également participé à des permanences sur Sainte-Luce-sur-Loire, Couëron, Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre et à la maison de l'habitant

Agriculture

- Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration du plan d'actions comprenant 8 engagements déclinés en 30 actions pour 2030
- AMI Agriculture : étude d'une reprise d'installation sur la ferme de Gagné et recherche de foncier supplémentaire pour une installation sur le site du Château de la Tour

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau de la commune : 389 DIA + 53 DIA SAFER (en 2018 : 444 DIA + 53 DIA SAFER)
 - au niveau du pôle : 1092 DIA + 129 DIA SAFER (en 2018 : 1020 DIA + 96 DIA SAFER)
- 16 acquisitions dont 10 PV d'abandon sur la rue de la Garenne
- 1 droit de priorité (terrain état pour le Centre Technique Métropolitain)
- 1 cession (échange avenue Peccot)
- Lancement de la procédure de classement d'office pour le lotissement de la Berthelotière. Avis favorable du commissaire enquêteur après enquête publique. Saisine du préfet pour l'engagement du classement d'office par arrêté préfectoral

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- clôture de la ZAC du Bois Cesbron fin 2018
- création du village d'entreprises du Bois Cesbron qui a permis de densifier l'un des derniers fonciers de la ZAC
- création du village d'entreprises de la Pentecôte
- fin du bail de Nokia sur le site ex-Alcatel et attribution d'un permis de démolition du site
- relance de la commercialisation de la ZAC Orvault-Grand Val avec positionnement de plusieurs promoteurs tertiaires et relance de la maîtrise d'œuvre urbaine
- lancement de l'étude de renouvellement urbain de la route de Vannes

La Chapelle-sur-Erdre

16 609 habitants

1 720 établissements (Insee : établissements actifs 2015)

8 396 logements (Insee : logements 2016)

3 336 hectares

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- création d'un giratoire boulevard Becquerel – rue haute gournière
- aménagement d'un Chemin piéton, Chemin de la Grimaudière
- aménagement du chemin de la côte en accompagnement à l'AAGV
- aménagement rue de Nungesser (suite rétrocession)
- études pour les aménagements d'accompagnement du CREPS, rue de la Babinière
- études pour la réalisation d'un axe cyclable sur la route de Nantes
- études Kerbihan – parking du stade de la grolle

Voirie ERS

- chaussée : rues Louise Michel ; Martin Luther King entre Noieries et Mendès France ; Mendès France entre Mazaire et limite d'agglomération ; des Iris
- rue Charles de Gaulle entre giratoire Paix en Algérie et Rivière (chaussée et trottoirs)

Travaux de proximité

- ralentisseur rue Charles de Gaulle / giratoire de la Bussonnière
- secteur Roty (allée des Simmonnières, rues des Maquisards et des Réfractaires au STO, avenue e la Gandonnière, giratoire de l'Aulnay) : marquages au sol
- aménagement d'un trottoir et d'une traversée piétonne sur Le Gray

Travaux réalisés en régie

- 27 220 ml de curage de fossés effectués
- trottoirs rue Mozart refaits (enrobés neufs, changement de bordures) côté pair
- arrêt de bus à la Gergaudière créé et réseau écoulement d'eaux pluviales
- remplacement de 25 buses de fossés, diamètres 300 et 400 soit 150 ml au total à la Chauvais

Aménagements SDA/accessibilité

- giratoires avenue des Noieries et Martin Luther King : mise en accessibilité des trottoirs
- Gesvrine : mise en accessibilité des trottoirs et mise aux normes des traversées piétonnes, création d'une place PMR sur le parking de l'école
- création d'une place PMR près du presbytère
- traversée piétonne rue François Clouet pour desservir la Maison Pour Tous

Éclairage public

- rue des Corneilles : remplacement câble souterrain HS

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 180 contrôles de conformité pour mutation immobilière
- réhabilitation du réseau eaux usées rue Martin Luther King 260ml de chemisage + 33 branchements par tranchée ouverte et chemisage
- réhabilitation du réseau eaux usées rue Louise Michel 110ml de chemisage + 16 branchements en tranchée ouverte et chemisage
- réhabilitation du réseau eaux usées rue de Sucé 162,30ml de chemisage
- travaux d'amélioration hydraulique sur le ruisseau de la Haie : pose de dalots en traversée de la rue de la Bauche et doublement de canalisation chemin du Bourg

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

Plan Local d'Urbanisme métropolitain : suite à l'approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril, l'année 2019 a été consacrée à la formation et l'approbation du nouveau règlement, dans le cadre notamment du réseau des instructeurs ADS des communes animé par Nantes Métropole.

Urbanisme opérationnel

ADS :

- 229 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 150 logements autorisés dont 34 logements sociaux. Les opérations significatives sont :
 - 88 logements pour l'opération TOLEFI/AMETIS rue Louis Maisonneuve, OAP du Domaine
 - 4 pour l'opération d'Habitat 44 à la Noue Verrière
- 123 logements commencés en 2019
- ZAC des Perrières : PC déposés fin 2019 pour les îlots 8C (NMH) pour 33 logements et 2B (Habitat 44) pour 36 logements. Études préalables à l'urbanisation de l'îlot 9, avec le projet de construction d'un complexe cinéma et de cellules commerciales.
- Étude centre-bourg (Clouet-Jaurès) : Lancement de l'étude de renouvellement urbain et de la concertation citoyenne (3 ateliers de concertation) conduite par un groupement piloté par le bureau d'étude TICA. Proposition de 3 scénarios à soumettre aux citoyens et à la nouvelle équipe municipale.
- Haute-Gournière et OAP France Boissons: lancement consultation promoteurs pour des opérations habitat respectivement d'environ 66 et 133 logements.

Rappel des objectifs PLH 2019-2025

- 220/240 logements supplémentaires/an

Environnement, transition énergétique

- Mise en œuvre des engagements pris par la commune dans le cadre de la feuille de route pour la Transition Énergétique
- Poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : Mon PROJET RENOV
- Accompagnement de 3 propriétaires de maison en phase audit dont un s'est engagé en phase travaux BBC rénovation

- Poursuite de l'étude AURAN-EDF sur la rénovation énergétique groupée de maisons individuelles avec 3 quartiers expérimentaux sur l'agglomération dont Gesvrine. Les conclusions seront rendues début 2020
- Animation territoriale auprès du grand public et sensibilisation à la rénovation énergétique via 8 permanences de l'Espace Info Énergie à la bibliothèque municipale. 19 propriétaires de maison ont profité de ces permanences. Certains chapelains ont participé à des permanences sur Sainte-Luce-sur-Loire, Ligné et à la maison de l'habitant

Agriculture

- Projet alimentaire Territorial de la Métropole : élaboration du plan d'actions comprenant 8 engagements déclinés en 30 actions pour 2030
- AMI Agriculture : étude d'installation pour une activité de maraîchage sur le site de Mouline.

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau de la commune : 371 DIA + 46 DIA SAFER (en 2018 : 281DIA + 33 DIA SAFER)
 - au niveau du pôle : 1092 DIA + 129 DIA SAFER (en 2018 : 1020 DIA + 96 DIA SAFER)
- 3 acquisitions par le biais de PV d'abandon

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- Clôture de la ZAC Malabry avec l'implantation de l'entreprise Sygmatel et la création de surfaces tertiaires (Work in the Selve)
- Relance des démarches environnementales sur la ZAC Métairie Rouge. Lancement de la DUP valant mise en compatibilité repoussé au mandat prochain
- Lancement d'études avec des volets commerciaux sur les secteurs Clouet-Jaurès et Perrières
- Arrivée de RTE sur le site de Gesvrine avec plus de 500 emplois nouveaux
- Construction des bureaux d'INEO sur le site de Gesvrine

Nantes Nord – Quartier 8

25 219 habitants

9 123 logements

756 hectares

Principales actions en 2019

Voirie - Espace public

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien rénovation sécurité (ERS)

Voirie

- aménagement de la rue Bobierre (ZA Géraudière phase 3)
- aménagements d'un couloir bus et de 2 giratoires pour la C20, rue de la Chauvinière
- étude Axe express vélo sur Guy Mollet- petit port
- aménagements provisoires sur les rues Cadou, Pressoir, Bertrand, Gesvre

Voirie ERS

- avenue du Bout des Landes entre Cassin et Route de Rennes
- rue Pierre Adolphe Bobierre

Travaux de proximité

- aménagement d'une chaudière rue Jean Poulain entre Scotto et Barbotte
- réfection du parvis de l'église rue de la Bourgeonnière
- reprise du trottoir rue du Panama
- réduction de la largeur de chaussée en sortie du giratoire rue Henri Picherit
- protection par des potelets de la placette engazonnée avenue du Séquoïa
- matérialisation des stationnements en chicane sur chaussée quartier de la Rivière
- prolongement de l'îlot central devant l'arrêt de bus « Bertrand » route de la Chapelle-sur-Erdre
- aménagement d'un dos d'âne rue des Landes
- aménagement d'une écluse chemin de l'Angle Chaillou
- réduction de la largeur de chaussée en entrée de rue du Moulin des Rochettes

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- mise en place d'un complément de barrières devant l'école rue de la Coulée
- réalisation d'une allée piétonne contournant le CSC du Bout des Landes

Éclairage public

- rue Pierre Adolphe Bobierre : remplacement candélabres

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- 102 contrôles de conformité pour mutation immobilière

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

Plan Local d'Urbanisme métropolitain : suite à l'approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril, l'année 2019 a été consacrée à la formation et l'approbation du nouveau règlement, dans le cadre notamment du réseau des instructeurs ADS des communes animé par Nantes Métropole.

Urbanisme opérationnel

ADS :

- 54 dossiers ADS transmis au pôle pour avis
- 643 logements autorisés dont 330 logements sociaux. Les opérations significatives sont :
 - 51 logements pour la SCCV Bout des Pavés (Marignan/Bâti Nantes/ NMH), OAP Bout des Pavés,
 - 24 pour la SCCV Bout des Pavés (Marignan/Bâti Nantes/ NMH), OAP Bout des Pavés,
 - 327 pour Marignan, route de la Jonelière, OAP Guy Mollet,
 - 133 pour Nantes Métropole Habitat rue Joseph Marie Jacquard, OAP Bout des Pavés
- 580 logements commencés en 2019
- Projet global Nantes Nord : Lancement de la mission de conception urbaine du projet global confiée par LOMA à une équipe pluridisciplinaire conduite par Germe&JAM, ainsi que de la concertation citoyenne. Définition du plan guide.

Environnement, transition énergétique

- Poursuite de l'offre d'accompagnement et de financement pour la rénovation énergétique des logements (copropriétés et maisons) : Mon PROJET RENOV
- Accompagnement de 2 copropriétés en phase d'audit (1^{ère} phase sur 3) - Grand Large Habitation et 30 rue de la Vallée
- Accompagnement de 2 propriétaires de maison en phase audit dont un s'est engagé en phase travaux BBC rénovation
- Accompagnement de la phase diagnostic pour la réalisation du Plan Patrimoine et Paysage Val de Cens. Restitution de l'atelier citoyen aux élus fin 2019 pour mise en œuvre ensuite de la phase d'instruction des propositions par les services

Foncier

- nombre de déclarations d'intention d'aliéner instruites :
 - au niveau du quartier : 195 DIA + 1 DIA SAFER (en 2018 : 174 DIA + 0 DIA SAFER)
 - au niveau du pôle : 1092 DIA + 129 DIA SAFER (en 2018 : 1020 DIA + 96 DIA SAFER)
- 2 acquisitions

Développement économique (bilan mandat 2014-2020)

- création de la PRI Cap Aliments sur la ZA de la Géraudière
- lancement fin 2015 du diagnostic économie/emploi du projet global Nantes Nord, piloté par le pôle. Cette phase de diagnostic a permis de mobiliser de nombreux acteurs économiques et institutionnels autour du PGN², et s'est poursuivie par des animations régulières auprès des entreprises et la poursuite du groupe de travail économie/emploi, créé initialement pour la phase de diagnostic.

PÔLE LOIRE CHÉZINE

Le Pôle Loire-Chézine regroupe trois communes :

Couéron, Indre et Saint-Herblain

71 418 habitants (Source : Insee, RP 2016 / traitement © Compas)

5 745 établissements (Source : Insee, REE-Sirene, démographie des établissements, 2017)

55 484 emplois - total estimé (Source : Sirene au 1er Décembre 2017)

33 853 logements (Source : Insee, ensemble 2016)

7 822 logements sociaux (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2019)

541 km de voiries - 379 km de voiries métropolitaines (Pivert 2019) et 162 km de voiries non métropolitaines (estimées).

7 877 hectares

106 postes d'agents

Coordonnées :

6, rue Virginia Woolf

44 300 Saint-Herblain

Tél. : 02 28 03 41 50

Budget du pôle 2019

Fonctionnement : 1 421 810 €

Investissement : 6 524 818 €

Couëron

20 900 habitants (Source : Insee, RP 2016 / traitement © Compas)

1 123 établissements (Source : Insee, REE-Sirene, démographie des établissements, 2017)

6 518 emplois total estimé (Source : Sirene au 1er Décembre 2017)

8 933 logements (Source: Insee, ensemble 2016)

1609 logements sociaux (17,39%) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2019)

217,5 km de voiries - 146 km de voiries métropolitaines (Pivert 2019) et 71,5 km de voiries non métropolitaines.

4 403 hectares

Principales actions 2019**Voirie – Espace public**

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien
Rénovation Sécurité (ERS)

Opérations PPI

- Impasse du Drillet : réaménagement de la voie suite aux travaux hydrauliques.
- Aménagement rue du Docteur Janvier, création d'une voie provisoire de chantier.
- Rue Alexandre Olivier création de stationnements en chicane.
- Abords ZAC Métairie : aménagement de la rue de la Salle et rénovation des réseaux (présence d'amiante dans certains réseaux), effacement réseaux souples et éclairage public, voirie et espaces verts ; création d'un giratoire boulevard de la Libération et d'un accès entre la rue Sidney Bechet et la rue du Rocher.
- Aménagement abords gare : requalification du parvis de la gare, de la rue de la Gare et de la Rue Alexandre Olivier depuis la rue Fernand Doceul.

Voirie

- Rue du Pan Loup et Botardièrre y compris giratoire : réfection de chaussée de nuit, bordures du giratoire de jour.
- Réfection de chaussée, bordures et trottoirs : rues Jean Jaurès, des Cygnes, des Éperviers, des Bruands, des Pinsons, des Cailles, des Rossignols, avenue des Roses, Vm 17 – section rue des Charmilles/Rue du Coteau, Vm 17 – section Rue Jean Bart/Place Denis Mayer, Vm 101 – giratoire La Montagne.
- Rue du 1^{er} Mai : réfection de chaussée, bordures et trottoirs, création d'un plateau surélevé.
- Vm 101 – Section La Montagne/La Guinière : réfection de chaussée avec purges.
- Rue de la Bourdinière – section Arche du Dareau/Puygodeau : réfection de chaussée et curage des fossés.
- Vm 26 : réfection de chaussée et curage des fossés.
- Vm 101 – section courante : réfection de chaussée et curage des fossés.

Petits travaux de proximité

- Élargissement pour sécurisation de la rue de la Botardièrre.
- Réalisation d'une écluse sur de la Minée.
- Réfection du cheminement piétonnier (sablé) – Quai Fourgerat.

Aménagements en faveur des transports en communs et des vélos

- Extension P+R aux abords de la gare du Nord et au sud des voies

Aménagements SDA

- Rue Rouget de Lisle : travaux de mise en accessibilité trottoirs et traversées chaussée

Éclairage public

- Remplacement de 80 ensembles (mats et luminaires) sur le lotissement du Berligout.
- Commande d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, pour les voies suivantes : rues du Stade, Rouget de l'Isle, Bouillon, des Etiers, des Ardilllets, de la Sinière et de la Carterie.

Assainissement (eaux usées et pluviales)

- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées impasse du Drillet.
- Extension du réseau d'eaux usées Boulevard de l'Europe (150 ml) et impasse Frémondrière (50 ml).

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : suite à l'approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril, l'année 2019 a été consacrée à la formation et l'appropriation du nouveau règlement, dans le cadre notamment du réseau des instructeurs ADS des communes animé par Nantes Métropole.

Urbanisme opérationnel

- ZAC Ouest-centre-ville : 70 hectares – 1 748 logements dont 30 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2, 3, 5, 6 et 7 achevées (1 080 logements sauf opération harmonie habitat 24 logements sous procédure judiciaire). Îlot de Bel Air (80 logements) et phase 4 (588 logements) en cours de construction. Achèvement de l'opération envisagé en 2027.
- ZAC de la Métairie : 24,5 hectares – 620 logements dont 20 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2 et 3 livrées (400 logements). Phase 4 (217 logements dont une résidence autonomie de 64 logements - le Lieu Merveilleux et un pôle santé) en cours de construction (une vingtaine de logements livrés en 2019). Achèvement de l'opération envisagé en 2022.
- ZAC Rives de Loire : 8 hectares, reconversion d'un ancien site industriel en bord de Loire, environ 310 logements essentiellement collectifs dont 30 % de logement locatif social, à réaliser en 3 phases. Études projet engagées en lien avec la mise au point des conditions de dépollution du site par son ancien exploitant KME. Inscription d'une OAP de secteur d'aménagement au PLUm.
- Le Bossis : projet de réhabilitation/densification de la SAMO. Réhabilitations achevées, constructions nouvelles en cours sur îlots 1 et 2 (59 logements créés) à livrer début 2020. Îlot 3 à l'étude.
- Rue du Docteur Janvier : périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) institué au Conseil métropolitain d'avril 2016 pour environ 190 logements. Trois conventions PUP signées pour 164 logements. Voirie provisoire livrée, constructions en cours. Études projet espaces publics engagées.

Logement

- Plan Local de l'Habitat : avec 193 logements autorisés (dont 97 logements locatifs sociaux), les objectifs du PLH (mettre en chantier 190 à 210 logements par an et produire 30% de logements locatifs sociaux) sont respectés. Le taux de logements locatifs sociaux au premier janvier 2019 était de 17,39 %, en très légère progression par rapport à 2018 (17,12%).
- Habitat : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Bords de Loire » (achevée le 31 juillet 2019) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » ont permis de rénover à Couëron, en 2019, 37 logements (160 depuis septembre 2013).

Environnement, cadre de vie, agriculture, transition énergétique

- Animation du groupe de travail « friches agricoles » autour du secteur de la Roche Guillet.
- Engagement de la procédure biens vacants et sans maîtres sur le secteur Roche Guillet pour 2 598m².
- Veille sur le marché foncier agricole : diverses interventions auprès de la SAFER en vue de maintenir l'outil de production agricole.

Dialogue citoyen

- Conduite de l'Atelier Participatif Loire-Chézine «demain la ville apaisée». Remise de l'avis citoyen le 4 décembre.

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 182 dossiers traités (dont 106 permis de construire).
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain: 327.
- Foncier/notifications SAFER : 93 notifications. 3 parcelles préemptées à la demande de la commune pour 19 445 m² et 2 demandes d'intervention en cours de traitement 60 536 m² et une demande d'intervention suivie d'une renonciation à vendre.
- Transactions foncières/classements, déclassements : 6 décisions.

Développement économique

- ZAC des Hauts de Couëron 3 : superficie de 80Ha dont 50 Ha cessibles. Secteur sud achevé comptant 23 entreprises et 750 emplois, secteur central comptant 23 entreprises et 533 emplois, secteur Nord 7 entreprises et 417 emplois. Commercialisation : il reste un lot disponible sur la tranche centrale. 6 projets présentés et validés en 2019, représentant 227 emplois, 10 564m² de SP et 34 179m² de foncier.
- Échanges avec le club d'entreprises ECLA (Entreprises Couëronnaises Loire Atlantique/40 entreprises adhérentes). Réalisation d'une enquête mobilité auprès des entreprises et des salariés de la ZAC Hauts de Couëron et de Pan Loup. Présentation des résultats de l'étude à la ville et ECLA pour une information aux entreprises et salariés en 2020.
- Diagnostics des pôles commerciaux : mise à jour des diagnostics de 2 pôles commerciaux avec l'Auran.
- Suite aux demandes d'actions du comité consultatif commerce, réalisation d'une enquête clientèle et présentation des résultats de l'enquête à la ville, aide à la réalisation d'un annuaire d'entreprises en lien avec la CCI et proposition de signalétiques des polarités commerciales.
- Suivi des projets d'extension des 2 principales enseignes du bourg et de la Chabossière
- Carré de Couëron : accompagnement des entreprises dans la sortie de pépinière.
- Barrière Noire : accompagnement d'un projet d'implantation d'une entreprise majeure du territoire.

Indre

3 915 habitants (Source : Insee, RP 2016 / traitement © Compas)

190 établissements (Source : Insee, REE-Sirene, démographie des établissements, 2017)

1 612 emplois total estimé (Source : Sirene au 1er Décembre 2017)

1 888 logements (Source: Insee, ensemble 2016)

296 logements sociaux (16,12%) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2019)

32 km de voiries - 26 km de voiries métropolitaines (Pivert 2019) et 6 km de voiries non métropolitaines.

472 hectares

Principales actions 2019**Voirie – Espace public**

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien
Rénovation Sécurité (ERS)

Voirie

- Réfection de la chaussée du Quai Victor Bocquien et de l'allée du Mastro – accès bas de Loire.
- Travaux de construction de l'ouvrage d'art sur l'étier de la Bouma (rue de la Gare).

Petits travaux de proximité

- Rue JB Rabillard : accessibilité trottoir et déplacement colonnes point tri.
- Pose d'îlots séparateurs de voies sur passage piétons – rue Jean Jaurès.
- Modification îlots et voies d'attente bac Indret – Vm 358.
- Aménagements en faveur des transports en communs et des vélos.

Éclairage public

- Opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, des réseaux et de certaines armoires de commande réalisées dans les voies suivantes : Quai Guilhot, rue du Maine, rues de l'Erdre et Denis Rivière

Assainissement

- Pas de réhabilitation sur 2019.

Habitat, Urbanisme et Environnement**Urbanisme prévisionnel**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : suite à l'approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril, l'année 2019 a été consacrée à la formation et l'appropriation du nouveau règlement, dans le cadre notamment du réseau des instructeurs ADS des communes animé par Nantes Métropole.

Urbanisme opérationnel

- Haute Indre : étude opérationnelle relative à la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Calibrage et montage financier de l'opération arrêté en collaboration avec un bailleur social/opérateur. Poursuite des négociations foncières.
- Diverses opérations engagées en faveur du logement social ou des migrants en secteur diffus en lien avec les partenaires sociaux : quai Besnard, rues des Frênes et Moquard.
- Engagement de la réflexion sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Forges.
- Opération de la Clairière : suivi du processus de dépollution du site industriel désaffecté de

SOFERTI et réorientation du programme vers une vocation économique exclusivement (filière maritime et nautique privilégiée).

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : 7 logements autorisés en 2019, chiffre éloigné des objectifs du PLH (produire 20 logements par an dont 30 % de logements locatifs sociaux) mais à relativiser au regard des chiffres de 2018. Le taux de logements locatifs sociaux stagne en 2019 avec 16,12 % au 1er janvier 2019 au lieu de 16,14 % en 2018 (commune non soumise au prélèvement loi SRU).
- Habitat : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Bords de Loire » et Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » (programme achevé depuis le 31/07/2019) ont permis de financer 64 réhabilitations de logements depuis 2013, dont 12 en 2019.

Environnement, agriculture, plan climat

- Environnement/agriculture : production du plan de gestion de l'île de la motte sous forme participative. Engagement des études pour la réalisation d'une passerelle. Le chantier nature du 21 septembre 2019 a permis de récolter 360 kg de déchets.
- Conception du projet « eau et paysage » initié par le pôle métropolitain (liaison Indre/La Montagne par la Chaussée Robert). Négociations foncières engagées. Dossier loi sur l'eau déposé.

Dialogue citoyen

- Conduite de l'Atelier Participatif Loire-Chézine «demain la ville apaisée». Remise de l'avis citoyen le 4 décembre.

Chiffres-clés

- Autorisations d'urbanisme : 35 dossiers instruits dont 17 permis de construire.
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 98 dont une a donné lieu à préemption.
- Notification SAFER : 5
- Négociations foncières, classements, déclassements : 1

Développement économique

- Accompagnement d'entreprises indraises (artisans-commerçants - professionnels de santé - entreprises) sur des demandes de proximité liées soit à une recherche d'immobilier d'entreprises, de partenaires, de conseils ou d'informations à portée économique.
- Polarité commerciale d'entrée de ville : mise à jour des diagnostics commerciaux de Basse Indre et Haute Indre avec l'AURAN. Organisation d'une présentation à la ville.
- Suivi du projet d'entrée de ville de Pôle Santé : informations des professionnels de santé du projet.
- Naval Group : accompagnement de l'entreprise et de la ville sur différents sujets : foncier, parking, réalisation d'une voie d'accès au bac, aménagement de l'espace public, PLUm, déplacement. Suivi d'un projet d'extension en 2019.
- Arcelor Mittal : accompagnement de l'entreprise sur le volet immobilier et foncier. Suivi du projet de reprise de l'imprimerie.
- Reconversion du site Soferti : participation à la réunion avec le propriétaire. Prescription de ce site pour des projets à vocation économique, présentation à la ville. Proposition d'une vocation économique sur l'ensemble du site.

Saint-Herblain

46 603 habitants (Source : Insee, RP 2016 / traitement © Compas)

4 432 établissements (Source : Insee, REE-Sirene, démographie des établissements, 2017)

47 355 emplois total estimé (Source : Sirene au 1er Décembre 2017)

23 032 logements (Source: Insee, ensemble 2016)

5917 logements sociaux (26,66%) (DDTM inventaire SRU 1^{er} janvier 2019)

293 km de voiries - 207 km de voiries métropolitaines (Pivert 2019) et 86 km de voiries non métropolitaines.

3 002 hectares

Principales actions 2019**Voirie – Espace public**

Principales Opérations Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et Entretien Rénovation Sécurité (ERS).

Opérations PPI

- Travaux aménagement de la place de la Crémetterie.
- Aménagement du boulevard Marcel Paul et du chemin de la Chatterie – protection des aménagements doux et création de stationnement.
- Aménagement de l'accès au lotissement l'Hopitau – création de stationnement en chicane et de passages piétons.
- Création du parking La Guilbaudière.
- Espaces publics Preux – requalification de la rue Jean Jaurès Sud, des places Léo Lagrange et Preux.

Voirie

- Réfection de chaussée et purges : boulevard du Général de Gaulle – section Rocher-Carrière, rue du Petit Village – section giratoire T. Guillou/giratoire rue des Vignes, rue de la Syonnaière – section Lycée Rieffel/Avenue de la Pentecôte.
- Réfection de chaussée, purges et trottoirs : impasses Tananarive et Jean Renoir, rue Hector Malot.
- Rue Robert Schuman : réfection de chaussée, de giratoire et purges.
- Rue Duguay-Trouin/Frachon : création d'écluses et réfection de trottoir.
- Marcel Paul Bagatelle Chatterie : création de stationnements.

Petits travaux de proximité

- Sécurisation de la rue de la Syonnaière.
- Pose de potelets bois sur espaces verts – secteur Tillay/Polyclinique.
- Création d'une traversée piétonne – rue du Zambèze.
- Rue des Piliers de la Chauvinière : création et sécurisation circulation piétonne et cyclable.
- Rue Virginia Woolf – Boulevard François Mitterand : réfection continuité trottoir (terminus François Mitterand / Pôle Loire-Chézine).

Aménagements en faveur des transports en communs et des vélos

- Parking gare Nord St Herblain – Indre : Mise en place abris collectifs vélos Abris Plus.

Aménagements SDA

- Traversées sécurisées vélos/piétons au carrefour VM 75 / Johardièrre.

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- Mise en place de capots sur les bornes anti-béliers de la place Mendès-France.
- Fermeture et sécurisation du parking provisoire de l'Angevinière.
- Sécurisation plateforme rue de Dax.
- Reprise des abords de la colonne enterrée rue de la Mayenne.
- Mise en place de colonnes enterrées rue d'Aquitaine.
- Reprise d'îlot contre-allée Churchill.
- Mise en service du prolongement de la ligne Chronobus C3.
- Requalification de la place de la Crémetterie.
- Création du P+R C3 Ar Mor boulevard Charles Gautier.

Éclairage public

- Opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, des réseaux et de certaines armoires de commande réalisées dans les voies suivantes : Station François Mitterrand, avenue de la Baraudière, rues du Dr Rappin, Pasteur, G. Neveu, de Bellevue, de la Favrie, T. Guilou, Ferdinand Lesseps, Bourdaloue, Vincent Auriol, de la Blanche, des Gauderies, de la Branchoire, de l'École et F. Rabelais.

Assainissement

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Bergerie (60ml).
- Extension du réseau d'eaux usées boulevard Marcel Paul (40ml) et rue Sainte-Marguerite (45ml).
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rues Florencio Martinez (25ml) et du Général Zimmer (55ml).

Habitat, Urbanisme et Environnement

Urbanisme prévisionnel

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : suite à l'approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril, l'année 2019 a été consacrée à la formation et l'appropriation du nouveau règlement, dans le cadre notamment du réseau des instructeurs ADS des communes animé par Nantes Métropole.

Urbanisme opérationnel et études

- ZAC de la Pelousière : 22 hectares - 779 logements et un groupe scolaire. Programme réalisé. Clôture prévue en 2020.
- ZAC de La Baule/boulevard Charles Gautier : 22 hectares – 120 000 m² de surface plancher. 874 logements en trois tranches respectives de 456, 269 et 149 logements, un pôle santé, un pôle tertiaire et un pôle services. 70 % des espaces publics livrés, mise en service de la ligne C3, livraison du P+R provisoire, mise en service des liaisons viaires avec quartiers contigus, ouverture du pôle santé. En 2019, installation des cliniques Sourdille et Saint-Augustin, livraison de 169 logements et 1 400m² de locaux d'activités (îlot9), mise en chantier de 264 logements et 1 900m² de locaux d'activités (îlots 5, 6-1 et 6-2).
- Opération Pâtisseries. Zone 2AU 10 ha. Achèvement des études pré-opérationnelles, arrêt du périmètre opérationnel et du programme : 194 logements dont 25 % de locatifs sociaux et 15 % de logement abordable.
- Opération Bagatelle et abords (permis d'aménager) : 1 200 logements au total et un groupe scolaire (réalisé). 758 logements livrés à ce jour (dont une résidence seniors de 99 logements). 168 logements en cours de chantier.
- Opération Allende (permis d'aménager) : 444 logements dont un équipement intergénérationnel (16 logements). Programme en voie d'achèvement.
- Grand Bellevue : Projet retenu par l'État au titre du Nouveau Programme National de

Renouvellement Urbain (NPNRU), développé sur les communes de Saint-Herblain et Nantes (325 ha). ZAC créée par délibération du 13 avril 2018 sur un périmètre opérationnel de 60,7 ha. Aménagement concédé à LOMA. Études de maîtrise d'œuvre (réalisation de la ZAC) confiées au groupement D&A/Artelia. Structuration du projet urbain et espaces publics autour des parcours urbains et parvis d'équipement, avec la place Mendès France affirmée comme centralité de quartier, la place des Lauriers comme polarité de proximité. Programme axé sur la mixité fonctionnelle : 65 000m² de logements (49 % de logements libres, 38 % de logements abordables, 13 % de logements spécifiques et sociaux) à créer dans le périmètre de la ZAC, 3 000m² de surfaces dédiées aux équipements, 18 500 m² dédiés aux activités économiques et 2 500m² aux activités commerciales, requalification / résidentialisation de 1785 logements (dont 1 094 hors ZAC), et démolition de 515 logements (dont 30 hors ZAC). Etudes d'avant-projet sur le secteur Mendès France et Bernardière sud en cours.

- Étude de stratégie et de programmation urbaine et de l'étude déplacements du quartier Atlantis. Finalisation 1^{er} semestre 2020.
- Étude de programmation sur le renouvellement urbain de la Route de Vannes (communes de St-Herblain et Orvault) confiée au groupement Attica/Arcadis/Terridev/Aid en juin 2019. Phase 1 (orientations et invariants) achevée.
- Étude prospective de la zone d'activités du Quai Cormerais conduite par le Grand Port Maritime, confiée à AIA Territoire. Remise du rapport final en avril 2020.

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : avec 193 logements autorisés en 2019 dont 97 logements sociaux, les objectifs quantitatifs du PLH (450 logements par an dont 25 à 27 % de logements locatifs sociaux) ne sont pas atteints. Toutefois, ce chiffre est à relativiser au regard de la production des années passées. La proportion de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2019 est de 26,66 %, en léger tassement par rapport à 2018 (de 27,59 %).
- Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux » : 390 logements ont été rénovés à Saint-Herblain depuis 2013 dans le cadre de ce programme, dont 70 en 2019.

Environnement, agriculture, transition énergétique

- Plan climat/rénovation thermique des copropriétés : en 2019, 1 copropriété (105 logements) a voté un audit énergétique BBC, 2 ont engagé une maîtrise d'œuvre travaux BBC (133 logements) et une copropriété a engagé les travaux de rénovation (200 logements).
- Agriculture : poursuite de la réflexion en faveur de l'implantation d'une activité agricole dans le secteur du Parc.

Dialogue citoyen

- Conduite de l'atelier participatif Loire-Chézine « demain la ville apaisée ». Remise de l'avis citoyen le 4 décembre.

Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 188 dossiers instruits par le pôle (dont 110 permis de construire) en 2019.
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 670 dont 1 a donné lieu à décision de préemption et 2 à décision de délégation à la commune.
- Foncier/notifications SAFER : 37 notifications, une demande d'intervention en cours d'instruction.
- Foncier/transactions foncières, classements, déclassements : 15 décisions.

Développement économique

- ZAC d'Ar Mor : 114 000m² de SP sur un foncier de 53 ha reste un solde de 8 000m² de SP à commercialiser. Livraison du programme sur l'îlot 4.8 (1 700m² de SP). Début des travaux sur l'îlot 3.1 (3 100m² de SP). Cession de l'îlot 4.5 et dépôt de PC différé en 2020 (2 600m² de SP).
- ZAC de la Lorie : suivi d'un projet de crèche d'entreprises.

- Centre industriel : lancement d'une étude de programmation urbaine et économique. Livraison de la Phase 1 - État des lieux à la ville en COPIE.
- Route de Vannes : présence à l'AG de l'association des commerçants de la route de Vannes. Participation aux réunions de présentation de l'étude de circulation à l'association des commerçants. Contribution à l'étude urbaine sur le volet de la programmation économique.
- Lotissement du Plessis-Bouchet : présentation d'un projet d'une entreprise de Saint-Herblain sur le macro lot de 17 485m², 3 250m² de SP et 45 emplois. Projet validé. (C. Legros : suivi du projet d'implantation d'un village artisanal réalisé par LOD sur un foncier de 14 000m² bâtiment de 5 400m² de SP comprenant 15 cellules de 250/300 m²).
- Quartier de Preux : accompagnement d'une association relevant de l'ESS dans son relogement
- Sillon de Bretagne : projet dans l'immeuble de bureaux d'un centre d'affaires de quartier de 240m² avec Harmonie Habitat. Lancement de la commercialisation du CAQ. Groupes de travail avec les acteurs du commerce pour la redynamisation de la galerie du Sillon. Atelier de partage avec les acteurs économiques sur les études urbaines en cours. Participation aux GATE emploi de la MDE du Sillon.
- Programme de Renouveau Urbain Bellevue – Volet développement économique : suivi des opérations immobilières en lien avec l'aménageur et les promoteurs retenus. Programme «Grand Large» : fin de commercialisation de la tranche 1 en attente du lancement de la tranche 2. Proposition de la tranche 2 à des prospects. Suivi des projets d'acquisitions sur le secteur de la Rabotière. Suivi des études sur la Bernardière.
- ZAC de la Baule : 32 459 m² de SP pour du bureau, services, commerces. Pôle tertiaire d'environ 225 000m² de SP sur 4 îlots : îlot 1 (5 700m² de SP et Parking relais) PC en 2019. îlot 4 (7 700m² de SP) scindé en 2 - îlot 11 (2 600m² de SP) dépôt de PC en 2018. îlot 9, livraison de 1 500m² de RC commerciaux - îlot 5 , livraison en RC de 1 500m² de locaux commerciaux. Début des travaux sur îlot 6.1 (1 300m² de locaux d'activités) et sur l'îlot 6.2 (305m²).
- Secteur Laënnec : étude sur la filière santé en cours. Veille sur les acteurs santé biotech.
- Pôles commerciaux : mise à jour du diagnostic commercial du bourg avec l'Auran. Proposition d'une signalétique des polarités commerciales remise à la ville.
- Étude urbaine Atlantis : participation aux ateliers sur le pôle Loisirs. Réunions d'échanges sur le volet tertiaire. Contribution à l'étude urbaine sur le volet programmation économique.
- Animation territoriale : participation aux groupes de réflexion des associations d'entreprises (Saint-Herblain Ouest Entreprises et Groupement Intérêt Économique Ar Mor) sur les questions de sécurité, de mobilité, d'emploi. Avec le SHOE organisation d'une réunion d'information préalable des entreprises à l'étude urbaine du centre industriel. Rencontre de la commission cadre de vie des entreprises de la ZAC Ar Mor et participation à la journée sur la qualité de vie et bien-être au travail.

PÔLE NANTES-OUEST

Le Pôle Nantes-Ouest regroupe quatre quartiers nantais :

Bellevue / Chantenay / Sainte-Anne, Dervallières / Zola, Hauts-Pavés / Saint-Félix, Breil / Barberie

123 163 habitants

Budget du pôle 2019

Dépenses de fonctionnement : 1 505 252 € - Recettes de fonctionnement : 312 456 €

Dépenses d'investissement réalisées : 9 858 681 € TTC réparties comme suit :

- Budget principal : 9 330 276 € dont les principales dépenses concernent :
 - la politique déplacement : 2 299 722 € ;
 - les dépenses récurrentes d'investissement (ERS-PCDD-SDA-ERDF-PROXIMITE) : 3 266 102 € ;
 - les opérations d'aménagement d'espace public : 1 963 020 € ;
 - les opérations liées aux mobilités (P+R-Navibus) : 1 025 967 € ;
 - les opérations politique de la ville : 610 620 € ;
 - les opérations eaux pluviales : 164 845 €.
- Budget Transports en HT : 315 340 €
- Budget Assainissement en HT : 123 005 €

Recettes d'investissement : 662 620 € TTC

Principales réalisations 2019

Voirie – Espace public

Opérations voirie-aménagement PPI et ERS

Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Quartier Bellevue / Chantenay / Sainte-Anne

- Travaux de réaménagement de la rue de l'Hermitage et de l'esplanade Jean Bruneau. Ces travaux concernent les aménagements liés aux parcours des Belvédères.
- Travaux de création de l'axe structurant cyclable nord / sud (Nantes / Saint-Herblain). Les aménagements ont consisté à créer des pistes et bandes cyclables sur tout l'axe entre la place Jacksonville et le boulevard du Tertre. Le boulevard Romanet était concerné uniquement sur environ 100 m entre la route de Saint-Herblain et le boulevard du Tertre.
- Études du réaménagement de la rue des Réformes. La rue est l'entrée coté quartier Chantenay, du parcours des Coteaux. Le projet consiste à améliorer et sécuriser tous les modes de déplacements.
- Travaux d'accompagnement pour la création du parc de la META, au niveau de la rue des Alouettes et de la rue de l'Étang.
- Études des aménagements anti rodéo afin de sécuriser les cheminements des piétons et de créer des ouvrages de voirie pour ralentir la circulation automobile.
- Études des aménagements liés à la création de la liaison Navibus, à proximité des chantiers de l'Esclain. Le projet consiste à rendre plus confortable le trajet entre les chantiers de l'Esclain et les arrêts de bus boulevard Chevreul, jusqu'au pôle d'échange bus gare de Chantenay.

Quartier Dervallières / Zola

- Réaménagement d'une partie de la rue des Renardières non traitée en 2018, du fait du projet immobilier à proximité de la place Zola.
- Réaménagement de la rue de la Durantière entre la rue du Corps de Garde et la rue de Genève (piscine et vélodrome). Les aménagements ont consisté à créer des continuités cyclables sécurisées et à améliorer les échanges des circulations piétonnes à proximité de la piscine et du vélodrome.
- Création d'un giratoire au carrefour boulevard de la Fraternité et boulevard de la Solidarité, et réaménagement jusqu'à la rue Patria. Ce carrefour était l'un des points noirs de la circulation VL et transports en commun. L'intersection du boulevard de la Fraternité et de la rue Patria méritait également une attention particulière.
- Réaménagement de l'entrée du quartier par la rue Renoir. Les travaux ont consisté à rénover l'entrée du quartier et à créer un plateau surélevé avec la rue Meissonnier.
- Études du réaménagement des abords de l'immeuble Grand Watteau et de la rue Antoine Watteau. Le projet consiste à réorganiser le parking à proximité de l'église et celui situé rue Jacques Callot et à réaménager la rue Watteau et les poches de stationnements dans les contre-allées.
- Création d'un cheminement doux entre la rue de la Convention et le boulevard Léon Jouhaux, au droit des n° 107 et 111 de la rue de la Convention.
- Études du réaménagement de la rue Marzelle de Grillaud. Le projet consiste à améliorer et sécuriser tous les modes de transports, du piéton jusqu'au poids lourd.
- Modifications ponctuelles de voirie afin d'anticiper sur le passage des bus articulés de la ligne C3, entre la place Abel Durand et la place Canclaux, notamment rue Littré et rue Lamartine.

Quartier Hauts-Pavés Saint-Félix

- Conduite d'opération du réaménagement de la rue des Hauts Pavés entre la place Viarme et la rue Russeil. Les travaux sont prévus en 2020.
- Conduite d'opération du réaménagement de la place Saint-Félix. Les travaux sont prévus en 2020.
- Études du réaménagement de la rue Noire au droit de l'école. Le projet fait partie du parcours vert Est / Ouest entre l'île de Versailles et le cimetière de la Miséricorde.
- Création d'un giratoire au carrefour boulevard Gaston Serpette / rue du Douet Garnier, afin d'améliorer et sécuriser le trajet des élèves à proximité de l'école rue du Douet Garnier.
- Création d'un giratoire place Armand Fallière afin d'améliorer et sécuriser le trajet des élèves à proximité de l'école rue du Douet Garnier.
- Réaménagement de la rue des Dervallières sur le parcours du Chronobus C6, entre l'avenue du Parc de Procé et la rue Camus. Ce tronçon n'avait pas été traité à l'époque de l'ouverture de la ligne Chronobus C6, pour cause d'un mur de soutènement menaçant de s'écrouler. Depuis, le mur a été démolit et reconstruit. Les aménagements ont consisté à permettre le double-sens pour les bus entre la place Doumer et la rue Camus. Cette intervention a été également l'occasion de donner un aspect plus qualitatif et paysager à la place Doumer.
- Dans le cadre de Viarme pour tous, les équipes de voirie ont contribué à la mise en œuvre de salons urbains et d'un boudodrome sur la place Viarme en partenariat avec un prestataire Atelier SI externe (co-traitant de Monono).

Quartier Breil-Barberie

- Étude du réaménagement de la rue de la Gaudinière entre le boulevard Longchamp et le rue Chevalier. Ce tronçon de cette rue est resté en l'état afin de récupérer une parcelle du CROUS. Le réaménagement du tronçon est désormais possible.
- Conduite d'opération du réaménagement du boulevard de Coubertin entre les boulevards du Massacre et des Anglais. Les travaux sur le tronçon Feyder / Plantes seront réalisés en 2020. Les tronçons Plantes/ Massacre et Feyder / Anglais sont programmés dans le prochain mandat.
- Conduite d'opération du réaménagement de la place Washington. Les travaux seront réalisés en 2020.
- Création d'un giratoire franchissable au carrefour Châtaigniers / Dory.
- Étude d'un giratoire franchissable au carrefour Dory / Bizot.

Programme Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

Une part des crédits a été consacrée au programme de remise aux normes des ralentisseurs. Par ailleurs, dans le cadre de la réfection des chaussées, les principaux travaux suivants ont été réalisés :

Quartier Dervallières / Zola

- Traitement de la rue Léon Jost.

Quartier Hauts-Pavés Saint Félix

- Traitement des rues Villebois Mareuil, d'Anjou, Costes et Lebrix.

Principaux travaux de proximité à la demande des quartiers**Quartier Bellevue / Chantenay / Sainte-Anne**

- Sécurisation du cheminement piéton boulevard Jean Moulin.
- Matérialisation du stationnement rue Arégnardeau.

- Sécurisation du stationnement autour de l'Église Sainte-Anne.
- Aménagement d'un îlot central rue Chevreul.
- Fourniture des bacs pour le fleurissement Avenue Sainte-Anne.
- Aménagement d'une place PMR rue des Garennes.
- Aménagement de l'entrée de la rue de Lusançay.

Quartier Dervallières / Zola

- Aménagement autour d'un arrêt bus rue de la Durantière.
- Aménagement de la traversée piétonne rue Joncours.
- Aménagement de voirie rue Rodin.
- Aménagement de voirie rue Maxime Maufra.
- Création de place PMR Boulevard Pasteur et Boulevard de Launay.

Quartier Hauts-Pavés / Saint-Félix

- Aménagement du stationnement et d'une place PMR boulevard Van-Iseghem.
- Hydrodécapage des logos vélos sur le quai de Versailles pour supprimer la piste cyclable afin d'encourager les cyclistes à emprunter l'axe express (réalisation par la régie – financement par la Proximité).
- Mise en œuvre de la démarche écomobilité scolaire au droit de l'école Gaston Serpette, rue du Douet Garnier (réalisation par la régie – financement par la Proximité).
- Aménagement de l'entrée de la Ruelle des Quarts de Barbin.
- Aménagement de l'entrée de la Faculté des Sciences Boulevard Michelet.

Quartier Breil-Barberie

- Sécurisation de l'entrée de rue Jean Mermoz.
- Reprise des caniveaux pour le double sens cyclable rue Jean-Louis de Girodet.
- Mise en œuvre de la démarche écomobilité scolaire au droit de l'école, sise rue Vélodrome de Longchamp.
- Modification du stationnement et création de chicanes rue Georges Bizot à Nantes.
- Mise en place des sens interdits sur les Rues Albert Dory et de Bélanton.
- Pose de bancs rue de la Patouillerie.

Principaux travaux au titre de la politique de la ville

Quartier Bellevue

- Aménagement du square rue Rebelliau.
- Suite de l'installation de glissières en bois Rue des Sables d'Olonne.
- Création de stationnement rue des Sables d'Olonne.
- Reprise du cheminement piéton Rue des Sables d'Olonne.

Quartier Dervallières

- Aménagement d'un point encombrant rue Nicolas Poussin.
- Suite de reprise des escaliers d'accès aux noues pour en faciliter l'entretien.

Quartier Breil

- Mise en sens unique de la Contre-Allée des Plantes.
- Pose de bancs Espace Feyder.

Principaux travaux de maintenance et d'entretien de voirie

Les équipes de voirie du pôle Nantes Ouest (22 maçons paveurs et 8 agents de signalisation) interviennent au quotidien pour entretenir la voirie (trottoirs, avaloirs, réseau d'eau pluviale, et chaussée).

En complément des équipes de voirie, certaines prestations de réfection du marquage horizontal, de travaux de purge de voirie ou bien de branchements d'avaloirs au réseau unitaire d'assainissement sont sous-traitées à des prestataires privés dans le cadre de marchés transversaux.

Outre les travaux courants de réparation, les principales réalisations ont été :

Quartier Bellevue

- Réfection des trottoirs avec création de 4 passages piétons :rue de Pornic et Bois Hercé.
- Création de surbaissés (accès au jardin extraordinaire), réfection des trottoirs, création arrêt autocars, pose d'anti-béliers et scellement d'appuis vélo : rues Joseph Cholet et Marcel Sembat.
- Aménagement et remise en état des trottoirs : boulevard Jean Moulin et rue du Fer à cheval.
- Création d'un nouveau branchement d'eaux pluviales raccordé au réseau unitaire :rue de la Marseillaise.
- Aménagement de caniveaux pavés le long des façades suite problèmes d'inondation : allée et square Van Der Stappen et rue des Courtils.
- Réfection trottoir détérioré par racines des platanes : rue Diderot.
- Réfection du trottoir : rue du Petit Verger.
- Changement linéaire important de bordures et réfection des enrobés (trottoirs et chaussée) suite aux incendies de véhicules ou poubelles : boulevard Romain Rolland, gymnase Camus, rues Auguste Menoret, Lucien Aubert, Alfred Rébelliau, du Plessis Gautron, du Gers, Gadebois, Marange, du capitaine André David et Nive.
- Travaux de purge de chaussée (linéaire important) : boulevard du Batonnier Cholet, rues Paul Grivaud, Gutenberg, de la Dordogne, Diderot, de Gourmalon et e Pornic.

Quartier Dervallières / Zola

- Place Canclaux / rue Alfred Riom : refonte complète et amélioration du dispositif d'évacuation des eaux pluviales suite inondations fréquentes.
- Quai de la Fosse : aménagement d'une grande plate forme afin d'accueillir l'extension du Quai des plantes, réfection du marquage et reconfiguration du parking gratuit devant le Maillé Brézé.
- Boulevard de la Fraternité : réfection du trottoir, suppression du stationnement en épis (remis en longitudinal).
- Rue du Corps de Garde : réfection du trottoir, réaligement du quai bus, création espace vert.
- Rue de la Convention : réfection du trottoir.
- Rue Meuris / boulevard Allende : réfection d'un trottoir détérioré par des racines de platanes.
- Participation à l'intervention conjointe des différents services et habitants organisée par l'équipe de quartier : rafraîchissement du stationnement du parking Patelière.
- Changement linéaire important de bordures et réfection des enrobés (trottoirs et chaussée) suite aux incendies de véhicules ou poubelles : rues Jacques Callot, Honoré Daumier, Claude Lorrain, Desgrees Du lou,

Charles Roger, Matisse, Jean Baptiste Greuze, Edmond Bertreux et Auguste Lepère, place Puvis de chavannes.

- Travaux de purge de chaussée (linéaire important) : rues Mellier, de la Convention, boulevards Jean Ingres et Paul Chabas.
- Sécurisation de manifestations se tenant au niveau du quai de la Fosse : feu d'artifice du 14 Juillet , Débords de Loire, La solitaire du Figaro et fête du Vélo.

Quartier Hauts-Pavés / Saint-Félix

- Boulevard Michelet : réfection d'un trottoir et des bordures.
- Rue Ernest Legouvé et Alphonse Daudet : réfection d'un trottoir et des bordures, réfection complète du marquage des stationnements.
- Rue Vidie : création d'un nouveau branchement eaux pluviales raccordé au réseau unitaire.
- Rue de Basse Porte : suppression des fosses d'arbres suite abattage platanes pour des raisons sanitaires.
- Rue Fontaine de Barbin : réfection et élargissement du trottoir.
- Rue Eugène Tessier : réfection de 12 raccordements d'eaux pluviales à la voirie.
- Rue Paul Bellamy : mise en place de plaques de rues bilingues breton.
- Rue de la Gaudinière : réfection complète de la signalisation horizontale.
- Contre-allée boulevard Van Iseghem : mise en place de chicanes pour sécuriser cheminements piétons et vélos.
- Place Viarme : modification et réfection des marquages des circulations cyclables.
- Abords anciennes cliniques Sourdille et Saint Augustin : mise à jour des jalonnements de quartier suite déménagements des cliniques.
- Changement linéaire important de bordures et réfection des enrobés (trottoirs et chaussée) suite aux incendies de véhicules ou poubelles : rues Paul Bellamy, Jean Jaurès et boulevard Michelet.
- Travaux de purge de chaussée (linéaire important) : rues Jules Simon, Fontaine de Barbin, Jules Polo, Plessis de Grenedan, François Bruneau, du Douet Garnier, Félix Thomas, d'Erlon, du Capitaine Corhumel et boulevard Lelasseur.

Quartier Breil-Barberie

- Route de Vannes : réfection trottoir et création de places de stationnement en longitudinal.
- Rue Albert Dory : réfection des trottoirs.
- Boulevard de Longchamp : réfection des trottoirs, côté impair.
- Rues Georges Guymener et Kerfontaine : créations de bordures pour canaliser les eaux pluviales suite à des inondations régulières
- Rues des Primevères et Georges Lafont : réfection trottoirs et bordures.
- Rue Poulain : réfection complète du marquage des stationnements.
- Boulevards Gabriel Lauriol et de Longchamp : création nouveaux branchements eaux pluviales raccordés au réseau unitaire.
- Changement linéaire important de bordures et réfection des enrobés (trottoirs et chaussée) suite aux incendies de véhicules ou poubelles : rues des Plantes, de la Maison Blanche, du Breil, Jules Noël, Julien Duvivier, Jacques Feyder, Harry Baur et parking Louis Feuillade.
- Travaux de purge de chaussée (linéaire important) : rues Junon, Charles Terront, Massenet et Georges Lafont.
- Sécurisation de la Fête de l'Erde.

Éclairage public

Des efforts importants sont réalisés afin d'économiser l'énergie et réduire la facture de l'éclairage public. Pour limiter l'impact de la hausse de l'électricité et stabiliser la facture énergétique, un plan de réduction de ses consommations a été engagé, notamment en bannissant les lampes à vapeur de mercure et en généralisant les leds moins énergivores.

Le pôle a assuré la rénovation du réseau d'éclairage public (supports, luminaires, réseau ou armoires) : chemin du Champ Lucet, cheminement Pierre Yvernogeu, square de Pilleux, rues Auguste Rodin, des Martyrs, des Roses, Bouchaud, Edgard Degas, Mondésir, de la Bastille, du 14 juillet, Sarrazin, Frédureau, de la Drôme, de l'Isère, de Rhône, Yves Bodiguel, de Bel Air, Fontaine de Barbin, Jenner, Daubenton, Fulton, Lemot des Renardières, de la Perverie, de la Potonnerie, Georges Guynemer, du Plessis de Grenédan, des Folies Chaillou, Abbé Patron et boulevard des Frères Goncourt.

Nantes Métropole accompagne également les travaux réalisés par les tiers (notamment les promoteurs) concernant : l'effacement de réseau, le déplacement provisoire du réseau et des mats d'éclairage...

Dans ce cadre, 17 chantiers ont été réalisés en 2019 pour un montant global de 167 000 € refacturés aux tiers.

Assainissement

En amont des projets d'aménagement de voirie, des diagnostics des canalisations d'assainissement sont mis en œuvre. En fonction de l'état et de l'âge des canalisations, des travaux de renouvellement des conduites peuvent être réalisés. Dans ce cadre, les travaux suivants ont été conduits sur le territoire du pôle :

- Réhabilitation de 35 ml du collecteur Ø200 passant sous le boulevard Pierre de Coubertin par chemisage.
- Remplacement de 37 ml du collecteur Ø600 situé rue du Douet Garnier.
- Remplacement de 170 ml du collecteur Ø400 situé rue de Carcouet. Rénovation de 30 branchements.

Propreté urbaine

En complément du grand Plan Propreté pré-existant, plusieurs expérimentations ont été menées pour lutter contre les dépôts sauvages et remettre en avant le « Zéro déchet sur l'espace public ».

Tout d'abord, une expérimentation sur le quartier du Breil avec la suppression des 24 points d'encombrants. Cette suppression est accompagnée d'une offre de service permettant aux usagers de planifier l'enlèvement de leurs encombrants sur prise de rendez-vous via la plateforme ALLO NANTES.

Une seconde expérimentation, effective depuis septembre 2019, cette fois à l'échelle des 3 quartiers prioritaires du pôle (Dervallières, Bellevue et Breil), s'est matérialisée par la création d'une équipe dédiée à la gestion des abords et l'émergence des Points d'Apport Volontaires.

Cette action, coordonnée avec les acteurs (OPC, bailleurs, services du nettoyage, brigade verte...), a permis d'optimiser les interventions de chacun d'une part et, d'autre part, de renouer avec la population sur site en rappelant les différents dispositifs proposés par la collectivité. Les résultats mesurés font apparaître des évolutions significatives. Par exemple, sur le Breil, on relevait un volume moyen collecté de 21 m³ mensuels avant la mise en place de l'expérimentation et un volume collecté mensuel de 7,5 m³ après 6 mois d'exercice, tout en ayant supprimé une tournée de ramassage systématique sur site.

Habitat et urbanisme

En 2019, le pôle Nantes Ouest a instruit :

- 1 594 DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ;
- 295 ADS ;
- 380 demandes de certificat d'alignement ;
- 8 dossiers fonciers (acquisition, classement, cession, constitution de servitude) ont été signés.

Développement économique

Chiffres clés du pôle (source Sirene 1/12/17) :

- 19 339 établissements
- 37 448 emplois

Par quartier :

	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois
Bellevue Chantenay Sainte Anne	3 764	11 201
Dervallières Zola	4 988	6 407
Breil Barberie	3 018	5 726
Hauts Pavés Saint Felix	7 569	14 114

Relations entreprises

- **135 contacts dont 89 porteurs de projets reçus au pôle** : conseils et orientation sur la création d'entreprise, accompagnement à la recherche de locaux, mise en relation avec les réseaux.
- **2 réunions interentreprises** :
 - Bas-Chantenay : sujets abordés : télétravail, Responsabilité Sociétale des Entreprises et mobilité.
 - Bellevue : rencontre de convivialité.
- **Permanence au salon des Entrepreneurs le 21/11/2019.**

Études économiques

- **Étude de programmation commerciale route de Vannes** conduite par le bureau d'études AID, en complément de l'étude de programmation urbaine réalisée par le bureau d'études MAGNUM pilotée par la Direction Territoriale Nantes Ouest. L'étude comprend une analyse du fonctionnement commercial des quatre polarités de Beauséjour, Longchamp, Sainte-Thérèse et Rond Point de Vannes, ainsi que des préconisations de confortement de ces polarités en lien avec les orientations urbaines.
- **Réalisation en interne d'une étude de programmation économique sur le Bas Chantenay** en contribution au projet urbain : rappel des stratégies de développement économique en matière tertiaire, commerciale, loisirs, industrie et artisanat, et déclinaisons de ces stratégies sur le territoire du Bas Chantenay.

Quartiers Politique de la Ville

Grand Bellevue : entrée dans la phase opérationnelle du projet urbain

Requalification de la Place Mendès France

- Cabinet SYSTRA, missionné par CDC Habitat en sa qualité de propriétaire bailleur, pour une mission de calcul des indemnités de transferts et évictions et de pilotage des négociations avec les commerçants de la place Mendès France.
- Cabinet Bérénice, missionné par LOMA dans le cadre de la ZAC, pour la définition des modalités techniques, juridiques et opérationnelles de la future polarité commerciale + scénarios de recomposition commerciale et plan de merchandising.

Bernardière : bureau d'études D2H, missionné par LOD pour la réalisation d'un diagnostic/préconisations en vue de la réalisation d'une polarité artisanale dans le cadre du projet urbain.

Étude urbaine et commerciale du Breil incluant l'îlot commercial de Breil-Coubertin – phase diagnostic.

Liens aux commerces

Quartiers Politique de la Ville :

- Veille attentive et accompagnement des commerçants les plus fragiles (fermeture du salon de coiffure du Breil ; accompagnement pendant le Ramadan sur les Dervallières).
- Accompagnement resserré auprès des commerçants de Mendès France dans toutes les étapes du projet en lien avec le bailleur et l'aménageur.
- Mise en place sur le Breil du dispositif « Boutique à l'essai » - quatre dossiers instruits mais non retenus. Le local est attribué à un commerçant du quartier.

Pôles commerciaux de proximité :

- Réalisation par l'AURAN, en lien avec le pôle, de la mise à jour des diagnostics commerciaux réalisés en 2017 (une douzaine de pôles).
- Visite et information sur place des commerçants impactés par des travaux.

PÔLE NANTES-LOIRE

Le Pôle Nantes Loire regroupe 3 quartiers :

Centre-ville, Saint-Donatien / Malakoff et Île-de-Nantes

79 278 habitants (INSEE population RP 2017) :

- Quartier Centre Ville : 27 967 habitants
- Quartier Malakoff / Saint Donatien : 33 371 habitants
- Quartier Ile de Nantes : 17 950 habitants

15 873 établissements, soit 24,4 % des établissements de la Métropole

88 249 emplois, soit 26,5 % des emplois de la Métropole et 50,3 % de la ville de Nantes

52 625 logements dont 43 758 résidences principales (résidences principales - RP - Taxe habitation 2015)

- **Centre-ville : 20 855 RP ; 879 logements sociaux** (Répertoire sur le parc locatif social - RPLS -2016)
- **Saint-Donatien / Malakoff : 19 873 RP ; 2 978 logements sociaux** (RPLS 2016)
- **Île de Nantes Métropole : 11 897 RP ; 2 467 logements sociaux** (RPLS 2016)

1 300 hectares

154 km de voirie (Piver 2016)

206 postes d'agents

Coordonnées

Immeuble AXEO
14 mail Pablo Picasso
44 000 Nantes

Budget Principal-Réalisé 2019

Investissement : 7 251 045 €

Fonctionnement : 1 816 296 €

Principales actions en 2019

Voirie - Espaces publics

La rue de la Ville en Pierre : le projet a redonné toute leur place aux piétons et aux vélos sans condamner la voiture dans cette artère à sens unique sur une majeure partie de son tracé. Les travaux ont démarré en janvier 2019 avec l'enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphonie) et la rénovation de l'éclairage public. Un soin particulier a été également apporté à la végétalisation.

La Place Victor-Richard : l'aménagement vise à apaiser les circulations sur la rue des Chalâtres au niveau de la place. Il s'agit d'étendre la place jusqu'à l'avenue des Chalâtres en réalisant un plateau ralentisseur et un espace traversant pour les piétons.

La place Fleuriot-de-Langle et ses abords se transforment en 2019 en lien avec la construction d'un immeuble de 2 500 m². En 2020 il accueillera une grande enseigne commerciale et des logements, avec une mise en valeur des vestiges de l'enceinte médiévale et une placette arborée à l'arrière. L'objectif est de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Les rues Descartes et Deshoulières : en accompagnement du projet immobilier « Révélation » relatif à la reconversion de l'ancienne maison d'arrêt, a été effectué l'aménagement de la rue Descartes et de la rue Deshoulières. Les travaux de la rue Descartes consistent essentiellement à réaliser une reprise de façade à façade. La rue Deshoulières nécessite un élargissement du trottoir le long de l'opération bâti « Révélation ».

La requalification des rues Ferréol Bolo et Fourcroy doit permettre de leur donner le statut de zone de rencontre ou aire piétonne en cohérence avec la zone apaisée. Les travaux d'aménagement de la rue Ferréol Bolo consistent essentiellement à rependre l'entrée de la rue en trottoirs traversants et à remettre à niveau le trottoir et la chaussée sur une section de la rue. La rue Fourcroy, actuellement en enrobé, est retraitée en asphalte avec des pavés nantais.

Petits travaux de proximité

Total : **171** chantiers menés à bien (régie+entreprises)

Chantiers régie - **99**

Chantiers entreprises - **72** dont 31 pour la résidentialisation de Malakoff

À titre d'illustration, peuvent être citées :

- la sécurisation de cheminements piétons et des traversées piétonnes sur les rues de Mascara et Dobrée, place de la Monnaie, rue Charles Brunelière, boulevard du général de Gaulle, rue Gaston Turpin...
- la création de places de stationnement pour personne à mobilité réduite place de la Médaille Militaire, rues Champenois et Bâtonnier Guinaudeau...
- au titre de la sécurité aux abords des écoles, rues Brossard, Foucault, Marie- Anne du Boccage et boulevard Stalingrad.

Entretien rénovation sécurité voirie (ERS)

Un programme important de rénovation de chaussées a été mis en œuvre sur le territoire du pôle : les rues Francis de Préssensé, Bellier et Leray ont été rénovées, la sécurité a été améliorée avec la création d'avancées de trottoir aux passages piétons et le revêtement de la chaussée repris .

- Le boulevard de Seattle, les rues Marceau, Maréchal Joffre, Général Buat ont vu leur chaussée remises à neuf.
- Boulevard de Doulon, rue Lamoricière, place Victor Basch, les trottoirs ont été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite.
- Travaux de remise en état du patrimoine : campagne de rénovation des marquages au sol et de signalisation verticale.
- Des opérations ponctuelles de rafraîchissement des espaces publics « Ma rue propre » ont été menées. Le dispositif a été reconduit en 2019 et étendu pour la troisième année consécutive. L'opération s'est déroulée de juin à septembre, sur les voies suivantes : la place du Pilon, rues du Château (entre Pilon et Strasbourg), des Chapeliers, de l'Emery, des Petites Écuries et Contrescarpe (côté Bon Pasteur).

Entretien rénovation sécurité éclairage public

Nantes fait des efforts importants pour économiser l'énergie et réduire la facture de l'éclairage public. Pour limiter l'impact de la hausse de l'électricité et stabiliser la facture énergétique, un plan de réduction de ses consommations a été engagé notamment en bannissant les lampes à vapeur de mercure et en développant les leds, moins énergivores.

- Le pôle a donc assuré la rénovation des supports et des luminaires : place François II, promenade Europa, boulevard Jean Monnet, rue Emile Dezaunay...
- Des travaux de rénovation ont été réalisés sur le quartier de l'Hôtel de Ville, sur la Porte Saint-Pierre et Quai de Turenne.

Propreté Urbaine

Une nouvelle collecte dédiée aux cartons pour les commerçants du centre ville a été mise en place le 28 mai 2019. 27 points de rendez-vous journaliers pour collecter les cartons ont été localisés en lien avec les associations de commerçants, du mardi au samedi de 9h30 à 19h30.

Une nouvelle campagne 2019 de distribution de 20 000 cendriers de poches dans le cadre de l'opération zéro mégot 2019 a démarré en juillet 2019. De même, 120 nouveaux cendriers de terrasse ont été déployés en centre-ville et au Hangar à bananes. La collecte des mégots par les équipes de Nantes Métropole auprès des restaurateurs se fait au même moment que la collecte des cartons.

C'était l'une des mesures annoncées du plan propreté : à partir du mois de janvier 2019, une brigade verte patrouille dans les onze quartiers de Nantes pour lutter contre les dépôts sauvages. Composée de cinq agents assermentés, cette brigade a une mission de pédagogie, d'information et de contrôle auprès des citoyens. Elle peut verbaliser les contrevenants, à hauteur de 68 euros. 33 infractions ont été identifiées - trois dans chaque quartier de Nantes - et sont ciblées en priorité par la brigade verte.

Programmation, coordination

- Prise de **3002** arrêtés temporaires de circulation.
- **19** autorisations pour terrasses fermées (pour un même permissionnaire).
- **36** instructions de permis de construire voirie, propreté urbaine...
- **219** arrêtés de cloisonnement instruits techniquement.
- **1976** déclarations d'intention d'aliéner.

Assainissement eaux usées et eaux pluviales

- Instruction au titre des eaux usées et/ou pluviales relevant des ADS : **91**
- Instruction du volet eaux pluviales relevant des ADS : **24** (permis de construire, + permis d'aménager, + certificats d'urbanisme)

Pour répondre à la demande des usagers, le pôle a effectué :

- **266** demandes de contrôle de conformité.

Développement économique

Conseil et orientation des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises : 16 projets aboutis, 116 nouveaux projets et en cours, 41 contacts pour du conseil et informations et 13 visites d'entreprises.

Rencontres régulières avec les associations de commerçants : suivi des travaux et des projets. Participation aux groupes de coordination avec les services de la Ville de Nantes. Accompagnement des créations des pôles commerciaux sur Malakoff et Prairie-au-duc.

Île-de-Nantes : coordination SAMOA / pôle, accompagnement des projets et des entreprises, suivi des rez-de-chaussée commerciaux ; ZAC Sud Ouest : lancement d'une étude de programmation économique, participation à la consultation « RDC actifs », suivi de la programmation ; quartier de la création : suivi de la commercialisation des Halles Alstom, suivi du Foodhall ; suivi et accompagnement du lancement de la Guinguette de Loire ; participation et contribution aux réunions du club d'entreprise île de Nantes (Titan).

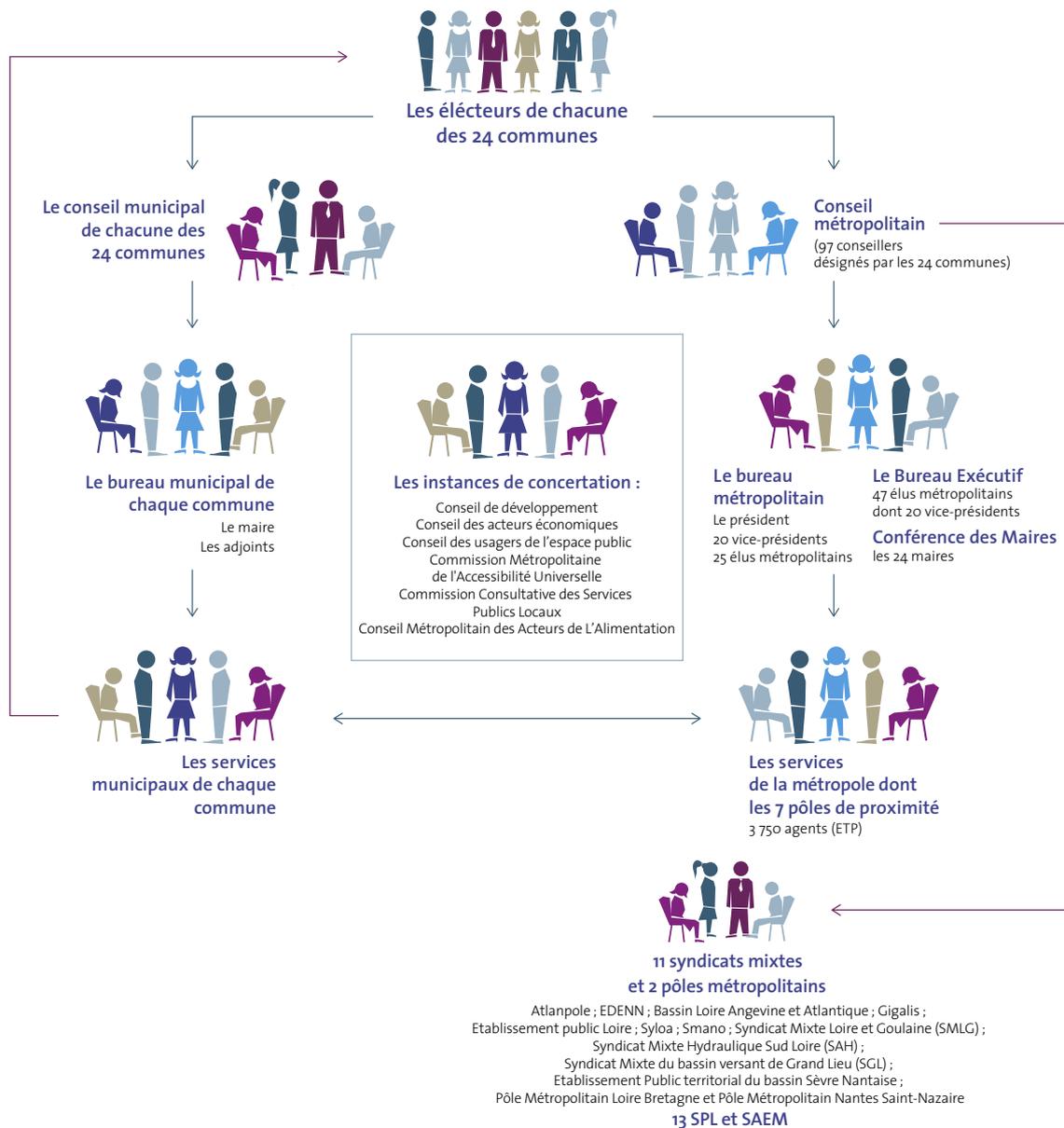
Poursuite du projet Euronantes : pilotage des comités développement économique sur Euronantes/Malakoff, suivi de la programmation et de la pré-commercialisation, participation aux réunions du club d'entreprises (EuroNantes) et aux outils de communication pour la promotion du pôle d'affaire, suivi du projet Gare.

Caserne Mellinet : accompagnement de l'implantation d'Ici Nantes ; contribution à la réflexion sur la programmation des bâtiments à vocation économique (B19 et B20).

Centre-ville : participation aux différentes démarches initiées sur le centre-ville : AMO Commerce, atelier attractivité ; accompagnement des chantiers (Feydeau Commerce...) ; participation à l'étude « **La Loire au Cœur** » : orientations d'aménagement de la place Petite Hollande, process de concertations ; accompagnement d'un groupe de travail pour la création d'un club d'entreprises à l'échelle du centre ville.

L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE EN 2019

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 366)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 51)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 20 structures titulaires de 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement



Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole : 55.14 % soit 982 509€
Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)
Capital détenu par Nantes Métropole : 4,61 % soit 616 404€
Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole : 57 % soit 570 000€
Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)
Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)
Capital détenu par Nantes Métropole : 51,03 % soit 618 171€
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole : 5,56%, soit 33 400€
Objet social : agence de développement offrant aux Collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)
Capital détenu par Nantes Métropole : 64 % soit 144 000€
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)**Capital détenu par Nantes Métropole :**

0,53 % soit 8 000€

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique**SAS MIN à Watt****Capital détenu par Nantes Métropole :**

5,00 % soit 1 830€

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement**Nantes Métropole**

Garantie d'emprunt sur 51 organismes, dont 36 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire Nantes Métropole Habitat.

Participation au capital social de 5 SA d'HLM (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations et Harmonie Habitat)

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS**(Organisme de foncier Solidaire) :****Capital détenu par Nantes Métropole :**

13,89 % soit 100 000€

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique**Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)****Capital détenu par Nantes Métropole :**

65 % soit 390 000€

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)**Capital détenu par Nantes Métropole :**

38,03 % soit 1 189 656€

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services - NMGS (SPL)**Capital détenu par Nantes Métropole :**

50 % soit 18 500€

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)**Capital détenu par Nantes Métropole :**

68 % soit 680 000€

Objet social : affirmer la destination 'Nantes' sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)**Capital détenu par Nantes Métropole :**

79 % soit 3 009 900€

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)**Capital détenu par Nantes Métropole :**

28 % soit 44 800€

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

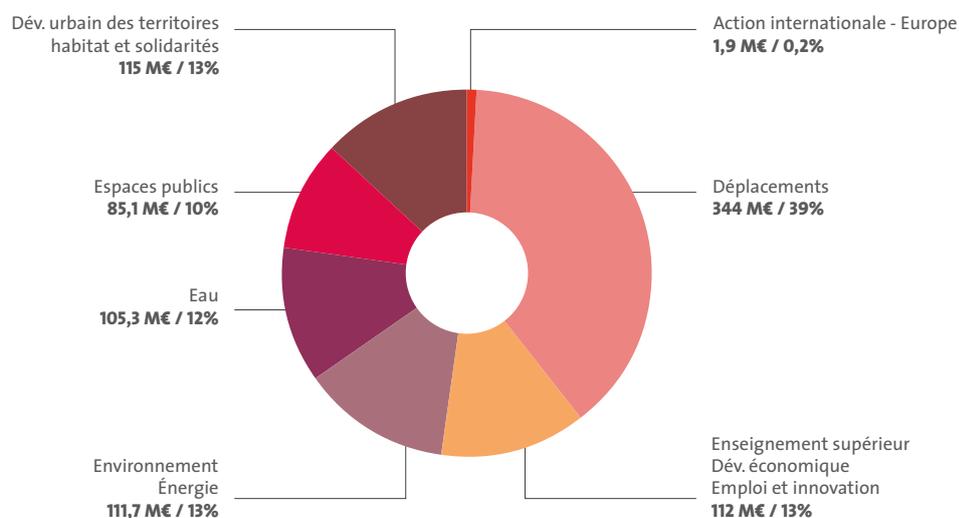
SPL : Société Publique Locale**SAEM :** Société Anonyme d'Économie Mixte**SAS :** Société par Actions Simplifiée**SCIC :** Société Coopérative d'Intérêt Collectif

L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

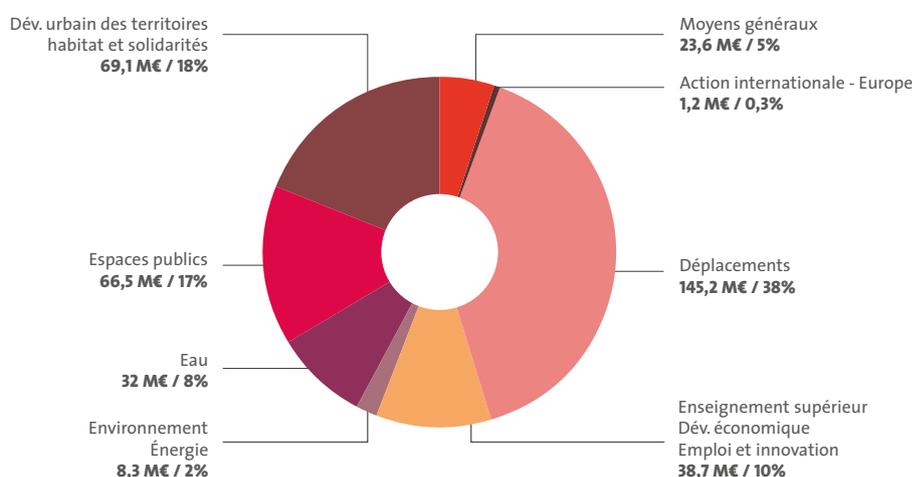
Politiques publiques (tous budgets confondus)	Réalisé 2019 (hors flux croisés*)	
	Dépenses	Recettes
Déplacements	344,0 M€	279,4 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	21,3 M€	3,5 M€
Développement économique métropolitain et international	83,7 M€	15,5 M€
Emploi et innovation sociale	6,9 M€	0,0 M€
Énergie	3,1 M€	4,6 M€
Environnement / Déchets	108,6 M€	77,8 M€
Eau / Assainissement	105,3 M€	123,3 M€
Développement urbain des territoires	92,2 M€	10,4 M€
Habitat et solidarités	22,8 M€	8,8 M€
Espaces publics	85,1 M€	19,5 M€
Action internationale - Europe	1,9 M€	0,0 M€
Sous-total - Politiques Publiques thématiques	875,0 M€	542,8 M€
Opérations hors AP	0,0 M€	0,0 M€
Moyens généraux et masse salariale	257,2 M€	502,1 M€
Gestion financière	86,3 M€	191,2 M€
Sous-total	343,5 M€	693,3 M€
TOTAL	1 218,5 M€	1 236,1 M€

* les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 47,1 M€.

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2019 (875 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2019 (384,6 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux)



Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2019 du budget principal, du budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets, et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget « Transports collectifs ». Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2019, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

En effet, Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Les services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales.
- Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transports collectifs, eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux et stationnement. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe à part entière, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.

Tous budgets confondus, **les dépenses totales de Nantes Métropole s'élèvent à 1 218,5 M€** en retraitant les flux croisés entre les différents budgets (1 265,6 M€ en les intégrant). Près de 72 % de ces dépenses sont directement consacrées aux différentes politiques publiques (875 M€ en 2019), le solde étant pour l'essentiel composé de la masse salariale non affectée aux politiques publiques, des moyens généraux et du remboursement des intérêts et du capital de la dette.

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi ses efforts en matière de déplacements, de développement équilibré du territoire et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'emploi et d'innovation.

La politique de déplacements reste, en 2019, le premier poste de dépenses de la Métropole, pour un montant de 344 M€, contre 189,6 M€ en 2018. Les dépenses afférentes aux transports collectifs font en effet l'objet depuis le 1^{er} janvier 2019 d'un budget annexe dédié, les dépenses relatives aux autres déplacements étant conservées au sein du budget principal. Le nouveau mode de gestion de la DSP Transports collectifs en « forfait de charges » augmente les volumes associés, le budget annexe ayant vocation à retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes aux transports collectifs.

Outre la contribution de la Métropole à la TAN, délégataire chargée de l'exploitation du réseau de transports en commun, et qui représente 178 M€, cette enveloppe recouvre également de nombreux investissements. La Métropole a en effet poursuivi sa politique de rénovation des infrastructures et des systèmes bus et tramway avec notamment l'acquisition de busways électriques (38,9 M€), mis en service entre septembre et décembre 2019, le renouvellement de la flotte de bus articulés « GNV » (12,4 M€), le transfert du pôle bus de Commerce (2,1 M€) et les travaux des CETEX bus et trams (11 M€). La Métropole a également engagé les études pour le prolongement de la ligne 4 tandis que continuaient celles relatives à la desserte par tramway de l'ouest de l'île de Nantes.

En 2019, la politique déplacements hors transports collectifs (44,5 M€) a essentiellement porté sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire à la Métropole et les modes doux. On peut noter l'aménagement de la gare de Nantes (13 M€), dont le parvis a été inauguré en octobre, ou le lancement des travaux relatifs au transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau (16 M€). Les mesures en faveur d'une mobilité plus durable se traduisent par la mise en œuvre des plans communaux de déplacements doux (3,3 M€), la fin des travaux sur l'axe express vélo Saint-Herblain – Nantes (1,1 M€) et la piste de l'axe Nord/Sud des Bords de l'Erdre, la facilitation du covoiturage ou encore la création de deux nouveaux pontons (1,4 M€) destinés à la navette fluviale entre l'île de Nantes et le Bas-Chantenay.

Nantes Métropole a par ailleurs accéléré son soutien au développement urbain du territoire et à l'habitat, fondé sur un objectif de développement équilibré de l'agglomération, **en y consacrant 115 M€** (contre 93,8 M€ en 2018). Cette politique s'est traduite par la poursuite des grands projets de l'île de Nantes (14 M€), la construction et la réhabilitation de logements sociaux (9,6 M€), la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain à destination des quartiers prioritaires (6,4 M€), les travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage d'Orvault et de La Chapelle-sur-Erdre (2,4 M€), les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique ou encore le versement d'aides à l'accession. L'acquisition de réserves foncières pour 5,8 M€ concourt également à cette politique.

La politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation occupe, comme les années passées, une place primordiale parmi les actions portées par la Métropole, une diminution (avec **112 M€** contre 176,3 M€ en 2018) liée à l'achèvement du nouveau MIN, livré en février 2019.

Au sein de cette politique, **les actions relevant du développement économique (83,7 M€)**, qui contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain, ont conservé leur prépondérance. Elles recouvrent plusieurs missions : le développement économique durable, le tourisme (équipements culturels, sport de haut niveau, grands événements, patrimoine métropolitain) et les rencontres professionnelles. L'effort d'investissement a ainsi porté sur les derniers travaux de construction du nouveau MIN (9,6 M€, contre 64,6 M€ l'an passé), ainsi que la poursuite de travaux destinés à renforcer l'attractivité sportive du territoire. Après l'ouverture de la salle « 5000 » du Palais des Sports de Beaulieu au cours de l'été 2018, l'année 2019 a vu s'achever les travaux de réhabilitation de la salle 500 et de la salle de gymnastique (5,1 M€) pour une livraison à la rentrée de septembre. Ce soutien à l'attractivité sportive se manifeste aussi par l'attribution de subventions au sport de haut niveau, et l'achat de prestations de communication pour plus de 5,4 M€ aux clubs de sports collectifs portant une ambition européenne.

Nantes Métropole confirme par ailleurs son soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Elle a ainsi consacré 21,3 M€ à la mise en œuvre de ses objectifs ambitieux via les opérations liées à la plate-forme de valorisation économique et créative (Halles 1 & 2), l'IRT Jules Verne (Technocampus Océan) et à la construction de l'IRS 2020. L'opération portant sur la création du pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques s'inscrit également dans ce cadre. Il s'agit notamment de consolider la démarche « Campus Nantes » visant à organiser une politique métropolitaine d'enseignement supérieur cohérente et diversifiée et faire de celle-ci un levier du développement économique de la Métropole. Au-delà de la réalisation d'investissements, cette politique se traduit également par le versement de subventions (appui des industries culturelles et créatives, soutien au développement de la filière numérique sur le territoire, ...).

Sur le volet emploi et innovation sociale, ce sont enfin 6,9 M€ qui ont été mobilisés afin de favoriser l'adéquation entre l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire métropolitain, par le biais notamment d'un soutien financier à l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences, issue de la fusion de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale.

Dans le cadre de sa politique environnementale, Nantes Métropole poursuit une ambition de protection, préservation et valorisation de la biodiversité et des milieux naturels ainsi que l'objectif d'apporter un service durable contribuant à lutter contre les effets de serre et concourant à la transition énergétique. La Métropole a ainsi consacré **108,6 M€** à cet enjeu par le biais notamment de son budget annexe Déchets (81,3 M€). Les autres dépenses recouvrent la défense extérieure contre les incendies (25,3 M€), l'accompagnement à l'agriculture périurbaine et locale ou encore un projet innovant de forêts urbaines. À horizon 2030, les émissions annuelles de CO² par habitant devront avoir diminué de 50 % par rapport à 2003. La mobilisation de nombreuses et multiples opérations d'investissement des directions concourent au service de cet objectif.

La politique de l'eau représente le cinquième poste de dépenses de la Métropole, avec 105,3 M€ en 2019, dont 10,8 M€ relatifs à la poursuite des travaux de modernisation de l'usine

d'eau de La Roche et aux travaux d'extension et de maintenance du réseau de distribution d'eau potable.

Enfin, **la Métropole continue d'accorder une place prépondérante aux espaces publics et à la voirie : 85,1 M€** ont été dépensés en 2019, afin de poursuivre les actions qui visent à la fois à aménager les espaces publics (requalification d'espaces publics en lien avec les politiques « Déplacements » et « Habitat » principalement) et entretenir le patrimoine viaire et les réseaux d'éclairage public (programme ERS : Entretien – Renovation – Sécurité). Ces dépenses recouvrent également le service commun métropolitain relatif au centre de supervision urbain (1 M€), ainsi que le pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau, inauguré à l'été 2019.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 384,6 M€, soit 10,2 % de plus qu'en 2018. Ce niveau d'investissement sans précédent (587 € / habitant) confirme ainsi la pertinence de la stratégie financière de la Métropole.

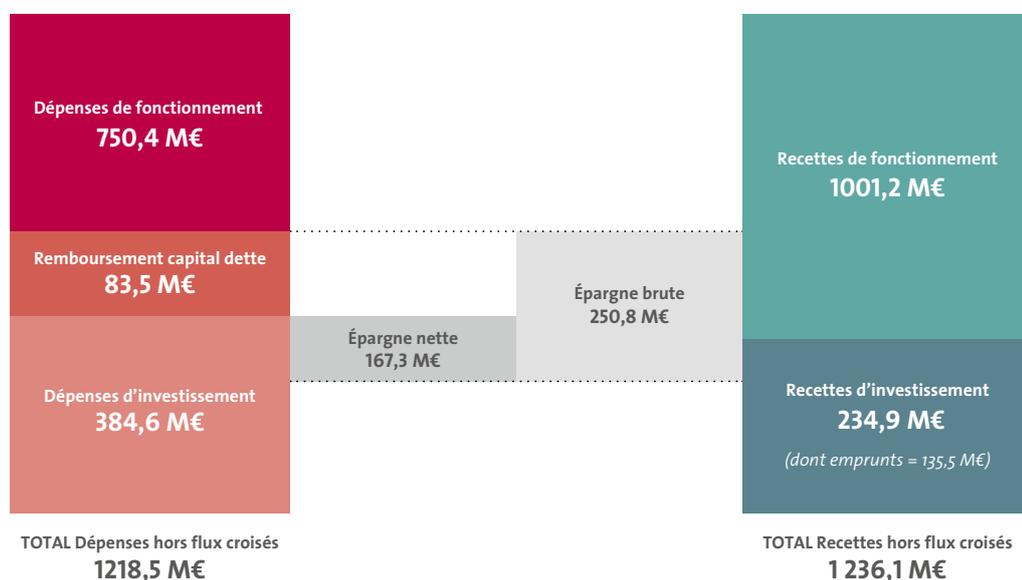
Présentation des équilibres financiers tous budgets

Tous budgets confondus, et retraitées des flux croisés entre budgets (47,1 M€), **les recettes de fonctionnement atteignent 1 001,2 M€, contre 750,4 M€ pour les dépenses de même nature.**

Les niveaux d'épargne s'élèvent par conséquent à 250,8 M€ pour l'épargne brute, et à 167,3 M€ pour l'épargne nette. Celle-ci finance donc plus de 43 % des dépenses d'investissements globales (384,6 M€) réalisées en 2019.

Tous budgets confondus

Retraité des flux croisés entre budgets (*)



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 47,1 M€

Ainsi, le résultat de l'exercice 2019 (= variation du fonds de roulement) s'élève à 17,6 M€ (hors excédents antérieurs cumulés).

Détermination de l'excédent 2019

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – hors neutralisation des flux croisés)



(* les dépenses et les recettes intègrent les flux croisés (47,1 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2019 à 78,7 M€, dont 34,8 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 43,9 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

- Un résultat sur l'exercice 2019 de 17,6 M€,
- Un résultat reporté de 2018 de 61,1 M€.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2014 et 2019 (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2018 hors TC*	CA 2019
1	Ressources fiscales	219,0	230,4	295,6	306,7	311,3	311,3	320,6
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,5
3	Dotations diverses (dont DGF)	135,2	122,4	108,7	110,4	109,7	106,5	108,2
	<i>dont État</i>	135,2	122,4	108,7	102,4	101,6	98,4	100,0
	<i>dont Département</i>	-	-	-	8,0	8,1	8,1	8,2
4	Versement transport	148,9	145,2	150,2	159,7	161,9	32,0	34,5
5	Autres produits de fonctionnement	47,7	47,8	42,4	48,3	67,4	68,5	74,5
6	Recettes réelles de fonctionnement	599,7	594,6	645,7	674,0	699,1	567,1	586,3
7	Dépenses d'intervention	202,4	218,7	218,7	231,0	235,9	138,3	144,3
8	Reversements aux communes	122,4	103,3	99,3	104,6	105,0	105,0	105,7
9	Ressources humaines	89,8	102,7	99,3	107,0	108,8	108,8	110,8
10	Moyens généraux	29,9	29,8	29,8	32,4	35,5	35,5	36,8
11	Divers	4,2	3,1	10,5	8,8	6,6	6,6	8,8
12	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	448,7	457,6	457,6	483,8	491,8	394,3	406,4
13	Épargne de gestion	151,0	137,0	188,2	190,2	207,3	172,8	179,8
14	Frais financiers	15,2	13,6	12,2	10,7	9,5	7,6	7,2
15	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers)	463,9	471,2	469,7	494,5	501,3	401,8	413,6
16	Capacité d'autofinancement (épargne brute)	135,8	123,4	176,0	179,5	197,7	165,3	172,6
17	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	68,2	69,9	74,3	72,6	66,9	55,5	59,4
18	Épargne disponible (nette)	67,6	53,5	101,7	106,9	130,9	109,7	113,2
19	Recettes d'investissement (hors emprunt)	79,1	104,2	88,7	92,7	88,5	80,3	84,7
20	Ressources propres disponibles	146,7	157,7	190,3	199,7	219,4	190,0	197,9
21	Dépenses d'équipement propres	162,6	195,9	195,2	249,2	263,4	216,5	187,9
22	Subventions d'équipement versées	41,2	26,5	37,4	40,6	42,2	42,2	61,0
23	Besoin de financement	57,1	64,7	42,3	90,2	86,2	68,7	51,0
24	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	50,9	57,1	49,6	73,7	91,6	91,6	75,4
25	Recettes totales de l'exercice	729,7	755,9	784,0	840,4	879,2	739,0	746,4
26	Dépenses totales de l'exercice	735,9	763,6	776,7	857,0	873,8	716,0	722,0
27	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	27,9	21,8	14,1	21,5	4,9	4,9	10,4
28	Fonds de roulement au 31 décembre	21,8	14,1	21,5	4,9	10,4	27,9	34,8
29	Encours de dette au 31 décembre (hors PAF**)	661,0	651,5	626,3	628,7	658,1	509,4	525,0
30	Encours de dette total au 31 décembre (PAF inclus)							541,2

* Hors transports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

** Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse

TP : taxe professionnelle - DGF : dotation globale de fonctionnement

Remarque liminaire :

Conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain des 5 octobre et 7 décembre 2018, les dépenses et les recettes afférentes aux transports collectifs sont isolées, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans un budget annexe dédié.

Jusqu'alors, l'exercice de cette politique se manifestait financièrement essentiellement par la perception du produit du versement transport et le versement d'une contribution à la SEMITAN, délégataire des services de transports publics urbains de personnes de l'ensemble du réseau (y compris les services de transport à la demande, de navette fluviale et de navette aéroport), ces flux étant intégrés dans le budget principal de la Métropole.

Le contrat de délégation de service public en vigueur conclu avec la SEMITAN prévoit toutefois le reversement par celle-ci à la Métropole de l'ensemble des recettes d'exploitation du réseau de transport, compensé en retour par le versement d'un forfait de charges.

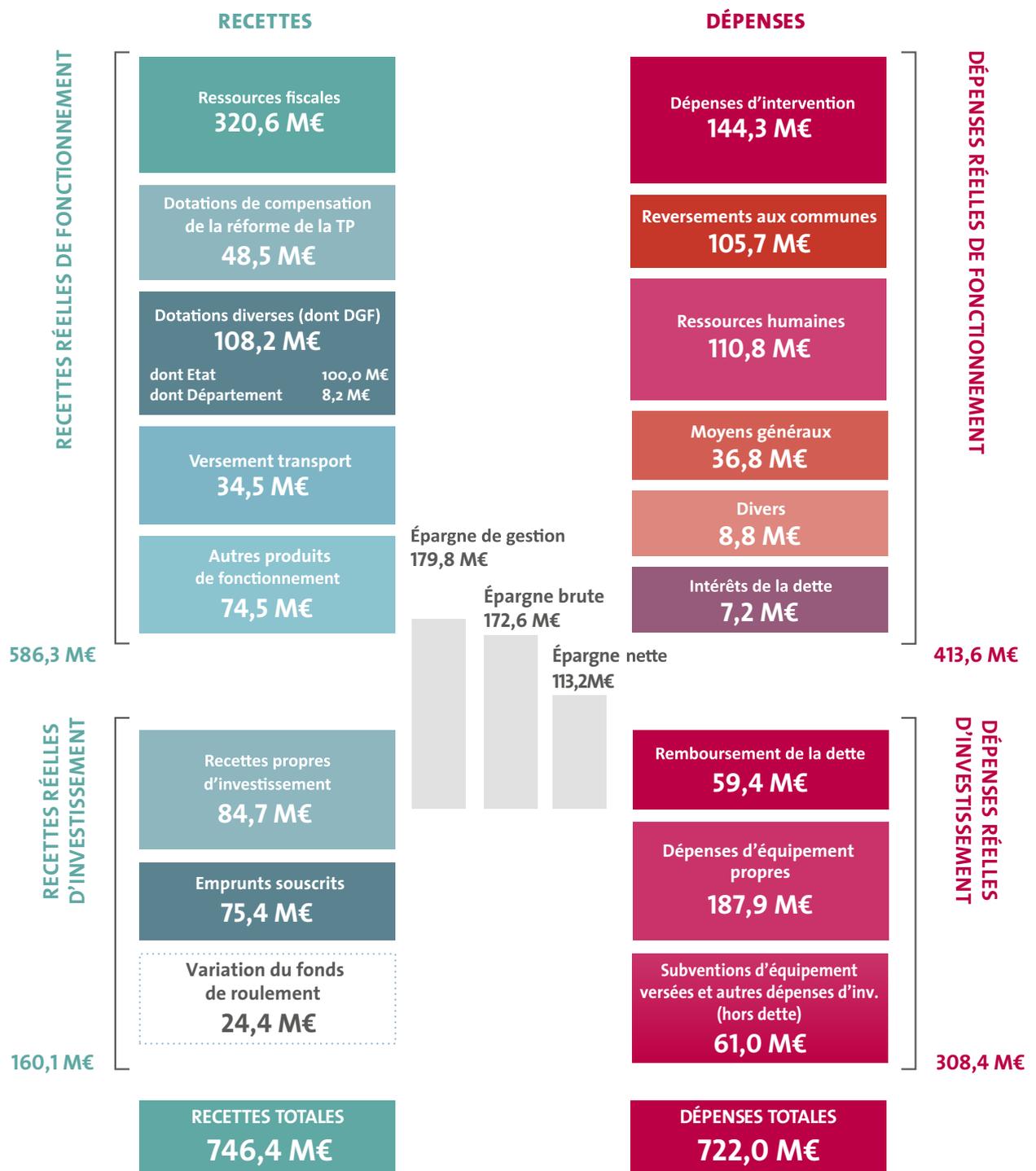
Cette disposition, qui engendre une activité industrielle et commerciale nécessite la création d'un budget annexe permettant de retracer l'ensemble des écritures tant en dépenses qu'en recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la Métropole.

Le budget principal s'en trouve naturellement réduit, et l'analyse de l'exercice 2019 qui y est retracé plus ardue. Leur périmètre n'étant pas identique, l'étude de l'évolution des postes de recettes et de dépenses n'a souvent plus de sens. Par ailleurs, la diminution apparente de la plupart de ces postes et des soldes de gestion masquent les efforts entrepris et l'accroissement des marges de manœuvre métropolitaines, qui apparaissent lors du retraitement des comptes 2018 des montants relevant désormais du budget annexe « Transports collectifs ».

Le présent rapport s'attache donc à présenter, autant que possible, les évolutions enregistrées sur la base des données 2018 retraitées des recettes et dépenses relatives aux transports collectifs. Cet exercice constitue en effet un préalable nécessaire à la bonne compréhension des réalisations 2019 de la Métropole.



Les grandes masses du compte administratif 2019 (budget principal en M€)



Malgré une lecture rendue plus difficile en raison de la création du budget annexe « Transports collectifs », l'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec la réalisation d'un volume d'investissement conséquent, grâce au maintien d'un niveau d'épargne élevé en dépit de dépenses de fonctionnement en hausse, et un ré-endettement maîtrisé. Cette année illustre donc à nouveau pleinement la cohérence de la stratégie adoptée en début de mandat, destinée à permettre le financement d'un projet ambitieux d'investissement malgré un contexte durablement marqué par le désengagement de l'État.

Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 722 M€ en 2019,

contre 716 M€ en 2018 en excluant les dépenses relevant désormais du budget annexe « Transports collectifs » (873,8 M€ hors retraitement).

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) **représentent 57,3 % de ce budget et s'accroissent** (sur la base des comptes 2018 retraités) **de 2,9 % en 2019 pour atteindre 413,6 M€.**

Ces dépenses se composent :

- Des dépenses d'intervention : 144,3 M€,
- Des reversements aux communes : 105,7 M€,
- Des charges de personnel : 110,8 M€,
- Des moyens généraux : 36,8 M€,
- Des frais financiers : 7,2 M€,
- D'autres charges diverses : 8,8 M€.

Les dépenses d'investissement atteignent quant à elles 308,4 M€, en recul de 1,9 % par rapport à 2018 (après retraitement). Elles sont constituées essentiellement :

- Des remboursements du capital de la dette pour un montant de 59,4 M€,
- Des dépenses d'investissement hors dette : 248,9 M€.

La Métropole a par ailleurs perçu 746,4 M€ de recettes en 2019 afin de financer ses dépenses, soit une progression de 1 % entre 2018 (comptes retraités) et 2019. Cette relative atonie résulte toutefois de la forte diminution du recours à l'emprunt (- 17,7 %), les autres recettes connaissant une progression dynamique.

La hausse des recettes de la Métropole repose ainsi notamment sur l'évolution des ressources fiscales (320,6 M€, soit + 3% par rapport à 2018), à taux constants. **Les recettes de fonctionnement**, qui représentent 78,5 % des recettes totales, **augmentent au total de 3,4 %**, après neutralisation de l'incidence de la création du budget annexe « Transports collectifs ».

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (84,7 M€) et les emprunts (75,4 M€).

Les recettes de fonctionnement progressant à un rythme supérieur à celui des dépenses de même nature (respectivement + 3,4% et + 2,9% par rapport aux volumes 2018 retraités), les différents soldes d'épargne se sont donc accrus entre 2018 et 2019. **L'épargne brute s'élève ainsi à 172,6 M€**, contre 165,3 M€ en 2018 (solde retraité ; 197,7 M€ hors retraitement). Cette trajectoire s'inscrit elle aussi dans la stratégie financière de la Métropole, l'atteinte d'un niveau élevé d'épargne en constituant même l'un des principaux leviers.

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 10,4 M€), la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2019 de + 34,8 M€.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 6 ANS (2014-2019)

Sur la période 2014-2019, les soldes d'épargne de la Métropole ont globalement augmenté, et rendent compte d'une gestion budgétaire saine :

L'épargne brute est passée de 135,8 M€ en 2014 à 172,6 M€ en 2019. Cette progression, partiellement tronquée par la création du budget annexe « Transports collectifs », repose en grande partie sur la mise en œuvre de la stratégie financière adoptée en 2015.

L'épargne nette est passée de 67,6 M€ à 113,2 M€ entre 2014 et 2019.

Après un exercice 2014 marqué par une progression de l'épargne brute, celle-ci a connu une diminution en 2015. La stratégie financière adoptée par la Métropole, avec une hausse de la fiscalité en début de mandat pour accompagner un fort programme d'investissement, a permis d'enrayer cette évolution et de regagner des marges de manœuvre. En 2016, l'épargne brute atteint ainsi 176 M€. Malgré un contexte contraint, les exercices suivants s'inscrivent dans cette trajectoire haussière grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi à la perception, en 2018, de recettes exceptionnelles liées à la dissolution du syndicat aéroportuaire et au nouveau mode de gestion du marché des mobiliers urbains.

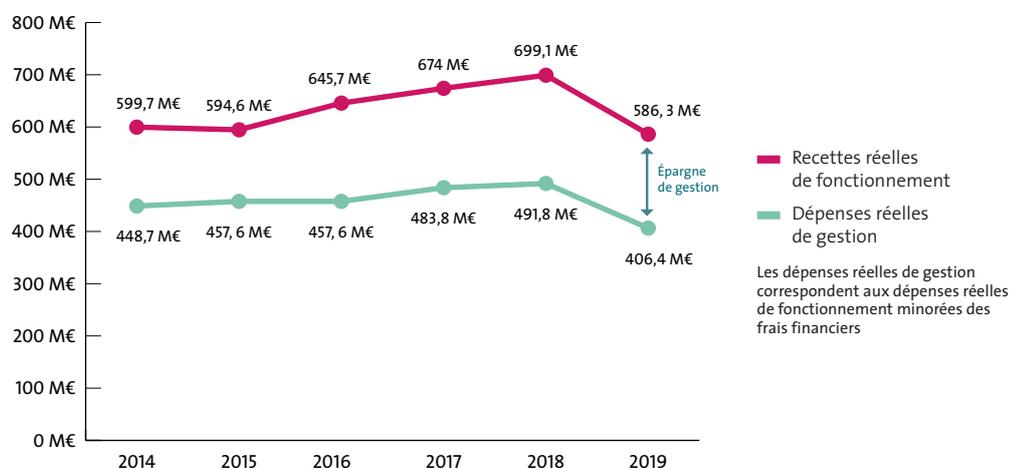
La création du budget annexe « Transports collectifs » en 2019 donne facialement un coup d'arrêt à cette dynamique, l'épargne brute passant de 197,7 M€ à 172,6 M€. Or, en excluant de l'exercice 2018 les montants relatifs aux transports collectifs, l'épargne brute augmenterait en 2019 de 4,5 %. Parallèlement, le taux d'épargne brute, après neutralisation de la sortie des transports collectifs, passe de 29,1 % à 29,4 %.

La diminution parallèle des remboursements d'emprunts (- 7,4 M€) permet de dégager une épargne nette de 113,2 M€.

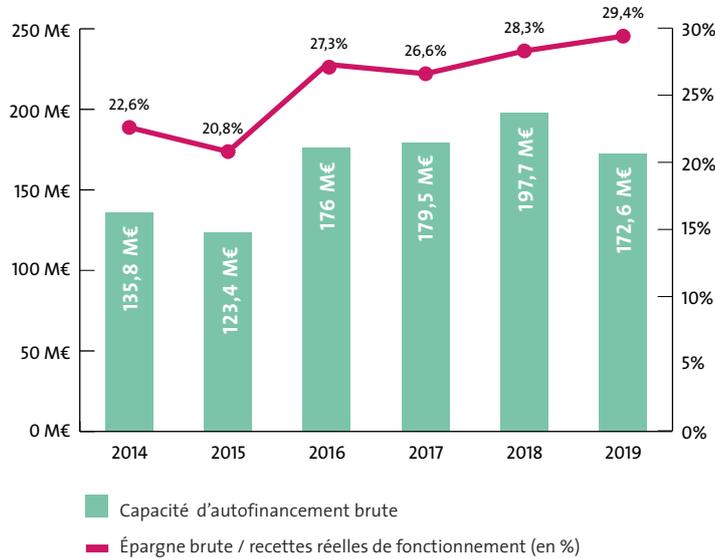
Nantes Métropole conserve donc un volume d'épargne conséquent qui, cumulé aux ressources propres d'investissement, lui permet de financer 79,5 % de son programme d'investissement. Le solde est couvert par le recours à l'emprunt.

Le maintien d'un haut niveau d'épargne

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



Avec 172,6 M€, l'épargne brute dégagée en 2019 apparaît en recul sensible par rapport à l'année précédente (197,7 M€). Ce décrochage apparent résulte toutefois de la réduction du périmètre du budget principal, l'ensemble des dépenses et recettes ayant trait aux transports collectifs relevant désormais d'un budget annexe dédié. Aussi, en retraitant de l'exercice 2018 les postes concernés, l'épargne brute connaîtrait une hausse de 4,5 %.

La progression, après retraitement, plus rapide des recettes de fonctionnement (+ 3,4%) par rapport aux charges de même nature (+ 2,9%) explique cette évolution.

La trajectoire des recettes et des dépenses de fonctionnement résulte toutefois de plusieurs mouvements exceptionnels importants :

- Une reprise de provision de 6,1 M€ induite par la renégociation d'un emprunt structuré (provisionné en 2011).
- L'effet « année pleine » du nouveau marché de mobilier urbain, entré en vigueur en septembre 2018, qui se traduit par des recettes publicitaires de 7,2 M€ (4,1 M€ en 2018) et des charges de 3,6 M€ (1,2 M€ en 2018).
- Les indemnités de 8,4 M€ (contre 4,5 M€ en 2018) liées à l'accélération et à l'achèvement du transfert des entreprises vers le nouveau MIN.
- La reprise financière de 3,3 M€ opérée par l'État dans le cadre de la contractualisation.

Aussi, en retraitant ces sommes, la progression des recettes de fonctionnement serait de + 1,8% en 2019, soit un rythme d'évolution qui resterait supérieur à celui enregistré par les dépenses de fonctionnement (+ 0,6%).

L'augmentation des recettes de fonctionnement repose essentiellement sur les ressources fiscales, qui sont passées de 311,3 M€ à 320,6 M€ (+ 3%) grâce au seul dynamisme des bases taxables, les taux étant restés inchangés. En revanche, les dotations diverses diminuent puisqu'elles s'élèvent à 108,2 M€ en 2019, contre 109,7 M€ en 2018. Si la refonte du mode de calcul de la dotation d'intercommunalité s'est traduite par une hausse de 1,5 M€, l'écrêtement de la dotation de compensation au titre des dispositifs de péréquation induit une perte de 1,9 M€.

Après retraitement de l'impact du budget annexe « Transports collectifs » et des mouvements exceptionnels mentionnés ci-dessus, les dépenses de gestion s'accroissent de 0,7 % en 2019, contre + 1,7% en 2018. Ce rythme illustre la gestion rigoureuse mise en œuvre par la Métropole.

Les dépenses d'intervention s'accroissent de 4,3 % en 2019. Toutefois, en retraitant les dépenses exceptionnelles qui y sont retracées, le volume des dépenses d'intervention baisse de 0,3 %.

Les évolutions sont cependant contrastées au sein de ce regroupement : le coût des délégations de service public (DSP), des contributions obligatoires et autres subventions diminue, tandis que

29,4%
Ratio épargne
brute / recettes
réelles de
fonctionnement
en 2019.

celui des services publics métropolitains s'accroît, notamment du fait de la hausse des indemnités versées dans le cadre du transfert vers le nouveau MIN.

Les dépenses de personnel (27,3 % des dépenses de gestion) nettes des recettes de mutualisation connaissent elles aussi une hausse limitée de 1,8 %, soit + 2 M€. Cette évolution repose à la fois sur les mesures décidées au niveau national (effet GVT pour 1,3 M€, revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2019 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération...) et des actions entreprises par la Métropole (hausse de la valeur du titre-restaurant, mise en œuvre de la feuille de route sur la transition énergétique...).

Les moyens généraux (9,1 % des dépenses de gestion) et les versements aux communes (26 % des dépenses de gestion) augmentent de respectivement 1,3 M€ et 0,7 M€. Les attributions de compensation versées aux communes atteignent 72,7 M€, en hausse de 0,1 M€, tandis que la dotation de solidarité communautaire augmente de 0,6 M€ et s'élève à 33 M€.

Les autres dépenses (2,2 % des dépenses de gestion) s'accroissent enfin, passant de 6,6 M€ à 8,8 M€. Elles intègrent notamment la reprise financière de 3,3 M€ opérée par l'État dans le cadre de la contractualisation.

L'épargne de gestion de la Métropole, différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de gestion, **s'établit donc à 179,8 M€ en 2019**, soit une hausse de 4 % après neutralisation de l'incidence de la création du budget annexe « Transports collectifs ».

La diminution des charges financières liée au faible niveau des taux d'intérêt et à la gestion active de la dette et de la trésorerie, permet à la Métropole de continuer à dégager une épargne significative pour financer ses politiques publiques dans un contexte pourtant fortement contraint.

L'épargne nette atteint ainsi 113,2 M€ en 2019.

Le ratio « épargne brute / recettes de fonctionnement » en 2019 (29,4%) connaît par conséquent une hausse (28,3 % en 2018). Celui-ci reste très satisfaisant et supérieur à ceux constatés sur la période 2014 – 2018. **Nantes Métropole confirme donc sa stratégie de renforcement de ses marges de manœuvre, lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.**

Définitions :

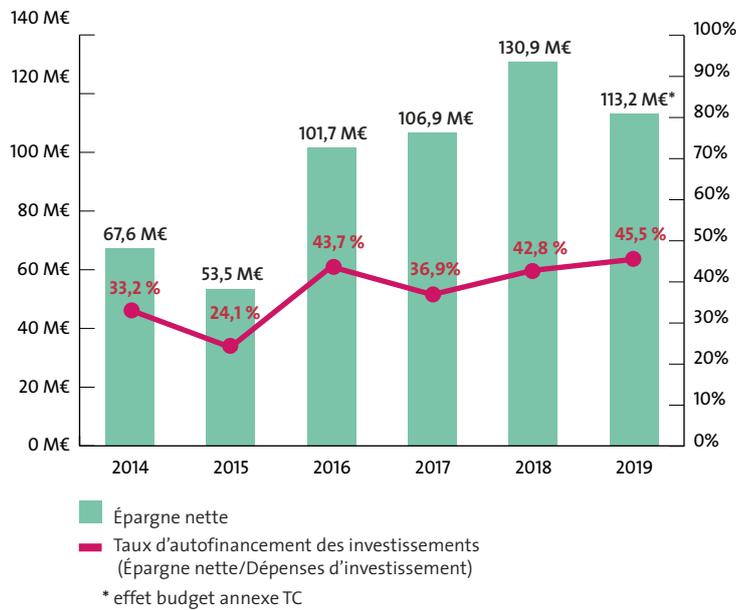
Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

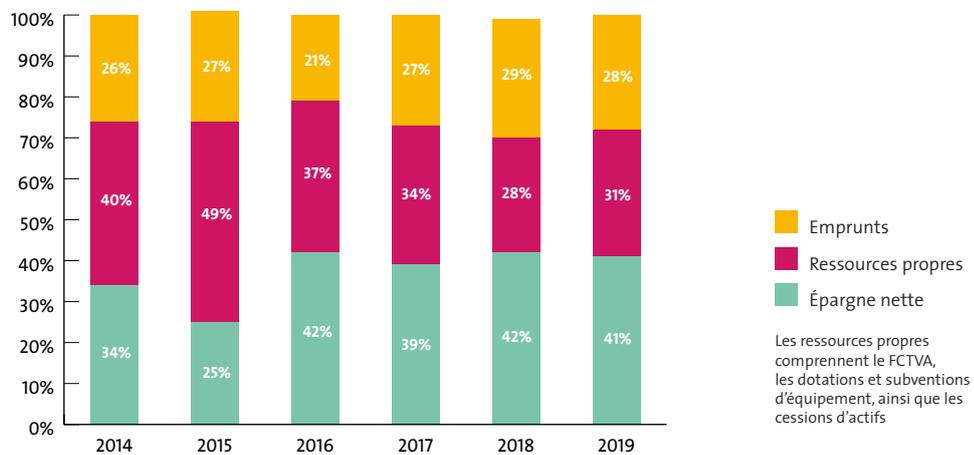


Un volume d'investissement qui reste élevé

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



La structure des recettes d'investissement



248,9
millions d'euros
de dépenses
d'investissements
du budget principal
en 2019, soit environ
380 € par habitant.

En 2019, l'autofinancement net dégagé ainsi que les ressources propres d'investissement représentent 72,4 % des recettes d'investissement.

La métropole poursuit en 2019 le rythme soutenu de réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent ainsi 248,9 M€.** Si ce montant apparaît en baisse par rapport à l'exercice 2018 (305,5 M€), en raison de la sortie des dépenses figurant désormais au budget annexe « Transports collectifs », leur réintégration en 2019 se traduit au contraire par une hausse conséquente (331,7 M€).

Pour investir, Nantes Métropole agit au travers de ses dépenses d'équipement propre, qui s'élèvent à 187,9 M€ en 2019 (réaménagement du parvis Nord de la gare de Nantes, réhabilitation des salles « 500 » et de gymnastique du Palais des Sports de Beaulieu, rénovation de la ligne 1 du tramway, création du pôle universitaire interdisciplinaire...), mais également par le biais des subventions d'investissement versées à ses partenaires et des autres dépenses d'investissement pour un montant de 61 M€.

80 %

du financement
des investissements
est assuré par
les ressources
propres en 2019

Les dépenses d'investissement représentent ce faisant un volume de 380 € par habitant en 2019 (507 € en intégrant les dépenses désormais incluses dans le budget annexe « Transports collectifs »), contre 473 € en 2018. Depuis 2014, l'effort d'investissement cumulé de Nantes Métropole s'élève donc à 1,6 milliard d'€ (transports collectifs inclus).

Cette politique d'investissement traduit de manière effective les ambitions de la mandature 2014 - 2020, soit conjuguer le développement et l'attractivité de la Métropole avec le maintien des grands équilibres financiers et budgétaires.

Le niveau élevé de l'autofinancement ainsi que la réduction du volume d'investissements relevant du budget principal induisent un recours à l'emprunt en baisse sensible (- 16,2 M€). **Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, financent en effet une large part des investissements de Nantes Métropole, puisqu'elles en couvrent 79,5 % en 2019** (71,8 % en 2018, avant la création du budget annexe « Transports collectifs ») :

- **Épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : la création du budget annexe « Transports collectifs » a engendré une contraction apparente de l'épargne nette (- 17,7 M€ entre 2018 et 2019 ; + 3,4 M€ en neutralisant cette évolution), qui s'établit à 113,2 M€. Les recettes d'investissement diminuant par ailleurs de 20 M€, la part de l'épargne nette en leur sein recule donc de 0,7 point (de 42,1 % en 2018 à 41,4 % en 2019).
- **Ressources propres d'investissement** : les ressources propres ont elles aussi décroché, puisqu'elles s'élèvent à 84,7 M€ en 2019, soit une baisse de 3,8 M€ par rapport à 2018. Leur part dans les recettes d'investissement augmente toutefois (31 % en 2019, contre 28,5 % en 2018), conséquence de la diminution plus importante de celles-ci :
 - Les subventions d'équipement s'élèvent à 23,5 M€ comprenant notamment les contributions de l'État (9,6 M€), de l'Union européenne (4 M€), de la Région (3,3 M€) et du Département (2,3 M€).
 - Les dotations et fonds divers comprennent le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2018, pour un montant de 31,2 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 14,3 M€, ainsi que le produit des amendes police (6,2 M€).

45,5 %

des dépenses
d'investissement
sont financées grâce
à l'épargne nette

Le reste des investissements, c'est-à-dire ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé par une troisième source de financement, l'emprunt. Les dettes nouvellement contractées en 2019 s'établissent à 75,4 M€ (91,6 M€ en 2018).

Enfin, conséquence du redimensionnement du budget principal, de l'autofinancement dégagé, des efforts réalisés et, partant, d'un surplus de recettes au regard des charges, le fonds de roulement augmente de 24,4 M€ en 2019.

Définitions :

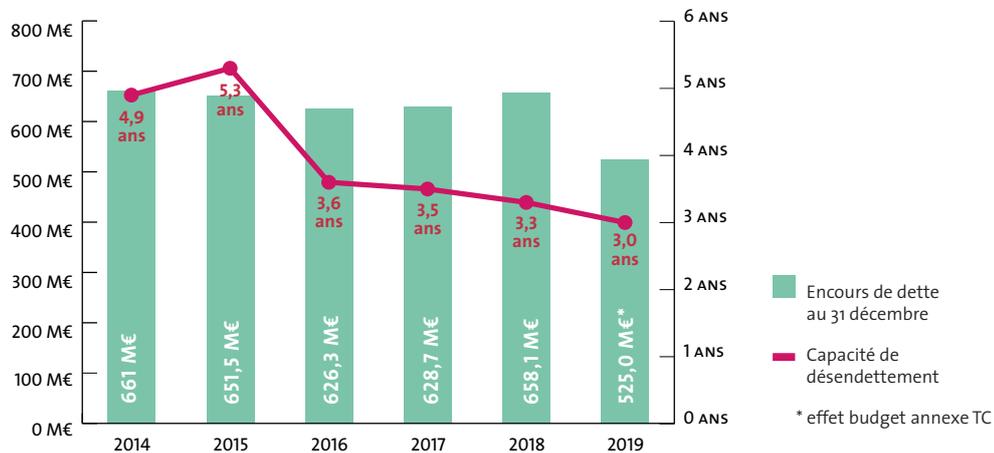
Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

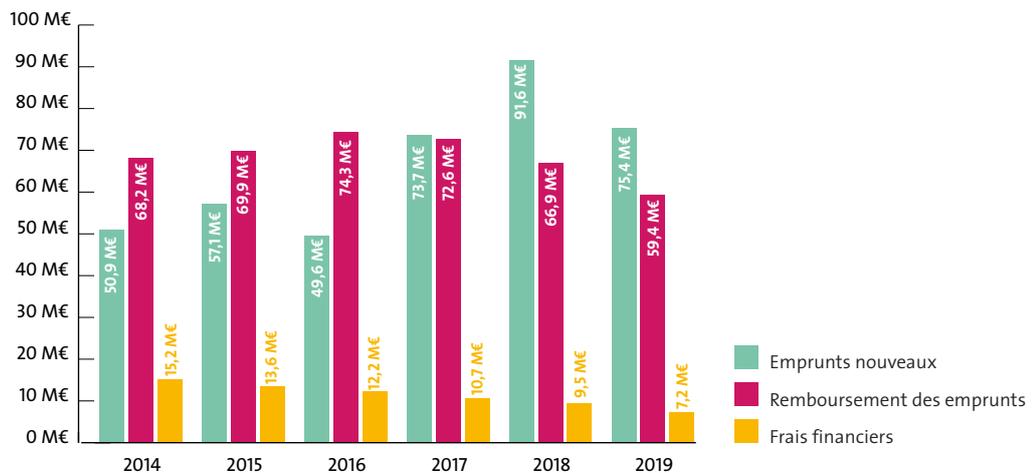
Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

Un ré-endettement progressif et maîtrisé

L'encours de dette et la capacité de désendettement



Évolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



La création du budget annexe « Transports collectifs » a conduit à la sortie du budget principal de 148,7 M€ d'encours, au 1^{er} janvier 2019. Cette évolution, qui se traduit par une diminution sensible de la dette du budget principal, masque le ré-endettement progressif et maîtrisé amorcé en 2017, conformément à la stratégie financière métropolitaine.

En effet, le montant des emprunts nouveaux (75,4 M€) étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (59,4 M€), **l'encours de dette s'accroît naturellement de 16 M€ pour atteindre 525 M€ au 31 décembre 2019**. Doivent désormais s'y ajouter, suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts « Action foncière », ou « PAF », qui représentent 16,2 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières, et qui constituent des créances. L'encours comptable s'élève ainsi à 541,2 M€.

Parallèlement, la charge de la dette de la Métropole diminue. La politique de gestion active menée depuis plusieurs années a permis d'optimiser les conditions de financement des emprunts en cherchant à retenir les meilleures offres de crédit pour la réalisation des nouveaux emprunts et à maîtriser la charge de la dette existante.

3
ans est la
capacité de
désendettement
en 2019.

Le taux moyen de la dette s'établit à 1,43 % en 2019 (tous budgets confondus). La situation favorable des taux du marché, les arbitrages réalisés par la Métropole ainsi que la sortie d'une partie de l'encours du budget principal induisent une réduction des frais financiers qui passent de 9,5 M€ à 7,2 M€.

Compte tenu du niveau de l'autofinancement, l'accroissement de l'encours de dette (hors PAF) ne se traduit pas en 2019 par une diminution des marges de manœuvre de la collectivité ou une dégradation de sa solvabilité. **La capacité de désendettement de la Métropole connaît même une amélioration et s'élève à 3 ans en 2019 (3,3 ans en 2018).**

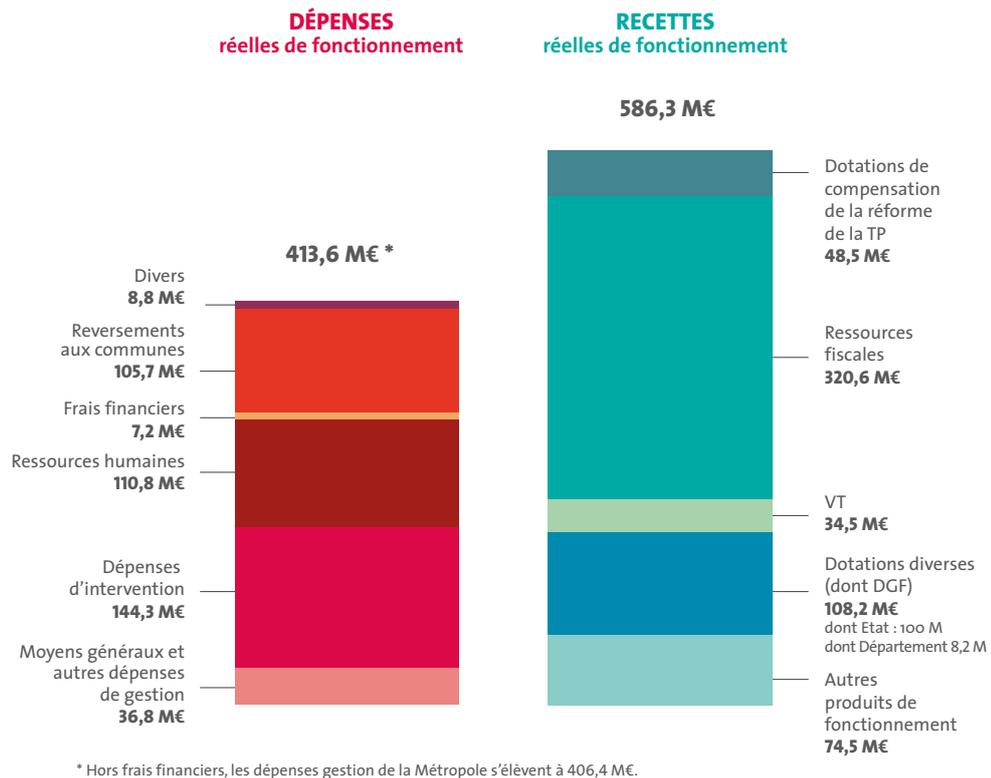
Définitions :

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

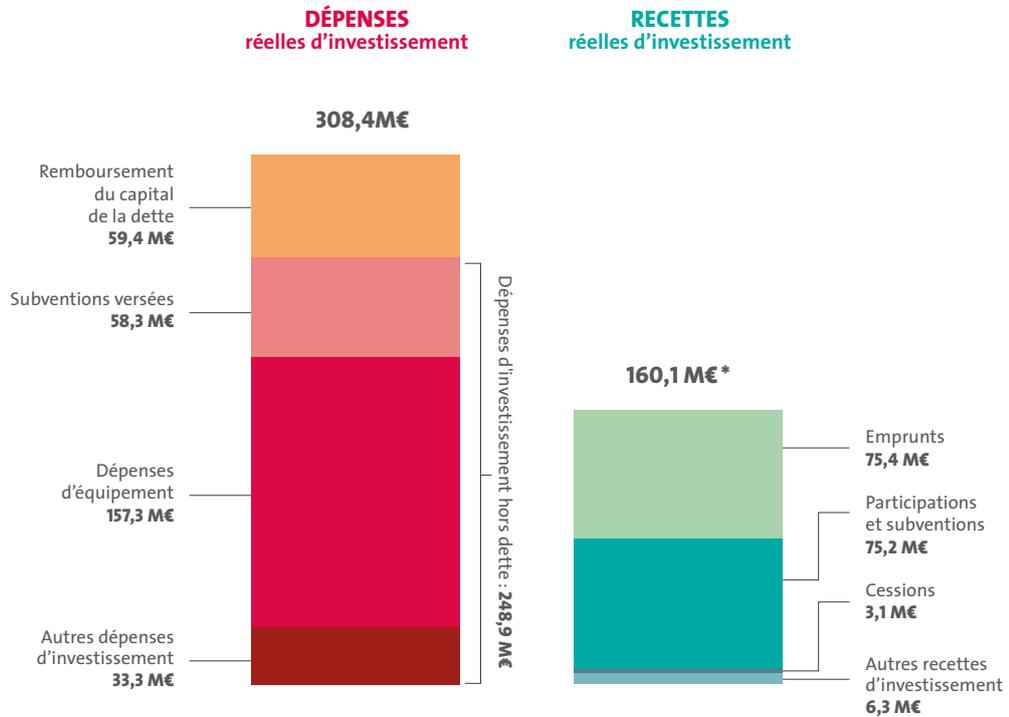


La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondants aux opérations courantes et régulières de la Métropole.

En 2019, **les dépenses de fonctionnement représentent 413,6 M€** (en intégrant les frais financiers). **Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 586,3 M€**. L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, s'établit ainsi à 172,6 M€.



La section d'investissement



* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 306,9 M€.

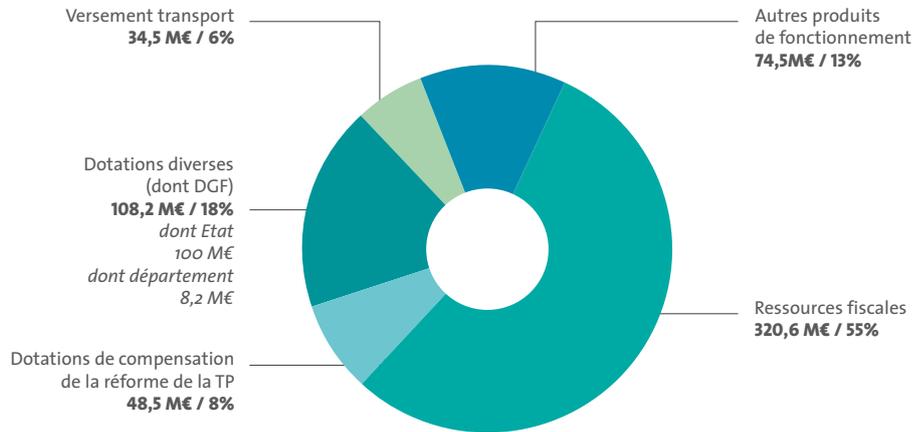
Les opérations de grande envergure, qui enrichissent le patrimoine de la Métropole, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elle retrace les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.) et les remboursements du capital de la dette, d'une part, les emprunts et dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par Nantes Métropole, d'autre part.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses réelles d'investissement atteignent 308,4 M€ en 2019 (dont 59,4 M€ de remboursements du capital de la dette), alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 160,1 M€ (y compris les cessions).

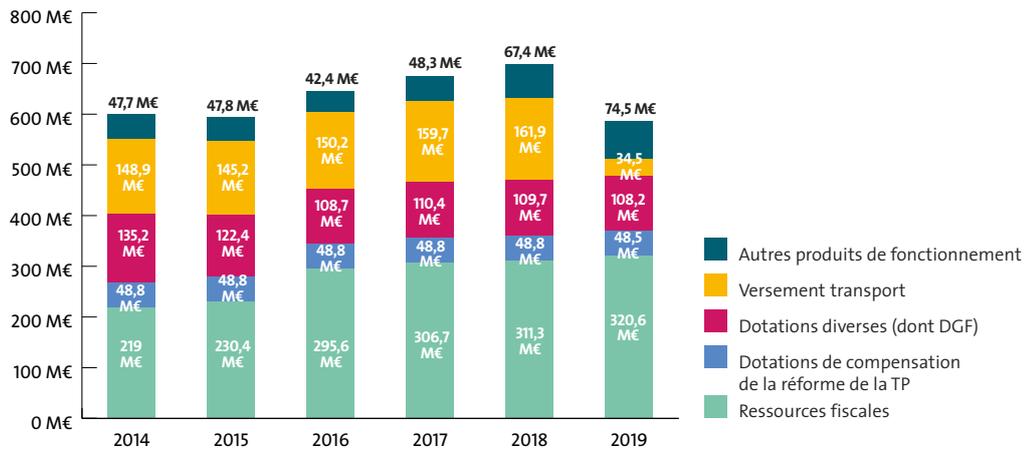


Les recettes de fonctionnement

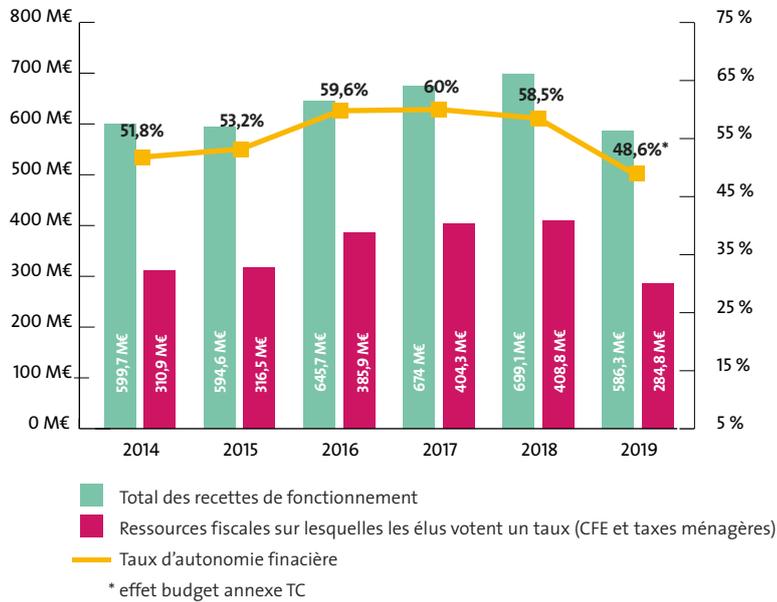
La structure des recettes de fonctionnement en 2019 (586,3 M€)



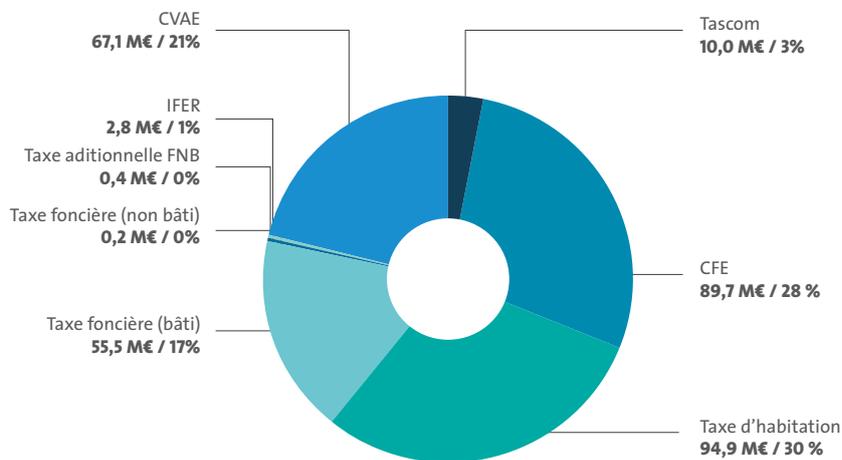
Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



La structure des ressources fiscales en 2019 (320,6 M€)



Conséquence du dynamisme du territoire, de son attractivité, mais aussi de la perception de recettes exceptionnelles, **les recettes de fonctionnement de Nantes Métropole** connaissent, en neutralisant le transfert au budget annexe « Transports collectifs » de la dotation générale de décentralisation et d'une part importante du versement transport, une forte progression en 2019 et **s'élèvent à 586,3 M€** (soit + 3,4%). En retraitant les mouvements exceptionnels liés à l'effet « année pleine » du marché de mobilier urbain et, surtout, une importante (6,1 M€) reprise de provision induite par la renégociation d'un emprunt structuré, le rythme de progression des recettes de fonctionnement est de 1,8 %.

Des recettes de fiscalité dynamiques

Entre 2018 et 2019, **les ressources fiscales directes** (hors TEOM) **progressent de 9,3 M€, en raison de la seule dynamique des bases taxables, pour atteindre 320,6 M€.**

Les ressources fiscales de Nantes Métropole sont constituées d'une diversité de taxes et d'impôts, qui connaissent des évolutions différentes. Parmi les contributions directes, la collectivité perçoit les recettes fiscales de substitution de la taxe professionnelle, c'est-à-dire la cotisation foncière des entreprises (89,7 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (67,1 M€), la taxe sur les surfaces commerciales (10 M€), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (2,8 M€) et enfin la taxe additionnelle au foncier non bâti (0,4 M€). Elle perçoit également le revenu des taxes « ménages » : la taxe d'habitation (94,9 M€), la taxe foncière sur les propriétés bâties (55,5 M€) et sur les propriétés non bâties (0,2 M€).

A cela s'ajoute enfin une quote-part de 20 % du produit du versement transport (soit 34,2 M€) et de la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (soit 0,3 M€), destinée à financer les dépenses affectées à la mobilité.

Le produit des taxes « ménages », soit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, progresse ainsi de 5,4 M€ en 2019. Parallèlement, le produit généré par la CFE a légèrement diminué (-1,7 M€) en raison de l'exonération, à compter de 2019, de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 €, cette mesure inscrite dans la loi de finances pour 2018 n'étant pas intégralement compensée. La CVAE a quant à elle fortement augmenté (+ 5,8 M€, soit une hausse de 9,5 %), reflet de la dynamique économique du territoire nantais.

Parmi les produits des autres contributions fiscales économiques, seule la TASCOM a enregistré une baisse (- 2,8 %), les IFR s'étant en effet accrus (+ 5,2%), portés par la revalorisation tarifaire de 1,3 % décidée au niveau national, tout comme la TAFNB (+ 0,2%).

Conséquence du transfert au budget annexe « Transports collectifs » de 80 % du produit du versement transport, l'autonomie financière de Nantes Métropole est en retrait de près de 10 points en 2019. Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » atteint ainsi 48,6 %, soit un niveau proche de 2018, après retraitement du versement transport (49 %).

Des dotations versées par l'État en baisse

L'année 2018 a marqué la fin des ponctions effectuées par l'État sur les dotations versées aux collectivités au titre du redressement des finances publiques, après quatre années de baisse consécutives. Toutefois, si ce dispositif n'existe plus, **l'enveloppe allouée par l'État aux collectivités reste contrainte.**

Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTF suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La participation au financement de la péréquation (DSU, DSR) et de l'actualisation annuelle des données nationales de la population est matérialisée par la diminution de la dotation de compensation (- 1,9 M€), qui constitue l'une des deux composantes de la dotation globale de fonctionnement. L'autre composante, soit la dotation d'intercommunalité, enregistre quant à elle une hausse de 1,5 M€ grâce à l'accroissement de la population et la refonte de ses modalités de calcul par la loi de finances pour 2019. La suppression, dans le dispositif national, d'enveloppes dédiées à chaque catégorie juridique d'intercommunalité à fiscalité propre au profit d'une enveloppe unique ainsi que l'abondement de cette dernière à hauteur de 37 M€ ont en effet joué positivement sur le niveau de la dotation perçue par Nantes Métropole. Au final, la DGF passe de 94,1 M€ en 2018 à 93,7 M€ en 2019, soit une baisse de 0,4 %.

355,1
millions d'euros
de produit fiscal
en 2019, c'est-à-dire
60,6 % des recettes
de fonctionnement
du budget principal.

- Les compensations fiscales économiques, qui ne représentaient plus que 0,1 M€ en 2018, s'établissent à près de 1,9 M€ en 2019 en raison de l'introduction d'une exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles à 3,9 M€.
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) connaissent leur première baisse en 2019, passant de 48,8 M€ à 48,5 M€. La loi de finances pour 2019 a en effet intégré la DCRTP aux variables d'ajustement, revenant ainsi sur la promesse de compensations sanctuarisées réalisée lors de la suppression de la taxe professionnelle. Le FNGIR reste quant à lui inchangé.
- Citons enfin 0,5 M€ au titre du FCTVA, conséquence des dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétences réalisés en 2017 s'élève à 8,2 M€ en 2019, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2018. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Une hausse des autres recettes de fonctionnement portée par les recettes exceptionnelles

Les autres recettes de fonctionnement augmentent en 2019 (+ 10,5%) et s'établissent à 74,5 M€, soit + 7,1 M€. Toutefois, le retraitement des recettes exceptionnelles liées à la reprise de provision induite par la renégociation d'un emprunt structuré, ainsi que l'effet « année pleine » du marché de mobilier urbain, neutralise cette hausse. Hors mouvements exceptionnels, les autres recettes de fonctionnement diminuent ainsi de 2,1 M€ par rapport à l'an passé.

Ce constat global masque toutefois les trajectoires diverses des différentes composantes des autres recettes de fonctionnement.

Les ressources en provenance d'autres collectivités progressent ainsi fortement pour s'établir à 6 M€ contre 4,7 M€ en 2018 (en excluant les recettes désormais perçues par le budget annexe « Transports collectifs »). Cette hausse concerne principalement les fonds européens ainsi que les participations versées par l'État.

Le produit de la taxe de séjour augmente lui aussi (+ 5,8%) grâce aux 205 000 nuitées supplémentaires constatées en 2018, et du fait de la collecte de la taxe par les opérateurs internet, notamment AirBnB, sur l'ensemble du territoire de la métropole.

À noter également l'accroissement de 0,3 % des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2019, 41,4 % des effectifs métropolitains sont mutualisés, soit 1 589 agents, majoritairement avec la ville de Nantes, sur un effectif total de 3 838 agents.

D'autres produits ont en revanche diminué en 2019, à l'image des droits de place et de stationnement en recul de près de 46 % (- 2,70 M€). Cette baisse, qui s'explique par le remplacement des contraventions de stationnement par les forfaits post-stationnement (FPS), est ainsi compensée par les recettes perçues à ce titre (2,5 M€).

Définitions :

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFRER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le VT pour déterminer les ressources fiscales totales.

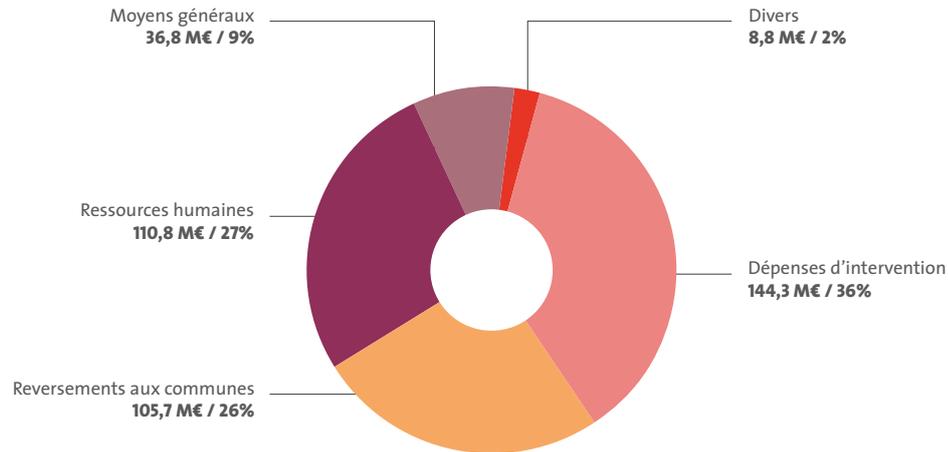
Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

17,1 %

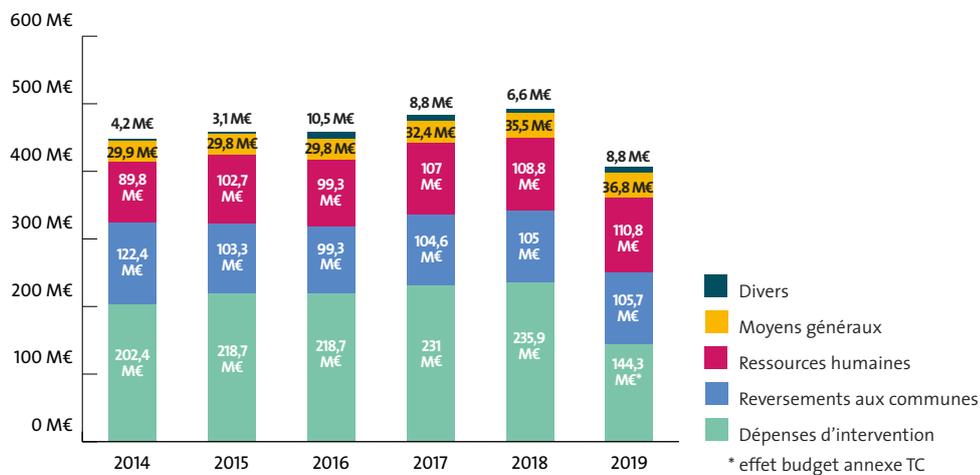
Compte tenu du transfert de 80 % des recettes du versement transport vers le budget annexe dédié, la part des dotations versées par l'État au sein des recettes de fonctionnement s'accroît en 2019 : elle correspond à 17,1 % du montant global (contre 14,5% en 2018)

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2019 (406,4 M€)



Évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (donc hors frais financiers) de la collectivité diminuent fortement en 2019, sous l'effet de la création du budget annexe « Transports collectifs », et n'atteignent plus que **406,4 M€** (contre 491,8 M€ en 2018). Toutefois, en excluant de l'exercice 2018 les dépenses transférées au nouveau budget annexe, les dépenses de gestion apparaissent en hausse de 3,1 %.

Des dépenses d'intervention qui contribuent à la réalisation du projet métropolitain

Entre 2018 et 2019, hors dépenses transférées au budget annexe « Transports collectifs », les dépenses d'intervention augmentent de 4,3 % et atteignent **144,3 M€**. Cette évolution tient compte des indemnités versées aux entreprises du MIN (8,4 M€), qui constituent une dépense exceptionnelle, ainsi que de l'effet « année pleine » du nouveau mode de gestion du marché vélos. Les marchés vélos et mobiliers urbains, précédemment réunis dans un même marché, ont en effet été scindés à compter du 1^{er} septembre 2018. Depuis cette date, la Métropole supporte donc les dépenses d'exploitation des vélos Bicloo (1,2 M€ en 2018 ; 3,6 M€ en 2019).

144,3
millions d'euros
de dépenses
d'intervention
en 2019.

Une lecture plus fine des différentes dépenses d'intervention permet par ailleurs de mettre en avant les nouvelles dépenses subies ainsi que les efforts entrepris par la Métropole.

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des services publics communautaires, qui incluent les indemnités versées aux entreprises du MIN, **s'établissent à 50,5 M€** en 2019, contre 43,2 M€ en 2018 après retraitement des dépenses relevant désormais du budget annexe « Transports collectifs ». Alors que les charges liées aux aménagements urbains et à l'accueil des gens du voyage augmentent (respectivement + 12% et +7 %), les consommations d'énergie induites par les réseaux d'éclairage public poursuivent leur baisse (- 4,8 %), en cohérence avec le plan d'actions pour limiter les consommations énergétiques. Les charges induites par la propreté urbaine (- 9,7 %) et le sport de haut niveau (- 24,2 %) diminuent également, conséquence des fortes hausses enregistrées en 2018.

Les DSP en cours supportées par le budget principal **représentent une charge de fonctionnement de 22,6 M€** en 2019, soit une baisse de 1,6 %. Cette évolution concerne en premier lieu la DSP relative à l'exploitation de la Cité des Congrès (- 0,5 M€), grâce à la reprise d'excédents sur compte conventionnel prévue au contrat, mais aussi la DSP « Ports fluviaux », suite à la signature d'un nouveau contrat entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018, et la DSP pour l'animation et le développement du cluster Quartier de la création. Le coût des DSP allouées au Voyage à Nantes (DSP « Machines de l'île », « Tourisme » et « Château de Ducs de Bretagne ») apparaissent en hausse, notamment en raison du financement de Nantes Food Forum et du parcours « Traversée moderne d'un vieux pays ». Le coût de la DSP relative à la patinoire du Petit-Port se maintient enfin à 1,6 M€.

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **36,1 M€** en 2019, **pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en baisse de 2,4 % par rapport à l'année précédente. La contribution versée au SDIS, qui représente 70 % de ces versements obligatoires et diminue de 1,9 % suite à la refonte des contributions de l'ensemble des financeurs, en constitue l'explication principale. Citons également l'arrêt de la contribution au syndicat aéroportuaire, et le léger recul du versement à l'ESBANM (- 0,3 %). Les contributions au Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire (+ 0,2 M€), à Atlanpole et au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques sont en revanche en hausse.

La contribution versée au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) atteint enfin, comme l'an passé, 5,3 M€.

Les subventions et autres contributions diminuent elles aussi et **s'établissent en 2019 à 35 M€** (- 0,4 % par rapport à 2018). Cette baisse ne concerne toutefois que les subventions au titre des emplois solidaires (- 0,05 M€) du fait de l'arrêt du dispositif « emplois d'avenir », le soutien aux manifestations (- 0,2 M€) et les autres subventions (- 0,4 M€). L'ensemble des autres subventions et contributions a augmenté en 2019. Celles-ci se partagent entre les dispositifs de solidarité transférés du Département (FAJ, du FSL et CLIC), qui représentent 4,7 M€, la subvention pour l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (4 M€), le soutien aux clubs de haut niveau (4,3 M€) et aux grands événements sportifs (0,4 M€)... En 2019 ont ainsi eu lieu la Solitaire Urgo – Le Figaro, le championnat de France de cyclisme sur route, l'accueil de matchs du championnat d'Europe de volley-ball, l'Open international de Squash de Nantes au Château des Ducs de Bretagne, la course ODYSSEA, les Foulées du Tram, le tournoi international Futsal Erdre, le trophée des sprinters à Couëron... À noter également le soutien aux grandes manifestations (0,3 M€), avec une année 2019 marquée, entre autres, par deux grands événements maritimes : La Mer XXL et Débord de Loire.

Les dépenses de personnel nettes des recettes de mutualisation représentent 27,3 % des dépenses de gestion pour un montant de **110,8 M€** (contre 108,8 M€ en 2018).

En 2019, 41,4% des effectifs sont mutualisés, soit 1 589 agents au total, dont 1 567 agents avec la ville de Nantes et 22 agents avec d'autres villes de la Métropole pour le centre de supervision urbain et la réalisation d'actions portant sur la transition énergétique et le nettoyage.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2019 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR), qui impactent la masse salariale pour 0,6 M€ ;
- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité correspondant aux avancements d'échelons et de grades des agents dont les conséquences financières s'évaluent à 1,3 M€ ;

- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole : hausse de la valeur faciale du titre-restaurant qui passe de 9 € à 9,2 €, et dont le coût s'élève à 0,1 M€, révision du régime indemnitaire (RIFSEEP), création d'une indemnité pour les trajets domicile - travail effectués en vélo, etc ;
- Le renforcement de l'action métropolitaine au service du territoire : notamment pour la mise en œuvre de la feuille de route sur la transition énergétique.

Les moyens généraux augmentent enfin de 3,8 %, passant de 35,5 M€ à **36,8 M€**. Cette évolution s'explique majoritairement par les charges afférentes à la location de l'immeuble « Polaris », afin de reloger certains services de la Tour Bretagne, les dépenses énergétiques et l'achat de carburant, suite aux évolutions tarifaires.

105,7
millions d'euros de
versements aux
communes membres
(AC + DSC) en 2019

Un maintien de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres

Dans la continuité des années précédentes, **Nantes Métropole confirme sa politique de redistribution financière en direction de ses communes**, afin de garantir un certain équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part. **La Métropole a redistribué 105,7 M€ en 2019**, correspondant à une hausse de 0,7 M€ par rapport à l'année précédente (+ 0,7%). Les versements aux communes représentent donc 26 % des dépenses de gestion.

L'année 2019 n'ayant pas donné lieu à de nouveaux transferts de compétence, cette évolution, mineure, repose exclusivement sur la dotation de solidarité communautaire. Celle-ci progresse de 1,8 %, passant de 32,4 M€ à 33 M€, en raison du mode de calcul de cette dotation, indexée sur l'évolution des recettes fiscales de la Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations.

Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 50,4 € par habitant, soit un niveau de redistribution important.

Les attributions de compensation se maintiennent quant à elles à 72,7 M€.



Focus sur la contractualisation avec l'État

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 a introduit un dispositif de contractualisation avec l'État pour les collectivités et leurs groupements à fiscalité propre afin de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB et le montant de la dette publique. Sont concernées par cette mesure les 322 collectivités et groupements dont les recettes réelles de fonctionnement 2016 du budget principal sont supérieures à 60 M€.

Le contrat, signé en juin 2018 par Nantes Métropole, limite sur une durée de trois ans, le taux de croissance annuel d'évolution de ses dépenses à 1,2%. Ce taux d'évolution maximum est appliqué à une base constituée des dépenses réelles de fonctionnement 2017 du budget principal, minorée des atténuations de charges et de produits (notamment l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire) et des dotations aux provisions.

Par conséquent, pour Nantes Métropole, la trajectoire de ses dépenses a été fixée de la manière suivante pour les années à venir :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	421 498 738 €	426 556 723 €	431 675 404 €	436 855 508 €

Un dépassement des dépenses de fonctionnement 2018 a induit une reprise financière de 3,3 M€ prélevée sur la fiscalité en 2019.

Les dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour l'évaluation du contrat en 2019 s'élèveraient à 342,7 M€. Comme pour 2018, elles font l'objet d'une discussion avec les services de l'État.

Il est néanmoins précisé que la gestion de la crise sanitaire n'a pas permis de finaliser à ce stade le calcul définitif au titre de 2019. Le travail avec les services de l'État (Préfecture, DRFIP) est encore en cours au moment de bouclage du présent rapport. Les montants ci-dessous sont donc donnés à titre indicatif.

Les retraitements opérés en 2018, tant du fait des changements de périmètre budgétaire qu'en raison d'éléments exceptionnels, devraient être reconduits et leur montant actualisé :

- Les changements de périmètre budgétaires liés au nouveau mode de gestion des marchés vélos et mobiliers urbains depuis le 1^{er} septembre 2018 (-3,6 M€),
- Les dépenses nouvelles liées à la compétence GEMAPI, exercée par Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018 (-0,3 M€),
- Les nouvelles mutualisations intervenues à compter de 2018 (-0,6 M€),
- Les dépenses exceptionnelles relatives au transfert du MIN (-4,3 M€).

D'autres retraitements devraient être pris en compte :

- Les conséquences des émeutes et manifestations,
- La gestion de la crise migratoire,
- La neutralisation de la création du budget annexe « Transports collectifs » au 1^{er} janvier 2019.

Et des retraitements complémentaires (notamment le relogement impératif des services en vue de l'évacuation de la Tour Bretagne pour 1,5 M€) sont encore en cours de discussion avec les services de l'État (Préfecture, DRFIP).

Par conséquent, le montant de l'éventuelle reprise en 2020 ne peut être présenté dans ce rapport.

L'éventuel non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses se traduira par une reprise financière atteignant 75% du dépassement et sera comptabilisée sur l'exercice 2020. Une provision de 5 M€ a été inscrite à cet effet au BP 2020.

Définitions :

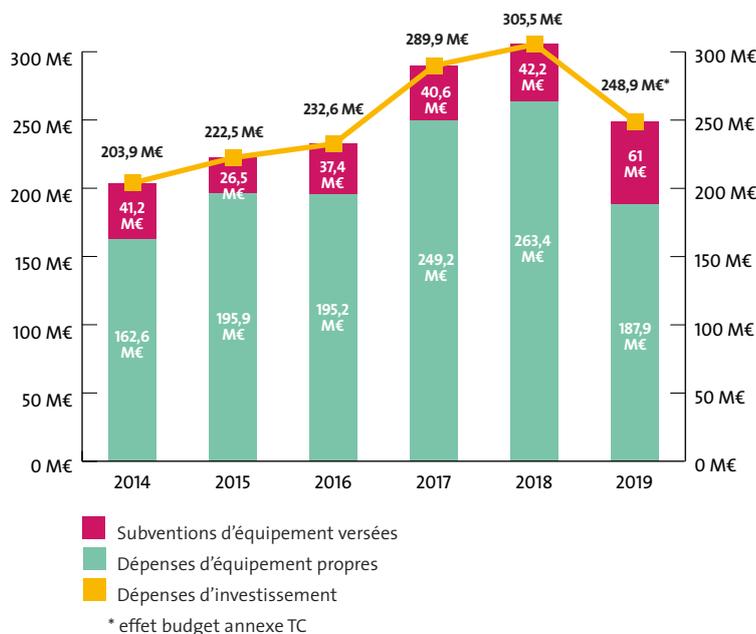
Dépenses d'intervention : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

L'épargne et le financement des investissements

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	599,7	594,6	645,7	674,0	699,1	586,3
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	448,7	457,6	457,6	483,8	491,8	406,4
Épargne de gestion	151,0	137,0	188,2	190,2	207,3	179,8
Taux d'épargne de gestion	25,2 %	23,0 %	29,1 %	28,2 %	29,6 %	30,7 %
Charges financières	15,2	13,6	12,2	10,7	9,5	7,2
Capacité d'autofinancement brute	135,8	123,4	176,0	179,5	197,7	172,6
Taux d'épargne brute	22,6 %	20,8 %	27,3 %	26,6 %	28,3 %	29,4 %
Remboursement des emprunts	68,2	69,9	74,3	72,6	66,9	59,4
Capacité d'autofinancement nette	67,6	53,5	101,7	106,9	130,9	113,2
Taux d'épargne nette	11,3 %	9,0 %	15,7 %	15,9 %	18,7 %	19,3 %

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



Un autofinancement élevé qui garantit la réalisation d'un haut niveau d'investissement

La création du budget annexe des « Transports collectifs » s'est traduite par la sortie du budget principal d'un volume plus important de recettes de fonctionnement (- 131,4 M€) que de charges de même nature (- 97,5 M€), ce qui explique la diminution apparente de l'épargne de gestion en 2019 (179,8 M€ contre 207,3 M€ en 2018). Toutefois, le retraitement des postes transférés du budget principal 2018 met en évidence une hausse de l'épargne de gestion de 7 M€ en 2019, sur la base de périmètres identiques. **Le taux d'épargne de gestion s'accroît** lui aussi **et passe de 29,6 % à 30,7 %**.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, poursuivent quant à eux leur décroissance entamée en 2012 et diminuent de 2,3 M€ en 2019. Cette baisse s'inscrit à la fois dans un contexte local de réduction du périmètre du budget principal, et dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt des emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas. La réduction des frais financiers, conjuguée à la hausse de l'épargne de gestion, se traduit par la **progression de la capacité d'autofinancement brute, qui s'élève à 172,6 M€**, soit une hausse de 7,4 M€ par rapport à 2018 (budget 2018 retraité des postes relevant des transports collectifs).

Les remboursements d'emprunts diminuent également en 2019 (- 7,4 M€), de sorte que **l'épargne nette s'établit à 113,2 M€**.

L'exercice 2019 se caractérise donc par des niveaux d'épargne satisfaisants, dont la progression est masquée par la réduction du périmètre du budget principal. À périmètre identique, la hausse évaluée s'explique par plusieurs facteurs : le dynamisme du territoire qui se traduit directement sur les recettes fiscales, des mouvements ponctuels en recettes, partiellement compensés par des dépenses exceptionnelles, ainsi que la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement. **Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation du projet métropolitain et la préservation d'une situation financière saine.**

Des investissements couverts à près de 80 % par les ressources propres de la Métropole

Le cumul de l'épargne nette de Nantes Métropole, s'élevant à 113,2 M€, **et des recettes d'investissement hors emprunts**, pour un montant de 84,7 M€, **contribue au financement de 79,5 % des investissements en 2019**. Ce ratio apparaît en forte hausse par rapport à l'exercice 2018 (71,8 %) mais s'explique par la création du budget annexe « Transports collectifs ».

Le total des dépenses d'investissement engagées par la Métropole en 2019, 248,9 M€, est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 187,9 M€ en 2019.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 61 M€. Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, en hausse sensible (+ 38,3%, soit 58,3 M€ en 2019), et des remboursements de taxe d'aménagement indûment perçue (2,7 M€), suite à un dysfonctionnement au sein de la DGFIP.

En 2019, l'effort d'investissement a essentiellement porté sur le développement urbain du territoire, les espaces publics ainsi que les déplacements (hors transports collectifs).

La politique de développement urbain durable et d'habitat devient en 2019 le premier poste budgétaire avec 69,1 M€ investis, contre 49,5 M€ en 2018. Nantes Métropole confirme ainsi sa volonté de se donner les moyens de ses ambitions pour poursuivre les grands projets de l'île de Nantes notamment, auxquels la collectivité a consacré 14 M€, et les aménagements dans les quartiers prioritaires (6,4 M€). La politique de renouvellement urbain s'appuie en amont sur la constitution de réserves foncières (5,8 M€) pour disposer de l'espace nécessaire aux futurs chantiers. Ce sont parallèlement 9,6 M€ qui ont été consacrés à la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

Les dépenses d'investissement portant sur **la conception et la gestion des espaces publics connaissent elles aussi une hausse sensible, avec 66,5 M€ investis** en 2019, contre 48,1 M€ en 2018. Cette politique publique intègre notamment l'entretien durable des voiries, ouvrages et réseaux d'éclairage public (28,2 M€) et la réalisation de nouveaux aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole (36,8 M€). Ceux-ci incluent d'ailleurs les dépenses prévues dans le cadre du PPI territorialisé, puisque 94 M€ ont été réalisés depuis 2015 et jusqu'à fin 2019 dans les communes membres autres que la Ville de Nantes.

À cela s'ajoutent **les déplacements (hors les transports collectifs et le stationnement, isolés dans des budgets annexes dédiés), avec 44,5 M€ investis** en 2019. Ces dépenses ont notamment porté sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de la Métropole : 13 M€ ont été consacrés au projet Gare, dont le parvis a été inauguré en octobre 2019, et 16 M€ aux travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau. Dans le cadre de son engagement dans une mobilité durable, Nantes Métropole a en outre investi près de 8 M€ pour favoriser les déplacements en mode doux, que ce soit avec la fin des travaux sur l'axe express vélo Saint-Herblain – Nantes et la piste de l'axe Nord/Sud des Bords de l'Erdre, ou la réalisation des plans communaux de déplacements doux. À noter également la création de deux nouveaux pontons permettant de relier en navette fluviale l'île de Nantes et le Bas-Chantenay.

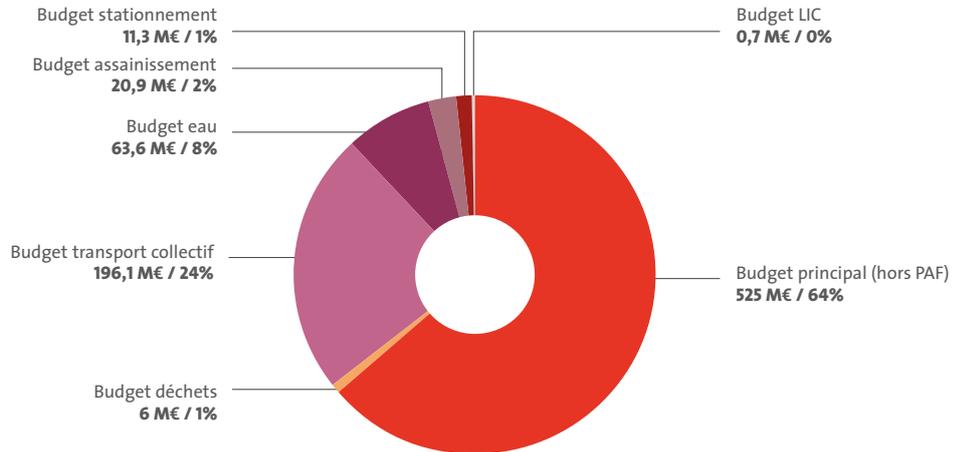


Citons aussi **la politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation, qui continue d'occuper une place centrale avec 38,7 M€ investis**. La forte réduction des montants investis à ce titre (108,3 M€ en 2018) s'explique par la livraison en février 2019 du nouveau MIN à Rezé (64,6 M€ de travaux en 2018 ; 9,6 M€ en 2019). Y sont également incluses les études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons (1,3 M€) et celles portant sur l'extension et la restructuration de la Cité des Congrès. L'engagement de Nantes Métropole en matière culturelle et touristique s'étend également à l'attractivité sportive du territoire : après l'ouverture de la nouvelle salle 5000 du Palais des Sports de Beaulieu en septembre 2018, les travaux ont porté sur la réhabilitation de la salle 500 et la salle de gymnastique, toutes deux livrées à la rentrée 2019 (5,1 M€). Les investissements relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation augmentent quant à eux légèrement, puisqu'ils passent de 11,1 M€ en 2018 à 12,6 M€ en 2019. Ils recouvrent notamment la poursuite des travaux relatifs à la plate-forme de valorisation économique créative dans les Halles 1 & 2 (3,9 M€) et à la création du pôle universitaire interdisciplinaire (3,8 M€), ainsi que la participation au lancement des études pour la construction de l'IRS 2020 (0,5 M€).

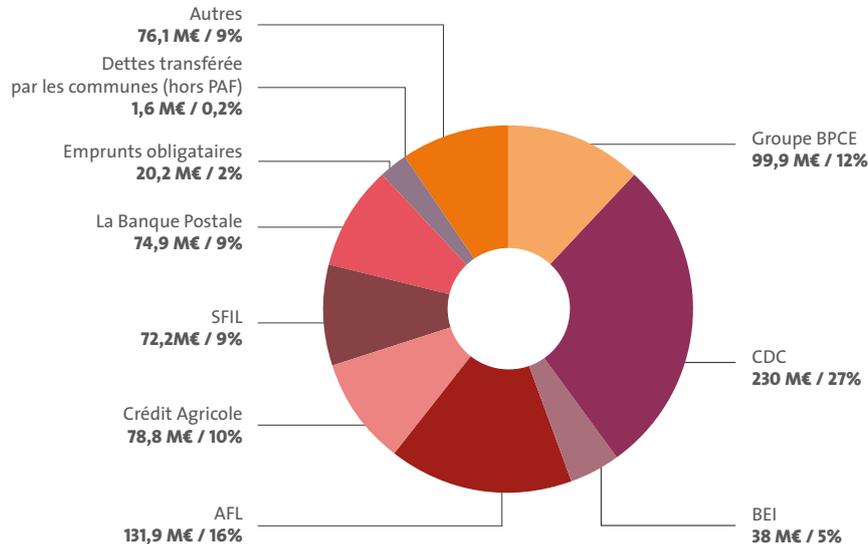
Ces quelques exemples illustrent le volontarisme de la Métropole pour tenir ses objectifs de développement et d'attractivité du territoire, malgré un contexte financier structurellement contraint.

La dette consolidée (tous budgets confondus, hors PAF)

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2019) par budget (823,5 M€)

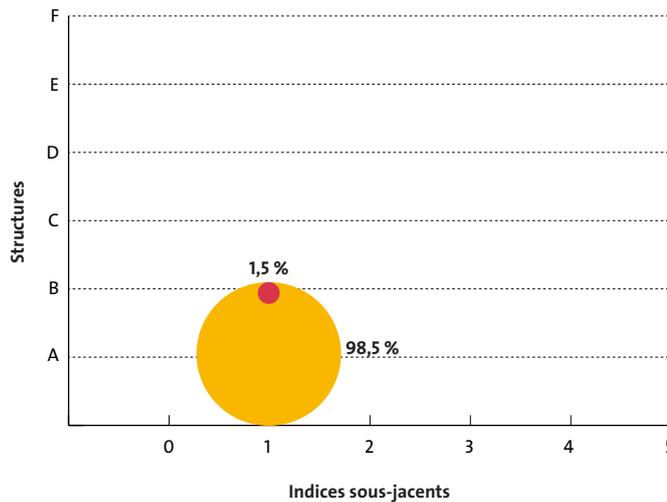


Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2019) par prêteur (823,5 M€)



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Classification des risques des emprunts au 31/12/2019



Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2019 à 823,5 M€** (hors PAF), contre 771,9 M€ en 2018. 63,8 % des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 525 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (196,1 M€), « Eau » (63,6 M€) et « Assainissement » (20,9 M€).

Si l'encours du budget principal et du budget annexe « Transports collectifs » s'accroît en 2019 (respectivement + 16 M€ et + 47,3 M€), celui des autres budgets annexes diminue.

Dans le souci de conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, la Métropole s'est attachée, sur les dernières années, à diversifier son portefeuille.

Ainsi, l'encours de la dette se compose de 121 emprunts, contractés auprès de 10 groupes bancaires, l'Agence France Locale, 2 établissements financiers spécialisés pour les émissions obligataires et quelques collectivités publiques (notamment l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement), ainsi que la dette transférée par les communes membres, à la création de la Communauté Urbaine et suite aux transferts de compétences réalisés.

Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,43 % soit un montant inférieur à celui de 2018 (1,58 %), déjà bas. Afin de limiter le coût de la dette, dans un contexte actuel de taux bas mais de remontée graduelle, la Métropole oriente ses nouveaux emprunts davantage vers les taux fixes que vers les taux variables dont les niveaux restent très faibles. Ainsi la dette est répartie à hauteur de 39,4 % d'emprunts à taux variables monétaires et à 60,6 % d'emprunts à taux fixes, comprenant 1,5 % de taux structurés non risqués.

La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette.

Le stock de dette de Nantes Métropole est considéré comme sain et peu risqué, 98,5 % de l'encours étant classé 1A. Deux emprunts structurés, classés 1B (1,5 % de l'encours), sont identifiés au titre de la charte Gissler. L'exposition au risque de ces emprunts structurés est, cependant, très faible et la probabilité de dépassement des barrières apparaît quasi nulle selon les anticipations actuelles des marchés.

Malgré la hausse de l'encours de dette (hors PAF), **la solvabilité de la Métropole reste très satisfaisante, comme l'illustre l'amélioration de la capacité de désendettement (3 ans en 2019 ; 3,3 ans en 2018). La capacité de désendettement est donc toujours largement en deçà du seuil fixé en début de mandat de 7 années que la Métropole s'était engagée à respecter.**

La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en seulement trois exercices.

823,5
millions d'euros
encours de dette au
31 décembre 2019
(tous budgets
confondus, hors PAF)

Définitions :

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à une date donnée.

LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (le budget déchets) et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux
- Budget Stationnement

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	EVOL 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	88,9	91,9	69,5	70,1	74,1	77,6	-2,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement	67,5	65,2	65,6	69,0	71,3	76,1	2,4 %
Capacité d'autofinancement brute	21,4	26,7	3,9	1,1	2,9	1,5	-41,4 %
Taux d'épargne brute	24,1 %	29,0 %	5,6 %	1,5 %	3,9 %	1,9 %	-39,8 %
Remboursement des emprunts	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0 %
Capacité d'autofinancement nette	20,4	25,7	2,9	0,1	1,9	0,5	-52,9 %
Taux d'épargne nette	23,0 %	27,9 %	4,1 %	0,1 %	2,5 %	0,6 %	-51,6 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	7,4	8,0	4,0	2,9	3,8	5,4	-6,1 %
Encours de dette au 31 décembre	11,0	10,0	9,0	8,0	7,0	6,0	-11,4 %
Capacité de désendettement	0,5 ans	0,4 ans	2,3 ans	7,4 ans	2,4 ans	4,1 ans	51,3 %

Pour rappel, les recettes de fonctionnement ont connu une diminution brutale entre 2015 et 2016, modifiant sensiblement l'équilibre du budget annexe Déchets. La Métropole a en effet procédé en 2016, dans le cadre de sa stratégie fiscale, à la réduction de plus de deux points du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), parallèlement à la hausse du taux de la TFPB.

Les recettes de fonctionnement atteignent 77,6 M€ en 2019, en hausse de 4,6 % par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution résulte principalement de la progression du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 1,9 M€), qui représente 81 % de ces recettes (63,15 M€). S'y ajoutent notamment la redevance spéciale (2,4 M€), les recettes issues de la vente de produits annexes (2,1 M€), ainsi que le versement par l'usine Arc-en-Ciel de 1,6 M€ correspondant à des reversements d'intéressement et de subventions dans le cadre de l'arrivée à échéance de la DSP en mars 2019.

Les dépenses de fonctionnement représentent 92 % du budget pour un montant de 76,1 M€ en 2019, contre 71,3 M€ en 2018. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (30,3 M€) et explique en grande partie la hausse des dépenses constatée entre 2018 et 2019 (+ 1,9 M€). Il est suivi des coûts de collecte (16,9 M€) et de la masse salariale (16,2 M€). La gestion des déchetteries représente quant à elle 4,8 M€, en hausse de 7 %, principalement en raison de l'accroissement du nombre d'agents d'accueil sur trois sites et de la progression des prestations de transport vers les centres de traitement et de valorisation. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à 0,2 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée est par conséquent réduit (1,5 M€ en 2019) et doit conduire à relativiser les variations constatées d'un exercice à un autre (- 48,6 % en 2019).

La contraction de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit à une diminution de l'épargne nette de 1,4 M€, qui n'intervient par conséquent qu'à la marge dans le financement des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent en effet **5,4 M€** en 2019, contre 3,8 M€ en 2018. Ceux-ci ont notamment porté sur l'acquisition et le gros entretien de véhicules (3,1 M€), le matériel de collecte des déchets (0,9 M€), les travaux d'entretien et de sécurisation des sites existants (0,5 M€), ainsi que les réhabilitations de déchetteries communales et écopoints de Nantes (0,6 M€).

Les recettes d'investissement perçues se limitant au FCTVA (0,5 M€), le fonds de roulement a été sollicité pour couvrir le solde des dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 6 M€ au 31 décembre 2019. La diminution de l'épargne brute étant supérieure à celle de l'encours de dette, **la capacité de désendettement se réduit pour atteindre 4,1 ans** (2,4 ans en 2018).

Présentation générale des budgets annexes SPIC (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	Transport	Eau	Assainissement	LIC*	Stationnement	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	99,5	55,0	1,6	12,6	384,4
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	80,0	30,0	1,2	4,3	307,7
Capacité d'autofinancement brute	23,5	19,5	25,0	0,4	8,3	76,7
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>45,5 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>65,7 %</i>	<i>20,0 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7	5,3	4,2	0,1	0,8	23,0
Capacité d'autofinancement nette	10,9	14,2	20,9	0,3	7,5	53,7
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,0 %</i>	<i>14,3 %</i>	<i>37,9 %</i>	<i>18,1 %</i>	<i>59,2 %</i>	<i>14,0 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	13,0	14,8	1,8	18,0	130,3
Encours de dette au 31 décembre	196,1	63,7	20,9	0,7	11,3	292,5
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>0,8 ans</i>	<i>1,8 ans</i>	<i>1,4 ans</i>	<i>3,8 ans</i>

* Locaux industriels et commerciaux

La création du budget annexe « Transports collectifs » en 2019, représentant près de 290 M€ de dépenses (fonctionnement et investissement) bouleverse nécessairement la lecture de l'évolution financière des SPIC entre 2018 et 2019. **Le total des recettes de fonctionnement** qui y sont retracées **s'élève ainsi désormais à 384,4 M€**, contre 165,5 M€ en 2018, tandis que **les dépenses de même nature atteignent 307,7 M€**, contre 115,8 M€ en 2018.

Ce faisant, si l'épargne brute, en lien avec ce nouveau périmètre, s'établit à 76,7 M€ (49,7 M€ en 2018), le taux d'épargne brute diminue quant à lui de 10 points, passant de 30 % à 20 %. La hausse des recettes de fonctionnement, résultant essentiellement de l'apport du budget annexe « Transports collectifs » mais aussi des budgets annexes « Eau » (+ 3,6 M€) et « Assainissement » (+ 1,6 M€), a donc été proportionnellement moins importante que celle des dépenses de fonctionnement.

Les remboursements d'emprunt s'accroissent eux aussi (+ 12,6 M€) et s'élèvent à 23 M€. Par conséquent, à l'image de l'épargne brute, l'épargne nette s'accroît en volume (+ 14,4 M€), mais, au regard des recettes de fonctionnement, sa proportion se réduit (14 % en 2019; 23,7% en 2018).

Cette épargne permet de couvrir plus de 40 % des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 130,3 M€. Le solde est financé par le recours à l'emprunt (60 M€ souscrits par le budget annexe « Transports collectifs » uniquement), les ressources propres d'investissement ainsi que la sollicitation du fonds de roulement à hauteur de 2,4 M€.

Compte tenu de la hausse sensible de l'endettement du budget annexe « Transports collectifs », l'encours de dette des SPIC augmente de 37 M€ et passe donc de 255,5 M€ à 292,5 M€ au 31 décembre 2019.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, **la capacité de désendettement des budgets annexes SPIC de Nantes Métropole diminue pour s'établir à 3,8 ans en 2019** (2,2 ans en 2018).

Budget transports collectifs

En M€	2019
Recettes réelles de fonctionnement	215,7
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2
Capacité d'autofinancement brute	23,5
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7
Capacité d'autofinancement nette	10,9
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,0 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7
Encours de dette au 31 décembre	196,1
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>



Le budget annexe « Transports collectifs », retrace, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien, et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la Métropole, conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain des 5 octobre et 7 décembre 2018.

Avec 287,6 M€ de dépenses totales, ce nouveau budget annexe est le plus important de Nantes Métropole.

Les recettes de fonctionnement liées aux transports collectifs s'élèvent à 215,7 M€ en 2019. Elles sont principalement composées d'une quote-part de 80 % du versement transport (le solde étant versé au budget principal au titre des dépenses affectées à la mobilité) qui atteint 138 M€ en intégrant la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (soit 1,4 M€). Cette ressource fiscale connaît une progression sensible en 2019 (+ 6,6% contre + 1,4% en 2018), reposant sur le dynamisme de la croissance de l'emploi (+ 3,3% de hausse des effectifs salariés du secteur privé sur le territoire de la Métropole en 2019 selon l'URSSAF). Le changement de DSP a par ailleurs entraîné une nouveauté, avec la perception intégrale par la Métropole des recettes tarifaires acquittées par les usagers (71,2 M€). S'y ajoutent la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires (3,2 M€) ainsi qu'une dotation complémentaire versée par la Région (0,6 M€).

Les dépenses de fonctionnement représentent 66,9 % du budget pour un montant de 192,2 M€ en 2019. Les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constituent la majeure partie (182 M€), suivie de dépenses liées à la réalisation du service (3,5 M€) et à l'intermodalité TAN / TER (1,4 M€). Les frais financiers s'élèvent quant à eux à 2,8 M€.

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute atteint 23,5 M€. L'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir le remboursement en capital de la dette (12,7 M€), le surplus (10,9 M€) constituant l'épargne nette disponible pour financer les investissements.

Poste d'investissement majeur de la Métropole, celle-ci a consacré 82,7 M€ en 2019 aux déplacements réalisés au travers des transports en commun. Ces dépenses ont essentiellement porté sur l'acquisition de 22 e-Busways et l'adaptation des infrastructures nécessaires à leur mise en service progressive au cours du second semestre (41 M€). Citons également le renouvellement de la flotte de bus (12,4 M€), la poursuite des travaux sur les CETEX bus (9,2 M€) et tramway (1,8 M€), ainsi que du transfert du pôle bus de Commerce (2,1 M€). Ce sont enfin 10,9 M€ de subventions d'équipement qui ont été versés à la SEMITAN au titre des opérations de rénovation courantes inséparables de l'exploitation et des acquisitions de matériels et équipements.

Conséquence de ce haut niveau d'investissement, notamment au regard de l'épargne nette disponible et des ressources propres d'investissement (12,6 M€), un emprunt de 60 M€ a été souscrit.

L'encours de dette augmente par conséquent de 47,3 M€ pour s'établir à 196,1 M€ au 31 décembre 2019, tandis que la capacité de désendettement atteint 8,3 années.

Budget eau

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	83,3	90,0	89,6	93,0	95,9	99,5	3,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	70,9	71,2	72,7	73,5	77,2	80,0	2,5 %
Capacité d'autofinancement brute	12,5	18,8	16,9	19,5	18,8	19,5	9,3 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>15,0 %</i>	<i>20,9 %</i>	<i>18,9 %</i>	<i>21,0 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>5,5 %</i>
Remboursement des emprunts	4,1	4,1	7,9	4,2	5,3	5,3	5,2 %
Capacité d'autofinancement nette	8,4	14,7	9,0	15,3	13,5	14,2	11,1 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>10,0 %</i>	<i>16,3 %</i>	<i>10,0 %</i>	<i>16,5 %</i>	<i>14,0 %</i>	<i>14,3 %</i>	<i>7,3 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,6	29,7	22,9	22,9	10,6	13,0	-6,9 %
Encours de dette au 31 décembre	62,8	68,8	75,1	72,7	68,9	63,7	0,3 %
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>5,0 ans</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>4,4 ans</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>-8,3 %</i>

Avec 98,3 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole.

Les recettes d'exploitation apparaissent en hausse de 3,7 % en 2019 et, avec 99,5 M€, atteignent à nouveau un niveau inégalé sur la période.

Cette situation repose principalement sur la progression sensible des ventes d'eau (+ 3,4% entre 2018 et 2019, contre + 1,2% l'année précédente), due à la hausse du nombre des abonnés et la poursuite de l'individualisation des compteurs dans les logements collectifs.

Les redevances perçues (redevance d'assainissement collectif, redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, autres redevances et droits) connaissent une trajectoire similaire avec une augmentation de 3,1 %.

Les dépenses de fonctionnement représentent 81 % du budget pour un montant de 80 M€ en 2019, contre 77,2 M€ en 2018. Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion liées à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, les surcoûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie ainsi que la maintenance en vue de la mise en service de la nouvelle usine de l'eau, les achats d'eau, les reversements de redevances (à l'Agence de l'eau et au budget annexe d'assainissement) et la mise en œuvre de la tarification sociale, pour un montant de 63,4 M€, en hausse de 4,5 % par rapport à 2018,
- Les charges des personnels assurant le suivi de cette politique, en recul de 1,3 % par rapport à 2018, et qui s'établissent à 13,3 M€,
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,3 M€ soit une baisse de 6,7 % entre 2018 et 2019.

L'augmentation à un rythme identique (+ 3,7%) des recettes et des dépenses de fonctionnement se traduit par une hausse équivalente de l'épargne brute, qui passe de 18,8 M€ en 2018 à 19,5 M€ en 2019. Le maintien concomitant du volume des remboursements d'emprunts (5,3 M€ en 2018 et en 2019) induit logiquement un accroissement de l'épargne nette qui atteint 14,2 M€ (+ 5,2%).

Les dépenses d'investissement 2019, 13 M€ hors remboursement du capital de la dette, progressent de 22 % par rapport à l'exercice 2018, mais restent éloignées des montants réalisés entre 2014 - 2017. Cette situation s'explique par le démarrage de la deuxième phase des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (1,3 M€ en 2019), dont l'essentiel devrait être réalisé en 2020. La majeure partie des dépenses d'investissement porte ainsi sur les travaux d'extension et de renouvellement des canalisations de distributions (9,5 M€). Ceux-ci recouvrent notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du département (0,4 M€), ainsi que les investissements récurrents portant sur le gros entretien et le renouvellement du réseau (9,1 M€).

Malgré la hausse des investissements, ceux-ci ont été intégralement financés par des ressources propres. Le surplus d'épargne ainsi que les recettes d'investissement perçues ont alimenté le fonds de roulement de 1,5 M€, en prévision des travaux futurs.

Les recettes d'investissement (0,3 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement de la réhabilitation du réservoir R1 à la Contrie.

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 63,7 M€ au 31 décembre 2019. La conjugaison de la diminution de l'encours de dette et de la hausse de l'épargne brute induit un accroissement de la capacité de désendettement à 3,3 ans.

Budget assainissement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	44,1	48,4	47,7	50,0	53,4	55,0	4,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	27,2	28,1	28,7	26,5	32,2	30,0	1,9 %
Capacité d'autofinancement brute	16,8	20,3	19,0	23,5	21,2	25,0	8,2 %
Taux d'épargne brute	38,2 %	41,9 %	39,8 %	47,1 %	39,8 %	45,5 %	3,5 %
Remboursement des emprunts	5,2	12,5	7,1	4,0	4,1	4,2	-4,3 %
Capacité d'autofinancement nette	11,7	7,8	11,9	19,5	17,1	20,9	12,3 %
Taux d'épargne nette	26,4 %	16,1 %	24,9 %	39,0 %	32,0 %	37,9 %	7,5 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	12,7	17,6	15,0	11,5	15,7	14,8	3,2 %
Encours de dette au 31 décembre	49,3	38,6	32,9	28,8	25,0	20,9	-15,8 %
Capacité de désendettement	2,9 ans	1,9 ans	1,7 ans	1,2 ans	1,2 ans	0,8 ans	-22,2 %

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement (55 M€) connaissent une hausse de 2,9 % en 2019 (+ 1,6 M€). Celle-ci repose sur les produits des services, qui représentent 96 % des recettes de fonctionnement en 2019, et plus particulièrement sur la progression de la redevance d'assainissement (+ 1,6 M€) et la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (+ 0,8 M€).

Les dépenses de fonctionnement enregistrent quant à elles un repli (- 6,85 %), accentué par la forte hausse enregistrée en 2018 (+ 21,5%), et s'établissent à 30 M€. Cette évolution résulte essentiellement des charges à caractère général, qui représentent 66 % des dépenses de fonctionnement, et décroissent de 7,5 % (principalement pour des raisons comptables, l'exercice 2018 intégrant des dépenses 2017). Parallèlement, les charges de personnel ainsi que les frais financiers diminuent également, tandis que les autres charges de gestion courante augmentent faiblement (+ 0,1 M€).

La conjugaison de la hausse des recettes de fonctionnement et du recul des dépenses de même nature engendre une progression de l'épargne brute de 3,8 M€ pour atteindre 25 M€ en 2019.

Dans un souci d'entretien durable du patrimoine, la Métropole a engagé 14,8 M€ de dépenses d'investissement en 2019 dans le cadre notamment de la réhabilitation, l'extension et le branchement des réseaux de collecte et transferts (9,3 M€), de travaux sur les infrastructures de collecte et de traitement (4 M€), et de petits travaux sur les bâtiments d'exploitation (1,4 M€).

Les recettes d'investissement (0,8 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement du bassin Gué Robert.

À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a par ailleurs pas eu besoin pour financer ses investissements du budget assainissement de contracter de nouveaux emprunts en 2019.

Le désendettement du budget assainissement entrepris en 2015 se poursuit en 2019, avec des remboursements d'emprunt de 4,2 M€, proches de ceux réalisés en 2017 et 2018. Ces remboursements étant stables, la hausse enregistrée par l'épargne brute se répercute directement sur l'épargne nette qui s'accroît donc elle aussi de 3,8 M€, pour s'établir à 20,9 M€, contre 17,1 M€ en 2018. La réduction de l'encours de dette à 20,9 M€ (25 M€ en 2018) permet enfin à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,8 an.



Budget stationnement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	9,4	13,9	11,7	12,6	13,3	12,6	6,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3,0	3,1	5,0	4,4	5,1	4,3	7,3 %
Capacité d'autofinancement brute	6,4	10,7	6,7	8,1	8,1	8,3	5,3 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>67,9 %</i>	<i>77,5 %</i>	<i>57,1 %</i>	<i>64,9 %</i>	<i>61,3 %</i>	<i>65,7 %</i>	<i>-0,6 %</i>
Remboursement des emprunts	0,6	0,6	0,7	0,9	0,9	0,8	8,2 %
Capacité d'autofinancement nette	5,8	10,2	6,0	7,3	7,2	7,5	5,0 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>61,9 %</i>	<i>73,4 %</i>	<i>51,0 %</i>	<i>57,8 %</i>	<i>54,5 %</i>	<i>59,2 %</i>	<i>-0,9 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,0	0,7	3,9	1,5	11,7	18,0	43,2 %
Encours de dette au 31 décembre	7,7	7,2	13,9	13,0	12,1	11,3	7,8 %
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,2 ans</i>	<i>0,7 ans</i>	<i>2,1 ans</i>	<i>1,6 ans</i>	<i>1,5 ans</i>	<i>1,4 ans</i>	<i>2,4 %</i>

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion de 19 parcs relais (P+R) depuis 2016. Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 12,6 M€** en 2019, en baisse de 5,1 % par rapport à 2018

Les dépenses de fonctionnement ont connu une trajectoire similaire (- 15,9 %), qui fait suite à l'accroissement sensible constaté en 2018 (+ 16,5%), pour atteindre 4,3 M€ en 2019. Cette évolution résulte essentiellement de l'extension du périmètre des parkings gérés en DSP, suite à l'intégration des parkings Les Machines, Feydeau et Aristide Briand. Les dépenses induites par les parkings en régie sont ainsi passées de 1,6 M€ à 0,4 M€.

La réduction plus importante des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de même nature aboutit à un léger accroissement de l'épargne brute, qui s'établit à 8,3 M€ (8,1 M€ en 2018). L'épargne nette (7,5 M€ en 2019) connaît elle aussi une hausse mesurée (+ 0,3 M€) en raison de la diminution des remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 18 M€, soit un montant inégalé par rapport aux années précédentes. La Métropole a en effet poursuivi l'extension des P+R Vertou et Neustrie pour 9,5 M€, et procédé à la mise en contrôle d'accès des P+R (0,5 M€), au lancement des études relatives au P+R Babinière, à l'acquisition du parking gare îlot 5B (1,8 M€) et au paiement en VEFA du parking de l'École de Design (3,6 M€). Des travaux ont en outre été réalisés sur le parking Descartes (2,2 M€), dont la livraison est attendue à l'été 2020.

Ces dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé et les excédents cumulés sur ce budget annexe, dont la capacité de désendettement s'établit à 1,4 an.

Le fonds de roulement a ainsi été sollicité de plus de 10 M€ pour couvrir le besoin de financement



Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	1,3	1,2	7,9	1,6	2,8	1,6	4,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3	1,2	-0,6 %
Capacité d'autofinancement brute	0,0	0,2	6,8	0,3	1,5	0,4	67,2 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>2,4 %</i>	<i>14,5 %</i>	<i>86,2 %</i>	<i>21,6 %</i>	<i>52,7 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>59,7 %</i>
Remboursement des emprunts	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-8,4 %
Capacité d'autofinancement nette	-0,1	0,1	6,7	0,3	1,4	0,3	so
<i>Taux d'épargne nette</i>							<i>so</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	2,0	5,8	2,0	0,1	1,6	1,8	-2,1 %
Encours de dette au 31 décembre	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-3,3 %
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>27,1 ans</i>	<i>3,5 ans</i>	<i>0,1 ans</i>	<i>2,1 ans</i>	<i>0,5 ans</i>	<i>1,8 ans</i>	<i>-42,2 %</i>

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...). Les recettes issues des loyers (1,6 M€), bien qu'en fort recul après le pic enregistré en 2018, permettent de financer les dépenses (1,2 M€).

En 2019, la Métropole a investi 1,8 M€ afin notamment de poursuivre les aménagements intérieurs de l'immeuble Biotech Ouest Ile de Nantes 2, sans recourir à l'emprunt.

L'encours de dette du budget est de 0,7 M€ au 31 décembre 2019.



LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et

ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont efforcées de ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

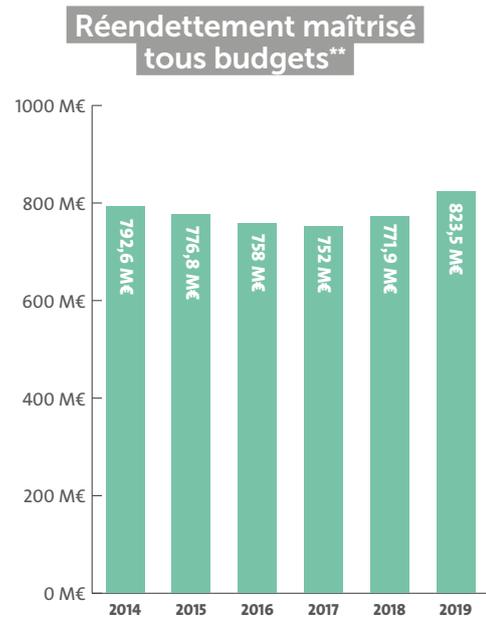
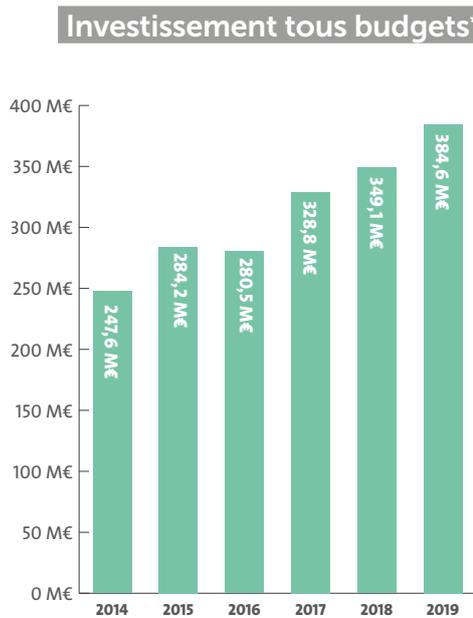
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

Répartition des dépenses et recettes



L'investissement et l'endettement

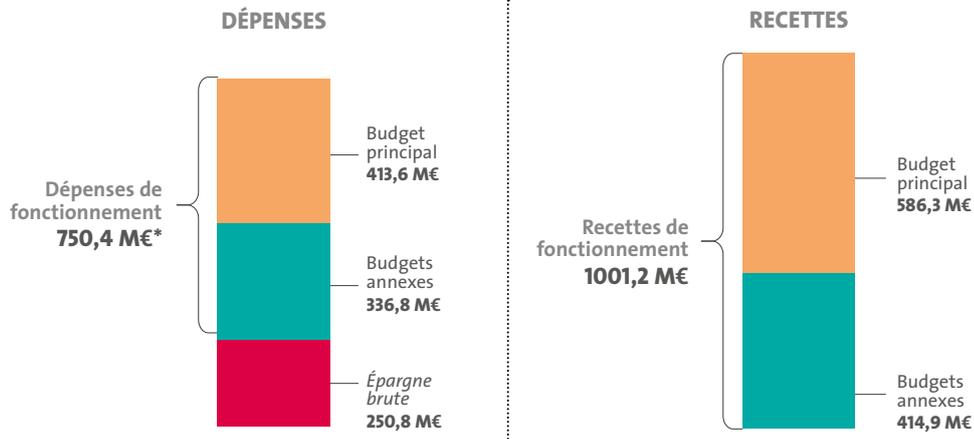


* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

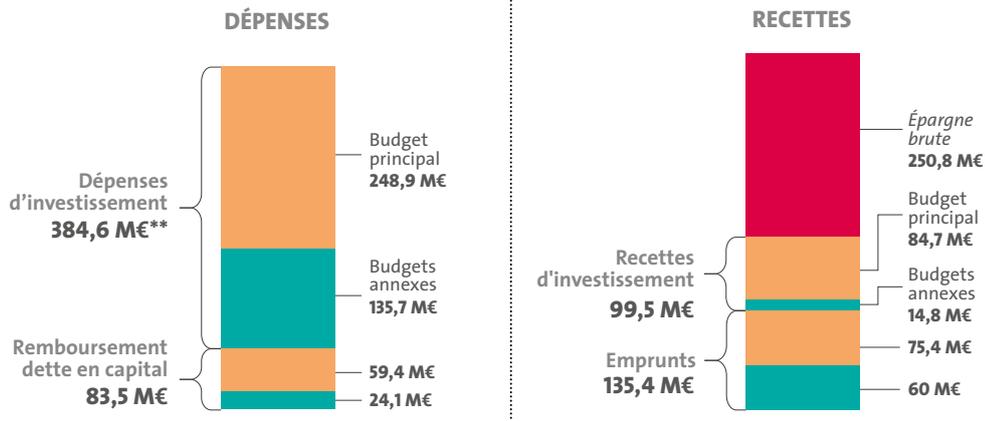
** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole

Compte administratif global de Nantes Métropole 2019

Fonctionnement : 750,4 M€



Investissement : 384,6 M€



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 471 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

1 218,5 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

384,6 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

1 860,82 €

> Dépenses totales par habitant en euros

587,33 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

823,5 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2019

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **3 750** agents (équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **655 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Annexes

Balance du compte administratif
et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Bilan synthétique du compte de gestion 2019 (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles (nettes)	324 663,32	287 628,37
Terrains	206 402,33	203 415,00
Constructions	605 017,12	436 538,33
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 392 802,60	2 052 272,11
Immobilisations corporelles en cours	728 411,94	1 119 178,83
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	21 039,56	94 687,67
Autres immobilisations corporelles	298 641,77	291 970,24
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 252 315,32	4 198 062,18
Immobilisations financières	136 116,22	112 114,44
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 713 094,86	4 597 805,00
Stocks	-	-
Créances	130 564,54	111 655,07
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	50 932,09	38 917,45
Autres actifs circulant	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	181 496,63	150 572,52
Comptes de régularisations	3 590,84	2 456,83
TOTAL ACTIF	4 898 182,33	4 750 834,34

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations	1 165 020,33	1 179 906,42
Fonds globalisés	473 198,24	430 293,29
Réserves	1 831 650,94	1 684 405,42
Différences sur réalisations d'immobilisations	-3 538,20	-3 654,03
Report à nouveau	-	205,02
Résultat de l'exercice	130 116,95	147 695,69
Subventions transférables	61 167,38	42 761,69
Subventions non transférables	479 799,08	473 072,46
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	76 476,75	300,17
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	4 213 891,47	3 954 986,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 349,81	8 739,84
Dettes financières à long terme	543 700,39	660 176,04
Fournisseurs (2)	27 349,87	21 544,58
Autres dettes à court terme	98 027,10	88 013,69
Total dettes à court terme	125 376,97	109 558,27
TOTAL DETTES	669 077,36	769 734,31
Comptes de régularisations	13 863,69	17 374,06
TOTAL PASSIF	4 898 182,33	4 750 834,34

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	72 683 143,86		72 683 143,86
012 Charges de personnel et frais assimilés	153 427 828,27		153 427 828,27
014 Atténuation de produits	111 685 067,84		111 685 067,84
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	109 979 408,69	0,00	109 979 408,69
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	392 540,59		392 540,59
66 Charges financières	7 196 386,10	0,00	7 196 386,10
67 Charges exceptionnelles	355 148,39	4 070 952,35	4 426 100,74
68 Dotations aux amortissements et provisions	494 821,00	53 889 767,18	54 384 588,18
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	456 214 344,74	57 960 719,53	514 175 064,27
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 711 712,08	0,00	2 711 712,08
13 Subventions d'investissement	0,00	4 896 917,60	4 896 917,60
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16 Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	59 440 981,03	705 466,36	60 146 447,39
18 Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19 Différences sur réalisations d'immobilisations		280 525,95	280 525,95
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 206 524,91	1 496 385,19	9 702 910,10
204 Subventions d'équipement versées	58 300 352,60	0,00	58 300 352,60
21 Immobilisations corporelles (6)	14 233 337,53	318 740,63	14 552 078,16
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 (9)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	134 81 977,11	44 589 361,38	179 421 338,49
26 Partic. et créances rattachées à des partic.	300 000,00	0,00	300 000,00
27 Autres immobilisations financières	27 500 977,98	946 233,64	28 447 211,62
28 Amortissements des immobilisations (reprises)		98 364,14	98 364,14
29 Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39 Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...1 Total des opérations pour compte de tiers (7)	2 824 857,16	0,00	2 824 857,16
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices		7 048 579,54	7 048 579,54
49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59 Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3. Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	308 350 720,40	60 380 574,43	368 731 294,83
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			136 293 349,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
13	Atténuation de charges	1 365 579,93		1 365 579,93
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	65 455 971,64		65 455 971,64
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	35 426 147,73		35 426 147,73
731	Impôts locaux	361 644 113,47		361 644 113,47
74	Dotations et participations	130 140 442,24		130 140 442,24
75	Autres produits de gestion courante	26 638 691,13		26 638 691,13
76	Produits financiers	14 228,92		14 228,92
77	Produits exceptionnels	3 563 257,72	5 177 443,55	8 740 701,27
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 719 197,15	98 364,14	7 817 561,29
79	Transferts de charges		7 048 579,54	7 048 579,54
Recettes de fonctionnement - Total		631 967 629,93	12 324 387,23	644 292 017,16
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	45 499 117,73	314 558,00	45 813 675,73
13	Subventions d'investissement	29 740 298,73	0,00	29 740 298,73
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	75 509 189,54	1 612 840,50	77 122 030,04
18	Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		658 618,69	658 618,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	133 029,64	0,00	133 029,64
21	Immobilisations corporelles	3 028,81	3 451 193,16	3 454 221,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	576 661,31	46 089 929,20	46 666 590,51
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 745 431,26	0,00	4 745 431,26
28	Amortissements des immobilisations		48 120 302,91	48 120 302,91
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)	773 648,53	0,00	773 648,53
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		5 769 464,27	5 769 464,27
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3.	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		157 010 405,55	106 016 906,73	263 027 312,28
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00
Pour information R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				146 729 726,78

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	99 030	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	5 065 303	Réserves	13 681
Immobilisations financières	5 550	Report à nouveau	638 295
Total Actif immobilisé (I)	5 169 883	Résultat de l'exercice	76 787
Stocks et en-cours	44 497	Autres subventions d'investissement	1 197 472
Créances d'exploitation	1 480 474	Capitaux propres (I)	5 736 235
Autres créances	1 284 983	Autres fonds propres (II)	182 963
Total Actif Circulant (II)	2 809 954	Provisions pour risques et charges (III)	70 574
Valeurs mobilières de placement	2 101 250	Emprunts et dettes	968 297
Disponibilités	1 547 868	Fournisseurs et comptes rattachés	2 174 031
Total Trésorerie (III)	3 649 118	Dettes fiscales et sociales	1 345 889
Comptes de régularisation (IV)	258 051	Autres dettes	48 079
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	11 887 006	Avances et acomptes reçus	
		Total Dettes (IV)	4 536 296
		Comptes de régularisation (V)	1 360 938
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 887 006

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 729 966
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 740 919 5 748 866
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 953
Total des produits financiers	7 930
Total des charges financières	453
RESULTAT FINANCIER	7 477
Total des produits exceptionnels	140 644
Total des charges exceptionnelles	57 606
RESULTAT EXCEPTIONNEL	83 038
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	2 775
BENEFICE OU PERTE	76 787

Loire-Atlantique Développement - SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	57 501	Capital social et prime d'émission	600 000
Immobilisations corporelles	100 418	Réserves	457 034
Immobilisations financières		Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé.....(I)	157 919	Résultat de l'exercice	-249 697
Stocks et en-cours	2 785 472	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 232 046	Capitaux propres.....(I)	807 337
Autres créances	1 460 882	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	5 478 401	Provisions pour risques et charges.(III)	288 179
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	Emprunts et dettes	2 527 609
Disponibilités	4 315 589	Fournisseurs et comptes rattachés	2 498 695
Total Trésorerie.....(III)	5 315 589	Dettes fiscales et sociales	554 336
Comptes de régularisation.....(IV)	41 776	Autres dettes	3 382 570
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	10 993 684	Total Dettes.....(IV)	8 963 210
		Comptes de régularisation.....(V)	934 958
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 993 684

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	6 959 166
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 377 347 1 780 262
RESULTAT D'EXPLOITATION	-418 181
Total des produits financiers	30 343
Total des charges financières	5 206
RESULTAT FINANCIER	25 137
Total des produits exceptionnels	223 629
Total des charges exceptionnelles	80 282
RESULTAT EXCEPTIONNEL	143 347
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 0
BENEFICE OU PERTE	-249 697

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	1 213 211
Immobilisations corporelles	7 140 358	Réserves	328 662
Immobilisations financières	1 002 952	Report à nouveau	4 948 689
Total Actif immobilisé (I)	8 144 810	Résultat de l'exercice	23 693
Stocks et en-cours	39 349 421	Autres subventions d'investissement	556 666
Créances d'exploitation	1 381 570	Capitaux propres (I)	7 070 921
Autres créances	2 018 445	Autres fonds propres (II)	4 079 243
Total Actif Circulant (II)	42 749 436	Provisions pour risques et charges (III)	2 319 211
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	37 481 236
Disponibilités	8 666 601	Fournisseurs et comptes rattachés	1 290 096
Total Trésorerie (III)	8 666 601	Dettes fiscales et sociales	514 235
		Autres dettes	352 772
		Total Dettes (IV)	39 638 339
Comptes de régularisation (IV)	404 001	Comptes de régularisation (V)	6 857 132
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	59 964 847	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	59 964 847

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 631 528
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	18 105 954 937 014
RESULTAT D'EXPLOITATION	-474 426
Total des produits financiers	38 425
Total des charges financières	142 385
RESULTAT FINANCIER	-103 960
Total des produits exceptionnels	1 953 943
Total des charges exceptionnelles	1 340 836
RESULTAT EXCEPTIONNEL	613 107
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	11 027
BENEFICE OU PERTE	23 693

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000
Immobilisations corporelles	11 163	Réserves	7 297
Immobilisations financières		Report à nouveau	143 718
Total Actif immobilisé (I)	11 163	Résultat de l'exercice	64 262
Stocks et en-cours	21 357 753	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	3 198 665	Capitaux propres (I)	440 277
Autres créances	568 968	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	25 125 386	Provisions pour risques et charges (III)	2 243
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	18 665 613
Disponibilités	5 553 135	Fournisseurs et comptes rattachés	7 037 888
Total Trésorerie (III)	5 553 135	Dettes fiscales et sociales	417 355
		Autres dettes	3 998 451
		Total Dettes (IV)	30 119 308
Comptes de régularisation (IV)	3 553	Comptes de régularisation (V)	131 410
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	30 693 238	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 693 238

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	7 790 488
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 720 679 349 310
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 810
Total des produits financiers	33 539
Total des charges financières	13 619
RESULTAT FINANCIER	19 920
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	442
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-442
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	25 026
BENEFICE OU PERTE	64 262

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2019 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	36 600
Immobilisations corporelles	658 511	Réserves	
Immobilisations financières	1 833	Report à nouveau	-15 749
Total Actif immobilisé (I)	660 344	Résultat de l'exercice	-512
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	20 339
Créances d'exploitation	30 879		
Autres créances	7 057	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	37 936		
		Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	852 855
Disponibilités	198 302	Fournisseurs et comptes rattachés	18 965
Total Trésorerie (III)	198 302	Dettes fiscales et sociales	4 288
		Autres dettes	134
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	876 242
Charges constatées d'avance			
Comptes de régularisation (IV)		Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	896 582	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	896 582

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	34 711
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	37 111
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 400
Total des produits financiers	16 018
Total des charges financières	14 129
RESULTAT FINANCIER	1 889
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-512

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	483 811	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	35 072 306	Réserves	286 360
Immobilisations financières	9 622	Report à nouveau	436 137
Total Actif immobilisé (I)	35 565 739	Résultat de l'exercice	83 236
		Subventions d'investissement	9 425 860
Stocks et en-cours	4 693	Provisions réglementées	
Créances d'exploitation	774 807	Capitaux propres (I)	13 359 705
Autres créances	1 827 977		
Total Actif Circulant (II)	2 607 477	Autres fonds propres (II)	
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	12 378 131
Disponibilités	5 060 788	Emprunts et dettes (long et court terme)	13 179 191
Total Trésorerie (III)	5 060 788	Fournisseurs et comptes rattachés	1 201 184
		Dettes fiscales et sociales	696 634
Comptes de régularisation (IV)	35 386	Autres dettes	2 316 116
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	43 269 390	Total Dettes (IV)	17 393 125
		Comptes de régularisation (V)	138 428
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	43 269 390

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	10 219 822
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	9 833 167
RESULTAT D'EXPLOITATION	386 655
Total des produits financiers	12 803
Total des charges financières	455 687
RESULTAT FINANCIER	-442 884
Total des produits exceptionnels	191 986
Total des charges exceptionnelles	52 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL	139 465
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	83 236

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 233	Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	18 074 574	Réserves	1 319 067
Immobilisations financières	3 826	Report à nouveau	
Total Actif immobilisé (I)	18 079 633	Résultat de l'exercice	134 024
Stocks et en-cours	71 256 497	Autres subventions d'investissement	1 070 665
Créances d'exploitation	8 407 742	Capitaux propres (I)	4 305 756
Autres créances	7 467 875	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	87 132 114	Provisions pour risques et charges (III)	18 105 853
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	94 257 378
Disponibilités	38 692 881	Fournisseurs et comptes rattachés	1 601 786
Total Trésorerie (III)	38 692 896	Dettes fiscales et sociales	2 991 245
Comptes de régularisation (IV)	2 079 620	Autres dettes	4 285 678
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	145 984 263	Total Dettes (IV)	103 136 087
		Comptes de régularisation (V)	20 436 568
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	145 984 263

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	66 329 861
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	68 521 123 2 881 214
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 191 262
Total des produits financiers	28
Total des charges financières	258 980
RESULTAT FINANCIER	-258 952
Total des produits exceptionnels	8 102 274
Total des charges exceptionnelles	5 464 042
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 638 232
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	53 994
BENEFICE OU PERTE	134 024

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	641 945	Réserves	4 208
Immobilisations financières	827	Report à nouveau	79 944
Total Actif immobilisé (I)	642 772	Résultat de l'exercice	-9 937
Stocks et en-cours	4 556	Subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 610 970	Provisions réglementées	
Autres créances	1 581 666	Capitaux propres (I)	111 216
Total Actif Circulant (II)	3 197 192	Autres fonds propres (II)	
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	255 141
Disponibilités	3 305 568	Emprunts et dettes (long et court terme)	8 970
Total Trésorerie (III)	3 305 568	Fournisseurs et comptes rattachés	2 688 802
Comptes de régularisation (IV)	57 135	Dettes fiscales et sociales	580 719
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 202 667	Autres dettes	2 526 904
		Total Dettes (IV)	5 805 395
		Comptes de régularisation (V)	1 030 916
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 202 667

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 867 022
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 922 629 1 028 479
RESULTAT D'EXPLOITATION	-55 607
Total des produits financiers	1 728
Total des charges financières	21 053
RESULTAT FINANCIER	-19 326
Total des produits exceptionnels	197 112
Total des charges exceptionnelles	132 115
RESULTAT EXCEPTIONNEL	64 996
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-9 937

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2019 (provisaires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	5 333 203	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	927 113 804	Réserves	76 504 451
Immobilisations financières	23 858 139	Report à nouveau	61 032 829
Total Actif immobilisé (I)	956 305 147	Résultat de l'exercice	7 495 880
Stocks et en-cours	15 235 144	Autres subventions d'investissement	131 988 438
Créances d'exploitation	5 726 197	Capitaux propres (I)	289 009 071
Autres créances	12 306 227	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	33 267 568	Provisions pour risques et charges (III)	4 825 709
Valeurs mobilières de placement	51 735 932	Emprunts et dettes	695 819 662
Disponibilités	1 737 239	Fournisseurs et comptes rattachés	19 632 021
Total Trésorerie (III)	53 473 171	Dettes fiscales et sociales	4 264 899
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-22 918	Autres dettes	29 857 462
Charges constatées d'avance	408 774	Total Dettes (IV)	749 574 044
Comptes de régularisation (IV)	385 856	Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 043 408 823	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 043 408 823

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	134 743 790
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	120 593 376 25 617 460
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 150 414
Total des produits financiers	2 022 682
Total des charges financières	16 313 270
RESULTAT FINANCIER	-14 290 588
Total des produits exceptionnels	14 683 516
Total des charges exceptionnelles	6 941 591
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 741 925
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	105 871
BENEFICE OU PERTE	7 495 880

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Situation au 31 décembre 2019 - Clôture du 1er exercice comptable au 31/12/2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	720 000
Immobilisations corporelles		Réserves	
Immobilisations financières		Report à nouveau	
Total Actif immobilisé (I)		Résultat de l'exercice	
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation		Capitaux propres (I)	720 000
Autres créances		Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)		Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	
Disponibilités	720 000	Fournisseurs et comptes rattachés	
Total Trésorerie (III)	720 000	Dettes fiscales et sociales	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	
Comptes de régularisation (IV)		Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	720 000	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	720 000

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	
RESULTAT D'EXPLOITATION	
Total des produits financiers	
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	19 979 977
Immobilisations corporelles	128 847	Réserves	74 861		
Immobilisations financières	91 154	Report à nouveau	1 158 478	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	20 177 263 2 741 510
Total Actif immobilisé (I)	233 796	Résultat de l'exercice	-153 019	RESULTAT D'EXPLOITATION	-197 286
		Subventions d'investissement	7 547		
Stocks et en-cours	27 424 299	Provisions réglementées		Total des produits financiers	4 203
Créances d'exploitation	514 689	Capitaux propres (I)	2 087 868	Total des charges financières	
Autres créances	1 849 856			RESULTAT FINANCIER	4 203
Total Actif Circulant (II)	29 788 844	Autres fonds propres (II)			
		Provisions pour risques et charges (III)	178 284	Total des produits exceptionnels	40 064
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	27 061 782	Total des charges exceptionnelles	
Disponibilités	4 457 478	Fournisseurs et comptes rattachés	4 411 187	RESULTAT EXCEPTIONNEL	40 064
Total Trésorerie (III)	4 457 478	Dettes fiscales et sociales	541 687		
		Autres dettes	174 192	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
		Total Dettes (IV)	32 188 848	BENEFICE OU PERTE	-153 019
Comptes de régularisation (IV)	78 732	Comptes de régularisation (V)	103 850		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	34 558 850	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	34 558 850		

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	52	Capital social et prime d'émission	14 463 559	Total des produits d'exploitation	41 975 555
Immobilisations corporelles	11 970 283	Réserves	2 171 304		
Immobilisations financières	5 913 837	Report à nouveau	0	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	42 258 347 3 382 892
Total Actif immobilisé.....(I)	17 884 171	Résultat de l'exercice	-182 981	RESULTAT D'EXPLOITATION	-282 792
		Autres subventions d'investissement	137 530		
Stocks et en-cours	97 677 728	Capitaux propres.....(I)	16 589 413	Total des produits financiers	516 233
Créances d'exploitation	4 724 033			Total des charges financières	435 000
Autres créances	6 341 275	Autres fonds propres.....(II)	0	RESULTAT FINANCIER	81 233
Total Actif Circulant.....(II)	108 743 036	Provisions pour risques et charges.(III)	7 557 138		
Valeurs mobilières de placement	1 378 054	Emprunts et dettes	82 863 070	Total des produits exceptionnels	203 176
Disponibilités	5 243 319	Fournisseurs et comptes rattachés	9 011 067	Total des charges exceptionnelles	184 597
Total Trésorerie.....(III)	6 621 374	Dettes fiscales et sociales	1 945 092	RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 579
		Autres dettes	3 293 773		
		Total Dettes.....(IV)	97 113 001	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0
Comptes de régularisation.....(IV)	3 753 554	Comptes de régularisation.....(V)	15 742 583	BENEFICE OU PERTE	-182 981
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	137 002 135	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	137 002 135		

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	590 595	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	5 640 549	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	3 093 230	Report à nouveau	926 759
Total Actif immobilisé (I)	9 324 374	Résultat de l'exercice	474 651
Stocks et en-cours	8 380 838	Subventions d'investissement	5 366 994
Créances d'exploitation	1 648 142	Provisions réglementées	
Autres créances	22 666 671	Capitaux propres (I)	9 428 773
Total Actif Circulant (II)	32 695 651	Autres fonds propres (II)	
Valeurs mobilières de placement	5 000 000	Provisions pour risques et charges (III)	3 853 938
Disponibilités	29 683 783	Emprunts et dettes (long et court terme)	24 263 954
Total Trésorerie (III)	34 683 783	Fournisseurs et comptes rattachés	18 718 448
Comptes de régularisation (IV)	1 780 660	Dettes fiscales et sociales	12 221 937
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	78 484 467	Autres dettes	9 756 888
		Total Dettes (IV)	64 961 227
		Comptes de régularisation (V)	240 531
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	78 484 467

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	185 573 547
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	184 297 592 104 436 411
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 275 955
Total des produits financiers	5 271
Total des charges financières	50
RESULTAT FINANCIER	5 222
Total des produits exceptionnels	559 224
Total des charges exceptionnelles	1 365 750
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-806 526
Bénéfice transféré	
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	474 651

SEMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	2 916	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	302 202	Réserves	990 777
Immobilisations financières	2 299	Report à nouveau	-831 265
Total Actif immobilisé (I)	307 417	Résultat de l'exercice	24 626
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 480 004	Capitaux propres (I)	344 138
Autres créances	1 204 725	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	2 684 729	Provisions pour risques et charges (III)	1 605 933
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	645 563
Disponibilités	1 156 923	Fournisseurs et comptes rattachés	1 136 406
Total Trésorerie (III)	1 156 923	Dettes fiscales et sociales	385 481
Comptes de régularisation (IV)	9 818	Autres dettes	41 366
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 158 887	Total Dettes (IV)	2 208 816
		Comptes de régularisation (V)	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 158 887

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	5 189 060
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	5 719 849 890 379
RESULTAT D'EXPLOITATION	-530 789
Total des produits financiers	4 570
Total des charges financières	20 765
RESULTAT FINANCIER	-16 195
Total des produits exceptionnels	28 362 246
Total des charges exceptionnelles	27 772 435
RESULTAT EXCEPTIONNEL	589 811
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	18 201
BENEFICE OU PERTE	24 626

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	87 637	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	308 815	Réserves	14 599
Immobilisations financières	38 564	Report à nouveau	247 243
Total Actif immobilisé (I)	435 016	Résultat de l'exercice	159 688
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	368 708
Créances d'exploitation	5 623 703	Capitaux propres (I)	2 290 238
Autres créances	2 360 118	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	7 983 821	Provisions pour risques et charges(III)	810 524
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	7 368
Disponibilités	8 218 504	Fournisseurs et comptes rattachés	6 096 981
Total Trésorerie (III)	8 218 504	Dettes fiscales et sociales	3 010 442
		Autres dettes	4 390 118
		Total Dettes (IV)	13 504 909
Comptes de régularisation (IV)	28 984	Comptes de régularisation (V)	60 654
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	16 666 325	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 666 325

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	16 772 598
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	16 691 013 6 723 863
RESULTAT D'EXPLOITATION	81 586
Total des produits financiers	
Total des charges financières	3 874
RESULTAT FINANCIER	-3 874
Total des produits exceptionnels	142 838
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 838
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	60 861
BENEFICE OU PERTE	159 688

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	139 445	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	11 347 552	Réserves	100 000
Immobilisations financières	162 058	Report à nouveau	-97 011
Total Actif immobilisé (I)	11 649 054	Résultat de l'exercice	105 018
Stocks et en-cours	833 367	Autres subventions d'investissement	7 022 906
Créances d'exploitation	783 033	Capitaux propres (I)	8 130 913
Autres créances	2 080 826	Autres fonds propres (II)	1 997 869
Total Actif Circulant (II)	3 697 226	Provisions pour risques et charges(III)	3 469 740
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	204 787
Disponibilités	5 101 333	Fournisseurs et comptes rattachés	3 080 794
Total Trésorerie (III)	5 101 333	Dettes fiscales et sociales	1 276 471
		Autres dettes	2 055 387
		Total Dettes (IV)	6 617 439
Comptes de régularisation (IV)	361 323	Comptes de régularisation (V)	592 976
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	20 808 936	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 808 936

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation dont subvention d'exploitation	32 966 203 17 547 072
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	32 927 751 12 760 746
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 452
Total des produits financiers	541
Total des charges financières	2 097
RESULTAT FINANCIER	-1 557
Total des produits exceptionnels	90 267
Total des charges exceptionnelles	22 144
RESULTAT EXCEPTIONNEL	68 123
Bénéfice transféré	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	105 018

Les partenaires de Nantes Métropole

L'action de Nantes Métropole est prolongée par celle de ses partenaires.

Ce partenariat prend une double forme : Nantes Métropole est, d'une part, partie prenante dans un certain nombre d'organismes (syndicats mixtes, sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales et sociétés publiques locales d'aménagement) qui l'accompagnent dans l'exercice de ses compétences.

D'autre part, pour certaines de ses missions, qui requièrent un savoir-faire particulier, Nantes Métropole fait appel à des structures privées, soit en gestion déléguée (délégations de service public et marchés), soit sous d'autres formes de partenariats, comme des conventions avec les associations ou avec les aménageurs et autres tiers.

Les SAEM, SPL, SPR, SPLA, SCIC et SAS

Nantes Métropole participe au capital de 15 sociétés sous statut de Société Publique Locale (SPL), Société Publique Régionale (SPR), Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou Société par Actions Simplifiée (SAS) :

- SAEM SEMITAN : 65 % du capital, soit 390 000 € ;
- SPL Cité des Congrès : 79 % du capital, soit 3 009 900 € ;
- SPL SAMOA : 57 % du capital, soit 570 000 € ;
- SPL Nantes Métropole Aménagement : 55,14 % du capital, soit 982 509 € ;
- SAEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) : 38,03 % du capital, soit 1 189 656 € ;
- SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) : 50 % du capital, soit 18 500 € ;
- SAEM SEMMINN : 28 % du capital, soit 44 800 € ;
- SAEM Loire Océan Développement : 51,03 % du capital, soit 618 171 € ;
- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement : 64 % du capital, soit 144 000 € ;
- SAEM LAD - SELA : 4,61 % du capital, soit 616 404 € ;
- SPL Loire Atlantique Développement : 5,57 % du capital, soit 33 400 € ;
- SPL le Voyage à Nantes : 68 % du capital, soit 680 000 € ;
- SPR des Pays de la Loire : 0,53 % du capital, soit 8 000 € ;
- SCIC Organisme de Foncier Solidaire ! 13,89% du Capital, soit 100 000 € ;
- SAS MinàWatt : 5 % du capital soit 1 830 €.

Les bailleurs sociaux

Nantes Métropole est actionnaire de 4 sociétés anonymes d'HLM :

- la Nantaise d'Habitations ;
- la SAMO ;
- Atlantique Habitations ;

- Harmonie Habitat.

Les associations subventionnées

En 2019, les subventions ont été octroyées et réparties comme suit :

- l'aide octroyée aux associations s'élève à 34 186 463 € ;
- les subventions en nature octroyées s'élèvent à 1 156 769 €. Elles concernent exclusivement des associations ou fondations.

Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt

51 organismes concernés pour un montant total d'encours de dette garantie de **2 594 904 270 €** au 31 décembre 2019.

Les syndicats mixtes

La Métropole est partenaire de 11 syndicats et de 2 pôles métropolitains (Nantes Saint-Nazaire et Loire-Bretagne).

Les délégataires de service public (DSP)

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole avait conclu 29 contrats de DSP qui étaient toujours en cours. Ils concernent un total de 20 sociétés différentes. Plusieurs de ces délégataires bénéficient de contributions financières de la part de la collectivité, certains pouvant au contraire lui reverser une redevance.

LES SOCIÉTÉS ANONYMES D'ÉCONOMIE MIXTE (SAEM), SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES ET REGIONALE (SPL/SPLA/SPR), SCIC ET SAS

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détient une participation au capital de quinze sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales, société publique régionale, société publique locale d'aménagement et Société par Actions Simplifiée : SEMITAN, SEMMINN, Cité des Congrès, Loire Océan Développement, Loire Océan Métropole Aménagement, Nantes Métropole Aménagement, NGE, NMGS, SAMOA, SELA, Loire Atlantique Développement, Le Voyage à Nantes, MinàWatt, OFS et la SPR des Pays de la Loire.

La SEMITAN (Société d'économie mixte des transports de l'agglomération nantaise)

La SEMITAN, créée en janvier 1979, a pour objet social l'exploitation du service public des transports de voyageurs dans l'agglomération nantaise, qu'elle conduit pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Nantes Métropole confie également à la société, dans le cadre de mandats d'investissement, la réalisation des extensions du réseau, le renouvellement et l'entretien du patrimoine immobilier et du matériel roulant.

L'effectif total de la SEMITAN a été en moyenne sur l'exercice 2019 de 1 955 ETP (équivalents temps plein), soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2018 (1 903 ETP).

Fin 2019, Nantes Métropole détenait toujours 65 % du capital social de la SEMITAN, soit 390 000 €. La collectivité dispose de 11 postes d'administrateurs sur les 19 constituant le conseil d'administration (dont un poste « tournant » réservé aux associations d'usagers et 2 postes d'administrateurs salariés). 18 représentants des communes sont également censeurs.

Au titre de l'exercice 2019, dans le cadre du contrat de délégation de service public, la Métropole a versé à la SEMITAN un forfait de charges de 177,3 millions d'euros, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la Semitan s'élèvent à 71,5M€.

Au cours de l'année 2019, les versements à la SEMITAN au titre des mandats d'investissement se sont élevés à 71,8 M€ en vue de financer :

- les nouveaux matériels roulants bus et tramway pour un montant de plus de 12 355 448 € ;
- l'opération busway électrique de 24 mètres à hauteur de 46 353 164 € ;
- l'aménagement, la rénovation et la mise en sécurité des infrastructures et des systèmes pour un montant de 1 335 579 € ;
- l'opération transformation de la ligne chronobus C5 en ligne busway N°5 pour un montant de 500 000 € ;
- l'opération de connexion des lignes 1 et 2 de tramway phase 2 et CETEX associée sur Babinière pour un montant de 2 120 251 €
- les études relatives à la réalisation de l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Tramway pour un montant de 170 000 € ;
- les subventions d'équipement versées à la SEMITAN dans le cadre de la DSP pour un montant total de 8 975 145 € dépenses.

À noter que ces montants concernent spécifiquement les investissements sous maîtrise d'ouvrage

déléguée à la SEMITAN et hors rémunération du mandataire, Nantes Métropole en réalisant également en direct.

La SEMMINN (Société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Nantes)

La SAEM SEMMINN, créée en octobre 1959, a pour objet la construction et la gestion du marché d'intérêt national (MIN) à Nantes ainsi que la construction de tous les édifices et installations considérés comme accessoires à ce marché.

Sur un site de 19.6 hectares situé à Rezé, ce lieu d'activité économique est consacré au commerce de gros : fruits et légumes, produits de la mer, fleurs et plantes, libre-service et tous les métiers de la bouche. Le MIN de Nantes est le premier marché régional de France.

La société employait en moyenne 16 salariés en 2019. 140 entreprises sont installées sur le MIN de Nantes, représentant plus de 800 emplois et un chiffre d'affaires de 420 millions d'euros HT (CA 2015, pas de mise à jour depuis).

Acteur de Rezé, la SEMMINN est constituée d'une plate-forme logistique de première importance, avec 70 000 m² d'entrepôts dont 50 000 m² réfrigérés répartie en 8 bâtiments, 192 emplacements à quai dont 104 pour les poids lourds et un trafic de 2 400 véhicules par jour.

Courant 2017, le contrat liant Nantes Métropole et la SEMMINN pour l'exploitation du marché a été raccourci et porté jusqu'au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 28 % du capital social de la SEMMINN, soit 44 800 € et 3 postes d'administrateurs sur les 12 membres du conseil d'administration et un censeur.

La Cité Internationale des Congrès de Nantes Métropole

La Cité des Congrès, créée en janvier 1991, a pour objet social l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur des équipements constituant la Cité des Congrès de Nantes, qu'elle gère dans le cadre d'une délégation de service public.

L'effectif moyen de la société était de 76 salariés à temps plein en 2019. Elle constitue un véritable outil de développement, d'animation et de communication économique et culturelle.

Nantes Métropole détient 79 % du capital social de la Cité des Congrès, soit 3 009 900 € et 8 postes d'administrateurs au conseil d'administration et 2 postes de censeur lui ont été attribués.

En centre-ville, la Cité des Congrès offre des surfaces modulables et aménageables se prêtant ainsi aux manifestations de 3 000 à 20 000 personnes : 3 auditoriums de 2 000, 800 et 450 places, des surfaces d'exposition de 6 000 m², des espaces de restauration et 30 salles de réunion de 15 à 300 personnes, équipées de moyens techniques permettant de répondre à tous les besoins. Elle met aussi à disposition un ensemble de services sur mesure, restauration, régie...

Au titre des contrats de délégation de service public, Nantes Métropole a versé en 2019 une contribution financière d'un montant de 2 320 077 € net de taxes pour sujétions de service public liées à l'exploitation de la Cité.

LOD (Société d'Économie Mixte Loire Océan Développement)

La société Saint-Herblain Développement a été créée le 9 mars 1965. En octobre 2002, elle est devenue Loire Océan Développement.

Elle a pour objet social :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le développement urbain et économique ;
- la construction et la réhabilitation, puis la gestion et l'entretien des bâtiments réalisés.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 14 contrats de concessions d'aménagement. Par ailleurs, elle réalise la réhabilitation de locaux

industriels et s'occupe du pôle des biotechnologies Bio Ouest à Saint-Herblain sur 2 600 m².

À ce titre, Nantes Métropole a versé au cours de l'année 2019 à Loire Océan Développement 1,9 M€ TTC sous forme d'avance de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 51,03% du capital social soit 618 171 €. 7 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 14 membres du conseil d'administration.

Elle a employé 10,7 salariés (ETP) en moyenne en 2019.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 7,4 salariés (ETP) en 2019.

LOMA (Société Publique Locale d'Aménagement Loire Océan Métropole Aménagement)

La société Loire Océan Métropole Aménagement a été créée le 22 septembre 2011.

Elle a pour objet social la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique ou de logements exclusivement pour le compte des collectivités territoriales actionnaires et sur leur territoire.

4 métiers animent son savoir-faire :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le montage de projets ;
- l'aménagement (à vocation économique et habitat) et la rénovation urbaine ;
- la réhabilitation ou la construction d'équipements publics.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 6 contrats de concessions d'aménagements.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 64% du capital social, soit 144 000 €. 6 sièges d'administrateurs ont été attribués à Nantes Métropole sur les 8 membres du conseil d'administration.

Elle a employé 4,5 salariés (ETP) en moyenne en 2019.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 7,4 salariés (ETP) en 2018.

Nantes Métropole Aménagement (Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement)

La société Atlanpôle Développement, créée en 1988 et devenue en 1992 la SEM Nantes Aménagement, s'est transformée en SPL (Société Publique Locale) en 2011, avec la dénomination Nantes Métropole Aménagement. Elle a pour objet social d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales, c'est à dire :

- la réalisation d'opérations d'aménagement, au sens du Code de l'urbanisme ;
- la réalisation d'opérations de construction ;
- l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière.

Dès lors, la société intervient sur des projets de Nantes Métropole en :

- aménageant des zones d'activités économiques (5 contrats de concessions) et d'habitat (15 contrats de concessions), ou mixtes (3 contrats de concession) ;

- étudiant les futures opérations d'habitat par le biais de 6 mandats d'études pré-opérationnelles ;
- construisant un immeuble dédié aux entreprises de biotechnologie via un mandat de maîtrise d'ouvrage.

En outre, Nantes Métropole Aménagement gère le patrimoine immobilier à vocation économique de Nantes Métropole par le biais de :

- 1 DSP d'affermage pour la gestion du patrimoine économique métropolitain (2 pépinières, 1 immeuble pépinière et hôtel, 2 hôtels d'entreprises généralistes et 1 immeuble technologique) ;
- 1 marché public relatif à la gestion, à la commercialisation et à la maintenance du patrimoine immobilier économique métropolitain (9 immeubles) ;
- 1 contrat cadre décliné en conventions particulières visant à confier la maintenance et l'exploitation de différents immeubles (9 immeubles) ;
- 1 immeuble dédié aux nouvelles technologies dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la société se composait de 47 salariés soit 45,7 ETP. Nantes Métropole détient 982 509 € du capital social soit 55,14 % des actions et 10 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 18 membres du conseil d'administration (plus 3 censeurs).

NGE (Société d'Économie Mixte Nantes métropole Gestion Équipements)

La SAEM Nantes métropole Gestion Équipements a été créée en septembre 1976. Elle a pour objet l'étude, la construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics à caractère industriel et commercial ; la réalisation d'opérations immobilières pour son propre compte ; l'étude et la construction de parcs de stationnement, salles de congrès et de réunions, activités de loisirs, stationnement, voirie...

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2019 sont les suivantes :

2 conventions de délégation de service public :

- parking Cathédrale en concession ;
- gare fluviale en concession.

Elle gère aussi principalement, en délégation de service public de la Ville de Nantes, le centre de loisirs du Petit Port (piscine et patinoire). Le camping du Petit Port, qui a rouvert ses portes en 2011, est désormais exploité par NGE dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA).

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait toujours, comme la Ville de Nantes, 38,03 % du capital social de NGE, soit 1 189 656 €. 4 postes d'administrateurs sur les 13 membres du conseil d'administration et 1 poste de censeur sur 2 lui ont été attribués.

Au titre des contrats de délégation de service public signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NGE pour l'année 2019 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : Parking Cathédrale : 83 674 € TTC (parking cathédrale) ;

NMGS (Société Publique Locale Nantes Métropole Gestion Services)

La SPL Nantes Métropole Gestion Services a été créée en mai 2017. Elle a pour objet l'étude, la

construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics.

Elle intervient, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, dans les domaines d'activité de la mobilité : parcs de stationnement (en ouvrage ou aériens), dispositifs de stationnement sur la voie publique, tous équipements liés à la mobilité, équipements portuaires et fluviaux.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détient, comme la Ville de Nantes, 50 % du capital social de NMGS, soit 18 500 €. 4 postes d'administrateurs sur les 8 membres du conseil d'administration lui ont été attribués.

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2019 sont les suivantes :

6 marchés publics :

- marché de gestion des horodateurs ;
- 3 marchés d'exploitation pour les parkings en enclos : Baco-LU 1 et 2, Château, Hôtel-Dieu, CHU, Gloriette 1, Bellamy, Viviani, Chantiers Navals, Gloriette 2 et Fonderies ;
- marché d'exploitation des parkings relais ;
- marché pour le contrôle d'accès des aires piétonnes et la gestion de la Zone à trafic limité (ZTL) à compter du 1^{er} août 2018.

2 convention de délégation de service public :

- parkings « Cœur de Ville » en affermage, soit les 6 parcs en ouvrage Graslin, Bretagne, Talensac, Decré, Commerce et Feydeau ainsi que le parc en enclos Bellamy ;
- ports de plaisance de l'Erdre à Nantes et de Loire à Rezé et Couëron, en affermage.

1 marché de mandat :

- marché de mandat pour la réalisation de deux pontons sur les rives de la Loire.

Au titre des contrats de délégation de service public signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NMGS pour l'année 2019 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : 180 362 € TTC (ports de plaisance).

La SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique)

La SAMOA a été créée le 2 octobre 2003. Dans le cadre du développement de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, elle a pour objet social la réalisation (à titre principal sur le territoire de l'Île de Nantes) de toutes opérations, actions et programmes d'aménagement, renouvellement urbain, construction et de toutes actions de valorisation territoriale.

Par décision du 18 décembre 2008, la société sous statut de société d'économie mixte s'est transformée en société publique locale d'aménagement (avec effet au 9 février 2009) puis en société publique locale (1^{er} juillet 2011).

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 57% du capital social soit 570 000 €. 10 postes d'administrateurs sur les 18 membres du conseil d'administration et un censeur lui ont été attribués.

Au 31 décembre 2019, la société employait 42 personnes (37,31 ETP) répartis en 27 personnes au pôle urbain (23,81 ETP) pour les contrats d'aménagement du territoire ainsi que les fonction supports et 14 personnes (13,5 ETP) au pôle économique dédiées à la DSP de gestion du quartier de la création.

En 2019, au titre de la convention publique d'aménagement, Nantes Métropole a versé 10,2 M€ TTC de participation financière.

Le projet d'aménagement urbain concerne :

- un territoire de 337 ha dont 160 en mutation ;
- un territoire de 5 km de long et 1 km de large ;
- 18 000 habitants et 22 000 emplois ;

Plus précisément, le **nouveau quartier du sud-ouest d'ici 2040 c'est** :

- près d'1 million de m² constructibles ;
- 366 000 m² de logements, soit 5 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants ;
- plus de 230 000 m² de bureaux, activités et commerces ;
- 22 000 m² d'équipements de proximité ;
- 67 000 m² d'équipements d'envergure métropolitaine ;
- 250 000 m² pour le CHU.

Les principaux événements de 2019 sont :

- le traitement des nouveaux espaces publics du quartier « faubourg » : axe petite et grande Biesse et lancement des actions ILOTOPIA phase 1 ;
- la neutralisation des réseaux sur la future emprise du CHU et dans le cadre du mandat de préparation de l'assiette foncière du futur CHU, la démolition du MIN a été engagée ;
- la constitution du premier axe majeur d'espaces publics dans le quartier République ;
- l'achèvement du quartier Prairie-au-Duc ;
- la préfiguration du Parc de Loire ;
- le lancement des études pré-opérationnelles d'insertion des nouvelles lignes de tramway.

Depuis 2003, le bilan d'aménagement consolidé est le suivant :

70 ha d'espaces publics créés (38 ha livrés) ou en cours, principalement autour :

- du palais de justice ;
- du site des chantiers ;
- de l'axe de la ligne N°4 (boulevard Général de Gaulle, centre commercial) ;
- du secteur Alstom-Pelloutier ;
- des Fonderies ;
- des berges et quais ;
- de la ligne Chronobus C5 ;
- nouveau quartier prairie au Duc ;
- nouveau quartier prairie au Duc ;
- du lancement du nouveau quartier République ;
- de la préparation du terrain et des aménagements nécessaires à l'arrivée du futur CHU.

À fin 2019, le développement de l'île a permis de traiter et livrer depuis le début du projet île-de-Nantes :

- plus de 62 hectares d'espaces publics transformés dont 8 km de berges (sur les 12 km du tour de l'île) ;
- 740 760 m² Surface de Plancher d'opérations immobilières, dont :
 - 358 926 m² de logements (soient 6213 logements dont 4 153 logements familiaux et 2060 logements en hébergements collectifs sénior, étudiants, jeunes actifs) ;

- 111 125 m² d'équipements publics ou privés ;
- 194 378 m² de bureaux ;
- 76 231 m² d'activités et commerces.

En 2019, au titre du marché de prestation de services pour la création, l'animation et le développement du cluster du Quartier de la création, Nantes Métropole a versé une participation financière pour un montant de 938 875 € TTC.

Depuis 2011, Nantes Métropole a confié à la SAMOA la création, l'animation et le développement du Cluster Quartier de la création sur la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Le Quartier de la création poursuit sa marche en avant avec pour ambition de développer :

- un quartier en pleine effervescence, qui remplit ses fonctions de centralité (diversité de l'offre de formation, de l'offre en immobilier de bureaux, de l'offre commerciale touristique et culturelle) ;
- un quartier attractif, vitrine de la métropole et de son ambition de fabriquer une ville aimable, sobre et inventive ;
- un quartier accessible, pour les jeunes entrepreneurs à tous les stades de développement de l'entreprise, pour les collectifs d'artistes et les collectifs créatifs ;
- un quartier « Laboratoire d'expérimentation », lieu de fertilisation croisée, qui privilégie la diversité et une approche transdisciplinaire.
- Les principaux indicateurs d'activité sont :
 - 334 demandes entrantes (+10%) ;
 - 80 entreprises accompagnées ;
 - 3,2 M€ de financements obtenus ;
 - 4 accélérateurs : Creative Factory Sélection, Creative Care Factory, Accélérateur culture, Nmcube ;
 - 13 sites en activité, 220 (+11%) entreprises et collectifs hébergés (au 31/12/2019), soit environ 550 emplois ; turn over des locataires de 13% soit 223 entreprises hébergées durant l'année ;
 - 22 expérimentations déployées et/ou à l'étude ;
 - 2 démarches de Design Thinking ;
 - 20 workshops professionnels ;
 - 2 appels à projets ;
 - 147 événements économiques regroupant 3691 participants professionnels ;
 - 3 festivals, 31 000 visiteurs accueillis.

La SAEM LAD - SELA (Société d'Équipement de Loire-Atlantique)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la société Loire-Atlantique Développement - SELA, créée en 1959, a pour mission principale de conseiller et d'assurer son concours à toutes les collectivités de Loire-Atlantique qui le souhaitent, et ce, afin de mettre en œuvre et de gérer la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement.

Elle prend la responsabilité des études, coordonne les équipes opérationnelles et apporte ses expertises et compétences administratives, juridiques et financières à tous les projets

d'aménagement, de développement ou de renouvellement urbain, de construction d'équipements et de transition environnementale.

La SAEM LAD - SELA étudie, organise et conduit depuis plus de 50 ans des opérations diverses, notamment :

- des parcs d'activités industrielles, artisanales et tertiaires ;
- des quartiers d'habitats ;
- des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière ;
- des grands équipements publics ;
- des opérations spécifiques environnementales et énergétiques ;
- des investissements en immobiliers d'entreprise.

En moyenne en 2019, la société Loire-Atlantique Développement - SELA employait 50,98 salariés (ETP) et Nantes Métropole détenait 4,61 % du capital social de la SELA (soit 616 404,47 €).

1 poste d'administrateur sur les 14 membres du conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL LAD (Loire-Atlantique Développement)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la SPL Loire-Atlantique Développement, créée en 2013, a comme mission principale, pour le compte des collectivités territoriales, d'apporter aux territoires de la Loire-Atlantique une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en matière :

- de développement économique, touristique et de loisirs ;
- d'aménagement ;
- d'urbanisme et d'environnement ;
- d'accompagnement dans la transition énergétique.

Pour ces missions, la SPL Loire-Atlantique Développement assure les études ; coordonne les équipes opérationnelles ; apporte ses compétences administratives, juridiques et financières aux projets ; réalise des analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial ; assure des missions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation ; réalise des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage ; assure l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

En moyenne en 2019, la SPL Loire-Atlantique Développement employait 32,38 ETP.

Nantes Métropole détenait 5,57 % du capital social de la SPL (soit 33 400 €) et 1 poste d'administrateur sur les 18 membres du conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL Le Voyage à Nantes (VAN)

La Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes a été créée en janvier 2011 en tant qu'outil unique de promotion touristique et culturelle du territoire de l'agglomération. Nantes Métropole détient 68 % du capital de la SPL.

Cette dernière regroupe notamment les anciennes activités de la SAEM NCP (principalement exploitation du Château des Ducs de Bretagne et des Machines de l'Île), celles de l'office de tourisme de Nantes Métropole (accueil des publics ; promotion et communication autour de la destination ; commercialisation de séjours) et la gestion de la collection Estuaire, auparavant au sein du CRDC (association qui gère le Lieu Unique).

Ainsi, elle est délégataire de service public (DSP) de Nantes Métropole pour l'exploitation de l'équipement touristique des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant et Carrousel des Mondes Marins, Nefs) jusqu'à fin 2025. Le succès et le rayonnement des Machines de l'Île se sont encore confirmés en 2019 avec plus de 740 300 visiteurs payants accueillis. Une contribution financière

à la DSP de 1,68 million d'euros HT (Nefs comprises depuis 2016) a été versée au titre du fonctionnement de l'équipement.

Par ailleurs, elle est délégataire de service public pour la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine. Cela comprend :

- l'activité Nantes Tourisme ;
- la production de l'événement estival « Le Voyage à Nantes » (depuis 2012 autour de la ligne verte) ;
- l'entretien et la promotion de la collection Estuaire et d'une collection d'œuvres pérennes dans l'espace public ;
- la gestion du parc des Chantiers et de la HAB Galerie ;
- le déploiement des branches touristiques Vignoble, Loire-Amont et « Traversée Moderne d'un vieux pays » ;
- la promotion culinaire.

Au titre de la DSP tourisme, Le Voyage à Nantes a ainsi perçu 8,06 millions d'euros en 2019. Cette subvention comprend une subvention de 200 K€ pour la prise en compte de la dimension patrimoniale de la DSP (notamment la production et la conservation d'œuvres dans l'espace public) et des subventions exceptionnelles (pour les projets Rendez vous en France et une installation dans la nouvelle gare).

L'exploitation du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale est aussi régie par une DSP de Nantes Métropole. Le Voyage à Nantes a perçu 7,75 millions d'euros à ce titre en 2019.

La totalité des activités confiées au Voyage à Nantes sont encadrées par des DSP de Nantes Métropole depuis 2016.

La SPR des Pays de la Loire

Cette Société Publique Régionale a pour objet statutaire :

- de réaliser toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ou tout autre domaine de compétences de ses actionnaires ;
- de mettre en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement pour le compte de ses actionnaires.

Nantes Métropole détient 0,53 % du capital social (soit 8 000 €) et un poste d'administrateur lui a été attribué.

Organisme de Foncier Solidaire (OFS)

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme,.

Elle a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Restant propriétaire des terrains, elle consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale.

Ainsi, l'OFS permettra de produire une offre de logements en accession à des prix significativement inférieurs à ceux du marché, et pérenne, au fur et à mesure des reventes successives.

Nantes Métropole détient 13,89 % du capital social (soit 100 000 € sur 720 000 €) et trois postes d'administrateur lui ont été attribués.

La SAS MinàWatt

Cette Société par Actions Simplifiée a pour objet statutaire l'exploitation, la gestion technique et administrative et la location d'une centrale photovoltaïque de 499,8 kWc sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Ce dispositif de gouvernance du secteur HLM a été induit par la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine. Il comporte deux dispositions importantes :

- la réorganisation de l'actionnariat des sociétés par la constitution d'un pacte d'actionnaires de référence ;
- la réorganisation de la composition du conseil d'administration et l'ouverture aux représentants des collectivités locales (Région et Départements), des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des locataires dans les sociétés anonymes d'HLM détenant du patrimoine sur leur territoire.

Nantes Métropole est représentée dans les différentes instances au sein de 4 principales sociétés anonymes intervenant sur le territoire de l'agglomération :

- la Nantaise d'Habitations (1 représentant) ;
- la SAMO (1 représentant) ;
- Atlantique Habitations (1 représentant) ;
- Harmonie Habitat (1 représentant).

LES ASSOCIATIONS

En 2019, les subventions ont été octroyées et réparties comme suit :

- l'aide octroyée aux associations s'élève à 34 186 463 € ;
- les subventions en nature octroyées s'élèvent à 1 156 769 €. Elles concernent exclusivement des associations ou fondations.

Les principaux partenaires en 2019 sont : l'AURAN, Nantes Saint-Nazaire Développement, l'Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences, et le COS.

LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE GARANTIES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2019, 51 organismes bénéficient de garanties d'emprunt accordées par Nantes

Métropole. Le montant total de l'encours de dette garantie s'élève à 2 594 904 270 €.

Le secteur du logement social (Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitations, Harmonie Habitat, Atlantique Habitations, la SAMO, Habitat 44, Logi-Ouest...) concentre 95 % de l'encours garanti.

LES SYNDICATS MIXTES

Nantes Métropole adhère à 11 syndicats mixtes et 2 pôles métropolitains intervenant dans des domaines concernant ses compétences :

Enseignement

- Développement économique et nouvelles technologies : syndicat mixte d'Atlantpôle.

Environnement

- Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) ;
- Établissement Public Loire ;
- Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et Atlantique ;
- Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA) ;
- Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) ;
- Syndicat Mixte Hydraulique Sud Loire (SAH) ;
- Syndicat Mixte du bassin versant de Grand Lieu (SGL) ;
- Établissement Public territorial du bassin Sèvre Nantaise.

Urbanisme

- Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;
- Pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Télécommunications

- Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques (GIGALIS).

Attractivité culturelle

- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Nantes Métropole a fait appel à des partenaires externes (sociétés privées, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte ou encore sociétés publiques locales d'aménagement) dans le cadre de contrats de délégation de service public (concessions, affermagés et régie intéressées), afin d'exercer certaines de ses compétences.

Au 31 décembre 2019, 29 contrats de ce type étaient en cours, signés auprès de 20 partenaires différents et se répartissant entre les domaines suivants :

Les parcs de stationnement

En 2019, 14 parkings étaient concernés par des délégations de service public (DSP), la gestion de 13 autres (principalement des enclos, mais aussi les 3 ouvrages Feydeau, Machines et A. Briand) étant confiée via des marchés publics de prestation de service.

Les 4 contrats de DSP concernés peuvent se détailler comme suit :

- 1 affermage signé avec NMGS pour 6 parcs du centre-ville de Nantes : les ouvrages Graslin, Feydeau, Commerce, Bretagne, Talensac, Decré, ainsi que l'enclos Bellamy ;
- 1 concession à NGE pour le parc Cathédrale ;
- 1 affermage à Effia (DSP Centre Ouest) pour 5 parcs : Aristide Briand, Descartes, Cité des Congrès, Médiathèque et les Machines.
- 1 affermage avec Effia : les parcs Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4 et Fresche Blanc.

Le transport public de voyageurs

La SEMITAN a signé avec Nantes Métropole un contrat de DSP sur le transport public de voyageurs depuis le 1er janvier 2019 et pour 7 années.

Dans le cadre de cette délégation, Nantes Métropole a versé au titre de l'exercice 2019 un forfait de charges de 177,3 millions d'euros, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la Semitan s'élèvent à 71,5M€.

Le traitement des déchets

2 contrats importants de DSP portent sur le traitement et la valorisation des déchets :

- l'exploitation du centre de traitement, de tri et de valorisation des déchets de Couëron, avec 3 ateliers principaux (incinération, tri des collectes sélectives et traitement du tout venant des déchetteries, des encombrants et des déchets d'activité économiques), confiée à la société Arc-En-Ciel 2034, filiale de VEOLIA Propreté, depuis le 1^{er} mars 2019 (fin du contrat précédent avec AEC fin février 2019). Le compostage des déchets verts n'est plus compris dans le périmètre de cette délégation. Ce nouveau, conclu pour 15 ans, a fait l'objet d'un groupement d'autorités concédantes avec la Carène et prévoit entre autres le raccordement au réseau de chaleur Nord Chézine et des travaux d'optimisation environnementale, l'installation d'une nouvelle chaîne de tri des collectes sélectives dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour 2022 la création d'une nouvelle ligne de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération) ;
- depuis octobre 2012, et dans le cadre d'une concession qui court jusqu'en octobre 2024, Alcéa, société dédiée appartenant au groupe Séché Environnement, est délégataire de Nantes Métropole pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des

déchets de la Prairie de Mauves. L'exploitation du réseau de chauffage urbain qui y est raccordé fait l'objet d'un contrat de DSP distinct d'une durée de 20 ans.

La gestion des grands équipements et du tourisme

L'exploitation de ces équipements concerne plusieurs contrats de DSP :

- 1 contrat encadre la gestion du palais des Congrès de Nantes, confiée à la SPL La Cité - Le Centre des Congrès de Nantes, depuis janvier 2012, et ce, avec une échéance au 31 décembre 2027 ;
- le contrat d'exploitation du parc de la Beaujoire a été confié, après mise en concurrence, à la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (SPEB), filiale de la CCI, jusqu'en 2031 ;
- la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine, qui avait été déléguée à l'office de tourisme de Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2007, ont été reprises par la SPL Le Voyage à Nantes, dans une logique de mise en cohérence de la politique touristique métropolitaine. Le contrat en cours depuis 2015 a été prolongé d'un an et prendra fin le 31 décembre 2021 ;
- l'exploitation de l'ensemble des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant, Carrousel et Nefs) est déléguée à la SPL Le Voyage à Nantes depuis mi-2010, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- le Château des Ducs de Bretagne, dont la compétence a été transférée à Nantes Métropole, est géré par la SPL Le Voyage à Nantes via un contrat de délégation de service public qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- la gestion du Zénith de Nantes Métropole a été confiée depuis 2010 à la société d'exploitation du Zénith de Nantes Métropole jusqu'au 31 décembre 2019 suite au renouvellement du contrat de DSP (prorogé en 2018).

Les missions de développement économique

La gestion du patrimoine économique métropolitain est sous la responsabilité de la SPL Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une DSP affermage renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020.

La Métropole est également partenaire de la SEMMINN via une DSP courant jusqu'au 30 juin 2020 ainsi qu'une convention de mise à disposition du terrain nécessaire à l'exploitation du service du marché d'intérêt national (MIN) de Nantes.

Enfin, une délégation de service public a pris effet au 1^{er} janvier 2012 pour l'extension et l'exploitation du réseau très haut débit de télécommunications (ex-Oméga), filiale de la société COVAGE, pour une durée de 25 ans.

La distribution et l'assainissement des eaux (cycle de l'eau)

À fin 2019, l'ensemble des contrats relatifs à l'exploitation des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement est confiée, hors régie de Nantes Métropole, aux opérateurs privés via des marchés de prestations de services et non plus via des DSP. La tendance est également au regroupement des marchés pour couvrir des territoires plus importants et réaliser ainsi des économies d'échelle.

Aussi, les 2 seuls contrats de délégation de service public relevant de l'assainissement existants se sont achevés au 31 janvier 2019. Ils concernaient les stations d'épuration intercommunales de Tougas et de Petite Californie, l'un traitant de leur exploitation en général, l'autre de la valorisation des boues qui en sont issues. Ces contrats sont détenus par SUEZ. Ils sont désormais depuis le 1^{er} février 2019 traités en marché public également.

Par ailleurs, interviennent en prestation de service :

- SUEZ pour la gestion de l'assainissement sur 12 communes (contrat nord est : Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, La Chapelle sur Erdre et Mauves sur Loire et contrat sud ouest : Saint-Aignan de Grandlieu, Bouaye, Saint Léger les Vignes, Brains, La Montagne, Le Pellerin et Saint Jean de Boiseau) ; ;
- SAUR pour la gestion de l'assainissement sur 4 communes (Couëron, Sautron, Saint-Herblain et Indre) ;
- Veolia pour la gestion de l'eau potable sur 15 communes (Couëron, Sautron, Indre, Saint-Aignan de Grandlieu, Bouaye, Saint Léger les Vignes, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Jean de Boiseau, Vertou, Bouguenais, Rezé, Les Sorinières et Basse-Goulaine).

À noter : l'opérateur public intervient sur les communes restantes pour l'eau et l'assainissement.

Les ports et la gare fluviale

2 délégations de service public ont été confiées pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et à Couëron d'une part, pour la gestion de la gare fluviale de l'Erdre d'autre part.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le contrat de délégation de service public a été confié à la SPL NMGS pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et à Couëron.

La gare fluviale est louée aux « Bateaux Nantais » et fait l'objet d'une DSP ad hoc entre Nantes Métropole et NGE jusqu'en 2023.

Une mission rattachée à la cohérence territoriale

Un contrat de délégation de service public a été signé début 2015 avec la société OGF pour l'exploitation du crématorium de Nantes et la création d'un second équipement sur Saint-Jean-de-Boiseau. Ce contrat est d'une durée de 12 ans.

L'énergie

Un contrat unique a été signé début 2008 avec GrDF pour la distribution de gaz sur toutes les communes de la Métropole sauf Saint-Léger-les-Vignes.

S'agissant de la distribution d'électricité, pour laquelle la collectivité a pris la compétence, 4 contrats sont toujours en cours avec ErDF. Les communes de Nantes, Rezé et Indre sont chacune concernées par une concession propre à leur territoire, tandis que les 21 autres communes bénéficient d'un unique contrat. Celui-ci est désormais partagé avec 2 autres concédants : le SYDELA (Syndicat Départemental d'Électrification de Loire-Atlantique) et la Ville de La Baule. Nantes Métropole exerce désormais une relation directe de concédant avec ErDF sur ce territoire, sur les bases du contrat précédent. Le protocole d'application de cette concession partagée a été prolongé.

Par ailleurs, le chauffage urbain fait l'objet d'une concession à la société NADIC sur le réseau de Bellevue (commun à Nantes et à Saint-Herblain) jusqu'en 2023. Deux avenants prévoyant l'extension de ce réseau vers les Dervallières et la construction d'une chaufferie bois ont été signés en 2011.

Sur le territoire de la ZAC de la Minais, à Sainte-Luce-sur-Loire, une DSP a été signée début 2011. Elle confie l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à la société IDEX Bois Énergie de la Minais pour une échéance à mi-2040.

Enfin, comme précisé au sein de la section déchets, car raccordé à l'usine d'incinération de la Prairie de Mauves, le réseau de chaleur Centre-Loire (ex-Beaulieu - Malakoff), qui connaît une extension significative dans le cadre du nouveau contrat, est exploité par la société dédiée ERENA, filiale d'Engie Réseau depuis octobre 2012 et jusqu'en octobre 2032.

Le dernier réseau de chaleur en date, en cours de construction depuis le 1^{er} janvier 2017, se situera dans le nord-ouest de l'agglomération dans le secteur « Nord Chézine ». Celui-ci a donné lieu à une nouvelle délégation de service public depuis janvier 2017 (jusqu'à 2039), confiée à Novaé filiale de la société Idex.